CAHIER DU PARTICIPANT

53e Congrès – Trois-Rivières – 27 au 31 mai 2024

ENRACINONS LA SOLIDARITÉ

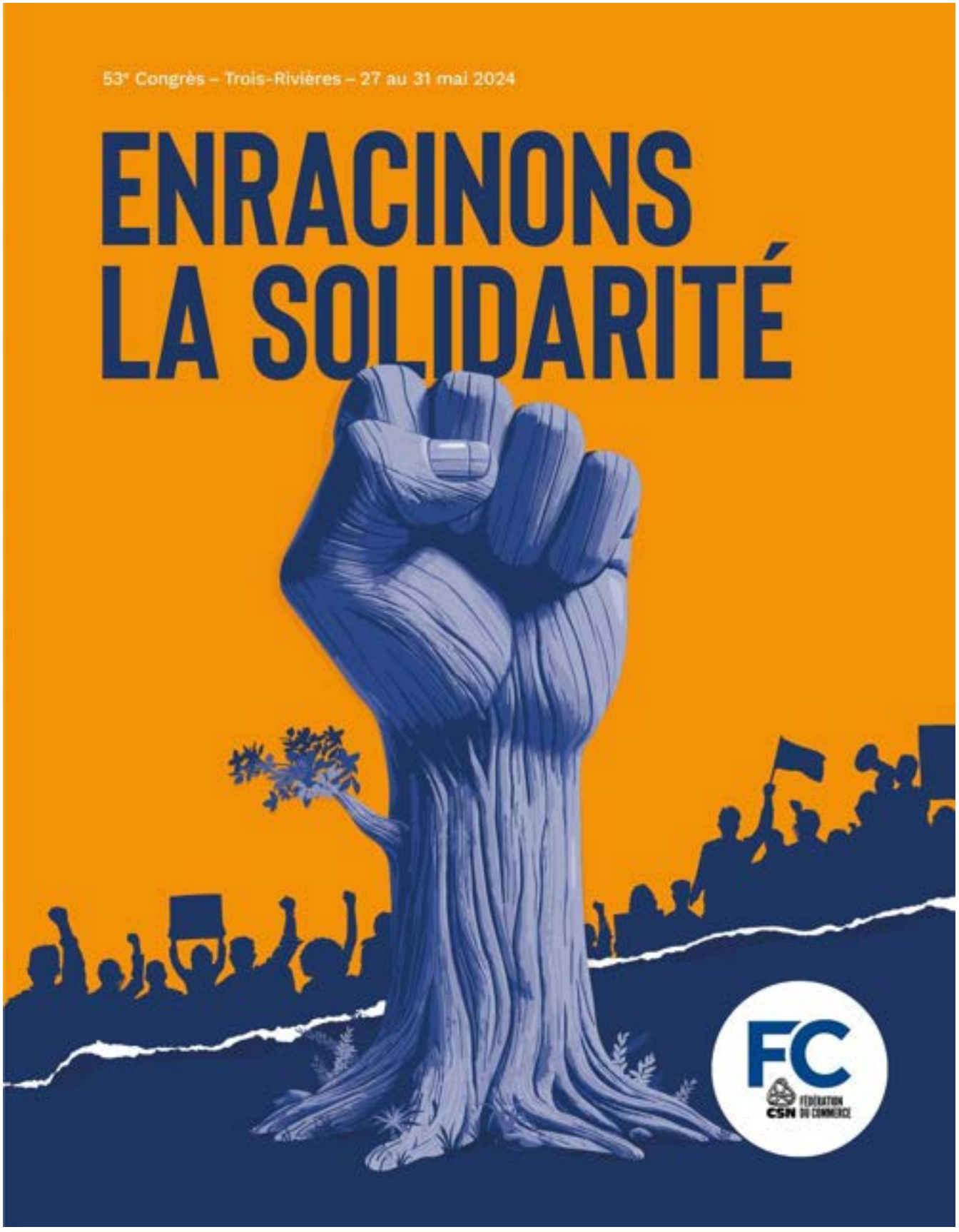

FC
CSN FÉDÉRATION DU COMMERCE

Informations générales

Plan de l'hôtel

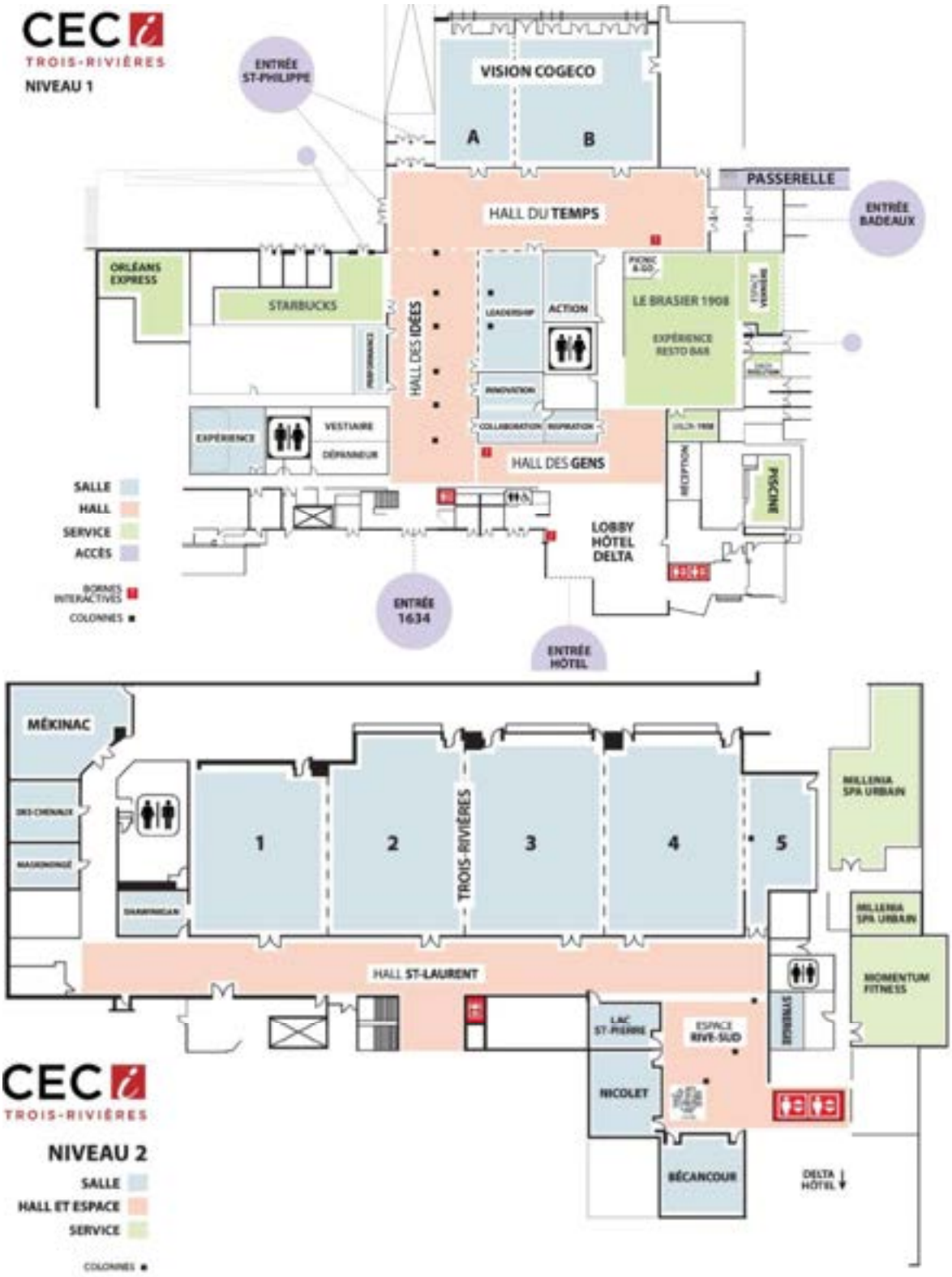

Répartition des salles	
Inscriptions	Trois-Rivières 5
Secrétariat	Nicolet
Aide aux syndicats	Des Chenaux
Lettres de créance	Maskinongé
Session d'accueil	Mékinac
Secrétariat d'élections	Bécancour
Plénière	Trois-Rivières 3-4
Cocktail	Hall St-Laurent
Souper et soirée de solidarité	Trois-Rivières 1-2
Assemblée sectorielle – secteur 1	Trois-Rivières 1
Assemblée sectorielle – secteur 2	Mékinac
Assemblée sectorielle – secteur 3	Trois-Rivières 5
Assemblée sectorielle – secteur 4	Trois-Rivières 2

Session d'accueil pour les nouveaux délégué-es

Une session d'information est offerte aux nouveaux délégué-es au congrès. Cette session a lieu lundi matin 27 mai 2024, de 10 h 30 à 11 h 30, à la salle **Mékinac**. Les délégué-es qui participent à notre congrès pour la première fois pourront alors se familiariser avec les structures de la CSN et de la Fédération du commerce (CSN), le fonctionnement du congrès et certaines règles de procédure.

Secrétariat du congrès

Durant le congrès, le secrétariat sera situé à la salle **Nicolet**. Vous y trouverez les informations qui vous manquent en vous adressant aux salarié-es présents.

Centre de messages

Une permanence téléphonique sera assurée pendant les heures du congrès. Les messages téléphoniques seront acheminés par le service d'ordre. Le numéro de téléphone du congrès :

514-529-3707

Aide aux syndicats

Afin d'assurer une plus grande participation au congrès et conformément à la réglementation des dépenses, la Fédération du commerce (CSN) accorde une aide financière aux syndicats. Pour vous aider à remplir votre formulaire de remboursement, vous pouvez vous présenter au comité d'aide aux syndicats qui est dans la salle **Des Chenaux**.

Cellulaires et autres moyens de communication

Nous vous demandons d'éteindre votre cellulaire et tout autre appareil de communication pendant la plénière et les assemblées sectorielles.

Toutefois, si vous deviez recevoir un appel urgent, veuillez placer la sonnerie de votre appareil en mode silencieux et quitter la salle pour y répondre.

Affichage et distribution

Tout affichage ou toute distribution de documents, tracts ou autres objets doit être préalablement autorisé par la secrétaire générale de la fédération. De même, aucune vente d'objets ne sera tolérée sur les lieux du congrès; seulement la vente de l'objet de solidarité de la Fédération pour les syndicats en conflits et la vente de l'objet pour le Camp Vol d'été Leucan-CSN seront autorisées.

Réservation de salles

Toute demande pour réserver une salle de réunion doit être adressée au secrétariat du congrès.

Petites annonces

Toute demande de diffusion d'un message aux délégué-es doit être adressée au secrétariat du congrès qui verra à l'acheminer à la secrétaire générale. Les messages sont diffusés avant chaque ajournement ou aux pauses durant le congrès.

Photocopies

Vous pouvez obtenir des photocopies au secrétariat du congrès.

Télécopies

Vous pouvez envoyer des télécopies à partir du secrétariat du congrès qui se trouve dans la salle **Nicolet**.

Télécopieur :
514-598-2304

Le numéro de télécopieur pour recevoir des télécopies, sur lesquelles vous devez prendre soin de faire indiquer : Fédération du commerce (CSN), votre nom et votre syndicat, est le :

Objet de solidarité

Tout au long du congrès, la fédération met en vente un objet de solidarité que vous pourrez vous procurer **dans la salle Lac St-Pierre**. Les profits de cette vente seront entièrement versés aux syndicats en conflit de la confédération.

Soirée de solidarité

La soirée de solidarité débutera à 18h00, le jeudi 30 mai, à la salle Trois-Rivières 1-2. Votre cocarde fait office de billet d'entrée, assurez-vous de la porter en tout temps. Les invités devront aller se procurer leur cocarde au secrétariat du congrès qui se situe dans la salle **Nicolet** avant 17 h 00.

Kiosques et thématiques

Jours	Kiosques
À compter de lundi et pour la durée du congrès	Vente de l'objet de solidarité
LUNDI-MARDI-MERCREDI-JEUDI	Beneva
LUNDI-MARDI-MERCREDI-JEUDI	Fondaction
LUNDI-MARDI-MERCREDI-JEUDI	Bâtirente
MARDI-MERCREDI-JEUDI	MCE Conseils
JEUDI	Leucan
LUNDI-MARDI-MERCREDI-JEUDI	Pôle Doc
MARDI	Syndicalisation
MERCREDI-JEUDI	Santé et sécurité au travail
MARDI-MERCREDI	Informatique
JEUDI	LGBT+
MARDI	Relations interculturelles
JEUDI	Comité des jeunes
MERCREDI	Formation

Service d'ordre

Tout au long du congrès, les salarié-es de la fédération sont appelés à faire partie du service d'ordre. Leur rôle est essentiellement de faire respecter les règles de fonctionnement que nous nous sommes données collectivement, par exemple :

- Le port de votre cocarde d'identification ;
- Le rappel à ne pas déranger vos voisines et vos voisins par des discussions ;
- Le rappel à rejoindre votre place;
- Le décompte des votes, lorsque nécessaire.

Bref, une foule de petites choses qui assurent le bon déroulement du congrès. Il vous est donc demandé de respecter le travail de ces personnes et de vous conformer aux consignes.

Comité de parrainage

Nous avons mis sur pied un comité formé de marraines et de parrains qui pourront vous accompagner tout au long du congrès.

Objets perdus

Pour les objets perdus, veuillez vous adresser au secrétariat du congrès, durant les heures d'ouverture.

N'oubliez pas d'écrire votre nom sur l'étiquette de votre porte-documents.

FC
FÉDÉRATION DU COMMERCE
CSN

Fonctionnement du congrès

Composition du congrès

Le congrès de la fédération est composé des délégué-es officiels et des délégué-es fraternels de chaque syndicat affilié à la fédération, des membres du bureau fédéral, du comité de surveillance, des membres du comité exécutif et des salarié-es de la fédération. S'ajoutent dans le décompte des présences au congrès les invité-es, les visiteuses et les visiteurs.

Conditions d'accréditation

Les conditions d'accréditation des délégué-es au congrès fédéral sont les mêmes que celles décrites à l'article 3.5. **(Extrait des statuts et règlements, articles 3.5)**

a) Pour être délégué-e officiel au congrès, il faut respecter les deux conditions suivantes :

   1) Être membre cotisant d'un syndicat en règle avec la fédération et avoir un lien d'emploi avec l'employeur que l'accréditation du syndicat couvre;

   2) Être délégué par ce syndicat ou être membre sortant du comité exécutif et détenir le lien d'emploi ci-haut mentionné.

b) Les délégué-es devraient être désignés au moins trois (3) semaines avant le congrès. Les lettres qui accréditent les délégué-es, leur nom, leur adresse, doivent être envoyés au secrétariat de la fédération, au moins quinze (15) jours avant l'ouverture du congrès, à moins de raisons particulières et jugées valables par le comité des lettres de créance. Les lettres de créance doivent porter la signature de la présidente ou du président et de la ou du secrétaire du syndicat.

c) Tous les syndicats dont les cotisations, redevances ne sont pas correctement payées ou en retard de plus de quarante-cinq (45) jours, soit avec la Fédération du commerce inc. (CSN), la CSN ou le conseil central d'origine, ne peuvent être accrédités au congrès. Leurs délégué-es sont alors considérés comme délégué-es fraternels, à moins d'entente avec la trésorière ou le trésorier quant au remboursement. Toute entente doit être ratifiée par le comité des lettres de créance.

d) Tous les syndicats nouvellement affiliés ont droit à la même délégation que celle prévue à l'article 3.3.

e) Tous les syndicats qui vivent ou qui ont vécu une fermeture et qui continuent de se battre soit pour la réouverture de l'entreprise ou pour des acquis perdus lors de cette fermeture et qui conservent un lien juridique avec l'entreprise ont droit à une délégation officielle d'une (1) personne.

Quorum du congrès (Extrait des statuts et règlements, article 3.6)

Le quorum est fixé à la majorité des délégué-es accrédités inscrits, en respectant un minimum de 10 % des syndicats affiliés.

Pouvoirs du congrès (Extrait des statuts et règlements, article 3.7)

Le congrès fédéral est l'autorité souveraine de la fédération. Il a les pouvoirs les plus étendus et peut prendre toute décision et donner toute directive touchant la bonne marche de la fédération.

Parmi ses pouvoirs, il a les suivants :

a) Déterminer l'orientation idéologique de la fédération et les grandes lignes de ses politiques générales;

b) Amender les statuts et règlements de la fédération;

c) Entendre et approuver le compte rendu des travaux du comité exécutif et du bureau fédéral depuis le congrès précédent, approuver les comptes de l'exercice écoulé et fixer le budget de l'exercice suivant;

d) Déterminer de façon exclusive les per capita à être versés à la fédération;

e) Disposer des suspensions, statuer définitivement sur les radiations;

f) Élire les membres du comité exécutif et du comité de surveillance des finances;

g) Entériner l'élection de chaque représentante ou représentant qui forme le bureau fédéral.

Cocardes

Lorsque vous circulez sur les lieux du congrès, il vous est demandé de porter votre cocarde d'identification en tout temps de façon à ce qu'elle soit visible. Si toutefois vous la perdiez, il est possible d'en obtenir une nouvelle en vous adressant au secrétariat du congrès. L'inscription « duplicata » apparaîtra sur votre cocarde.

Statut	53e Congrès
Officiels	Blanc
Fraternels	Bleu
Salariés FC	Mauve
Salariés CSN	Orange
Dirigeants du mouvement	Jaune
Visiteurs	Vert

Questions de privilège

Les questions de privilège doivent être remises à la secrétaire générale au plus tard le mercredi 29 mai, à midi.

Droit de parole et droit de vote

AVEC droit de parole et **AVEC** droit de vote	**AVEC** droit de parole, mais **SANS** droit de vote	**SANS** droit de parole et **SANS** droit de vote
Les délégué-es officiels dûment accrédités	Les salarié-es de la fédération Les délégué-es fraternels	Les salarié-es CSN Les visiteuses et les visiteurs

Le président reçoit les interventions dans l'ordre suivant :

1er Les délégué-es officiels et les salarié-es de la fédération bénéficient de cinq minutes au premier tour de parole et de trois minutes aux tours subséquents;

2e Les délégué-es fraternels bénéficient du même temps, mais ils doivent l'exercer **APRÈS** les délégué-es officiels et les salarié-es de la fédération.

En tout temps, les personnes qui ont obtenu le droit de parole doivent s'adresser au président du congrès.

Procédure pour les votes

Dans le cadre de toutes les réunions décisionnelles de la fédération, les statuts et règlements (article 1.7) prévoient que le Code de règles de procédure de la CSN s'applique, à moins de dispositions contraires. Vous trouverez une copie de ce code au secrétariat. Toutefois, nous reprenons ici les principales règles utilisées à l'occasion du congrès.

Code des règles de procédure de la CSN

Une proposition appartient à l'assemblée lorsqu'elle a été régulièrement soumise par une ou un délégué-e officiel et appuyée par un autre.

On dispose d'une proposition principale, d'un amendement ou d'un sous-amendement, mais dans l'ordre inverse.

- En l'adoptant;
- En le rejetant (la majorité des voix y étant opposées);
- En le retirant (avec le consentement unanime de l'assemblée);
- En le laissant sur table;
- En reportant la discussion à une date fixe;
- En le renvoyant à un comité.

Toute proposition, tout amendement ou tout sous-amendement avant de devenir une résolution d'assemblée, doit franchir les étapes suivantes :

- Trouver une personne qui le propose et une qui l'appuie;
- Être inscrit au procès-verbal;
- Être lu à l'assemblée;
- Être discuté;
- Être voté.

Le vote se prend sur le sous-amendement (s'il y en a un), ensuite sur l'amendement et, en dernier lieu, sur la proposition principale.

Code des règles de procédure de la CSN

Lorsqu'une **PROPOSITION** est discutée, un amendement et un sous-amendement peuvent être apportés. Les propositions dilatoires, les propositions d'ajournement et l'appel de la présidence sont sans discussion.

La QUESTION PRÉALABLE peut être posée par une ou un délégué-e officiel qui se sent suffisamment informé pour passer au vote. Toutefois, cette ou ce délégué-e ne doit pas être intervenu sur le sujet. La question préalable peut être posée après **qu'AU MOINS CINQ** personnes se soient fait entendre sur la proposition, l'amendement ou le sous-amendement. Dans tous les cas, elle doit être adoptée par les **DEUX TIERS** des délégué-es officiels.

La demande pour procéder à un **VOTE SECRET** sur une proposition, un amendement ou un sous-amendement peut être faite par une ou un délégué-e officiel. Cette demande doit être nécessairement appuyée par **AU MOINS 25** délégué-es officiels. La demande pour un vote secret doit être faite **AVANT** le début du processus normal de vote à main levée.

Les **QUESTIONS DE PRIVILÈGE** doivent être remises à la secrétaire générale au plus tard le **mercredi 29 mai à midi**.

Référez-vous au tableau synoptique que vous trouverez à l'intérieur de votre porte-documents.

FC
FÉDÉRATION DU COMMERCE
CSN

Procédure du congrès

LE DROIT DE PAROLE

1. 5 minutes au 1er tour

3 minutes au 2e tour

Le droit de parole est le même pour les délégué-es officiels et pour les salarié-es de la fédération et ils ont préséance sur les délégué-es fraternels dans l'ordre des interventions.

2. Le vote au scrutin secret, sauf pour les élections, doit obtenir l'appui de 25 autres délégué-es officiels.

3. Cinq délégué-es doivent avoir pris la parole avant qu'une question préalable ne soit acceptée. Cela prend les 2/3 pour qu'elle soit adoptée. À moins d'indication contraire, toute autre proposition est adoptée à la majorité des voix.

4. Les délégué-es s'adressent à la présidence, donnent leur nom et le nom de leur syndicat lorsqu'ils interviennent au micro.

5. Lorsqu'une proposition est sur la table, un amendement et un sous-amendement peuvent être apportés. On peut se référer au Code des règles de procédure de la CSN que vous trouverez dans vos porte-documents.

6. Les propositions dilatoires, les propositions d'ajournement, les avis de motion et l'appel de la décision du président sont sans discussion.

IMPORTANT

POLITIQUE DES PRÉSENCES AU CONGRÈS

Pour qu'un syndicat reçoive l'aide aux syndicats à laquelle il a droit, tous les délégué-es doivent signer la feuille des présences, et ce, à chaque séance du congrès.

À chaque séance du congrès, (**en avant-midi et en après-midi**), une feuille de présence circulera.

Tous les délégué-es **doivent signer la feuille de présence**, qu'ils soient officiels ou fraternels.

Vous **devez signer la feuille de présence** pour chacune des séances, soit **le matin et l'après-midi**.

Les feuilles des présences ne pourront être signées que le même jour.

À l'ouverture du congrès, des instructions précises sur le fonctionnement de la signature de la feuille de présence seront transmises aux délégué-es.

Lors des pauses et à l'ajournement de chaque journée, des rappels seront faits aux délégué-es afin d'assurer le bon déroulement de cette politique.

Politique des présences aux congrès et conseils

adoptée par le bureau fédéral le 13 février 2006

Que le bureau fédéral adopte la politique suivante concernant les présences lors des congrès ou conseils fédéraux :

Pour avoir droit à l'ensemble des remboursements prévus à la réglementation, les délégué-es doivent signer la feuille de présence à chaque séance du congrès ou conseil, et ce, pour la durée de l'instance ;

Le syndicat ne sera remboursé que pour les séances pour lesquelles ses délégué-es auront signé leur présence.

FC
FÉDÉRATION DU COMMERCE
CSN

Procédure d'élection

Agenda

Lundi 27 mai 2024, en après-midi :

- Présentation de la présidence et du secrétariat des élections;
- Explication de la procédure des élections par la présidence des élections.

Mercredi 29 mai 2024 à midi :

- Fin des inscriptions officielles au congrès;
- Clôture des mises en candidature pour les postes au comité exécutif, au comité de surveillance des finances et aux comités de liaison des secteurs;
- Heure limite pour les questions de privilège.

Mercredi 29 mai 2024 vers 14 h 00:

- Rapport de la présidence des élections.

Jeudi 30 mai 2024 :

- En avant-midi, élection des membres des comités de liaison des secteurs dans chacune des assemblées sectorielles;
- De 12 h 00 à 13 h 30, premier tour de scrutin pour l'élection des membres du comité exécutif et du comité de surveillance des finances (s'il y a lieu);
- Vers 15 h , rapport de la présidence des élections;
- Vers 15 h 30, deuxième tour de scrutin (s'il y a lieu).

Élections

Consignes et déroulement des élections

La présidence des élections adressera ses consignes aux délégué-es du congrès le lundi en après-midi et les délégué-es seront informés des règles concernant le déroulement des élections.

Procédure pour le scrutin secret

La procédure de scrutin secret s'applique dans l'éventualité où il y aurait plus d'une candidature à un poste du comité exécutif et du comité de surveillance des finances. La procédure de scrutin secret s'applique de la même façon pour les élections des membres des comités de liaison des secteurs. Les délégué-es officiels dûment accrédités qui se prévalent de leur droit de vote recevront un bulletin de vote distinct pour chaque poste en élection.

La cocarde d'identification est **NÉCESSAIRE** pour obtenir le bulletin de vote. La cocarde **N'EST PAS TRANSFÉRABLE** en cas d'incapacité pour un délégué-e d'exercer son droit de vote.

Il y aura un bureau de vote situé dans la salle **Bécancour.** Deux scrutatrices ou scrutateurs seront présents à chacun des points de vote. Le bureau de vote sera ouvert de :

12 h 00 à 13 h 30, Jeudi le 30 mai 2024

Le dépouillement du vote sera fait par les scrutatrices et les scrutateurs, en présence de la présidence et du secrétariat des élections, ainsi qu'en la présence des représentant-es officiels des délégué-es ayant posé leur candidature. Dans le cas où un deuxième tour de scrutin s'avérait nécessaire, des instructions seront transmises sur la façon de procéder.

À la suite du dépouillement du vote, la présidence des élections annoncera les personnes élues par la majorité absolue des voix.

Une proposition de destruction des bulletins de vote devra être présentée à la fin de la période des élections.

Seul un candidat-e défait peut demander le décompte des votes, et ce au micro, en plénière, immédiatement après la proclamation des résultats par la présidence des élections.

Durée du mandat

Dans tous les cas, la durée du mandat des élu-es est de trois ans. Les statuts et règlements déterminent de façon plus spécifique le mandat de ces militantes et militants.

Cérémonial d'installation des dirigeantes et des dirigeants élus

La présidente ou le président d'élection procède à l'installation des membres du comité exécutif selon le cérémonial prévu aux Règles de procédure d'élection au comité exécutif et au comité de surveillance des finances de la Fédération du commerce (CSN) (statuts et règlements article 3.13) :

« Camarades, j'ai l'honneur de proclamer solennellement que vous êtes élu-es en qualité de membres du comité exécutif de la Fédération du commerce inc. (CSN).

Vous connaissez déjà les droits et les devoirs de vos charges respectives, et vous connaissez également la déclaration de principe, les statuts et règlements de la CSN et de la Fédération du commerce inc. (CSN).

Promettez-vous sur l'honneur d'y conformer votre action, d'agir toujours consciencieusement dans l'exercice de vos fonctions et de ne rien négliger pour rester dignes de la confiance que le congrès fédéral a mise en vous? »

L'un après l'autre, à haute voix, les membres du comité exécutif répondent :
« Je le promet sur l'honneur. »

Le congrès :
« Nous en sommes témoins. »

La présidente ou le président d'élections :
« Que les travailleuses, travailleurs et la classe ouvrière vous soient en aide. »

FC
FÉDÉRATION DU COMMERCE
CSN

Projet d'ordre du jour

Projet d'ordre du jour

Lundi, 27 mai 2024

10 h **Inscriptions**

10 h 30 **Session d'accueil pour les nouveaux délégué-es**

13 h **Plénière**

- Ouverture officielle du 53e Congrès de la Fédération du commerce (CSN) par le président, Alexandre Laviolette, et présentation des invité-es
- Mot de bienvenue de Pascal Bastarache, président du Conseil central du Cœur-du-Québec
- Activité Brise-glace
- Rapport sur la vie syndicale et les services de la fédération — 1re partie
- Nomination de la secrétaire d'appui
- Adoption du fonctionnement de la plénière
- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- Adoption du procès-verbal du 52e Congrès
- Premier rapport verbal du comité des lettres de créance

15 h **Pause-santé**

15 h 15 **Plénière**

- Rapport sur la vie syndicale et les services de la fédération — 2e partie
- Nomination de la présidence et du secrétariat des élections et explication de la procédure
- Rapport du comité en santé-sécurité-environnement pour le mandat 2021-2024

16 h 45

- Allocution de Caroline Senneville, présidente de la CSN

Ajournement

17 h **Cocktail de bienvenue**

Mardi, 28 mai 2024

9 h **Plénière**

- Deuxième rapport du comité des lettres de créance
- Plan de travail du comité de la condition féminine
- Rapport et recommandations du comité des statuts et règlements

10 h 30 **Pause-santé**

10 h 45 **Plénière**

- Rapport sur la résolution sur la vie syndicale *Organisé-es pour gagner*
- Panel animé par Marie-Hélène Bonin, conseillère au service de recherche et condition féminine de la CSN

12 h 30 **Dîner**

14 h 00 **Plénière**

- Troisième rapport du comité des lettres de créance
- Proposition du comité exécutif sur la vie syndicale *Enraciner notre rapport de force*

15 h 15 **Pause-santé**

15 h 30 **Plénière**

- Rapport sur la résolution sur la syndicalisation *Organisé-es et plus nombreux*
- Invité – David Bergeron-Cyr, 2e vice-président de la CSN
- Panel animé par Jean-Michel Savard, conseiller syndical à la fédération

17 h 30 **Ajournement**

Mercredi, 29 mai 2024

9 h **Plénière**

- Quatrième rapport du comité des lettres de créance

9 h 15

- Finances :
  - Présentation des états financiers FC 2021-2023
  - Rapport du comité de surveillance des finances sur les états financiers FC 2021-2023

10 h 30 **Pause-santé**

10 h 45

- Panel animé par Isabelle Ménard, conseillère au service de santé, sécurité et environnement de la CSN

Fin des inscriptions officielles au congrès

Heure limite pour les questions de privilège

12 h 00 **Heure limite pour les mises en candidature**

12 h 30 **Dîner**

14 h 00 **Plénière**

- Mot de la présidence d'élection, mises en candidatures et procédure
- Discours électoraux de toutes les candidates et tous les candidats ayant posé leur candidature
- Proposition sur l'environnement *VERT une transition juste*

15 h 30 **Pause-santé**

15 h 45 **Plénière**

- Cinquième et dernier rapport du comité des lettres de créance
- Présentation du Camp Vol d'été — Leucan CSN, par Michel Valiquette, trésorier
- Présentation des questions de privilège
- Présentation des syndicats en conflit

17 h 30 **Ajournement et Cocktail des candidates et candidats en élection**

Jeudi, 30 mai 2024

9 h **Assemblée sectorielle des 4 secteurs**
Secteur 1 — Commerce de détail, de gros et services divers
Secteur 2 — Agroalimentaire
Secteur 3 — Finances
Secteur 4 — Tourisme

11 h 45 **Dîner**

12 h **Élections au comité exécutif et au comité de surveillance des finances**

13 h 30 **Plénière**

- Finances :
  - Présentation des prévisions budgétaires 2024-2026

15 h

- Rapport de la présidence des élections

15 h 30 **Pause-santé**
Deuxième tour des élections, s'il y a lieu

16 h 30 **Plénière**

- Rétrospective des luttes et de l'organisation de la solidarité dans les syndicats
- Annonce des résultats du 2e tour de scrutin par la présidence des élections, s'il y a lieu

17 h 15 **Ajournement**
Défi *Têtes ou barbes rasées Leucan*

18 h **Artiste invitée – Coralie LaPerrière, humoriste**

19 h **Souper de solidarité — Soirée Karaoké**

Vendredi, 31 mai 2024

9 h 30 **Plénière**

- Proposition pour recevoir tous les rapports soumis au congrès
- Proposition de concordance
- Proposition d'entérinement des représentantes et représentants du bureau fédéral
- Installation des membres du comité de surveillance des finances
- Installation des dirigeantes et dirigeants du comité exécutif de la Fédération du commerce (CSN)
- Proposition de signature des effets bancaires de la Fédération du commerce (CSN)

10 h 30

- Conférence de Pierre Vercheval, conférencier, ex-joueur de football professionnel et analyste sportif à RDS

11 h 30 **Mot de clôture du congrès**

12 h **Clôture du congrès**

Proposed agenda

Monday, May 27, 2024

10 a.m. **Registrations**

10:30 a.m. **Welcome Session for New Delegates**

1 p.m. **Plenary Session**

- Official opening of the 53rd Fédération du commerce (CSN) Convention by President Alexandre Laviolette, and introduction of guests
- Welcome from Pascal Bastarache, President of the Conseil central du Cœur-du-Québec
- Icebreaker activity
- Report on union life and federation services - Part 1
- Appointment of support secretary
- Approval of the plenary session procedure
- Reading and approval of the agenda
- Approval of the minutes of the 52nd Convention
- First verbal report from the letter of credit committee

3 p.m. **Health Break**

3:15 p.m. **Plenary Session**

- Report on union life and federation services - Part 2
- Appointment of the election chair and secretariat and explanation of the procedure
- Report on the health-safety-environment pilot project for the 2021-2024 mandate

4:45 p.m.

- Speech by Caroline Senneville, CSN President

Adjournment

5 p.m. **Welcome Cocktail**

Tuesday, May 28, 2024

9 a.m. **Plenary Session**

- Second report from the letter of credit committee
- FC Status of Women Committee Pilot Project
- Report and recommendations of the Bylaws and Regulations Committee

10:30 a.m. **Health Break**

10:45 a.m. **Plenary Session**

- Report on the resolution on union life *Organized to win*
- Panel moderated by Marie-Hélène Bonin, Advisor, CSN Research and Women's Issues Department

12:30 p.m. **Lunch**

2 p.m. **Plenary Session**

- Third report from the letter of credit committee
- Executive Committee proposal on union life *Strengthening our Bargaining Power*

3:15 p.m. **Health Break**

3:30 p.m. **Plenary Session**

- Report on the resolution on unionization *Organized and More Numerous*
- Guest - David Bergeron-Cyr, CSN 2nd Vice-President
- Panel moderated by Jean-Michel Savard, union advisor at the federation

5:30 p.m. **Adjournment**

Wednesday, May 29, 2024

9 a.m. **Plenary Session**

- Fourth report from the letter of credit committee

9:15 a.m.

- Finances:
  - FC 2021-2023 financial statement presentation
  - Report of the Finance Oversight Committee on the FC 2021-2023 financial statements

10:30 a.m. **Health Break**

10:45 a.m.

- Panel moderated by Isabelle Ménard, CSN Health, Safety and Environment Advisor

12 p.m.

Official registration closes

Deadline for privilege issues

Deadline for nominations

12:30 p.m. **Lunch**

2 p.m. **Plenary Session**

- Word from the returning officer, nominations and procedure
- Election speeches by all candidates who have applied for election
- Environmental proposal: *GREEN for a Just Transition*

3:30 p.m. **Health Break**

3:45 p.m. **Plenary Session**

- Fourth and final report from the letter of credit committee
- Presentation of the Camp Vol d'été - Leucan CSN, by Michel Valiquette, Treasurer
- Presentation of privilege issues
- Presentation of the unions in dispute

5:30 p.m. **Adjournment and Cocktail Party for Candidates standing for Election**

Thursday, May 30, 2024

9 a.m. **4-Sector Assembly**
Sector 1 - Retail, Wholesale and Miscellaneous Services
Sector 2 — Food Industry
Sector 3 — Finances
Sector 4 — Tourism

11:45 a.m. **Lunch**

12 p.m. **Elections to the Executive Committee and Finance Oversight Committee**

1:30 p.m. **Plenary Session**

- Finances:
  - Budget forecasts 2024-2026

3 p.m.

- Report from the Chairman of Elections

3:30 p.m. **Health Break**
Second Round of Elections, if any

4:30 p.m. **Plenary Session**

- A retrospective of struggles and the organization of solidarity in the unions
- Announcement of the results of the 2nd round of elections by the electoral officer, if any

5:15 p.m. **Adjournment**
***Leucan Shaved Head or Beard* Challenge**

6 p.m. **Guest Artist - Coralie LaPerrière, Humorist**

7 p.m. **Solidarity Dinner - Karaoke Night**

Friday, May 31, 2024

9:30 a.m. **Plenary Session**

- Proposal to receive all reports submitted during the convention
- Concordance proposal
- Proposal to ratify federal office representatives
- Appointment of members of the Finance Supervisory Committee
- Appointment of officers to the Fédération du commerce (CSN) Executive Committee
- Proposed signing of the Fédération du commerce (CSN) banknotes

10:30 a.m.

- Lecture by Pierre Vercheval, lecturer, former professional soccer player and RDS sports analyst

11:30 a.m. **Closing Remarks**

12 p.m. **Closing of Convention**

FC
FÉDÉRATION DU COMMERCE
CSN

Rapport sur la vie syndicale et les services de la fédération

1re partie

Rapport du comité exécutif

Camarades,

Bienvenue au 53e Congrès de la Fédération du commerce de la CSN.

Il s'agit de votre instance et l'exécutif vous invite à prendre la parole. Lors de nos dernières instances, nous avons constaté une augmentation du nombre d'interventions par les délégué-es présents, ce qui est un signe de vitalité et d'une vie syndicale démocratique active. On vous invite encore une fois, à saisir cette opportunité !

Tout au long de la semaine, nous déterminerons les grandes orientations de la fédération pour les trois (3) prochaines années. Nous continuerons donc à façonner notre histoire, celle de la CSN et de la classe ouvrière.

Débutons en soulignant le départ de Jonathan Racine, conseiller syndical dans la région de Québec, qui a consacré près de quinze (15) années à la FC et qui partagera dorénavant son expérience comme conseiller au soutien à la négociation à la CSN. Nous sommes heureux pour lui, mais aussi tristes de perdre un conseiller de son calibre en qui nous avions une grande confiance.

Je veux également souligner les vingt-cinq (25) années de services exclusivement à la fédération de Benoit Boucher, camarade coordonnateur. Je n'ai pas souvenir qu'un conseiller nous ait autant donné d'années de service. Nous sommes fiers de pouvoir compter sur ta loyauté et surtout, sur ta grande compétence, merci Benoit !

Malheureusement, nous avons perdu des camarades de la CSN dans les derniers mois, dont Michel Gauthier. Ce dernier a débuté sa carrière comme salarié chez Kruger pour ensuite devenir conseiller syndical à la FC, à la CSN-Construction et au syndicat d'UCCO-SACC-CSN en tant que coordonnateur, lorsque ce dernier s'est affilié à la CSN. Il a aussi été le président du STTCSN et a été élu secrétaire général de la CSN en 1984. Durant son parcours à la FC, il a coordonné la négociation de l'hôtellerie. Il était réputé pour sa rigueur, sa persévérance et sa loyauté inébranlable envers la CSN. Il y a quelques semaines, sa conjointe, Lise Poulin, nous quittait à son tour. Elle a été présidente de la Fédération du commerce (CSN) de 1987 à 1998. Elle fut également la première femme secrétaire générale de la CSN, de 1998 à 2011. Elle s'est impliquée dans la campagne de syndicalisation CSN au Holiday Inn de la place Dupuis, où elle travaillait comme serveuse. Elle fut une pionnière pour le secteur en permettant le développement de la négociation coordonnée dans l'hôtellerie. Et donc enfin, des milliers de femmes et d'hommes ont pu gagner dignement leur vie.

Nous avons également perdu Johanne Duchesne, ancienne présidente du Syndicat des salariées de services et professionnelles de Desjardins du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CSN), une militante de longue date dans le secteur 3 – Finances. Nous garderons en souvenir de cette femme sa rigueur inébranlable et son engagement à l'endroit de ses membres et de la défense de leurs droits.

Dans ce rapport sur la vie syndicale fédérative, nous exposerons les résultats du plan de travail du comité exécutif et du plan de travail du bureau fédéral. Vous recevrez un rapport détaillé pour chaque proposition du dernier congrès. Nous survolerons les grands enjeux de chacun des secteurs et certains faits marquants. Un tour de piste sera fait au sujet de la conjoncture politique québécoise et internationale.

Dernier mandat

« Organisé-es pour gagner », c'est-ce que nous avons mis de l'avant lors du dernier mandat. Le premier volet de cette proposition visait à augmenter la présence terrain des membres de l'exécutif et c'est mission accomplie ! Les membres de l'exécutif ont rencontré 94 syndicats dans l'ensemble des régions du Québec et sont allés sur le terrain à plus de 728 reprises. Rappelons qu'en début de mandat, nous faisions encore face à la pandémie, ce qui a retardé notre capacité de déploiement. Malgré ces débuts confinés, nous avons réussi à développer une culture de proximité. Nous avons pu être aux côtés de nos syndicats affiliés dans des situations diverses. Par exemple, pour présider des élections, présenter des enjeux fédératifs, faire des tournées d'établissements pour discuter santé et sécurité au travail, soutenir nos syndicats en négociation et en conflit ou lors de fermetures d'entreprises, pour aider aux relations de travail ou encore pour gérer des situations politiques complexes. Les exemples sont aussi nombreux que le nombre de situations pouvant exister. Pour citer un bel exemple de réussite, notons la présence de notre trésorier, Michel Valiquette, dans les syndicats de l'hôtellerie. Il est invité systématiquement dans toutes les assemblées générales des syndicats pour parler de la négociation coordonnée. Les médias savent à qui s'adresser lorsqu'il y a des enjeux concernant le secteur du tourisme au Québec. Pensons au débat entourant le partage des pourboires où il a su défendre avec succès le droit des serveurs et serveuses à décider du partage ou non de leurs pourboires et revendiquer une revalorisation salariale pour les cuisiniers et cuisinières.

Cette présence sur le terrain fait la différence. Elle nous permet de bâtir des liens de confiance avec les représentants syndicaux ainsi qu'avec les membres pour les faire grandir, mieux se déployer en tant que syndicat et améliorer leurs conditions de travail. Dans des situations complexes et difficiles, nous avons la légitimité d'intervenir pour accompagner nos syndicats affiliés. La même dynamique s'est installée avec l'équipe de travail de la fédération. Nous sommes un outil de plus dans leur coffre.

Cette synergie nous permet de mieux porter la voix des syndicats affiliés et de faire un réel travail d'équipe avec nos conseillers et conseillères syndicales. Cette proximité a renforcé l'adhésion des syndicats à la vision politique de la FC, faisant en sorte d'améliorer la qualité de nos services. Nous pouvons ainsi promouvoir les instances de la fédération qui sont un lieu de réseautage entre syndicats et surtout, un lieu leur permettant de s'outiller pour mieux effectuer leur travail. Nous avons le devoir et la responsabilité de continuer dans cette voie au cours du prochain mandat.

Les syndicats affiliés comprennent l'importance de la solidarité et surtout, le support dont ils bénéficient de la CSN lorsque vient le temps de lutter pour améliorer leur vie. Au dernier conseil fédéral, la politique de dons de la FC a été mise à jour pour soutenir davantage les syndicats menant une lutte. L'objectif d'une telle politique, en plus d'être un soutien financier, sert à mettre en place des processus soutenant nos syndicats en conflit. Elle fait en sorte que nos 279 syndicats sont sollicités pour faire preuve de solidarité envers leurs camarades et faire connaître leurs faits d'armes à travers la fédération représente un soutien bénéfique en tous points. Grâce à cette politique, on constate un nombre croissant de syndicats donateurs provenant de notre fédération. Rappelons que nous sommes la fédération avec les plus bas taux de salaire à la CSN ; vous pouvez donc être fiers de vous ! Beaucoup de nos syndicats visitent les grévistes sur leur ligne de piquetage, envoient des vidéos d'appui ou des lettres de solidarité. Ces gestes font toute la différence pour celles et ceux qui doivent être sur le trottoir pour se faire respecter et gagner leur dû.

Grâce à votre exemplarité, nous avons travaillé à bonifier la politique du cinquante dollars (50,00 $) de la CSN et nous l'avons fait modifier pour que l'ensemble des autres organisations puissent mettre

en place des processus dans le but de voir augmenter les dons de leurs syndicats affiliés. Vous faites grandir la solidarité à travers la CSN.

D'ailleurs, à ce sujet, la grève doit cesser d'être diabolisée, car elle n'est pas un objectif en soi, mais elle est l'outil pouvant être nécessaire à la réalisation de grandes victoires. Elle est souvent inévitable lorsque nous sommes confrontés à des employeurs radins ou entêtés. Cet outil est l'exercice ultime de notre rapport de force. Il a permis à beaucoup de syndicats de gagner gros au cours des dernières années. Nous devons agir de façon responsable et faire des analyses rigoureuses de notre rapport de force. Il en est de notre responsabilité. L'improvisation est à proscrire lorsque nous choisissons de nous battre. Nos camarades qui luttent sont unanimes : la grève a permis de forger des solidarités profondes entre eux, de voir ce qu'est la solidarité à la CSN et de voir leurs conditions de travail et de vie s'améliorer substantiellement.

Les trois (3) dernières années ont été fortes de solidarité, c'est donc dire fortes en émotions. Vous avez été une source d'inspiration pour les travailleuses et travailleurs de l'ensemble du Québec. Nos luttes et victoires syndicales ont tracé la voie pour les autres travailleurs syndiqués de la province. Nous avons façonné l'histoire avec les gains historiques obtenus.

Les comités de liaison des secteurs sont de beaux lieux d'implication syndicale permettant à leurs membres de connaître les différentes réalités de leurs secteurs. Au-delà des propositions politiques, le comité exécutif de la FC avait la volonté de redynamiser le bureau fédéral de la fédération, l'objectif étant le développement d'une relève politique, une meilleure compréhension du rôle de représentation au bureau fédéral et une conscientisation sur les diverses réalités qu'un dirigeant de fédération rencontre quotidiennement. Au dire des membres élus du bureau fédéral, nous pouvons dire mission accomplie et nous continuerons en ce sens pour le prochain mandat.

Vie sectorielle

Globalement, au cours du mandat, nous avons obtenu des règlements de convention collective historiques. Des augmentations de salaire à coups de piastres ont été négociées, tout comme des pourcentages d'augmentation salariale variant entre vingt pour cent (20 %) et quarante-cinq pour cent (45 %) sur la durée des conventions collectives. Nous avons réussi à réintégrer des clauses de protection reliées à la hausse des prix à la consommation, réduire la durée de la plupart de nos conventions collectives et améliorer nos clauses en santé et sécurité au travail. L'utilisation de la solidarité pour gagner n'a jamais été aussi forte. Ces résultats passeront à l'histoire très certainement.

Secteur 1 — Commerce de détail, de gros et service divers

<u>1A — Magasins d'alimentation</u>

La négociation coordonnée de ce sous-secteur s'est terminée au cours du mandat après une longue bataille. Le bilan de cette négociation nous amènera vers d'innovants changements permettant d'être encore plus forts. Nous avons une fois de plus prouvé notre pertinence et obtenu des conditions de travail bien au-delà de ce que les Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (TUAC) obtiennent.

La pénurie de main-d'œuvre frappe fortement ce sous-secteur, la principale cause étant les bas salaires. Le salaire d'entrée est à peine plus élevé que le salaire minimum.

La question du prix des aliments est aussi un enjeu politique important. Nos membres n'arrivent pas à joindre les deux bouts, ils ont même de la difficulté à faire leur épicerie dans les magasins d'alimentation où ils travaillent. Nous avons assisté au cirque que les PDG des cinq (5) grands (Metro, Loblaws, Sobeys, Costco et Walmart) du secteur ont déployé lors de la commission parlementaire portant sur le prix des aliments. Les profits de ces derniers sont encore à la hausse alors que le « monde ordinaire » peine à beurrer son pain. Encore une fois, les hautes directions se versent des bonus annuels hors de l'entendement. Ils démontrent à nouveau que leur appétit capitaliste est plus grand que toute valeur humaniste existante. Pour couronner le tout, ils n'en sont même pas gênés !

L'augmentation du prix du panier d'épicerie a modifié les habitudes des consommateurs qui stagnent au bas de l'échelle. Cherchant les économies, ceux-ci achètent leurs produits non périssables à moindre coût chez Dollarama, par exemple, causant ainsi des pertes d'heures de travail dans nos magasins d'alimentation, un cercle vicieux.

Le modèle d'affaires dans ce sous-secteur est basé sur l'exploitation des salariés par le plus bas taux de salaire possible et la non-reconnaissance de ces derniers, pourtant loyaux et dévoués, ce qui permet d'offrir un service de qualité en fidélisant la clientèle. Nous devons dénoncer cette gestion et cette vision méprisante à l'endroit des hommes et des femmes qui effectuent un travail plus qu'essentiel à l'équilibre de notre société.

Toujours dans leur logique d'asservissement, les employeurs du secteur ont vu une opportunité de maintenir nos membres au bas de l'échelle en faisant appel à des travailleurs étrangers temporaires (TET) pour régler le problème d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre.

La question environnementale a eu des impacts sur nos camarades des marchés d'alimentation de la région de Chibougamau. En raison des feux de forêt qui ont sévi l'été dernier, la ville a dû être évacuée. Nos travailleurs se sont retrouvés sans travail et sans logis sans savoir quand ils pourraient retrouver une vie normale. Vivre dans la peur de ne plus avoir de revenu ni de toit sur la tête dans un avenir rapproché, c'est extrêmement angoissant. Parions que ce ne sera pas la dernière fois que nos syndicats seront confrontés à ce genre de réalité. Que pouvons-nous faire pour prévenir ces situations ? Cette question sera traitée durant le congrès.

<u>1B — Magasins non alimentaires</u>

Dans ce sous-secteur, la compétition est vive et nos camarades des magasins Rona en ressentent les effets avec les coupes d'heures exigées par la haute direction. En début d'année, Rona a annoncé la coupe de plus de cent quatre-vingts (180) postes au Québec. La hausse des taux d'intérêt a des effets négatifs sur ce sous-secteur puisque l'industrie de la construction tourne au ralenti et que la population a une capacité réduite d'emprunt pour rénover. Croyez-vous que la haute direction ait coupé dans ses heures rémunérées pour mettre l'épaule à la roue ?

Le niveau des salaires dans ce sous-secteur confronte les employeurs à des problèmes d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre, causant une réduction de la qualité du service à la clientèle. Souvent, les employeurs embauchent des salariés moins expérimentés. À priori, cela ne pose pas de problème. Là où le bât blesse, c'est le manque de formation. Conséquemment, la charge de travail des plus expérimentés s'alourdit. De plus, cette mauvaise gestion a fait exploser les cas d'incivilité provenant de la clientèle qui sont devenus un vrai fléau. Nous devons revendiquer des solutions à mettre en place pour les membres de nos syndicats. Continuons le travail entamé à ce sujet et négocions des mesures protégeant nos membres.

Les employeurs de ce sous-secteur se tournent également vers les travailleurs étrangers temporaires (TET) pour maintenir nos salariés au bas de l'échelle. Souvent, ces TET sont mal intégrés et ne maîtrisent pas bien le français. Ceci a un impact direct sur la qualité du service et la charge de travail. Nous devons négocier des clauses facilitant l'intégration de ces derniers et leur permettant de mieux s'épanouir au travail, mais aussi dans la communauté.

Sans doute l'avez-vous remarqué, l'offre de divers produits dans nos magasins est en baisse. En consultant les sites Web de nos grandes bannières, on constate la volonté de forcer un changement dans nos habitudes de consommation pour s'enrichir et réduire le coût de la main-d'œuvre. Les achats en ligne continuent d'avoir des impacts négatifs sur nos emplois et nos conditions de travail.

Plusieurs négociations et certaines grandes batailles ont eu lieu dans ce sous-secteur au cours du mandat. Encore une fois, grâce à notre solidarité et notre combativité, nous avons obtenu de bien meilleurs règlements que les TUAC ou encore les Teamsters.

1C — Entrepôts

Dans le sous-secteur des entrepôts, de grandes luttes ont été menées au cours du dernier mandat. Les géants de la distribution alimentaire ont dû faire un certain partage de la richesse produite. Nous observons un phénomène de consolidation dans ce secteur et la construction de mégaentrepôts à des endroits stratégiques. Cette consolidation amène l'apparition de nouvelles technologies qui entraîneront des conséquences sur nos emplois. Les enjeux en santé et sécurité au travail sont toujours à l'ordre du jour dans ce sous-secteur et ce n'est pas près de changer.

La question des travailleurs étrangers temporaires y est aussi de plus en plus présente. Malgré la revalorisation des emplois obtenus, les employeurs trouvent plus simple de se servir des TET, causant encore une fois ici des enjeux d'intégration, de francisation et de santé et sécurité au travail.

Le modèle d'affaire d'Amazon et de Dollarama développe la précarisation et la sous-rémunération des travailleurs. Leurs dirigeants profitent de l'insécurité de ces nouveaux arrivants pour mieux les exploiter. La santé et la sécurité au travail ne sont qu'un concept théorique qu'il vaut mieux ne pas soulever par peur de perdre son emploi. C'est pourquoi la campagne de syndicalisation chez Amazon est toujours en cours. La CSN fait des représentations devant le Tribunal administratif du travail, car Amazon s'ingère dans cette campagne de syndicalisation en intimidant ceux qui souhaitent joindre nos rangs. Malgré les stratégies antisyndicales d'Amazon et après plus de deux (2) ans d'efforts, nous avons réussi un vrai tour de force en déposant une requête en accréditation pour l'entrepôt d'Amazon à Laval. Une première au Canada!

1D — Services divers

Dans ce sous-secteur, notons que le télétravail a entraîné des conséquences négatives dans nos grandes villes, par exemple, sur le nombre d'emplois dans nos syndicats de stationnements, qui sont désertés. Nous le constatons : les deux plus grands centres-villes de la province sont dévitalisés à cause de la nouvelle réalité qu'est le télétravail. Nous avons perdu plus de la moitié de nos membres dans nos syndicats des stationnements de la région de Montréal. Dans plusieurs de nos points de services, les humains ont été remplacés par des bornes de paiement.

Dans le milieu funéraire, nous sommes au début du « *dead-boom* » avec une hausse croissante du nombre de décès, conséquence directe du « *baby-boom* ». Les milléniaux sont maintenant plus

nombreux que les baby-boomers. Malgré la hausse des décès, le changement dans les habitudes funéraires a un impact négatif sur les emplois de ce sous-secteur.

Secteur 2 — Agroalimentaire

Dans ce secteur, nous voyons de plus en plus de consolidations et de mondialisation d'entreprises. Les syndicats doivent donc pousser leurs connaissances encore plus loin sur les activités de ces employeurs. Ils doivent faire une analyse fine de leur rapport de force pour contrer cette nouvelle dynamique. D'ailleurs, ce sujet était la thématique du dernier colloque Gérard-Picard, en novembre dernier, et fait partie des travaux du Comité de coordination générale des négociations (CCGN) de la CSN. Notre camarade et ancien coordonnateur de la FC, Jordan Wilson, planche sur un outil facilitant l'analyse du rapport de force pour ne rien laisser au hasard et obtenir un portrait des plus exhaustifs. Nous suivrons ces travaux de près afin de vous faire bénéficier de cette méthodologie et de ce savoir.

Les nouvelles dispositions en santé et sécurité au travail ont aussi été bénéfiques pour les syndicats du secteur. Parions que la question du bruit et de la sécurité des machines sera à l'ordre du jour des comités en santé et sécurité au travail. Malgré les avancées positives reliées à la loi, nous devons continuer à exiger bien plus que le minimum en matière de santé et sécurité au travail. Il n'y a pas de compromis possible à ce sujet.

Sur le plan politique, nous devons surveiller la question de la souveraineté alimentaire afin que notre nation puisse s'autosuffire dans un avenir plus ou moins rapproché, en plus de créer de bons emplois dans le domaine agroalimentaire. La question de l'environnement et des pratiques agricoles vertes devra également faire partie de nos revendications. Il importe de s'en préoccuper dès maintenant afin de s'assurer que la transition juste ne se fasse pas sur le dos de la classe ouvrière.

Les changements climatiques se font également ressentir dans ce secteur. Nous constatons une diminution constante dans les habitudes de consommation de protéine animale. Les grands consommateurs d'eau et d'énergie vont tôt ou tard être confrontés à des législations environnementales qui entraîneront des conséquences sur les emplois.

<u>2A — Transformation des viandes</u>

Dans ce sous-secteur, nous avons vécu de vraies montagnes russes. En début de mandat, nous menions de grosses batailles contre l'employeur Olymel avec le conflit de travail à l'usine d'abattage de Vallée-Jonction. Le conflit de travail de près de quatre (4) mois a permis d'obtenir des gains historiques et de rattraper les concessions faites en 2007. Olymel a ensuite exporté notre règlement à l'ensemble de ses autres usines. Grâce à ces camarades, les conditions de travail de l'ensemble des travailleurs de l'industrie du porc frais ont été revalorisées. Un vrai tour de force !

Malheureusement, la mauvaise gestion d'Olymel a causé des fermetures dans les derniers mois. Avec la perte du marché chinois, l'imposante dette d'Olymel causée par l'achat de F. Ménard à gros prix, il y a quelques années, et l'augmentation des taux d'intérêt, la situation financière d'Olymel s'est écroulée. Sept (7) fermetures d'usine en ont découlé, dont trois (3) syndicats affiliés à la FC, soit l'abattoir de Vallée-Jonction, l'abattoir de Princeville et le centre de distribution de Saint-Simon. C'est donc dire que nos trois (3) grands syndicats de l'industrie du porc frais ont subi le ressac de cette mauvaise gestion. Cet autre gâchis de la part de la haute direction d'Olymel aura aussi coûté cher aux contribuables québécois. Rappelons-nous que le gouvernement a investi cent quarante (140) millions de dollars dans les activités d'Olymel et que l'assurance stabilisation des revenus a été

utilisée par les producteurs de porcs à une hauteur de près de deux cent quarante (240) millions de dollars, dont les deux tiers (2/3) proviennent des poches des contribuables québécois. Tout ça pourquoi ? Pour mener à la perte de plus de deux mille (2000) emplois. Pour rendre hommage à ces femmes et à ces hommes, la Fédération du commerce (CSN) a produit, en décembre dernier, une édition spéciale du journal FC « On s'organise » relatant leur histoire de solidarité. Nous souhaitons que ce journal inspire l'ensemble des syndicats de la fédération.

Depuis plusieurs années, les travailleurs étrangers temporaires sont bien présents dans nos usines agroalimentaires. Des clauses de convention collective ont été créées par l'équipe de travail dans lesquelles on retrouve, entre autres, des procédures d'accueil, des clauses de traduction et des clauses nous permettant de les accompagner dans la communauté afin qu'ils s'y établissent adéquatement. Nous avons vécu de belles expériences, telles que l'accueil à l'aéroport pour certains groupes et l'implication de ces travailleurs au sein de nos structures syndicales. En contrepartie, des pratiques des « années 30 » ont refait surface. Certains employeurs croient pouvoir entrer dans les logements de ces travailleurs à leur guise ou même installer des caméras pour les surveiller. Nous devons négocier des clauses les protégeant dans nos conventions collectives !

2B — Production alimentaire

Les changements climatiques affectent également ce sous-secteur. Nos camarades du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie vivent actuellement les effets du réchauffement des eaux du golf du Saint-Laurent. Ils subissent le déplacement de la crevette nordique vers des eaux plus froides et le retour du sébaste. Ce poisson, qui consomme un peu trop nos savoureuses crevettes, nous mène la vie dure. De plus, les quotas de pêche à la crevette sont à un niveau historiquement bas. Au surplus, ce sont les bateaux-usines qui ont obtenu les quotas de pêche du sébaste, et ce, au détriment de nos pêcheurs locaux. Des quotas de pêche ont même été accordés à une entreprise qui n'a pas de bateau de pêche ! La situation est difficile pour nos travailleurs. Il faudra se réinventer dans ce sous-secteur.

Les travailleurs étrangers temporaires y sont aussi de plus en plus présents. Les employeurs utilisent cette solution temporaire comme solution à long terme pour contrer leurs problèmes d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre. Pour eux, il n'est pas question de modifier la loi quant aux permis de travail fermés, ce qui aiderait pourtant grandement ces femmes et ces hommes à améliorer leur sort. Ils pourraient notamment trouver un autre emploi si des changements survenaient, comme les fermetures que nous avons vécues avec Olymel. Pour nous, la solution réside dans l'immigration régulière et dans l'obtention de la résidence permanente par ces futurs citoyens canadiens avec l'ensemble des mesures permettant une inclusion dans notre société, dont l'apprentissage de notre langue française.

Secteur 3 — Finances

Au cours du dernier mandat, nous avons débuté le renouvellement des conventions collectives de nos trente-huit (38) syndicats. L'enjeu transversal : la montée en flèche du télétravail causé par la pandémie. Cette nouvelle réalité, en matière de conditions de travail, doit être bien conventionnée, sans quoi les employeurs s'en serviront de façon tout à fait arbitraire.

La santé et la sécurité au travail seront intégrées au plan de travail du prochain mandat, car les nouvelles dispositions de la loi obligent les employeurs à mettre en place des comités paritaires. L'incivilité est l'un des enjeux majeurs pour les travailleuses de ce secteur.

3A — Mouvement Desjardins

Le Syndicat des salariées de services et professionnelles de Desjardins du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CSN) a ébranlé Desjardins lors de son renouvellement de convention collective. En effet, lors de la négociation, il a forcé Desjardins à revoir sa structure salariale, ce qui a entraîné une restructuration dans l'ensemble du Mouvement Desjardins, menant ainsi à des augmentations salariales substantielles.

En octobre 2023, Desjardins a annoncé la coupe de quatre cents (400) postes et la fermeture de points de services et de guichets automatiques. Ces décisions ont entraîné des répercussions sur l'accessibilité des services de Desjardins en région. Un autre exemple de la vision bancaire au détriment de la vision coopérative qui a fait naître Desjardins. Ils sont donc à surveiller !

3B — Finances

Après plusieurs années de grands travaux de la part de deux (2) grandes compagnies d'assurance, la fusion de SSQ et de La Capitale s'est finalement concrétisée pour créer Beneva. L'accréditation CSN chez Beneva a été obtenue à la fin de l'année 2023. Nous représentons dorénavant les mille trois cents (1300) membres de l'assurance collective, de l'assurance individuelle et des services financiers, entre autres. Leur toute première assemblée s'est tenue en février dernier et marquait le début du processus de négociation avec Beneva.

Bâtirente a également renouvelé sa convention collective dans la dernière année. Cette négociation a fait ressortir le changement de culture que tente d'implanter la nouvelle direction. Cela ne se fait pas sans heurts, mais nous sommes persuadés qu'ils sauront trouver la voie de passage qui répondra aux besoins de nos membres. Au plan des conditions de travail, ces derniers ont fait de beaux gains grâce à la solidarité qu'ils ont exprimée. Vous les avez sans doute vus arborer fièrement le macaron lors du dernier congrès de la CSN.

Secteur 4 — Tourisme

4A — Hôtellerie

Le secteur touristique au Québec se porte particulièrement bien. Il a atteint des sommets historiques. Depuis deux (2) ans, les hôteliers se vantent d'avoir dépassé les niveaux d'occupation prépandémiques. Le prix des chambres a d'ailleurs plus que doublé depuis ce temps. Les employeurs du secteur de l'hôtellerie ont une dette envers leurs travailleurs, car nos camarades ont fait d'importants sacrifices durant les mois de confinement. Maintenant, c'est l'heure de passer à la caisse. La prochaine ronde de négociation coordonnée de l'hôtellerie est un rendez-vous à ne pas manquer cet été !

Pour ce qui est de nos camarades de Toronto, nous avons finalement obtenu la décision d'accréditation de l'hôtel Royal York. Cela aura pris près de deux (2) ans et malheureusement, il y a toujours des contestations en cours. Saviez-vous que ces travailleurs gagnent en moyenne cinq dollars (5 $) de l'heure de moins que nos camarades de Montréal pour le même travail ? Nous continuons à faire pression par diverses actions de visibilité et de sensibilisation sur le terrain. Présentement, nous devons aussi nous battre contre les syndicats affiliés au Congrès du travail canadien (CTC) et contre les employeurs, car ils ne veulent surtout pas nous voir dans « *the rest of Canada* » ! Certains hôteliers ont même fait venir leur équipe de « *union buster* » pour intimider et faire peur à nos camarades voulant joindre un vrai syndicat combatif.

4B — Loisirs

Les syndicats de nos grandes stations de ski ont fait de très beaux gains en cours de mandat. Ils ont obtenu des clauses de protection contre l'inflation, en plus de gains monétaires pour la première année de convention collective, bien au-delà de l'inflation. Ils ont aussi récolté d'importantes améliorations au plan normatif.

Ce sous-secteur d'activité est frappé durement par les changements climatiques. Nous l'avons constaté cet hiver : les frais d'exploitation de nos stations de ski ont augmenté puisque les précipitations de neige ont été faibles et les températures plutôt clémentes. Ces changements climatiques présentent un réel défi. Comment développer une offre de loisirs qui ne dépend pas seulement de la neige reçue ? C'est le défi auquel font face ces entreprises. Les quelques accidents qui ont fait la manchette nous prouvent que les questions de santé et sécurité demeurent un enjeu important. Certains de ces accidents ont été tragiques, causant, entre autres, la mort d'une jeune skieuse. La sécurité des remontées mécaniques est une priorité syndicale !

4C — Restauration

La question des pourboires est toujours à l'ordre du jour. La pandémie, la hausse des taux d'intérêt et le remboursement des prêts gouvernementaux causent une pression sur la santé financière des restaurateurs. Plusieurs ont dû fermer leurs portes. Pour eux, la solution à tous les problèmes financiers se trouve où ? Dans leur poche ? Évidemment, non ! Ils lorgnent la poche des serveurs et ils continuent de faire pression sur les gouvernements à ce sujet. Pour nous, il n'est pas question de déshabiller Pierre pour habiller Paul. La solution doit passer par la poche des restaurateurs, pas la nôtre. Nous devons revaloriser le travail en cuisine et payer dignement ces travailleurs. Les cuisiniers n'ont pas à être les enfants pauvres de la restauration.

Le haut taux de roulement et l'offre d'emploi énorme pour ces métiers font en sorte qu'il est plus facile pour ces derniers de changer d'employeur que de s'organiser syndicalement. Nous croyons toujours que la meilleure voie pour améliorer globalement les conditions de travail est celle de la syndicalisation. On le constate dans les restaurants où les syndicats ont décidé de se joindre au SE de la restauration — CSN.

Syndicats en conflit

Au moment d'écrire ces lignes, aucun syndicat de la fédération n'était en conflit. Une mention pour nos camarades du STT de Presto Libre-Service de la région de Québec (CSN) qui ont dû se battre durant onze (11) mois et qui ont récemment obtenu gain de cause. Ils ont réussi à gagner ce que personne n'a pu obtenir dans ce secteur d'activité, soit des augmentations salariales frôlant neuf pour cent (9 %) au sommet des échelles. De plus, un forfaitaire variant entre mille cinq cent dollars (1 500 $) et trois milles dollars (3 000 $), différentes primes bonifiées tout comme une amélioration du régime de retraite. Ils ont obtenu plusieurs gains au niveau normatif tels l'accueil des nouveaux salariés à leur embauche sans perte de salaire, la bonification des dispositions concernant les droits syndicaux, une clause de déjudiciarisation des dossiers disciplinaires et des améliorations concernant leurs dispositions de représentation en matière de santé et sécurité au travail. Finalement, ils auront la meilleure grille salariale pour ce type de commerce.

Grâce à la solidarité des syndicats de la FC, de l'ensemble des syndicats de la CSN et de la campagne du 18 $ l'heure, nos camarades ont pu mener cette bataille sans subir le stress financier que peut

faire vivre un conflit, puisqu'ils ont pu maintenir leur salaire jusqu'à l'obtention d'un règlement. Nous devons être fiers et reconnaitre le courage et la combativité de ces camarades qui ont gagné leur bataille alors que l'historique des luttes dans ce sous-secteur ne penchait pas en leur faveur.

Bravo camarades vous pouvez être fiers de vous!

Nouveaux syndicats

Avant de passer à la conjoncture québécoise, je tiens à souligner l'arrivée des nouveaux syndicats à la fédération depuis le début du dernier mandat. Nous avons accueilli près de vingt-cinq (25) nouveaux syndicats ou nouvelles sections de syndicats. Une grande majorité de ceux-ci se retrouve dans le STT du commerce — CSN et le SE de la restauration — CSN, comme quoi nos nouveaux modèles d'organisation répondent à un besoin. À toutes et à tous, bienvenue à la Fédération du commerce (CSN) !

Conjoncture politique au Québec

La conjoncture syndicale au Québec est tout aussi dynamique que la fédération. Vous avez vu, l'automne dernier, le Front commun prendre la rue et faire la grève pour l'amélioration de leurs conditions de travail, mais aussi pour les conditions du secteur public québécois. Les travailleurs de ce secteur ont plus à cœur la défense de nos services publics que le gouvernement lui-même. La Coalition Avenir Québec (CAQ) préfère mettre en place des réformes jetant les bases pour une plus grande privatisation de notre système de santé et services sociaux et centraliser les pouvoirs plutôt que d'en donner davantage aux milieux de travail. Ne l'oublions pas, il n'y a pas mieux placés que les travailleurs pour trouver des solutions aux problèmes d'organisation du travail qui persistent dans le réseau de la santé et celui de l'éducation. Les enseignantes et les enseignants ont pris la rue, réclamant des améliorations pour notre système d'éducation et ils ont fait d'importantes avancées. Il en reste à faire certes, mais ils ont permis de corriger la direction des dernières années. L'éducation est l'un des meilleurs moyens pour favoriser le partage de la richesse et pour lutter contre la désinformation des populistes de droite. Le grand public a compris l'importance de cette lutte et s'est rangé du même côté.

Conjoncture internationale

Le mouvement syndical américain a retrouvé un deuxième souffle. Nous avons vu deux (2) grèves importantes chez nos voisins du Sud : une grève qui a abouti en la victoire des travailleurs chez UPS et la grève dans l'industrie automobile. Les enseignants continuent aussi de se battre pour l'amélioration du système d'éducation, qui en a grandement besoin, là aussi. Tout comme nous, ils sont confrontés à de grandes entreprises multinationales voulant faire de plus en plus de profits sur le dos des travailleurs. L'influence de « *Labor Notes* » se fait sentir en rendant publiques et accessibles les initiatives de mobilisation et de luttes ouvrières.

Au plan des droits humains, la conjoncture internationale est régressive à plusieurs endroits : en Chine, où la seule expression possible de la population consiste à dire comme le parti au pouvoir ; en Palestine, où Israël a décidé d'orchestrer un génocide contre le peuple palestinien à Gaza ; en Ukraine, où ils sont confrontés à un tyran russe qui craint que l'OTAN soit sur ses frontières ; puis, en Haïti, dans les derniers mois, des gangs armés de Port-au-Prince attaquent plusieurs quartiers et affrontent les policiers. Ils visent le palais présidentiel, l'aéroport et deux (2) prisons et libèrent des milliers de prisonniers, exigeant que le premier ministre quitte le pouvoir, sans quoi une guerre sera déclenchée.

L'état d'urgence est décrété et un président du conseil de transition a été choisi pour tenter de sortir le pays de sa profonde crise sécuritaire.

Conclusion

Le dernier mandat a été un succès, car nous nous sommes organisé-es pour gagner ! Maintenant que les racines de la solidarité sont de plus en plus profondes, nous devons continuer à nourrir l'arbre. Les propositions qui vous seront soumises cette semaine vont en ce sens. C'est pourquoi nous soumettons une proposition sur le rapport de force, une sur la question de l'environnement ainsi qu'un projet-pilote au sujet de la condition féminine. Vous constaterez aussi le fruit des luttes passées au cours du dernier mandat dans notre traditionnelle rétrospective des luttes.

Nous avons appris à mettre de l'avant la solidarité, nous devons maintenant l'enraciner, d'où le thème du présent congrès. L'illustration du poing gauche levé fait référence aux luttes collectives passées, mais aussi à venir, pour changer notre quotidien et la société pour un monde meilleur. Ce poing s'incarne en arbre, faisant référence à l'environnement et en la nécessaire lutte aux changements climatiques auxquels l'humanité est confrontée. Cette image illustre donc un syndicalisme de combat prenant racine au sein de nos syndicats affiliés, de notre fédération et au sein de la CSN. Enracinons la solidarité !

Bon congrès !

Vive la Fédération du commerce ! Vive la CSN !

FC
FÉDÉRATION DU COMMERCE
CSN

Rapport sur la vie syndicale et les services de la fédération

2e partie

Rapport de la coordination

Camarades,

Depuis le dernier congrès en mode virtuel en 2021, de nombreuses améliorations ont été apportées à la composition de l'équipe. Que ce soit l'apport remarquable des mentors et des membres du bloc d'appui, la création de différents postes, nous pouvons nous féliciter d'avoir concrétisé des choix qui aujourd'hui rapportent non seulement à l'équipe, mais d'abord et avant tout, aux membres que nous représentons.

Malgré le volume considérable de mouvements de main-d'œuvre qui nous a affligés pendant les dernières années, nous réussissons toujours à tenir le fort et, au moment d'écrire le rapport, tous nos postes sont pourvus. Gageons que notre réputation dans l'encadrement des nouveaux et nouvelles salarié-es de l'équipe et notre hospitalité envers les stagiaires donnent les résultats escomptés.

Le plan concernant les ressources de la FC a été réalisé avec brio. Nous avons même utilisé une partie des sommes budgétées pour ajouter une employée de bureau de l'équipe volante comme ressource temporaire pour aider l'équipe à pallier l'absence d'une camarade et avoir de l'aide pour la préparation des négociations à venir. Nous souhaitons toujours poursuivre dans la même veine, mais nous sommes victimes du succès de l'implantation par la CSN de l'équipe volante d'employé-es de bureau.

Malgré les pertes de syndicats avec de nombreux membres, nous sommes motivés par les nouveaux membres qui joignent nos rangs et gardons espoir que nos stratégies développées avec la campagne « *Organiser et plus nombreux* » porteront encore fruit.

Comment ne pas souligner les efforts incommensurables de tous les membres de l'équipe de travail à se battre avec insistance aux côtés des syndicats dans leur négociation ? Depuis le dernier congrès, nous ne comptons plus le nombre de syndicats qui se sont mobilisés pendant leur négociation et en cours de convention afin de revendiquer plus d'enrichissement. Beaucoup de travail pour l'équipe, mais nous sommes fiers de vous dire qu'elle a accompli cette mission avec succès. Les résultats sont galvanisant pour les troupes et nous motivent à retrousser nos manches pour le prochain mandat.

Concernant l'opérationnalisation des résolutions du dernier congrès, vous constaterez dans le présent rapport que les travaux réalisés ont atteint presque tous les objectifs.

État des ressources à la FC

Postes et budget

Tout d'abord, voici la répartition des postes à la FC en fonction des régions comme adoptée au budget de la fédération lors du congrès de juin 2021.

	Conseillers syndicaux	Employé-es de bureau	Élu-es
Québec	5	1	
Montérégie — Estrie — Cœur-du-Québec	5	1	
Montréal	8	6	4
Saguenay — Lac-Saint-Jean — Côte-Nord	3	1	
Outaouais — Lanaudière — Laurentides	3	1	
Régions	2,5	1	
Coordination	2		
Bloc d'appui	4		
Total	32,5	11,5	4

Depuis le congrès, voici les modifications qui ont été apportées à la répartition des postes :

- Un poste a été ajouté à Brossard dans la région de la Montérégie afin de desservir des syndicats de Montréal et de la Montérégie ;
- Un poste de secrétaire-comptable a été transformé en poste de conseillère syndicale en comptabilité ;
- Un demi-poste de commis comptable a été créé ;
- Un poste de « pompier » a été transformé en poste de mentor et un deuxième poste de mentor a été ajouté au bloc d'appui. Le salaire, les avantages sociaux et les dépenses reliés aux postes de mentor sont toutefois assumés par la CSN.

Organisation des ressources

Mouvements de main-d'œuvre

Au cours du présent mandat, l'équipe de travail a fait face à plusieurs défis de taille concernant la gestion des ressources. Voici un résumé des faits et des décisions qui ont été prises par l'équipe de travail au cours de cette période :

- Entre décembre 2021 et mai 2022, l'équipe s'est retrouvée avec plusieurs postes vacants de conseillères et conseillers syndicaux. La majorité des absences était due à des congés de maternité-paternité, à des congés de maladie et à des postes vacants ;
- Afin de maintenir les services aux syndicats, l'ensemble des conseillers a repris les dossiers les plus urgents comme les arbitrages et les renouvellements de conventions collectives ;
- Toujours au cours de cette période, l'équipe a pris la décision de laisser vacants

temporairement 3 postes de pompier sur 4. Cette décision a été prise en avril 2022 afin de ne pas retirer les conseillers de leur charge et maintenir le service direct aux syndicats.

- En aucune circonstance nous n'avons refusé de remplacer les absences et les postes vacants lorsque c'était possible de le faire. Il est toutefois arrivé que le manque de conseillers ou d'employé-es de bureau disponibles à la CSN ait été plus grand que les besoins à combler. La particularité de certaines régions du Québec a aussi fait en sorte qu'il y a eu certaines périodes où il était plus difficile, voire impossible, de remplacer les absences.
- C'est dans ce contexte que nous avons dû user d'imagination en gardant des ressources avec nous plus longtemps dans certaines régions pour donner un coup de main, tout en sachant qu'il nous était impossible de pourvoir un poste dans une autre région. Le tout a toujours été fait en respect du budget adopté par le congrès.
- Comme il est dans nos pratiques, nous avons levé la main à presque toutes les occasions pour accueillir des stagiaires de la banque de préembauche, des stagiaires au baccalauréat en relations industrielles ou même du Barreau. Nous croyons que ce sont toujours des opportunités pour entamer des opérations charme, séduction et autres courbettes pour attirer de nouveaux camarades dans notre équipe. Par ailleurs, nous suivons les mouvements de main-d'œuvre à la loupe et portons attention aux effectifs des autres équipes pour saisir des opportunités de convaincre des camarades de faire défection vers notre fédération lorsqu'on peut améliorer leur sort.

Durant le dernier mandat, l'équipe a également accueilli un nombre important de nouveaux salariés :

» Marie-Laurence Rho
» Jean-Michel Savard
» Misha Denault
» Nadia Kladi
» Valérie Martel
» Catherine Bergeron
» Martin-Pierre Mercier
» Louise Labrie
» Ricardo Andrew Cleophat
» Mario Frenette
» Yanic Beaudry
» Nathalie Chamberland
» Nadia Pelletier
» Éric Chabot
» Luc Plamondon
» Émilie Lacroix
» Kim Boucher
» Annie Gosselin
» Jasmine Pigeon-Bourque
» Jean-Daniel Daigle
» Marc-André Labrèche
» Peggy Courcy
» Jimena Ruiz-Aragon
» Vincent Mercille Barrette
» Mario Maranda
» Julie Touchette
» Ian Fillion
» Nicolas Johnston
» Marie-Claude Montpetit
» Patrick Brunet
» Karine Morisseau
» Laurence Côté-Lebrun
» Vincent Noël
» Myriam Dufresne-Manassé
» Marie-Christine Savaria
» Louis-André Boulay
» Isabelle Proulx

<u>Renouvellements des conventions collectives FC</u>

Les années 2020 et 2021 ont été chargées en renouvellements de conventions collectives et en périodes de maraudage. En 2020, 70 conventions collectives venaient à échéance. La grande majorité

de ces négociations ont été ralenties durant plusieurs mois par la crise pandémique. Alors que plusieurs de ces négociations étaient toujours en cours, s'est ajoutée plus d'une centaine de renouvellements de conventions collectives en 2021. Pour 2020 et 2021, c'est près de 50 % des syndicats affiliés qui ont renouvelé leur convention collective.

Vers la mi-juin 2022, nous concluions la 10e ronde de négociation coordonnée engagée par plus de 25 syndicats d'hôtels provenant de Montréal, Québec et Sherbrooke. En raison des nombreuses vagues de confinement vécues, ce fut une ronde marathonienne menée par plus du quart des effectifs de la fédération pendant près de 18 mois pour que les membres obtiennent le modèle de règlement.

Pour les années 2023 et 2024, c'est sans surprise que nous sommes dans la même situation qu'en 2021, à savoir que près de 50 % des syndicats ont renouvelé leur convention collective ou sont en voie de la renouveler cette année.

De plus, le contexte économique actuel a forcé un nombre inhabituel de syndicats à exiger une réouverture de convention collective afin d'améliorer leurs conditions de travail et d'éviter leur appauvrissement en raison de l'augmentation du coût de la vie.

Finalement, les prochaines rondes de négociation coordonnées toucheront plusieurs de nos syndicats des secteurs de l'hôtellerie et de l'alimentation :

- Hôtellerie : 2024 (environ 30 syndicats à Montréal, Québec, Estrie, Saguenay–Lac-Saint-Jean)
- Magasins d'alimentation : 2025 et 2026 (environ 25 syndicats Saguenay–Lac-Saint-Jean, Estrie, Québec, Cœur-du-Québec)

Fin de la négociation coordonnée des magasins d'alimentation

En juin 2022, le dernier syndicat en liste en est venu à une entente de principe entérinée en assemblée générale par les membres. Cette entente mettait un terme à la ronde de négociation coordonnée pour les 24 syndicats qui y avaient adhéré.

Cette ronde de négociation a été anormalement longue en raison de la crise pandémique. Le premier syndicat à avoir déposé son cahier de demandes est le STT du marché IGA Chicoutimi (CSN), le 26 février 2020 et c'est plus de deux ans plus tard, en juin 2022, que le dernier syndicat a entériné et signé sa nouvelle convention collective.

Les revendications communes qui avaient été retenues pour cette ronde touchaient cinq axes principaux : la vie syndicale, les changements technologiques, le régime de retraite, le salaire ainsi que la durée de la convention collective.

Le 28 novembre dernier, les syndicats participant à cette ronde de négociation se sont réunis afin d'adopter le bilan de cette négociation. Au terme de cet exercice, les syndicats participants ont constaté que des gains importants ont été faits dans la très grande majorité des conventions collectives pour l'ensemble des revendications communes. De plus, les syndicats ont réitéré l'importance de participer à une nouvelle ronde de négociation coordonnée, de porter une attention particulière aux dates de fin des conventions collectives et de s'assurer de l'enracinement de la future négociation coordonnée, particulièrement dans le contexte du grand renouvellement de la main-d'œuvre dans le secteur.

Les préparatifs pour la prochaine ronde de négociation débuteront vers la fin de l'année 2024 et se poursuivront au début de l'année 2025.

Début d'une nouvelle ronde de négociation coordonnée dans l'hôtellerie

Suivant l'adoption du bilan de la 10e ronde de négociation en mai 2023, les travaux n'ont cessé de progresser. Avant l'été, plusieurs mandats ont été envoyés aux différents services en vue des travaux préparatoires de l'automne. Le service de formation a été mandaté pour préparer et organiser une session de formation pour les conseillers à la négociation et à la mobilisation qui a eu lieu en septembre. Le module de recherche a été mandaté afin de produire une étude macro-économique sur le secteur de l'hôtellerie ainsi que sur l'état de la main-d'œuvre.

Les 3 et 4 octobre derniers ont eu lieu les premières journées de travail du comité de coordination à Drummondville. Les militantes et militants de tous les hôtels aspirant à participer à la 11e ronde de négociation coordonnée de l'hôtellerie ont reçu la présentation économique du secteur produite par la CSN, et ils ont fait état des perspectives et défis pour leur hôtel en vue de la prochaine ronde. Ils ont été formés par le service de la formation pour comprendre les subtilités d'une négociation coordonnée comme celle de l'hôtellerie CSN. Un concours a aussi eu lieu pour réfléchir au prochain slogan. Un appel à former les comités de mobilisation a été lancé et les militants sont retournés faire leur devoir de sonder leurs membres sur les enjeux qu'ils souhaitent négocier.

Les 1, 2 et 3 novembre à Shawinigan a eu lieu le deuxième rendez-vous d'importance pour lancer la négociation coordonnée. Les militants constituant le comité de coordination se sont réunis en ateliers pour discuter des demandes qui constitueront la prochaine plateforme de revendications communes. Les conseillers ont survécu à la nuit des longs couteaux pour faire la synthèse des demandes qui devaient être soumises aux militants lors de la deuxième journée. Après moult débats et interventions des militants et conseillers, la nouvelle plateforme et le protocole d'appui financier ont été adoptés. La troisième et dernière journée a été consacrée au développement de l'argumentaire au soutien des demandes de plateforme. Les membres ont aussi été formés par le service de la syndicalisation pour être prêts à parer à toute tentative de maraudage des organisations adverses. Nous avons aussi profité de la présence de militants d'expérience pour produire une vidéo avec des entrevues qui témoignent de leur appréciation de la formule gagnante qui leur a permis d'obtenir différents gains à travers les rondes précédentes.

Au moment d'écrire ces lignes, les avis de négociations sont envoyés pour la première vague d'hôtels de Montréal et le ST du Bonaventure (CSN) est le premier hôtel à déposer son projet de négociation le 3 avril dernier. Sous le thème « Notre relance à nous, c'est maintenant ! », trente (30) autres hôtels suivront sous peu pour entreprendre la bataille de la 11e ronde de négociation avec une plateforme ambitieuse et conséquente avec la relance qui a suivi la pandémie.

Travaux des différentes équipes FC

1- Équipe provinciale

D'entrée de jeu, nous considérons important de rappeler le rôle de l'équipe dans notre organisation.

L'équipe de travail est composée des employé-es de bureau, des conseillères et conseillers syndicaux et des membres de l'exécutif de la fédération. Leur principal rôle est d'assurer les services aux syndicats affiliés afin de les soutenir dans leur quotidien et d'opérationnaliser les

orientations politiques prises lors de congrès de la fédération. Le rôle de la coordination est notamment de suivre les services donnés aux syndicats et l'accompagnement des élu-es aux diverses instances politiques de la CSN.

Depuis le dernier congrès, l'équipe provinciale s'est donc rencontrée officiellement à six (6) reprises, soit en octobre 2021, avril et octobre 2022, avril et octobre 2023 ainsi qu'en avril 2024. Elle a également tenu cinq (5) rencontres extraordinaires par visioconférence en juin 2022, janvier 2023, mai 2023, septembre 2023 et janvier 2024.

Lors de la réunion d'équipe d'octobre 2021, tenue à la suite du dernier congrès de la fédération, l'équipe provinciale s'est dotée d'un plan d'amélioration continue et c'est la coordination qui est responsable de son suivi. Ce vaste plan comporte plusieurs objectifs et nous avons atteint la plupart d'entre eux.

A. L'amélioration de l'accueil des nouveaux membres de l'équipe

- Session d'accueil des nouvelles et nouveaux ;
- Système de parrainage et de marrainage.

L'accueil des nouveaux et le rôle du parrainage/marrainage doivent être maintenant entièrement revus pour les conseillers syndicaux à la lumière de la mise en place du programme de mentorat dont nous parlerons plus en détail dans le rapport. Nous sommes donc en train de redéployer notre façon de transmettre les informations d'accueil aux nouveaux salariés de l'équipe, qu'ils soient conseillers syndicaux ou employé-es de bureau.

B. Renforcer l'appartenance à l'équipe

- Publier un journal pour les membres de l'équipe ;
- Prévoir des moments informels ;
- Maintenir deux (2) équipes par année en présentiel ;
- Avoir des points d'actualité fédérative dans les différentes équipes.

Les différents points prévus au plan ont été mis en place et nous sommes à même de constater la grande implication de l'équipe de travail dans la réalisation des mandats de la fédération.

C. Favoriser la compréhension des rôles et responsabilités de chacun et améliorer le travail collaboratif

- Tenir un atelier sur le rôle de chacun dans l'équipe ;
- S'assurer des communications efficientes dans l'équipe ;
- Mettre en place un comité sur le travail collaboratif ;
- Se réapproprier les diverses lignes d'équipe.

Des ateliers se sont tenus durant les équipes provinciales de la fédération afin de redéfinir le rôle de chacune des différentes équipes, comme il sera plus amplement discuté plus loin. Les lignes d'équipe ont été entièrement revues en début de mandat pour que l'équipe puisse en discuter et se les réapproprier. Nous constatons toutefois que ce travail doit absolument être fait en continu

pour assurer la cohésion dans nos pratiques en raison du nombre important de mouvements de main-d'œuvre.

Un comité sur le travail collaboratif a été créé et ses recommandations nous ont permis de créer de nouvelles lignes d'équipe et de nouvelles façons de faire en la matière. Le comité a travaillé sur :

- Un tableau comparatif des rôles des conseillers syndicaux et des employé-es de bureau ;
- Des outils de planification de la charge de travail ;
- Un document d'aide pour les rencontres de rétroaction ;
- Un guide de communication efficace ;
- Un guide d'accueil du conseiller syndical par son employé-e de bureau.

Outre le travail fait par le comité sur le travail collaboratif, les actualités fédératives sont communiquées régulièrement aux membres de l'équipe par divers canaux de communication.

D. Valoriser le travail de l'équipe d'appui

- Valoriser le travail d'appui par le parrainage.

Comme nous en discuterons plus loin, le parrainage a dû être complètement revu en raison de la mise en place du programme de mentorat. Nous avons donc statué qu'un parrain par région devait être nommé et que son rôle est maintenant d'accompagner le nouveau conseiller dans sa région. Le parrain pourrait être appelé, entre autres, à :

- Venir en aide au nouveau salarié en l'absence du mentor ;
- Apporter ses connaissances sur les syndicats de la région ;
- Faire l'accueil et l'intégration régionale.

E. Développer les compétences de l'équipe

- Plans et objectifs de formation.

À la fédération, nous sommes d'avis que la formation continue est un élément essentiel pour devenir une équipe plus forte, plus compétente et être en mesure de répondre aux besoins grandissants des syndicats.

Depuis le dernier congrès, voici quelques exemples de formations auxquelles les membres de l'équipe ont participé :

- Le 26 octobre 2021, Mélanie Laroche, professeure à l'Université de Montréal, est venue nous rencontrer pour un ***Séminaire sur les stratégies de négociation*** à l'attention des conseillers syndicaux ;
- Le 3 février 2022, nous avons reçu une formation sur **l'économie, notamment sur l'inflation, l'indexation des prix à la consommation (IPC) et les perspectives économiques futures** par Jean Dalcé, conseiller au Service de recherche et condition féminine CSN ;

- Les 4 et 10 février 2022, l'équipe de travail a participé à une formation sur les nouveaux outils informatiques à la CSN ;
- Le 5 avril 2022, le Service juridique et le SAMVR sont venus nous donner une formation sur la ***Mobilisation en cours de convention collective ;***
- Lors de l'équipe d'avril 2022, une formation sur les **régimes de retraite** ainsi qu'une formation sur la Loi 27 en santé et sécurité ont été données ;
- La formation ***Organiser la solidarité*** a été donnée en juin 2022 à l'ensemble de l'équipe et elle sera dorénavant dispensée à tous les nouveaux conseillers qui s'engageront dans les rangs de l'équipe FC ;
- Lors de l'équipe d'octobre 2022, une formation sur **la mise sur pied de plans de travail** a été donnée ;
- Lors de l'équipe d'octobre 2023, une formation sur les **clauses de santé et sécurité au travail** a été donnée afin d'outiller les conseillers dans la négociation de ces dernières ;
- Le 12 février 2024, une présentation aux conseillers de la fédération a été faite en collaboration avec Bâtirente et Fondaction sur le projet « **Union des forces Bâtirente et Fondaction** » sur les nouvelles règles de détention et le « **Crédit de travailleurs et les avantages de Bâtirente** » pour les membres du STTCSN.
- Lors de l'équipe d'avril 2024, une formation a été donnée pour outiller les conseillers syndicaux lors de la fermeture d'un syndicat et la dissolution de sa caisse syndicale. Une mise à jour a été présentée sur les nouvelles dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*.

<u>Formation des employé-es de bureau :</u>

- Formation sur la gestion des comportements difficiles ;
- Formation de l'appui à l'arbitrage sur les aspects juridiques du travail des employé-es de bureau ;
- Diverses formations informatiques.

À la lumière de ce qui précède, le plan de développement de l'équipe nous a permis de créer des outils et de mettre en place des façons de faire nous permettant de mieux desservir les syndicats de la fédération. Nous sommes très fiers de tout ce qui a été mis en place dans le dernier mandat. Nous constatons que nous devons remettre à l'avant-plan les bons coups réalisés par les employé-es de bureau lors des équipes provinciales, le tout comme exigé par nos lignes d'équipe, au même titre que ceux réalisés par les conseillers syndicaux.

2- Équipes régionales

Les équipes régionales ont pour mission de faire un portrait de l'état de santé de l'ensemble des syndicats de la fédération. Chaque conseiller doit réfléchir aux actions à entreprendre afin d'améliorer chacun des quatre (4) axes suivants, et ce, pour chacun de ses syndicats :

1- La structure syndicale ;

2- Les relations de travail ;

3- L'appartenance des membres envers leur syndicat, la fédération et la CSN ;

4- La communication aux membres.

Cette approche nous permet d'être en action et de réfléchir en équipe au développement des syndicats et de leurs membres plutôt que d'être dans une dynamique de reddition de compte sur les activités des syndicats lors de ces réunions. Cela permet également aux autres membres de l'équipe de suivre le portrait et la progression de chacun des syndicats. Nous sommes toutefois d'avis qu'un axe supplémentaire pour couvrir la prévention en santé et sécurité au travail devrait également être prévu et faire l'objet de discussions en équipe régionale afin que le suivi que nous effectuons soit plus complet.

En plus de ce qui précède, les équipes régionales ont pour mandat de faire le suivi des actualités fédératives (mouvements de main-d'œuvre, syndicalisation, etc.) et des délais de maraudage de chacun des syndicats. Finalement, c'est en équipe régionale que nous discutons de la distribution des charges de travail, de la planification des absences et que nous organisons le travail en équipe.

Les équipes régionales se tiennent quatre (4) à six (6) fois par année en fonction des besoins de chacune d'elles. Voici les principales caractéristiques de nos équipes régionales :

<u>Bas-Saint-Laurent — Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine — Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec</u>

Ces trois régions administratives ont été regroupées en une seule équipe à la suite du dernier congrès en raison des grandes similitudes entre les dossiers et de leur réalité territoriale. Dans cette équipe, une conseillère et une employée de bureau sont basées à Rimouski, une conseillère est basée au bureau de Chandler et un conseiller est basé au bureau de Rouyn-Noranda. L'employée de bureau de Rimouski dessert également un conseiller de l'équipe de Québec–Chaudière-Appalaches. Cette équipe régionale se rencontre virtuellement en raison de la distance qui sépare les différents participants.

Dans la région du Bas-Saint-Laurent, les secteurs du commerce de détail, de gros et services divers, de l'agroalimentaire et du tourisme sont représentés. Ce sont les deux premiers secteurs qui comptent le plus de membres.

Dans la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, nous retrouvons plusieurs syndicats du secteur financier ainsi qu'un nombre important de syndicats œuvrant dans la production alimentaire, principalement concentrés dans le secteur de la pêche. La conseillère dessert également des syndicats issus de la Fédération des professionnèles (FP) et de la Fédération des employées et employés des services publics (FEESP). De plus, les syndicats des Îles-de-la-Madeleine sont desservis par un conseiller du Service d'appui à la mobilisation et à la vie régionale (SAMVR).

Finalement, dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec, le conseiller syndical partage sa charge de travail entre notre fédération et la FEESP. La quasi-totalité des dossiers de cette région est regroupée dans les sous-secteurs 1A — Magasins d'alimentation et 1C — Entrepôts.

Laurentides — Lanaudière — Outaouais

Les quatre secteurs de la fédération sont présents et représentés de manière presque égale dans cette région. Nous y avons quatre salarié-es, soit une employée de bureau et trois conseillers syndicaux. Un rééquilibrage des charges d'employé-es de bureau lors de la dernière équipe Montréal de janvier a pour effet que le conseiller du bureau de Brossard en Montérégie sera éventuellement desservi par l'employée de bureau des Laurentides. Ainsi, les deux employées de bureau de Montréal auront quatre (4) conseillers chacune.

Montérégie — Estrie — Cœur-du-Québec

C'est dans cette région que nous retrouvons la plus grande concentration des syndicats du secteur 2 — Agroalimentaire. Les trois autres secteurs sont également présents dans cette région. Nous avons six conseillers syndicaux qui sont basés respectivement à Sherbrooke (1), à Saint-Hyacinthe (3), à Brossard (1) et à Drummondville (1). Une employée de bureau travaille également à Saint-Hyacinthe.

Montréal

L'équipe Montréal est la plus grosse équipe de la fédération, comptant huit conseillers et deux employées de bureau. Dans cette région, nous avons une forte concentration de syndicats du secteur 4 — Tourisme et du secteur 2 — Agroalimentaire. Le secteur financier est également présent, tout comme le sous-secteur 1C — Entrepôts.

L'augmentation constante des nouveaux dossiers de syndicalisation anglophone a nécessité la création d'un deuxième poste anglophone dans cette équipe. Par ailleurs, nous devrons établir les critères à pondérer pour caractériser un dossier qualifié d'anglophone lors d'une éventuelle redistribution de dossiers ou lors de l'arrivée de nouveaux syndicats.

Comme à chaque ronde de négociation de l'hôtellerie, un réaménagement des charges a été effectué pour permettre aux six (6) conseillers ayant dans leur charge de travail des hôtels participant à la ronde de négociation, de s'y consacrer en priorité. Une fois la conclusion de la présente ronde, une nouvelle redistribution des charges est à prévoir.

Québec — Chaudière-Appalaches

Ici, nous comptons cinq (5) conseillers syndicaux ainsi qu'une employée de bureau.

L'ensemble des secteurs et sous-secteurs sont regroupés dans cette région. Le secteur le plus représenté est le secteur 1 — Commerce de détail, de gros et services divers avec plusieurs syndicats de l'alimentation et de la distribution alimentaire.

La région comprend également de nombreux syndicats dans le sous-secteur 4A — Hôtellerie, mais également dans le sous-secteur 4B — Loisirs, avec pas moins de quatre stations de ski.

Finalement, le plus gros syndicat de la fédération, le Syndicat des employés de bureau de Beneva, se trouve également dans la région.

Saguenay — Lac-Saint-Jean — Côte-Nord

Nous y retrouvons trois (3) conseillers syndicaux et une employée de bureau. C'est dans cette région que se trouve la plus grosse concentration de nos syndicats de marchés d'alimentation de la province. De plus, nous avons également la plus forte représentation dans le sous-secteur 3A —

Mouvement Desjardins incluant plusieurs syndicats situés sur la Côte-Nord. Un des conseillers de la région dessert également des dossiers de la Fédération de l'industrie manufacturière (FIM). À l'exception des syndicats des caisses Desjardins, les syndicats sont desservis par un conseiller de la FIM (Baie-Comeau) et un conseiller de la FSSS (Sept-Îles).

3- Équipe des employé-es de bureau

D'emblée, il faut dire que le dernier mandat a été chargé pour les employé-es de bureau étant donné l'avènement de nombreux outils de travail informatiques à la CSN et la nécessité de développer de nouvelles méthodes de travail en lien avec ces outils. Ces changements ont grandement alourdi la tâche de nos employé-es de bureau qui, par ailleurs, ont relevé ce défi avec brio. Nous faisons toutefois le constat que du travail reste à faire pour organiser le classement informatique dans ces nouveaux outils afin de pouvoir les utiliser pleinement et plus efficacement.

L'équipe des employé-es de bureau se rencontre en présence deux (2) fois par année dans les semaines précédant l'équipe provinciale en avril et en octobre de chaque année et une fois virtuellement avant les vacances estivales.

Au cours des dernières rencontres de l'équipe, les membres ont notamment travaillé sur ces différents aspects :

- Classement informatique et archivage ;
- Application des nouvelles règles comprises dans la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé ;*
- Méthodes de travail pour bonifier et uniformiser le français dans les conventions collectives ;
- Suivi des travaux sur le guide interfédératif ;
- Suivi de l'implantation et de l'utilisation de Windows 365, de Teams et de Syndex.

De plus, l'équipe a grandement nourri les réflexions qui ont été faites dans le cadre des activités du comité sur le travail collaboratif discutées plus tôt.

Finalement, ces rencontres sont de grande importance afin de permettre aux membres de l'équipe de partager sur leur charge de travail et sur la collaboration entre elles.

La place des employé-es de bureau est déterminante dans le quotidien des syndicats et des conseillers syndicaux de la fédération. Nous avons donc le souci que ces dernières aient un rôle à jouer dans les différentes lignes d'équipe qui sont et seront mises de l'avant par l'équipe de travail.

4- Équipes sectorielles

Les équipes sectorielles visent à parfaire nos stratégies de négociation selon les différents sous-secteurs et à développer des lignes sectorielles dans le but d'avoir une meilleure cohésion syndicale. Plus précisément, nous discutons des sujets suivants :

- Actualités sectorielles ;
- Résultats de négociation et négociations en cours ;
- Nouvelles accréditations et syndicalisation dans le secteur ;

- Mandats particuliers en lien avec le secteur ;
- Retour sur les assemblées sectorielles.

Concrètement, nous souhaitons que les problématiques vécues par les syndicats puissent être partagées afin que nous puissions proposer des solutions communes pour améliorer nos conditions de travail.

Pour les deux (2) premières années du dernier mandat, les équipes sectorielles se rencontraient deux (2) fois par année pour une durée de quatre (4) heures et nous avons fait le constat que le nombre de rencontres était insuffisant pour remplir le mandat de ces équipes. Dès lors, une rencontre supplémentaire a été ajoutée au calendrier pour la dernière année du mandat et des rencontres supplémentaires se sont tenues au besoin pour certains sous-secteurs plus précis (quincailleries, marchés d'alimentation, hôtellerie, etc.).

En plus des sujets statutaires, voici ce dont les équipes sectorielles ont traité dans le cadre du dernier mandat :

<u>Secteur 1 — Commerce de détail, de gros et services divers</u>

- Suivi de la négociation coordonnée de l'alimentation et, plus particulièrement, de la rémunération des salarié-es (effet du salaire minimum sur les échelles salariales, négociation de clauses d'IPC, etc.) ;
- Réouverture des conventions collectives de plusieurs syndicats ;
- Suivi des règlements des conventions collectives au Québec et hors Québec des employeurs du secteur ;
- Stratégies sur les erreurs de paie ;
- Suivi de l'évolution du commerce en ligne ;
- Fermeture des commerces le dimanche ;
- Suivi de nos actions en matière de syndicalisme inclusif, efforts d'intégration et accompagnement des travailleurs étrangers temporaires (TET) et travailleurs immigrants.

<u>Secteur 2 — Agroalimentaire</u>

- Suivi de nos actions en matière de syndicalisme inclusif, efforts d'intégration et accompagnement des TET et travailleurs immigrants ;
- Développement, avec l'aide de MCE Conseils, d'un argumentaire pour nous opposer à l'Union des producteurs agricoles (UPA) qui milite en faveur d'une modernisation législative visant à minimiser les impacts des arrêts de travail de la transformation alimentaire ;
- Suivi de différentes normes qui affectent le secteur ;
- Analyse des conventions collectives du secteur de l'agroalimentaire produite par le Comité sectoriel de main-d'œuvre en transformation alimentaire (CSMOTA) ;
- Présentations d'avis juridiques par le service juridique de la CSN ;

- Suivi sur les changements législatifs concernant le « Règlement sur les mécanismes de prévention et de participation en établissement » et les nouvelles normes sur le bruit et la sécurité machine par le module recherche ;
- L'analyse du coût des assurances collectives ainsi que des frais du courtier en prévision d'une négociation.

Secteur 3 — Finances

- Négociation des lettres d'entente sur la structure salariale et l'exercice de repositionnement salarial chez Desjardins ;
- Ronde de négociation des conventions collectives de Desjardins ;
- Coupes de postes et fermeture de centres de service chez Desjardins ;
- Modification du régime d'intéressement de Desjardins ;
- Suivi de la situation du télétravail ;
- Consolidation des syndicats du secteur.

Secteur 4 — Tourisme

- Suivi de la négociation coordonnée de l'hôtellerie ;
- Utilisation croissante des travailleurs et travailleuses d'agence ;
- Suivi du processus de consultation gouvernementale sur le partage des pourboires en restauration ;
- Suivi des griefs contestant le refus de payer les indemnités de départ en cas de fermeture totale ou partielle en raison de la Covid ;
- Organisation d'une journée thématique pour les monts de ski ;
- Suivi des trois (3) axes du « Plan d'action en immigration et relations interculturelles » avec le recueil de textes réglés jusqu'à maintenant et les textes types à produire selon les références aux « bonnes pratiques » proposées dans la trousse d'outils « Pour un syndicalisme inclusif » produits par la CSN ;
- Recours à l'intelligence artificielle (IA) et autres avancées technologiques ;
- Suivi des représentations auprès du comité consultatif du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour le nouveau certificat en mécanique de remontées de surface (MRM-S) ;
- Interprétation et application de la LNT lors d'implantation d'horaire brisé en restauration.

5- L'équipe du bloc d'appui

Durant le mandat, le principal défi de l'équipe du bloc d'appui a été les nombreux mouvements de main-d'œuvre qui l'ont affecté et la difficulté à remplacer les absences temporaires des membres de l'équipe.

Au début du mandat de trois ans qui a commencé en octobre 2021, Isabelle Vaillancourt, Salvador Calderon et Pierre Duchesneau ont été nommés par l'équipe comme pompiers alors que Marylène Robitaille a été nommée comme appui à l'arbitrage.

- Isabelle Vaillancourt a obtenu un poste à la FP-CSN au début de l'année 2022 et l'équipe a pris la décision de ne pas la remplacer à court terme ;
- Bien qu'il ait conservé quelques dossiers, Pierre Duchesneau a été libéré de ses fonctions sans être remplacé de janvier à octobre 2022, afin de participer à la négociation entre le STTCSN et la CSN ;
- Marylène Robitaille a été en congé de maternité et parental pour une année, du mois de mai 2022 à mai 2023 et c'est Salvador Calderon qui a accompli une partie de ses tâches ;
- Yanic Beaudry a été nommé comme « pompier » afin de remplacer Isabelle Vaillancourt en juin 2022 ;
- Lors de la mise en place du programme de mentorat en janvier 2023, l'équipe a transformé l'un des postes de « pompier » en poste de mentor et a nommé les deux (2) mentors qui se sont joints à l'équipe du bloc d'appui : Pierre Duchesneau et Patrick Brunet.
- Marylène Robitaille a été nommée à la coordination de l'équipe en mai 2023 et Myriam Dufresne-Manassé a été nommée à l'appui à l'arbitrage afin de remplacer Marylène Robitaille en septembre 2023.

Nous bénéficions toutefois d'une équipe maintenant complète en mesure d'accomplir sans réserve l'ensemble des mandats qui lui sont confiés.

<u>Mentorat</u>

Depuis l'équipe provinciale spéciale du 30 janvier 2023, l'équipe a nommé ses deux mentors, ce qui nous a permis de débuter nos travaux en lien avec le mentorat des conseillers syndicaux. Depuis leur nomination, le programme de mentorat a progressivement été mis en place à la FC avec la collaboration du reste des membres du bloc d'appui. Nous sommes fiers d'être l'une des organisations de la CSN les plus avancées dans la mise en place du programme de mentorat. Nous constatons également que le travail de notre équipe de mentors porte déjà ses fruits au niveau de la qualité des services rendus aux syndicats et de la diminution de la charge mentale pour les nouveaux membres de notre équipe.

Non seulement notre projet assure le développement des nouveaux conseillers de l'équipe dès leur arrivée pour les rendre plus autonomes et efficaces, mais en plus nos mentors coordonnent leurs approches et alimentent le projet de mentorat de la CSN.

Sans être limitatif, le mentorat est axé sur les éléments suivants :

- L'accueil dans l'équipe, se repérer dans l'équipe (calendrier, rencontres, terminologie, etc.) ;
- Le développement du savoir-être ;
- Le développement de la gestion de l'agenda et des priorités ;
- Le travail collaboratif ;

- La gestion stratégique d'une charge de travail ;
- Le développement des divers rôles du conseiller de fédération : application de convention collective, assemblée générale, comité de relations de travail (CRT), grief, conciliation, médiation, assurance collective, retraite, etc. ;
- Le développement des habiletés à négocier une convention collective, l'utilisation des diverses stratégies, l'utilisation des ressources CSN, etc.

Du côté juridique, la conseillère à l'appui à l'arbitrage continue son travail de mentorat juridique auprès des membres de l'équipe. Elle accompagne notamment les salarié-es de l'équipe de la façon suivante :

1- Permettre aux membres de l'équipe n'ayant jamais plaidé d'assister à un arbitrage de grief ou une audition sans devoir plaider ;

2- Permettre aux membres de l'équipe d'avoir un appui et un accompagnement juridique dans la préparation de leur dossier, mais également d'être accompagnés lors de l'audition pour les premiers dossiers ;

3- Offrir la consultation de l'appui pour valider les lignes juridiques, les libellés de griefs, les ententes, les textes de conventions, les plans de plaidoiries et la recherche de jurisprudence ;

4- Assurer la formation et l'information de nature juridique.

L'apport des pompiers et des salarié-es les plus expérimentés de l'équipe assure aussi un accompagnement qui contribue à développer les habiletés de tous les membres de l'équipe.

Mandats confiés au bloc d'appui

Outre le mentorat des nouveaux conseillers de l'équipe, les pompiers et l'appui à l'arbitrage ont une variété de mandats à remplir afin de soutenir le travail de l'équipe et d'assurer une continuité dans les services offerts au syndicat. Ils sont notamment appelés à prendre en charge des dossiers complexes de différente nature (médiation en relations de travail, harcèlement psychologique, fermeture de syndicat ou d'entreprise, etc.), des audiences en arbitrage de griefs ou devant le Tribunal administratif du travail, des négociations de conventions collectives et des formations spécifiques à l'équipe. De plus, les pompiers interviennent dans les dossiers en cas d'absence ou de vacances sur un poste. Au total, c'est près de 200 mandats qui ont été confiés au bloc d'appui au cours du dernier mandat.

Perspectives et constats à la coordination

D'entrée de jeu, nous tenons à vous mentionner que nous cherchons toujours à améliorer notre présence auprès des membres de l'équipe de travail et à trouver un équilibre entre notre travail auprès de l'équipe de salarié-es, notre rôle de conseillers auprès de l'exécutif de la fédération, la représentation des intérêts et préoccupations de la fédération au sein de la CSN. L'accompagnement et le développement des membres de l'équipe demeurent une priorité pour la fédération et plus particulièrement, pour la coordination.

Plus précisément, la coordination s'est impliquée auprès de l'équipe de différentes façons :

- Appui lors de négociations collectives et coordination des négociations sectorielles ;
- Aide lors de dossiers plus complexes ;
- Développement des communications au sein de l'équipe ;
- Développement des compétences des membres de l'équipe.

Sur ce dernier point, la coordination a dû ajuster son rôle en raison de la mise en place du programme de mentorat au cours de la dernière année du mandat. Nous avons cherché à concentrer davantage nos efforts à développer les compétences des membres plus anciens de l'équipe tout en participant activement à la mise en place du programme de mentorat. Nous avons tout de même continué nos rencontres de suivi avec les nouveaux membres de l'équipe, tant les conseillers que les employé-es de bureau. Ces rencontres ont pour objectif de développer de bonnes méthodes de travail, de s'assurer que les besoins des salarié-es sont comblés, que la vision de la fédération soit transmise et partagée, et que les attentes de l'organisation envers les membres de l'équipe soient communiquées, comprises et appliquées. Ces rencontres permettent à notre avis un meilleur développement et une meilleure intégration des nouveaux membres de l'équipe.

Qui plus est, nous travaillons avec les autres services de la CSN afin de mener à bien les mandats politiques de la fédération et d'améliorer les services rendus aux syndicats. Nous nous impliquons notamment de façon fréquente dans la tenue des rencontres interéquipes afin de coordonner nos actions avec les membres des différents services de la CSN.

Conclusion

L'équipe a connu son lot de changements depuis les trois (3) dernières années. Que ce soit l'ajout d'un poste en Montérégie, la création du poste de conseillère à la comptabilité, la transformation d'un poste de pompier en poste de mentor, un deuxième poste de mentor ajouté au bloc d'appui et la confirmation d'un deuxième poste anglophone à Montréal, tous ces ajouts d'effectifs ont non seulement amélioré notre capacité à donner les services, mais aussi à les donner avec plus d'efficacité.

Nous devons admettre que la composition de l'équipe a beaucoup fluctué au courant du dernier mandat : une équipe plus jeune en expérience, mais dévouée avec des camarades qui veulent s'impliquer et s'investir dans les divers comités de travail de la fédération ; une équipe encadrée par les membres expérimentés qui réussissent malgré l'ampleur du défi à se déployer et élever les compétences de toute l'équipe.

Une équipe dont la pugnacité n'est plus à démontrer. Que ce soit par les batailles menées lors des négociations coordonnées de l'hôtellerie, celles des marchés d'alimentation et tous les renouvellements qui se sont succédé depuis la sortie de la pandémie avec le contexte inflationniste, les membres de l'équipe de travail ont connu des résultats de négociation qui ont fait l'envie et ont inspiré les autres fédérations, y compris nos camarades du secteur public.

Le développement de l'équipe s'est poursuivi de manière effrénée à travers les différentes formations offertes à l'équipe ainsi que les différents ateliers réalisés. Pour donner suite au Colloque Gérard Picard, dont le thème portait sur le rapport de force, nous devrons poursuivre nos travaux pour parfaire les habiletés de l'équipe avec l'appropriation de l'outil diagnostic sur le rapport de force. Une formation sera offerte à l'automne prochain et nous aurons aussi à travailler de nouvelles lignes d'équipe pour assurer davantage de cohésion dans nos pratiques.

Nous sommes fiers des réalisations accomplies par l'équipe et malgré les nombreux défis de la coordination, c'est engageant et motivant de coordonner les opérations d'une fédération comme la nôtre. Une fédération qui, par le travail remarquable de ses collaboratrices, ses conseillers et conseillères et ses élu-es, pratique un syndicalisme de proximité, combatif, inclusif et dont la réputation n'est plus à faire.

Dites-vous que quand le sifflet sonne et qu'il fait sortir de la tranchée, vous trouverez toujours l'équipe de la Fédération du commerce à vos côtés pour continuer le nécessaire combat syndical.

Ensemble, enracinons la solidarité, cette solidarité qui nous permet de nous battre avec courage et conviction ! Vive la CSN, vive la Fédération du commerce !

Bon congrès !

Benoit Boucher et Marylène Robitaille

Coordonnateurs

FC
CSN FÉDÉRATION DU COMMERCE

Annexe A –

Rencontres tenues depuis mai 2021

Régions éloignées (Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine — Bas-Saint-Laurent — Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec)	13 mai 2021 4 avril et 17 octobre 2022 27 mars, 20 juin, 5 octobre et 19 décembre 2023 9 février et 5 avril 2024
Laurentides — Lanaudière — Outaouais	21 juin, 15 octobre et 2 décembre 2021 1er mai, 8 juin, 16 septembre et 17 octobre 2022 1er mars, 23 mai, 14 septembre, 14 décembre 2023 9 février et 5 avril 2024
Montérégie — Estrie — Cœur-du-Québec	11 juin, 14 octobre et 14 décembre 2021 20 juin et 12 octobre 2022 10 mars, 30 mai, 12 septembre, 15 décembre 2023 13 février et 18 avril 2024
Montréal	8 juin, 21 octobre et 7 décembre 2021 11 février, 31 mai et 23 septembre 2022 14 février, 26 mai, 13 septembre, 19 décembre 2023 8 février et 17 avril 2024
Québec — Chaudière-Appalaches	6 mai, 11 juin, 24 septembre et 7 décembre 2021 11 février, 31 mai, 23 septembre et 7 décembre 2022 14 février, 26 mai, 13 septembre et 15 décembre 2023 24 janvier, 8 février et 18 avril 2024
Saguenay–Lac-Saint-Jean — Côte-Nord	22 juin, 21 octobre et 30 novembre 2021 17 février, 8 juin, 12 octobre et 13 décembre 2022 23 février, 1er juin, 14 septembre et 14 décembre 2023 7 février et 17 avril 2024
Bloc appui	27 mai, 21 juin, 8 septembre, 20 octobre, 26 novembre et 16 décembre 2021 25 janvier, 25 février et 31 mars, 5 mai, 7 juin et 8 septembre 2022 3 février, 7 mars, 18 avril, 11 mai, 2 juin, 22 septembre, 31 octobre et 13 décembre 2023 15 janvier, 28 février, 3 avril et 7 mai 2024
Collectif de direction	28 septembre et 16 novembre 2021 15 mars, 11 mai, 7 septembre et 2 novembre 2022 2 mars, 9 mai, 21 septembre et 18 décembre 2023 22 février et 2 mai 2024
Équipe employé-es de bureau	19 octobre 2021 1er février, 13 avril et 6 octobre 2022 24 janvier, 14 mars, 31 mai, 20 septembre 2023 13 mars 2024

FC
FÉDÉRATION DU COMMERCE
CSN

Annexe B –

Composition de l'équipe

Bureau	Salarié-es	Notes
Chandler	Laurence Côté-Lebrun	À la suite du départ de Rémi Bellemare-Caron
Chicoutimi	Johanne Dufour	
	Dany Roy	
	Vincent Noël	À la suite du départ d'Étienne Luce
	Catherine Bergeron	À la suite du départ de Nadia Kladi
Drummondville	Dominique Dodier	
Montréal	Kim Boucher	À la suite du changement de poste de Peggy Courcy
	Geneviève Girard	
	Noémie Delisle	
	Jean-Michel Savard	À la suite du départ d'Andréanne Bhérer
	Sophie Dupont	
	Marie-Laurence Rho	À la suite du départ de Jean-Daniel Daigle
	Kassandra Riendeau	
	Kim Boyer	
	Marylène Robitaille	Affectée à la coordination
	Élisabeth Béfort-Doucet	Nouveau poste permanent anglophone
	Alain Savard	Ajout en raison de l'affectation à la coordination de Marylène Robitaille
Québec	Mélissa Pouliot	
	Patrick Ross	
	Luc Plamondon	À la suite du départ de Jonathan Racine
	Etienne Luce	À la suite du départ de Francis Morin
	Michaël Tremblay	
	Éric Genois	
Rimouski	Marie-Claude Montpetit	
	Emilie Lacroix	À la suite du départ de Nadia Pelletier
Rouyn-Noranda	Laurent Martineau	
Sherbrooke	Martin-Pierre Mercier	À la suite du départ Pascal Côté
Saint-Hyacinthe	Louise Labrie	

	Karine Morisseau	À la suite du départ de Mario Maranda nommé à titre de mentor principal.
	Éric Chabot	À la suite du départ de Jonathan Aspireault-Massé
	Jean-Nicolas Blais	Actuellement remplacé par Marie-Christine Savaria
Brossard	Jonathan Aspireault-Massé	Nouveau poste
Saint-Jérôme	Jessie Dubois Di Chiaro	En absence à long terme
	Benoit Boucher	Affecté à la coordination
	Pierre Duchesneau	Affecté comme mentor
	Salvador Calderon	Affecté comme pompier
	Yanic Beaudry	À la suite du départ d'Éric Moffet et affecté comme pompier
	Jonathan Aubin-Beaumier	Ajout en raison des affectations au bloc d'appui et à la coordination
	Nicolas Johnston	Ajout en raison des affectations au bloc d'appui et à la coordination
	Ricardo Andrew Cleophat	Ajout en raison des affectations au bloc d'appui et à la coordination
	Peggy Courcy	Poste permanent en ajout en raison de l'absence de Jessie Dubois Di Chiaro
Services généraux	Alexe Raymond	
	Louis-André Boulay	À la suite du départ d'Isabelle Proulx
	Annie Gosselin	À la suite du départ de Monica Daviault-Yelle
	Nathalie Chamberland	Nouveau poste
	Misha Denault	À la suite du départ d'Annie Daneau

FC
FÉDÉRATION CSN DU COMMERCE

Annexe C –

Salarié-es en appui aux sous-secteurs

Secteur 1 — Commerce de détail, de gros et services divers		
1A	Magasins d'alimentation	Dany Roy
1B	Magasins non alimentaires	Dany Roy
1C	Entrepôts	Kassandra Riendeau
1D	Services divers	Kassandra Riendeau
Secteur 2 — Agroalimentaire		
2A	Transformation des viandes	Jonathan Aubin Beaumier
2B	Production alimentaire	Jonathan Aspireault-Massé
Secteur 3 — Finances		
3A	Mouvement Desjardins	Laurence Côté-Lebrun
3B	Institutions financières	Laurence Côté-Lebrun
Secteur 4 — Tourisme		
4A	Hôtellerie	Sophie Dupont
4B	Loisirs	Vacant
4C	Restauration	Sophie Dupont

FC
FÉDÉRATION DU COMMERCE
CSN

Rapport du bureau fédéral

Au nom des membres du bureau fédéral, nous vous souhaitons la plus cordiale bienvenue à ce 53e Congrès de la Fédération du commerce (CSN).

Le présent rapport se veut un bilan, le plus juste possible, des travaux et débats qui ont animé nos rencontres. Notons que ce mandat a débuté pendant la transition vers un retour à la normale des activités, suivant plusieurs mois de confinement dû à la pandémie de la COVID-19. Depuis le printemps de 2022, les activités ont repris leur cours normal à la fédération.

Pour un meilleur aperçu de ce mandat, mentionnons qu'à la fédération, le bureau fédéral est l'instance suprême entre les congrès et les conseils fédéraux. Il est composé des quatre (4) membres du comité exécutif, ainsi que des représentantes et représentants des quatre (4) secteurs. S'ajoutent à nos délibérations, une personne du comité de surveillance des finances pour la durée du bureau fédéral, ainsi que l'ensemble des membres de ce comité lors de la présentation des états financiers par le trésorier. Vous retrouverez en annexe plusieurs documents explicatifs.

Est également présente la coordination, de même qu'un représentant des salarié-es de la fédération.

Au bureau fédéral, seuls les membres du comité exécutif et les représentants des secteurs ont droit de vote. Leurs rôles et leurs responsabilités sont énumérés dans les statuts et règlements de la fédération (Annexe A).

Nous profitons de l'occasion pour vous présenter la composition du bureau fédéral.

Secteur 1 — Commerce de détail, de gros et services divers

1A Vacant

1A Daniel Lamoureux, STT de Coop-IGA Rimouski (CSN)

1B Paul-Émile Paquette, STT de Rona l'entrepôt Anjou — CSN

1C Mathieu Gagnon, ST des Épiciers unis Métro-Richelieu (CSN)

1D Alexandre Pouliot-Roberge, STT d'Indigo Parc Canada — CSN

Secteur 2 — Agroalimentaire

2A Line Allard, ST de Couvoir Scott (CSN)

2A Marilyn Miclette, SE de l'usine de transformation de volaille de Ste-Rosalie (CSN)

2B Steeve Bouchard, ST d'aliments Ultima inc. (CSN)

2B Francis Cléroux, STT de la Ferme St-Zotique — CSN

Secteur 3 — Finances

3A Marilyn Hovington, S régional des salariées des Caisses Desjardins de la Côte-Nord — CSN

3B Chantal Joly, SE de bureau de SSQ Vie (CSN)

Secteur 4 — Tourisme

4A Joan Anctil, STT de Hilton Québec (CSN)

4A Fernando Almaraz, STT de l'Hôtel Côte-de-Liesse — CSN

4B Alexandre Filiatrault, ST de la Station Mont-Tremblant (CSN)

4C Sylvain Paquette, SE de la restauration — CSN, section St-Hubert Express Sherbrooke Est

Comité de surveillance des finances

Matthieu Lafontaine, ST des Épiciers unis Métro-Richelieu (CSN)

Coordination

Benoit Boucher, coordonnateur

Marylène Robitaille, coordonnatrice

Représentant des salarié-es

Laurent Martineau, conseiller syndical en Abitibi-Témiscamingue — Nord-du-Québec

Elisabeth Béfort-Doucet, conseillère syndicale à Montréal, représentante substitut

Comité exécutif

Alexandre Laviolette, président

Serge Monette, vice-président

Nancy Mathieu, secrétaire générale

Michel Valiquette, trésorier

Travaux généraux

Lors des réunions du bureau fédéral, nous assumons, entre autres, les responsabilités suivantes :

- Analyser le bilan du dernier congrès de la fédération ;
- Former les différents comités et groupes de travail ;
- Former les comités pour le conseil fédéral et le congrès ;
- Recevoir le rapport du bureau fédéral ;
- Adopter la proposition pour le choix du lieu du prochain congrès et conseil.

De plus, les documents suivants sont régulièrement soumis à notre attention :

- Le calendrier des activités de la fédération ;
- Les rapports des groupes de travail ;
- Les rapports de la coordination.

Depuis le dernier congrès de juin 2021, nous avons tenu huit (8) réunions régulières et six (6) réunions extraordinaires (Annexe B). Un registre des présences aux rencontres est tenu tout au long du mandat. (Annexe C).

À chaque réunion du bureau fédéral, le comité exécutif nous a déposé, par courriel, une copie des procès-verbaux de leurs réunions.

Instances confédérales de la CSN

La fédération est représentée par la présidence aux réunions du bureau confédéral.

La délégation de la fédération au conseil confédéral est composée des quatre (4) membres du comité exécutif et de quatre (4) membres élus par le bureau fédéral : Fernando Almaraz, Steeve Bouchard, Alexandre Filiatrault et Chantal Joly.

Action internationale

Une délégation composée d'un membre du bureau fédéral, d'un coordonnateur et d'une salariée a assisté au congrès Labor Notes, à Chicago, en juin 2022. Un rapport de mission a été présenté au bureau fédéral d'avril 2023.

Adoptée par le bureau fédéral en avril 2019, l'affiliation au Food Chain Workers Alliance (FCWA) est reconduite. Les rencontres se font généralement en mode virtuel, et donc aucune délégation fédérative n'a participé à des activités à l'extérieur du pays dans les dernières années en lien avec la FCWA. Des rapports sont faits au bureau fédéral.

Journées thématiques

Au cours du mandat, la fédération a organisé une journée thématique et un atelier fédératif en collaboration avec divers services de la CSN. En voici les thèmes :

- Formation *Prendre la parole en public et… au féminin !* par le comité de la condition féminine, tenue le 14 octobre 2022, à Montréal ;
- Atelier sur la santé et la sécurité à la journée Bilan et perspectives de la CSN, tenue le 3 novembre 2022 à Sherbrooke.

Capsules de formation

La Fédération du commerce (CSN) s'est dotée d'un programme de formation continue qui s'est déployé tout au long du mandat pour les membres du bureau fédéral.

Dans un premier temps, les membres du bureau fédéral, les membres des comités de liaison et les membres des comités fédéraux ont reçu une formation les 6 et 7 octobre 2021, à l'Hôtel Le Victorin, à Victoriaville. Cette formation portait notamment sur le fonctionnement de la fédération. L'objectif premier était de jeter les bases afin de bien remplir nos rôles et responsabilités tout au long du mandat. Pour une première fois, une deuxième séance de cette formation a été donnée le 19 avril 2023 aux nouveaux membres des différents comités fédératifs ayant été élus en cours de mandat.

En lien avec la proposition de congrès sur la vie syndicale, la fédération a mandaté l'ensemble des salarié-es FC, les élu-es, les membres du bureau fédéral et les membres des comités fédéraux de prendre part à la formation « Organiser la solidarité », intégrée au calendrier de formation de la fédération et dispensée par l'équipe de formatrices et formateurs dédiés à cette formation.

Plusieurs capsules de formation sur des thèmes spécifiques ont été présentées lors de nos réunions régulières et des ateliers ont été mis sur pied :

- Présentation concernant la situation post-COVID à la CSN par Stéphane Dufour, coordonnateur du Service d'appui à la mobilisation et à la vie régionale de la CSN (SAMVR), et Katia Lelièvre, vice-présidente de la CSN ;

- Présentation de la coalition « Nourrir l'humanité durablement », par Marcel Groleau, président de la coalition ;
- Présentation sur l'environnement et le rôle des syndicats par Alain Savard, conseiller syndical à la fédération ;
- Atelier sur l'organisation de la solidarité donné par Élisabeth Béfort-Doucet, conseillère syndicale et formatrice à la fédération ;
- Atelier sur la fraude interne ;
- Ateliers sur les comités de liaison des secteurs ;
- Atelier et exercices pratiques sur les problèmes de fonctionnement ;
- Présentation de la campagne « Vraiment public » — une campagne de la CSN pour déprivatiser, décentraliser et démocratiser la santé et les services sociaux, par David Bergeron-Cyr, vice-président de la CSN ;
- Atelier et exercices pratiques sur les mouvements de main-d'œuvre ;
- Présentation sur l'environnement et les changements climatiques par Isabelle Ménard, conseillère syndicale au Service de santé-sécurité et d'environnement de la CSN.

Services

Lors de la rencontre des 11 et 12 novembre 2021, les membres du bureau fédéral ont entériné la nomination de Benoit Boucher et de Francis Morin à la coordination de la fédération.

Le 8 juin 2023, ils ont entériné la nomination de Marylène Robitaille à la coordination à la suite du départ de Francis Morin.

Les membres du bureau fédéral tiennent à remercier Francis pour son excellent travail à la coordination de la fédération durant ces quatre (4) années.

À chacune de nos rencontres, la coordination a présenté, selon les responsabilités respectives, le rapport comprenant, entre autres, un suivi des mouvements de main-d'œuvre, les différentes luttes menées par les syndicats ainsi que la situation générale des services de la fédération (Annexe D).

Mentionnons que les membres du bureau fédéral ont la responsabilité, à l'intérieur des prévisions budgétaires, de la création de postes afin d'assurer le déploiement des services fédératifs dans les syndicats. En novembre 2022, en conformité aux exigences de la convention collective du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la CSN (STTCSN), une décision a été prise concernant l'équipe du bloc d'appui à la fédération. Un réaménagement des ressources a été fait, deux (2) mentors ont été nommés à l'équipe et un poste de conseiller syndical a été créé à Brossard.

Fonctionnement de la Fédération du commerce (CSN)

Parmi les résolutions adoptées par le 52e Congrès, voici les dossiers statutaires et thèmes spécifiques qui ont été présentés aux membres du bureau fédéral :

- **La vie syndicale :**
    - *Organisé-es pour gagner !*

- **La syndicalisation :**
    - *Organisé-es et plus nombreux !*
- **La santé-sécurité et l'environnement :**
    - *Plan de travail en projet-pilote.*

Tout au long du mandat 2021-2024, le bureau fédéral a respecté ses responsabilités en gardant le cap sur les orientations du 52e Congrès. Les membres ont adopté la répartition des dossiers du comité exécutif (Annexe E). Les membres ont également pris connaissance du calendrier des activités de la fédération pour le mandat 2021-2024.

Secteurs

La fédération regroupe des syndicats provenant de plusieurs secteurs d'activités et de différentes régions. Un rapport détaillé vous sera présenté lors des assemblées sectorielles des quatre (4) secteurs qui se tiendront durant le présent congrès. Vous pourrez alors prendre connaissance des activités qui ont eu lieu tout au long du mandat.

Lors de la rencontre du bureau fédéral du 27 octobre 2022, les plans de travail pour la deuxième partie du mandat ont été étudiés.

Lors du bureau fédéral précongrès d'avril 2024, les plans de travail des comités de liaison des quatre (4) secteurs pour la première partie du prochain mandat ont été discutés, puisque le bureau fédéral a la responsabilité d'approuver les plans de travail des secteurs ainsi que l'ensemble du volet budgétaire avant qu'ils ne soient adoptés en assemblées sectorielles.

Voici un survol des secteurs :

Secteur 1 — Commerce de détail, de gros et services divers

Le secteur est composé de 112 syndicats affiliés et compte 9044 membres.

Secteur 2 — Agroalimentaire

Le secteur est composé de 60 syndicats affiliés et compte 7555 membres.

Secteur 3 — Finances

Le secteur est composé de 28 syndicats affiliés et compte 2655 membres.

Secteur 4 — Tourisme

Le secteur est composé de 79 syndicats affiliés et compte 6500 membres.

Il existe un portrait complet des quatre (4) secteurs de la fédération ainsi que la composition actuelle des comités de liaison des secteurs (Annexes F et G).

Comités fédéraux

<u>Comité de la condition féminine</u>

Au bureau fédéral extraordinaire du 3 juin 2021, nous avons procédé à l'élection des membres du comité de la condition féminine. Certains changements au comité sont survenus en cours de mandat, à la suite de démissions.

Voici la composition actuelle du comité de la condition féminine :

- Audrey Benoit, STT de PJC entrepôt — CSN
- Mélanie Cloutier, STT de Bacon Inter-América (CSN)
- Chourouq Slimani, STT des stationnements de Montréal — CSN
- Sophie Dupont, conseillère syndicale en appui
- Marylène Robitaille, coordonnatrice
- Nancy Mathieu, secrétaire générale et responsable politique

Comité santé-sécurité-environnement

Le 8 octobre 2021, en comités de liaison, les délégué-es santé-sécurité-environnement des quatre (4) secteurs ont été élus à la suite de l'adoption du plan de travail du projet-pilote en santé-sécurité-environnement au congrès. Certains changements au comité ont eu lieu en cours de mandat, à la suite de démissions.

Voici la composition actuelle du comité en santé-sécurité-environnement :

- Daniel Lamoureux, STT de Coop-IGA Rimouski (CSN) — Responsable du secteur 1 — Commerce de détail, de gros et services divers
- Line Allard, ST de Couvoir Scott (CSN) — Responsable du secteur 2 — Agroalimentaire
- Daphné S. Ampleman, SE de bureau de SSQ Vie (CSN) — Responsable du secteur 3 — Finances
- Alexandre Filiatrault, ST de la Station Mont-Tremblant (CSN) — Responsable du secteur 4 — Tourisme
- Patrick Ross, conseiller syndical en appui
- Benoit Boucher, coordonnateur
- Serge Monette, vice-président et responsable politique

Vous retrouverez à l'Annexe H les plans de travail des comités fédéraux.

Comité de coordination de la formation

Le comité de coordination de la formation organise et dispense la formation à la fédération. Depuis le début du mandat, il y a eu plusieurs changements de salarié-es, de formateurs et formatrices militant-es dans ce comité à la suite de mouvements de main-d'œuvre, d'affectations ou de démissions. Les nouveaux venus dans ce comité, en début ou en cours de mandat, ont reçu le transfert technique et la formation pédagogique nécessaires par le Service des ressources humaines et de formation de la CSN.

Voici la composition actuelle du comité de coordination de la formation :

- David Allard, SS de Barry Callebaut Canada inc. (Usine de Saint-Hyacinthe) (CSN)
- Fernando Almaraz, STT de l'Hôtel Côte-de-Liesse — CSN
- Catherine Caron, STT de la Coopérative funéraire des Deux Rives — CSN

- Christian Curadeau, STT de la Brasserie Labatt (CSN)
- Alexandre Filiatrault, ST de la Station Mont-Tremblant (CSN)
- François-Guy Savaria-Raymond, STT de PJC entrepôt — CSN
- Vacant
- Kim Boyer, conseillère syndicale à Montréal
- Nicolas Johnston, conseiller syndical à Saint-Jérôme
- Kassandra Riendeau, conseillère syndicale à Montréal
- Jean-Michel Savard, conseiller syndical à Montréal
- Benoit Boucher, coordonnateur
- Nancy Mathieu, secrétaire générale et responsable politique

Depuis septembre 2021, en lien avec le plan d'opérationnalisation des résolutions du 52e congrès, le comité de coordination de la formation dispense la formation « Organiser la solidarité » à la fédération. La composition de l'équipe de formatrices et formateurs salarié-es associés à cette nouvelle formation est la suivante :

Équipe de formatrices et formateurs « Organiser la solidarité »

- Jonathan Aspireault-Massé, conseiller syndical à Brossard
- Élisabeth Béfort-Doucet, conseillère syndicale à Montréal
- Noémie Delisle, conseillère syndicale à Montréal
- Laurent Martineau, conseiller syndical en Abitibi-Témiscamingue — Nord-du-Québec
- Alain Savard, conseiller syndical à Montréal

Les formateurs militants font équipe avec les formateurs salarié-es pour donner la formation « Organiser la solidarité ».

Groupes de travail

À la suite du dernier congrès, il y a eu formation d'un seul groupe de travail.

Groupe de travail sur l'organisation de la solidarité

Dès l'automne 2021, en suivi de la résolution sur la vie syndicale adoptée au congrès, un groupe de travail formé des salarié-es formateurs de la formation « Organiser la solidarité », du coordonnateur Benoit Boucher, du président et de la secrétaire générale, a été mis sur pied. Des travaux ont eu lieu tout au long du mandat, dans le but de faire connaître la formation à la fédération ainsi qu'aux autres organisations de la CSN.

Finances

Lors des réunions du bureau fédéral, le trésorier présente un portrait de la situation financière de la fédération. Lors de ces présentations, il dépose les états financiers semestriels.

L'évolution du nombre de membres dans les différents secteurs de la fédération est présentée par le vice-président.

Comité de surveillance des finances

Voici la composition actuelle du comité de surveillance des finances, telle qu'élue au 52e congrès :

- Steeve Danis-Tremblay, SS de services et professionnelles de Desjardins du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CSN) ;
- Matthieu Lafontaine, ST des Épiciers unis Métro-Richelieu (CSN) ;
- Dan Tocu, STT de l'Hôtel des Gouverneurs Place Dupuis (CSN).

À la suite de leur élection au congrès, les membres du comité ont reçu une formation d'une journée par le Service des finances de la CSN.

Lors des réunions du bureau fédéral, le comité de surveillance des finances fait rapport des états financiers semestriels de la fédération, qu'il a scrutés à la loupe. Sur une base régulière, ceux-ci sont étudiés, débattus et reçus.

De plus, les membres du comité de surveillance des finances ont présenté les résultats de leurs travaux de vérification ainsi que leurs recommandations sous forme de rapports au conseil fédéral de novembre 2022.

Conclusion

L'ensemble des orientations adoptées lors du 52e Congrès a pu être réalisé avec succès. Le mandat a été fort occupé et profitable. Les deux grandes réalisations qui sont maintenant l'ADN de la fédération, soit l'organisation de la solidarité et la santé-sécurité-environnement, nous remplissent de fierté. Le bureau fédéral fait un bilan positif du virage entrepris en ce sens.

Les membres du bureau fédéral ont une pensée particulière pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs d'Olymel, affiliés à la fédération, qui ont perdu leur emploi dans la foulée des grands changements dans la filière porcine au Québec dans la dernière année. De façon plus particulière, une pensée à Carl Mathieu pour son implication au comité de liaison du secteur 2 — Agroalimentaire, au bureau fédéral et au comité de coordination de la formation. Merci, Carl !

Finalement, les membres du bureau fédéral désirent souhaiter un bon mandat au prochain exécutif élu de la FC et leur assurent d'être solidaires, à leurs côtés.

Bon congrès à toutes et tous,

Bonne continuité !

Le comité de rédaction du rapport du bureau fédéral

Steeve Bouchard
Mathieu Gagnon
Paul-Émile Paquette
Nancy Mathieu, responsable politique

FC
FÉDÉRATION CSN DU COMMERCE

Annexe A –
Statuts et règlements

Statuts et règlements

Chapitre V — BUREAU FÉDÉRAL
5.4 POUVOIRS ET ATTRIBUTIONS

Le bureau fédéral est l'instance suprême de la fédération entre les congrès et les conseils fédéraux. Il a les pouvoirs et attributions suivants :

a) Exécuter les mandats qui lui sont confiés par le congrès ou le conseil fédéral ;

b) Étudier toute question que lui soumet le comité exécutif ou le conseil fédéral et formuler ses recommandations ;

c) Donner des directives pour l'expédition des affaires courantes, s'il juge que cette intervention est nécessaire ;

d) Obtenir rapport des activités du comité exécutif et des représentantes et représentants des secteurs ;

e) Déterminer l'affectation des syndicats dans les secteurs et les sous-secteurs ;

f) Examiner et discuter les rapports sur les services et faire au congrès et au conseil fédéral les recommandations qui s'imposent ;

g) S'assurer que les syndicats affiliés à la fédération reçoivent les services techniques et professionnels requis ; ces services doivent être fournis, selon le cas, soit directement par la fédération, soit par entente de service avec une autre organisation affiliée à la CSN. Les salarié-es relèvent du bureau fédéral dans l'exercice de leurs fonctions ;

   Le bureau fédéral a la responsabilité, à l'intérieur des prévisions budgétaires, de la création ou de l'abolition des postes, de façon à assurer la bonne conduite de la fédération ;

h) Entériner la nomination des coordonnateurs choisis par l'équipe provinciale ;

i) Rencontrer l'équipe provinciale de la fédération à toute occasion jugée utile pour l'intérêt de la fédération et régler les litiges émanant de l'équipe provinciale ;

j) Approuver la convention collective des salarié-es ;

k) Recevoir les états financiers semestriels ;

l) Contracter des emprunts au nom de la fédération, pour rencontrer les obligations d'items prévus au budget ;

m) Il examine, discute et approuve les plans de travail qui seront adoptés par chaque secteur ;

n) Déterminer la répartition des budgets « secteurs » ;

o) Répondre au congrès et au conseil fédéral, de l'application du budget ;

p) Former les comités spéciaux qu'il juge nécessaires ;

q) Exercer tout autre pouvoir mentionné expressément à son sujet par les statuts et règlements de la fédération ;

r) Tranche toute autre question non attribuée spécifiquement à une autre instance de la fédération par les présents statuts et règlements ;

s) Élire les délégué-es requis pour compléter la délégation de la Fédération du commerce inc. (CSN) au conseil confédéral de la CSN par et parmi le bureau fédéral, à l'exception des membres du comité

exécutif qui font partie automatiquement de la délégation. À défaut de quoi, le bureau fédéral verra à déterminer les modalités pour combler la délégation.

FC
FÉDÉRATION DU COMMERCE
CSN

Annexe B –

Dates des réunions régulières et extraordinaires

Réunions régulières	Réunions extraordinaires
11 et 12 novembre 2021	3 juin 2021 en visioconférence
21 et 22 avril 2022	8 septembre 2021 en visioconférence
9 juin 2022	6 septembre 2022 en visioconférence
26, 27 et 28 octobre 2022	16 novembre 2022
20 et 21 avril 2023	22 janvier 2024 en visioconférence
8 et 9 juin 2023	4 mars 2024 en visioconférence
9 et 10 novembre 2023	
24, 25 et 26 avril 2024	
8 réunions régulières	**6 réunions extraordinaires**

FC
FÉDÉRATION CSN DU COMMERCE

Annexe C –

Présences aux réunions du bureau fédéral

Présences aux réunions régulières du bureau fédéral

	Noms	11 nov. 2021	12 nov. 2021	21 avril 2022	22 avril 2022	9 juin 2022	10 juin 2022	26 oct. 2022	27 oct. 2022	28 oct. 2022	20 avril 2023	21 avril 2023	8 juin 2023	9 juin 2023	9 nov. 2023	10 nov. 2023	24 avril 2024	25 avril 2024	26 avril 2024
Secteur 1 — Commerce de détail, de gros et services divers	Annie Dufour 1A	A	A	D															
	Daniel Lamoureux 1A	P	P	A	A	A	A	P	P	P	P	P	A	A	A	A	A	A	A
	Jean Chabot 1A					P	P	A	A	A	A	A	P	P	A	A	D	D	D
	Paul-Émile Paquette 1B	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	A	A	A
	Mathieu Gagnon 1C	S	S	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
	Nancy Boucher 1D	P	P	P	P	P	P	P	P	P	D								
Secteur 2 — Agroalimentaire	Daniel Charrette 2A	P	P	P	P	P	P	P	P	P	D								
	Carl Mathieu 2A	P	P	P	P	P	P	P	P	P	A	A	P	P	P	P	D		
	Line Allard 2A										P	P	P	P	P	P	P	P	P
	Steeve Bouchard 2B	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
	Benoit St-Jean 2B	P	P	A	A	D													
	Francis Cléroux 2B					P	P	P	P	P	P	P	P	P	A	A	A	A	A
Secteur 3 — Finances	Johanne Duchesne 3A	A	A	A	A	D													
	Marilyn Hovington 3A					S	S	A	A	A	A	A	A	A	A	A	P	A	P
	Yannick Beaulieu 3B	A	A	P	P	P	P	D											
	Chantal Joly 3B							A	A	A	P	P	P	P	P	P	P	A	P
Secteur 4 — Tourisme	Sébastien Côté 4A																		
	Sylvain Coulombe 4A	P	P	D															
	Joan Anctil 4A					P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
	Fernando Almaraz 4A					P	P	P	P	P	P	P	S	S	S	S	S	S	S
	Alexandre Filiatrault 4B	A	A	P	P	P	P	P	P	P	A	P	P	P	P	P	A	A	A
	Sylvain Paquette 4C	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	A	P	P
Comité de surveillance des finances	Steve Danis-Tremblay	P	A	A	A	A	A	P	P	P	A	A	A	A	P	A	A	P	A
	Matthieu Lafontaine	P	P	P	P	P	P	P	P	P	A	A	P	P	P	P	P	P	P
	Dan Tocu	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
Coordination	Benoit Boucher	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
	Francis Morin	P	P	P	P	P	A	P	P	P	P	P	P	P					
	Marylène Robitaille														P	P	P	P	A
Salarié-es	Maxime Larue-Bourdages	A	A	P	P														
	Laurent Martineau							P	P	P	P	P	S	S	S	S	S	S	S
Comité exécutif	Alexandre Laviolette	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
	Serge Monette	P	P	P	P	A	A	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
	Nancy Mathieu	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
	Michel Valiquette	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P

1A Magasins d'alimentation
1B Magasins non alimentaires
1C Entrepôts
1D Services divers
2A Production alimentaire
2B Transformation alimentaire
3A Mouvement Desjardins
3B Institutions financières
4A Hôtellerie
4B Loisirs
4C Restauration
CSF Comité de surveillance des finances
S Salarié-e
C Coordination
CE Comité exécutif
P Présence
A Absence (justifiée)
S Substitut
D Démissionnaire
V Vacant

Présences aux réunions extraordinaires du bureau fédéral

	Noms		3 juin 2021	8 sept. 2021	6 sept. 2022	16 nov. 2022	22 janv. 2024	4 mars 2024
Secteur 1 — Commerce de détail, de gros et services divers	Annie Dufour	1A	P	P				
	Jean Chabot	1A			A	P	A	A
	Daniel Lamoureux	1A	P	P	P	P	A	A
	Paul-Émile Paquette	1B	A	P	P	P	P	P
	Mathieu Gagnon	1C	P	P	P	P	P	P
	Nancy Boucher	1D	P	P	P	P	P	
	Alexandre Pouliot-Roberge	1D						P
Secteur 2 — Agroalimentaire	Daniel Charrette	2A	P	P	P	P		
	Carl Mathieu	2A	P	P	P	P	A	
	Line Allard	2A					P	P
	Marilyn Miclette	2A					P	P
	Steeve Bouchard	2B	P	P	P	P	P	A
	Benoit St-Jean	2B	P	P				
	Francis Cléroux	2B			A	P	A	P
Secteur 3 — Finances	Johanne Duchesne	3A	P	P				
	Marilyne Hovington	3A			A	A		
	Lydia Larouche	3A					A	A
	Yannick Beaulieu	3B	P	P				
	Chantal Joly	3B			P	A	P	P
Secteur 4 — Tourisme	Sébastien Côté	4A	P					
	Joan Anctil	4A			S	P	P	P
	Fernando Almaraz	4A			P	P	S	S
	Sylvain Coulombe	4A	P	P				
	Alexandre Filiatrault	4B	P	P	P	P	A	A
	Sylvain Paquette	4C	P	S	A	P	P	A
Comité de surveillance des finances	Matthieu Lafontaine				P	P	P	P
Salarié-es	Maxime Larue-Bourdages		P	P				
	Laurent Martineau				A	P	P	A
Coordination	Benoit Boucher		P	A	P	A	A	P
	Francis Morin		P	P	P	P		
	Marylène Robitaille						P	P
Comité exécutif	Alexandre Laviolette		P	P	P	P	P	P
	Serge Monette		P	P	P	P	P	P
	Nancy Mathieu		P	P	P	P	P	P
	Michel Valiquette		P	P	P	P	P	P

FC
FÉDÉRATION DU COMMERCE
CSN

Annexe D –

Répartition des tâches de la coordination

Marylène Robitaille	Benoit Boucher
Réunions et comités confédéraux	
Conseil confédéral à Montréal	Conseil confédéral à Québec
CISP-CCGN	CISP-CCGN
	Bureau confédéral
Réunions et comités fédératifs	
Comité exécutif FC	Comité exécutif FC
Bureau fédéral	Bureau fédéral
Comité sur la syndicalisation	Comité sur la syndicalisation — THEU-CSN
Comité de la condition féminine	Comité de coordination de la formation
Comité des employé-es de bureau	Comité de santé-sécurité-environnement
Équipe des employé-es de bureau	
Collectif de direction	
Équipes	
Équipe provinciale	Équipe provinciale
Québec	Montréal
Saguenay — Lac-Saint-Jean — Côte-Nord	Laurentides — Lanaudière — Outaouais
Bas-Saint-Laurent — Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine — Abitibi	Montérégie — Estrie — Cœur-du-Québec
Bloc d'appui	Bloc d'appui
Équipes sectorielles	
Secteur 1 — Commerce de détail, de gros et services divers	Secteur 2 — Agroalimentaire
Secteur 3 — Finances	Secteur 4 — Tourisme
Les secteurs	
Rencontre des salarié-es en appui aux secteurs 1 et 3	Rencontre des salarié-es en appui aux secteurs 2 et 4
Équipe sectorielle des secteurs 1 et 3	Équipe sectorielle des secteurs 2 et 4
Comités de liaison des secteurs 1 et 3	Comité de liaison des secteurs 2 et 4
Assemblées sectorielles des secteurs 1 et 3	Assemblées sectorielles des secteurs 2 et 4
Développer un réseau de contacts	Développer un réseau de contacts
Voir au développement des secteurs 1 et 3	Voir au développement des secteurs 2 et 4
Coordonner les griefs à portée nationale des secteurs 1 et 3	Coordonner les griefs à portée nationale des secteurs 2 et 4
Coordonner les négociations coordonnées des secteurs 1 et 3	Coordonner les négociations coordonnées des secteurs 2 et 4
Suivi des conflits des secteurs 1 et 3	Suivi des conflits des secteurs 2 et 4
Suivi des rapports de négociation des secteurs 1 et 3 préparés par les conseillères et conseillers	Suivi des rapports de négociation des secteurs 2 et 4 préparés par les conseillères et conseillers
Suivi interéquipe des nouveaux syndicats des secteurs 1 et 3 jusqu'à la signature de leur première convention collective	Suivi interéquipe des nouveaux syndicats des secteurs 2 et 4 jusqu'à la signature de leur première convention collective
Groupes de travail et mandats fédératifs	
	Groupe de travail sur l'Organisation de la solidarité
Tâches administratives	
Traitement des rapports d'activités de ses équipes régionales ainsi que des dirigeants de la fédération	Traitement des rapports d'activités de ses équipes régionales ainsi que des dirigeants de la fédération
Mandats de ses équipes sectorielles	Mandats de ses équipes sectorielles
Gestion des plaintes provenant des régions sous sa responsabilité	Gestion des plaintes provenant des régions sous sa responsabilité
Autorisation des différents congés des membres de ses équipes régionales	Autorisation des différents congés des membres de ses équipes régionales
Autorisation du temps supplémentaire des employé-es de bureau de ses équipes régionales	Autorisation du temps supplémentaire des employé-es de bureau de ses équipes régionales
Gestion des mouvements de main-d'œuvre de ses équipes régionales	Gestion des mouvements de main-d'œuvre de ses équipes régionales
Encadrement des salarié-es de ses équipes régionales	Encadrement des salarié-es de ses équipes régionales
Gestion des stagiaires de ses régions respectives	Gestion des stagiaires de ses régions respectives

FC
FÉDÉRATION DU COMMERCE
CSN

Annexe E –

Répartition des dossiers au comité exécutif

Présidence	Vice-présidence	Secrétariat général	Trésorerie
Conseil confédéral Bureau confédéral Journal FC Médias sociaux	Conseil confédéral	Conseil confédéral	Conseil confédéral Subst. Bureau confédéral Responsable du personnel
Comités fédéraux			
	Comité santé-sécurité-environnement Syndicalisation	Comité de la condition féminine Comité de coordination de la formation	Comité de surveillance des finances FC
Secteurs			
3 — Finances	1 — Commerce de détail, de gros et services divers CA du Comité sectoriel de main-d'œuvre Détails Québec	2 — Agroalimentaire CA du Comité sectoriel de main-d'œuvre en transformation alimentaire (CSMOTA)	4 — Tourisme
Groupes de travail et équipes FC			
Groupe de travail sur l'organisation de la solidarité Équipe Montréal	Équipe Saguenay — Lac-Saint-Jean–Côte-Nord	Équipe régionale des régions éloignées (Abitibi-Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine — Bas-St-Laurent) Équipe régionale Montérégie-Estrie-Cœur-du-Québec	Équipe du bloc d'appui Collectif de direction Comité des employé-es de bureau Équipe des employé-es de bureau Équipe régionale Laurentides-Lanaudière-Outaouais Équipe Québec
Comités confédéraux et autres			
Comité confédéral des ressources humaines (CCRH) **CISP — CCGN** [1] CA de la coalition *Nourrir l'humanité durablement* CA de MCE Conseils	Comité confédéral en santé-sécurité CA de Bâtirente	Comité de coordination de la condition féminine Comité de coordination de la formation aux militant-es Comité mixte à la formation aux salarié-es	Comité confédéral des ressources humaines (CCRH) **CISP — CCGN** Leucan

Tâches communes : préparation et présence aux instances de la Fédération du commerce (CSN)

[1] Comité interfédérations secteur privé — Comité de coordination générale des négociations

FC
CSN FÉDÉRATION DU COMMERCE

Annexe F –

Composition des secteurs

Composition des secteurs

SECTEUR 1 — COMMERCE DE DÉTAIL, DE GROS ET SERVICES DIVERS

Le secteur 1 — Commerce de détail, de gros et services divers de la Fédération du commerce (CSN) est composé de 112 syndicats affiliés provenant de plusieurs régions du Québec et compte 9044 membres. Le secteur se divise en trois (3) sous-secteurs :

Sous-secteur 1A — Magasins d'alimentation

Le sous-secteur 1A — Magasins d'alimentation regroupe tous les syndicats de salarié-es qui occupent un poste quelconque au service d'établissements dont les activités principales consistent en la vente au détail de produits en vente dans les épiceries, marchés, supermarchés et autres établissements du même genre.

Sous-secteur 1B — Magasins non alimentaires

Le sous-secteur 1B — Magasins non alimentaires regroupe tous les syndicats de salarié-es qui occupent un poste quelconque au service d'établissements dont les activités principales consistent en la vente, la revente et la distribution au détail de produits non alimentaires.

Sous-secteur 1C — Entrepôts

Le sous-secteur 1C — Entrepôts regroupe tous les syndicats de salarié-es qui occupent un poste quelconque au service d'établissements dont les activités principales consistent en la distribution en gros de produits alimentaires et non alimentaires.

Sous-secteur 1D — Services divers

Le sous-secteur 1D — Services divers regroupe tous les syndicats de salarié-es qui occupent un poste quelconque au service d'établissements de services autres que ceux énumérés dans le présent chapitre ainsi que ceux dont les principales activités consistent en la fabrication et la transformation des produits du textile, du vêtement et de la chaussure.

ACTIVITÉS SECTORIELLES

Assemblée sectorielle

Les syndicats se réunissent en assemblée sectorielle en moyenne une (1) fois par année. L'assemblée sectorielle est le moment privilégié pour les syndicats du secteur de se rencontrer, de partager et de débattre des enjeux de l'industrie du commerce, des entrepôts et des services divers. Diverses thématiques y sont abordées, telles que la vie syndicale, les conventions collectives du secteur, la santé et la sécurité, les résumés de sentences arbitrales et les courants jurisprudentiels ainsi que tout sujet se rapportant à chacun des quatre (4) sous-secteurs.

Comité de liaison

Le comité de liaison se réunit selon le plan de travail adopté. Ce comité est composé de trois (3) représentants du sous-secteur 1A — Magasins d'alimentation, et de deux (2) représentants de chacun des sous-secteurs 1B — Magasins non alimentaires, 1C — Entrepôts et 1D — Services divers, qui sont élus par l'assemblée sectorielle. Les mandats du comité de liaison sont d'élaborer et d'appliquer le plan de travail du secteur ainsi que de préparer les assemblées sectorielles.

SECTEUR 2 — AGROALIMENTAIRE

Le secteur 2 — Agroalimentaire de la Fédération du commerce (CSN) est composé de 60 syndicats affiliés provenant de plusieurs régions du Québec et compte 7555 membres. Le secteur se divise en deux (2) sous-secteurs :

Sous-secteur 2A — Transformation des viandes

Le sous-secteur 2A — Transformation des viandes regroupe tous les syndicats de salarié-es qui occupent un poste quelconque au service d'établissements dont les activités principales sont l'abattage et la transformation des viandes rouges et des volailles incluant les couvoirs.

Sous-secteur 2B — Production alimentaire

Le sous-secteur 2B — Production alimentaire regroupe tous les syndicats de salarié-es qui occupent un poste quelconque au service d'établissements dont les activités principales sont la fabrication et la transformation des produits alimentaires de toute nature, à l'exception de la transformation des viandes.

ACTIVITÉS SECTORIELLES

Assemblée sectorielle

Les syndicats se réunissent en assemblée sectorielle en moyenne une (1) fois par année. L'assemblée sectorielle est le moment privilégié pour les syndicats du secteur de se rencontrer, de partager et de débattre des enjeux de l'industrie agroalimentaire. Diverses thématiques y sont abordées, telles que la vie syndicale, les conventions collectives du secteur, la santé et la sécurité, les résumés de sentences arbitrales et les courants jurisprudentiels ainsi que tout sujet se rapportant à l'agroalimentaire.

Comité de liaison

Le comité de liaison se réunit selon le plan de travail adopté. Ce comité est composé de deux (2) représentants du sous-secteur 2A — Transformation des viandes et de trois (3) représentants du sous-secteur 2B — Production alimentaire, qui sont élus par l'assemblée sectorielle. Les mandats du comité de liaison sont d'élaborer et d'appliquer le plan de travail du secteur ainsi que de préparer les assemblées sectorielles.

SECTEUR 3 — FINANCES

Le secteur 3 — Finances de la Fédération du commerce (CSN) est composé de 28 syndicats affiliés provenant de plusieurs régions du Québec et compte tout près de 2655 membres. Le secteur se divise en deux (2) sous-secteurs :

Sous-secteur 3A — Mouvement Desjardins

Le sous-secteur 3A — Mouvement Desjardins regroupe tous les syndicats de salarié-es qui occupent un poste quelconque au service du Mouvement Desjardins.

Sous-secteur 3B — Institutions financières

Le sous-secteur 3B — Institutions financières regroupe tous les syndicats de salarié-es qui occupent un poste quelconque au service d'établissements dont les activités principales consistent à faire des opérations financières et d'assurance autres que celles mentionnées à l'alinéa 3A — Mouvement Desjardins.

ACTIVITÉS SECTORIELLES

Assemblée sectorielle

Les syndicats se réunissent en assemblée sectorielle en moyenne une (1) fois par année. L'assemblée sectorielle est le moment privilégié pour les syndicats de partager et de débattre des enjeux du secteur. Diverses thématiques y sont abordées, telles que la vie syndicale, les conventions collectives, les résumés de sentences arbitrales, les courants jurisprudentiels ainsi que tout sujet d'actualité se rapportant au secteur finances.

Comité de liaison

Le comité de liaison se réunit selon le plan de travail adopté. Ce comité est composé de deux (2) représentants de chacun des deux (2) sous-secteurs suivants, 3A — Mouvement Desjardins et 3B — Institutions financières, qui sont élus par l'assemblée sectorielle. Les mandats du comité de liaison sont d'élaborer et d'appliquer le plan de travail du secteur ainsi que de préparer les assemblées sectorielles.

SECTEUR 4 — TOURISME

Le secteur 4 — Tourisme de la Fédération du commerce (CSN) est composé de 79 syndicats affiliés provenant de plusieurs régions du Québec et compte tout près de 6500 membres. Le secteur se divise en trois (3) sous-secteurs :

Sous-secteur 4A — Hôtellerie

Le sous-secteur 4A — Hôtellerie regroupe tous les syndicats groupant des salarié-es qui occupent un poste quelconque au service d'établissements dont les activités principales consistent à offrir des services d'hébergement.

Sous-secteur 4B — Loisirs

Le sous-secteur 4B — Loisirs regroupe tous les syndicats de salarié-es qui occupent un poste quelconque au service d'établissements dont les activités principales consistent à offrir des services de loisirs.

Sous-secteur 4C — Restauration

Le sous-secteur 4C — Restauration regroupe tous les syndicats de salarié-es qui occupent un poste quelconque au service d'établissements dont les activités principales consistent à offrir des services de restauration.

ACTIVITÉS SECTORIELLES

Assemblée sectorielle

Les syndicats se réunissent en assemblée sectorielle en moyenne une (1) fois par année. L'assemblée sectorielle est le moment privilégié pour les syndicats du secteur de se rencontrer, de partager et de débattre des enjeux de l'industrie touristique. Diverses thématiques y sont abordées, telles que la vie syndicale, les conventions collectives du secteur, la santé et la sécurité, les résumés de sentences arbitrales et les courants jurisprudentiels ainsi que tout sujet se rapportant au tourisme.

Comité de liaison

Le comité de liaison se réunit selon le plan de travail adopté. Ce comité est composé de trois (3) représentants du sous-secteur 4A — Hôtellerie et de deux (2) représentants dans les sous-secteurs 4B — Loisirs et 4C — Restauration et qui sont élus par l'assemblée sectorielle. Les mandats du comité de liaison sont d'élaborer et d'appliquer le plan de travail du secteur ainsi que de préparer les assemblées sectorielles.

FC
FÉDÉRATION DU COMMERCE
CSN

Annexe G –

Composition des comités de liaison des secteurs

Secteur 1 — Commerce de détail, de gros et services divers		
1A	Daniel Lamoureux	STT de la Coop-IGA Rimouski (CSN)
1A	Vacant	
1A	Vacant	
1B	Paul-Émile Paquette	STT de Rona l'entrepôt Anjou — CSN
1B	Frank Cartier	S d'Ikea Montréal (CSN)
1C	Mathieu Gagnon	ST des Épiciers unis Métro-Richelieu (CSN)
1C	Audrey Benoit	STT de PJC entrepôt — CSN
1D	Alexandre Pouliot-Roberge	STT d'Indigo Parc Canada — CSN
1D	Vacant	
Secteur 2 — Agroalimentaire		
2A	Line Allard	ST de Couvoir Scott (CSN)
2A	Francis Rondeau	STT de la compagnie de volailles Maxi-CSN
2A	Marilyn Miclette	SE de l'usine de transformation de volailles de Ste-Rosalie (CSN)
2B	Steeve Bouchard	STT d'aliments Ultima inc. (CSN)
2B	Francis Cléroux	STT de la Ferme St-Zotique — CSN
2B	Pierre Maltais	STT de Nutrinor (CSN)
Secteur 3 — Finances		
3A	Lydia Larouche	SS de services et professionnelles de Desjardins du Saguenay — Lac-Saint-Jean (CSN)
3A	Marilyn Hovington	S régional des salariées des caisses Desjardins de la Côte-Nord — CSN
3B	Daphné S. Ampleman	SE de bureau de SSQ Vie (CSN)
3B	Chantal Joly	SE de bureau de SSQ Vie (CSN)
Secteur 4 — Tourisme		
4A	Joan Anctil	STT de Hilton Québec (CSN)
4A	Fernando Almaraz	STT de l'Hôtel Côte-de-Liesse — CSN
4A	Ines Hajrovic	STT de l'Hôtel Le Concorde (CSN)
4B	Alexandre Filiatrault	ST de la Station Mont-Tremblant (CSN)
4B	Vacant	
4C	Sylvain Paquette	SE de la restauration — CSN, section St-Hubert Express Sherbrooke Est
4C	Dante Cicchillitti	SE de la restauration — CSN, section Groupe Compass du Centre Bell

FC
FÉDÉRATION DU COMMERCE
CSN

Annexe H –

Plans de travail 2021-2024 des comités fédéraux

Comité de la condition féminine

Plan de travail 2021- 2024

Le comité des femmes FC, lors de la dernière rencontre du présent mandat, a fait part d'une volonté de redynamiser ce dernier. Puisque les statuts et règlements de la fédération mentionnent un volet d'actions au sens large pour ce comité, les militantes ont fait valoir la nécessité d'élargir le plan de travail pour les trois prochaines années.

Voilà donc l'aboutissement des discussions sur le plan de travail des rencontres du comité des femmes et les travaux à réaliser pour la durée du mandat 2021-2024 :

- Assurer le suivi des modifications apportées à la Loi sur les normes du travail, tant du point de vue de la discrimination que de la conciliation travail-famille de même que celles apportées au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP).
- Faire un suivi sur le Programme pour l'accès à une représentation équitable des femmes (PAREF) (postes élus) ainsi que sur la prise de parole F/H lors des instances de la fédération et des assemblées sectorielles.
- Faire le suivi, à chacune des rencontres, sur les clauses de conventions collectives négociées à la fédération en lien avec la condition féminine.
- Faire le suivi des rencontres de la coordination de la condition féminine de la CSN et des activités du 8 mars, Journée internationale des droits des femmes.
- Faire le suivi des lois ainsi que des principales décisions de la Commission des normes, de l'équité et de la santé et sécurité du travail.
- Tenir une journée thématique, initialement prévue dans le précédent mandat 2018-2021, sur la prise de parole en public et au féminin, et à compter de septembre 2022, en faire une session de formation pour les militantes de la fédération.
- Poser un diagnostic sur la diversité culturelle à la fédération dans le but de promouvoir la présence de ces communautés dans les instances et les comités, pour une meilleure représentativité de la diversité culturelle des militantes à la fédération.
- Présenter, lors des assemblées sectorielles, du contenu concernant la condition féminine dans son ensemble.

Aller à la rencontre d'organisations qui ont des pratiques favorisant la parité F/H ainsi que des organisations travaillant sur les enjeux du multiculturalisme.

Le comité des femmes devra livrer un rapport d'étape des travaux pour la première partie du mandat lors du 16e Conseil fédéral de la fédération en novembre 2022 et ces travaux devront être menés à terme pour le 53e Congrès de la fédération en mai 2024.

Puisque les membres du comité des femmes ont le désir de porter un regard nouveau sur ce comité à la fédération, il est proposé au bureau fédéral certains changements afin de réaliser les travaux mentionnés au plan de travail. Voici donc les recommandations suivantes :

- De concert avec les comités de la condition féminine des autres organisations de la CSN, il est opportun de changer le nom du comité des femmes FC pour le comité de la condition féminine FC.
- Puisque la pandémie due à la COVID-19 a fait ressortir plus que jamais les inégalités vécues par les femmes de tous horizons, sur plusieurs volets, il est souhaitable de donner lieu à plus de rencontres pour mener à bien ces travaux.
- L'arrivée dans nos syndicats affiliés de travailleuses et travailleurs provenant de communautés culturelles diverses dans les dernières années est préoccupante. Nous devons voir à les accueillir et les intégrer, y compris dans les instances de la fédération. L'élargissement du mandat du comité est fort pertinent sur ce volet, afin de bien se préoccuper d'eux. Dans le même ordre d'idée, il est permis de croire que les instances de la fédération doivent tenir des débats sur la représentation et la participation des femmes et des minorités dans l'ensemble de la structure de la fédération et des syndicats.
- Les instances de la fédération devraient instaurer des moyens afin de valoriser et d'encourager la prise de parole des femmes dans les instances. Le présent comité se veut un endroit où des échanges serviront à mettre en place des idées et des moyens pour y arriver.

Certains travaux prévus au plan de travail nécessiteront la collaboration de ressources provenant de la CSN et peut-être aussi de ressources externes. Le souhait des membres du comité est la redynamisation de ce dernier afin qu'il puisse apporter aux instances de la fédération un nouveau souffle lors des débats qui sont l'essence même de ses réalisations.

Le comité de la condition féminine

Nancy Boucher
Mélanie Cloutier
Manon Rodrigue
Sophie Dupont
Marylène Robitaille
Nancy Mathieu

Comité santé-sécurité-environnement

Plan de travail — Projet pilote

À la fin de chacun des mandats, l'heure est au bilan. Lors du dernier bureau fédéral, tous les rapports des comités fédéraux, des comités de liaison et des groupes de travail sont analysés et tous les plans de travail pour le prochain mandat y sont soumis. C'est donc au bureau fédéral des 28, 29 et 30 avril 2021 que les membres ont pris part aux discussions qui s'imposaient au sujet du comité fédératif *santé-sécurité-environnement*. Il a été constaté que ce comité, depuis plus d'un mandat, n'a pas l'apport voulu dans le déploiement de ses actions. Sa forme actuelle n'est plus aussi efficace. Il a donc été mis de l'avant qu'un nouveau souffle est nécessaire en matière de santé et sécurité au travail à la fédération.

Lors du mandat 2018-2021, vous avez pu constater que l'aspect de la santé et de la sécurité a été redynamisé par les comités de liaison, comme prévu au plan de travail. Vous avez assisté à des présentations à ce sujet lors des assemblées sectorielles de chacun des quatre secteurs en mai 2019 et en novembre 2020. Force est de constater que la formation en santé et sécurité est nécessaire pour les militantes et les militants de la fédération, peu importe le secteur d'activité. Elle devrait même prendre une plus grande place. Nous croyons que c'est par le vecteur sectoriel qu'elle doit se déployer, selon la réalité vécue dans chaque milieu de travail par les travailleuses et les travailleurs.

Le projet de loi 59 modernisant le régime de santé et de sécurité du travail n'est pas étranger à ces réflexions. Il constitue un enjeu majeur pour le futur des travailleuses et des travailleurs au Québec. La CSN a fait grand cas de ce projet déficient depuis l'automne 2020. Un vaste plan de mobilisation a été mis de l'avant par les conseils centraux et les fédérations afin que les salarié-es de tous horizons soient entendus et que le gouvernement modifie l'actuel projet de loi qui nous est présentement défavorable.

Les discussions au bureau fédéral à propos de la santé et la sécurité ont porté sur les besoins des travailleuses et des travailleurs sur les clauses de conventions collectives, sur le déploiement du sujet dans les syndicats par la fédération ainsi que sur l'implication des comités de liaison des secteurs.

Comment peut-on se déployer autrement et avec plus d'efficacité dans les syndicats affiliés? Qui doit être le maître d'œuvre de la santé et de la sécurité? Est-il toujours aussi important de garder un volet environnement? Quelles activités sont importantes et nécessaires pour former en continu les militantes et les militants en santé-sécurité?

Après mûre réflexion, il a été convenu que la santé et la sécurité est un sujet des plus importants, et que le nécessaire doit être fait pour maintenir la formation et l'information. Le désir est maintenant de le faire sous une autre forme.

Considérant que le comité santé-sécurité-environnement ne remplit plus le mandat qui lui est confié, dans sa forme actuelle, comme stipulé dans les statuts et règlements de la fédération, depuis plusieurs mandats déjà;

Considérant que le peu de rencontres annuelles laisse place à la difficulté de faire certains suivis;

Considérant que la santé et la sécurité doivent être bien présentes dans la vie fédérative et qu'elles doivent être partie prenante de la vie sectorielle;

Considérant l'importance du sujet et qu'il faut une personne élue responsable de la santé et la sécurité pour le maintien et le déploiement des activités en matière de santé et sécurité;

Les membres du bureau fédéral ont convenu qu'il est opportun de suspendre, pour le mandat 2021-2024, le comité santé-sécurité-environnement tel que décrit dans les statuts et règlements de la fédération. Ils conviennent aussi que vu l'importance de ce dossier, un plan de travail doit être maintenu et des travaux doivent être réalisés. La formation aux militantes et aux militants en santé et sécurité doit aussi demeurer. La vice-présidence pourra mener à bien cet important dossier.

Pour ce faire, il est proposé par le bureau fédéral que le plan de travail en santé et sécurité à la Fédération du commerce (CSN) pour le mandat 2021-2024 soit le suivant :

- En collaboration avec la CSN, faire la mise à jour des guides et outils publiés par la FC en santé et sécurité du travail. À la suite de l'adoption du projet de loi 59, Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail, ces guides devront être revus et corrigés. Faire la promotion de ces outils à l'équipe de travail. Ces informations devront, par la suite, être déployées dans les syndicats affiliés.
- Faire la promotion des outils de travail en santé et sécurité sur la page Web ainsi que sur les médias sociaux de la fédération.
- Faire la publication des clauses de conventions collectives qui améliorent la prévention et la prise en charge des syndicats en matière de santé et sécurité.
- De concert avec les conseils centraux et les comités de liaison, participer à des activités dans les milieux de travail des syndicats affiliés chaque année lors de la semaine nationale en santé et sécurité de la CSN.
- Faire la mise à jour du guide de récupération de la FC à la suite de l'adoption du projet de loi 65, Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective. La FC devra faire la promotion des enjeux liés à cette loi à l'équipe de travail. Ces informations devront être connues des syndicats affiliés.
- En collaboration avec les différents comités de liaison, faire la préparation de présentations touchant à la santé et la sécurité au travail lors des assemblées sectorielles de mai 2022 et de novembre 2023.
- Créer un outil diagnostic pour les syndicats affiliés sur la santé et la sécurité dans les milieux de travail en consultant les responsables en santé-sécurité des syndicats affiliés.
- Conscientiser les syndicats affiliés à la sous-déclaration des accidents à la CNESST, avec l'apport de l'équipe de travail.
- Faire rapport aux rencontres du bureau fédéral des travaux réalisés en santé-sécurité.
- Participer à la coordination nationale en santé-sécurité de la CSN et faire rapport au bureau fédéral et en faire le suivi des travaux.

Pour aider la vice-présidence à mener à bien ces travaux, dès le début du mandat, les comités de liaison des quatre secteurs devront, nommer un membre du comité responsable de la santé et de la sécurité pour le secteur. Tout au long du mandat, ceux-ci seront responsables des suivis et des activités de concert avec la vice-présidence, pour faire vivre au quotidien une *santé – sécurité* sectorielle représentative pour les militantes et les militants.

Une analyse des travaux en santé-sécurité pour la première partie du mandat sera faite par la vice-présidence au bureau fédéral d'octobre 2022. Un rapport étape sera présenté aux délégués au conseil fédéral à la mi-mandat. Des recommandations pourront être faites à cette occasion.

Par la suite, un rapport sera soumis au bureau fédéral d'avril 2024, où une conclusion sera apportée sur les travaux complétés par la vice-présidence de la fédération. Pour terminer, n rapport, incluant des recommandations, sera déposé au 53e Congrès de la fédération par le bureau fédéral.

FC
FÉDÉRATION DU COMMERCE
CSN

Rapport du comité santé-sécurité-environnement

Pour vraiment protéger tout le monde

Au cours des trois dernières années de ce mandat, il y a eu beaucoup d'action en santé et sécurité dans nos milieux de travail, autant à la fédération qu'au point de vue confédéral. Lors du 52e Congrès de la FC, la création d'un projet-pilote en santé-sécurité-environnement a été votée pour remplacer notre ancienne façon de faire.

Essentiellement, l'objectif visé par la fédération était de redonner à la santé, la sécurité et l'environnement la priorité qui leur revient au cœur de nos efforts pour améliorer la vie syndicale fédérative. Pour ce faire, il fallait disposer d'un comité dynamisé par le besoin de répondre aux défis sectoriels de la fédération. Ainsi, nous nous sommes dotés d'un comité composé de représentantes et représentants de chaque secteur qui ont la responsabilité de faire valoir leurs préoccupations sectorielles au sein du comité et d'alimenter en retour leur comité de liaison avec des mandats du comité.

Projet-pilote en santé-sécurité-environnement

Le projet-pilote est le fruit d'une proposition du dernier congrès de la FC. Le but de ce projet était de mettre sur pied un comité mieux constitué et aligné sur nos besoins sectoriels pour arriver à concrétiser le plan de travail avec la rigueur attendue pour respecter les échéanciers. Sous la responsabilité de la vice-présidence, assurée par Serge Monette, le comité a été composé des personnes suivantes : Daniel Lamoureux du STT de la Coop-IGA Rimouski (CSN), responsable du secteur 1 — Commerce de détail, de gros et services divers, Line Allard du ST de Couvoir Scott (CSN), responsable du secteur 2 — Agroalimentaire, Nancy Morin du SE de bureau de SSQ Vie (CSN), responsable du secteur 3 — Finances et Alexandre Filiatrault, du ST de la Station Mont-Tremblant (CSN) responsable du secteur 4 — Tourisme. Le comité était aussi accompagné par Patrick Ross, conseiller syndical en appui à la fédération, Benoit Boucher, coordonnateur responsable, ainsi que Patricia Richard et Isabelle Ménard, conseillères syndicales au Service de santé-sécurité-environnement de la CSN.

Retour sur le plan de travail du dernier mandat

PLAN DE TRAVAIL 2021-2024

***Considérant** que le comité santé-sécurité-environnement ne remplit plus le mandat qui lui est confié, dans sa forme actuelle, comme stipulé dans les statuts et règlements de la fédération, depuis plusieurs mandats déjà ;*

***Considérant** que le peu de rencontres annuelles laisse place à la difficulté de faire certains suivis ;*

***Considérant** que la santé et la sécurité doivent être bien présentes dans la vie fédérative et qu'elles doivent être partie prenante de la vie sectorielle ;*

***Considérant** l'importance du sujet et qu'il faut une personne élue responsable de la santé et la sécurité pour le maintien et le déploiement des activités en matière de santé et sécurité ;*

Les membres du bureau fédéral ont convenu qu'il est opportun de suspendre, pour le mandat 2021-2024, le comité santé-sécurité-environnement tel que décrit dans les statuts et règlements de la fédération. Ils conviennent aussi que vu l'importance de ce dossier, un plan de travail doit être maintenu et des travaux doivent être réalisés. La formation aux militantes et aux militants en santé et sécurité doit aussi

demeurer. La vice-présidence pourra mener à bien cet important dossier.

Pour ce faire, il est proposé par le bureau fédéral que le plan de travail en santé-sécurité-environnement à la Fédération du commerce (CSN) pour le mandat 2021-2024 soit le suivant :

- *En collaboration avec la CSN, faire la mise à jour des guides et outils publiés par la FC en santé et sécurité du travail. À la suite de l'adoption du projet de loi 59, Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail, ces guides devront être revus et corrigés. Faire la promotion de ces outils à l'équipe de travail. Ces informations devront, par la suite, être déployées dans les syndicats affiliés.*
- *Faire la promotion des outils de travail en santé et sécurité-environnement sur la page Web ainsi que sur les médias sociaux de la fédération.*
- *Faire la publication des clauses de conventions collectives qui améliorent la prévention et la prise en charge des syndicats en matière de santé et sécurité-environnement.*
- *De concert avec les conseils centraux et les comités de liaison, participer à des activités dans les milieux de travail des syndicats affiliés chaque année lors de la semaine nationale en santé et sécurité de la CSN.*
- *Faire la mise à jour du guide de récupération de la FC à la suite de l'adoption du projet de loi 65, Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective. La FC devra faire la promotion des enjeux liés à cette loi à l'équipe de travail. Ces informations devront être connues des syndicats affiliés.*
- *En collaboration avec les différents comités de liaison, faire la préparation de présentations touchant à la santé-sécurité-environnement au travail, lors des assemblées sectorielles de mai 2022 et de novembre 2023.*
- *Créer un outil diagnostic pour les syndicats affiliés sur la santé et la sécurité dans les milieux de travail en consultant les responsables en santé-sécurité des syndicats affiliés.*
- *Conscientiser les syndicats affiliés à la sous-déclaration des accidents à la CNESST, avec l'apport de l'équipe de travail.*
- *Faire rapport aux rencontres du bureau fédéral des travaux réalisés en santé-sécurité.*
- *Participer à la coordination nationale en santé-sécurité de la CSN et faire rapport au bureau fédéral et en faire le suivi des travaux.*

Pour aider la vice-présidence à mener à bien ces travaux, dès le début du mandat, les comités de liaison des quatre secteurs devront, nommer un membre du comité responsable de la santé-sécurité-environnement pour le secteur. Tout au long du mandat, ceux-ci seront responsables des suivis et des activités de concert avec la vice-présidence, pour faire vivre au quotidien une santé-sécurité-environnement sectorielle représentative pour les militantes et les militants.

Une analyse des travaux en santé-sécurité-environnement pour la première partie du mandat sera faite par la vice-présidence au bureau fédéral d'octobre 2022. Un rapport étape sera présenté aux délégués au conseil fédéral à la mi-mandat. Des recommandations pourront être faites à cette occasion.

Par la suite, un rapport sera soumis au bureau fédéral d'avril 2024, où une conclusion sera apportée sur les travaux complétés par la vice-présidence de la fédération. Pour terminer, le présent rapport, incluant des recommandations, sera déposé au 53e Congrès de la fédération par le bureau fédéral. »

BILAN DES RÉALISATIONS

Mise à jour des guides et outils publiés par la FC en santé et sécurité du travail

La majorité des guides spécifiques à la santé et à la sécurité du travail devront, sans aucun doute, subir d'importants changements en raison du régime intérimaire qui prendra fin bientôt. En effet, la loi 27 qui est la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail* prendra son plein essor au plus tard le 6 octobre 2025. Toutefois, en raison des travaux entre les partenaires patronaux et syndicaux au sein du Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre, de nouveaux volets législatifs ont été intégrés à chaque six (6) mois depuis l'entrée en vigueur de la loi. Il était donc impossible de mettre à jour des guides sans savoir qu'elle serait la finalité des textes convenus. Il serait donc pertinent d'attendre la pleine application de la loi 27 avant d'entreprendre la mise à jour des guides.

Faire la promotion des outils de travail en santé-sécurité-environnement sur la page Web ainsi que sur les médias sociaux de la fédération

C'est à l'occasion des nombreuses visites dans nos syndicats, que ce soit en assemblée générale, en exécutif, ou encore pendant une visite du milieu de travail que le vice-président, responsable du volet santé-sécurité-environnement à la fédération, Serge Monette, fait la promotion des outils numériques et fait connaître les services de la CSN en santé-sécurité-environnement aux responsables syndicaux. Des recommandations quant à la création de tuiles Facebook pour la page de la fédération seront faites dans le prochain plan de travail. Il n'y a présentement aucun contenu santé-sécurité-environnement sur le site de la FC (CSN).

Faire la publication des clauses de convention collective qui améliorent la prévention et la prise en charge des syndicats en matière de santé et sécurité au travail

Les clauses types, en santé et sécurité au travail (SST), sont écrites, et ont reçu les validations nécessaires du Service juridique de la CSN. À la suite de la création de ces clauses types, notre salarié en appui du comité santé-sécurité-environnement (SSE) de la FC (CSN), Patrick Ross, et la coordonnatrice Marylène Robitaille, les ont présentées aux conseillères et conseillers de la fédération lors d'une journée complète de formation qui précédait la réunion de l'équipe provinciale du 18 octobre 2023. Le but de la formation étant de mieux les outiller en créant un argumentaire et un contre-argumentaire, qui leur servirait lors de négociations avec les employeurs. Force est de constater que, depuis cette formation, de plus en plus de syndicats ont vu leur convention collective se bonifier en matière de santé et de sécurité. Le STT du commerce — CSN — section Fruits et légumes Beauport, le STT de Colabor Lévis (CSN) et le ST de Couvoir Scott (CSN) ont été les premiers à pouvoir se targuer d'avoir procédé à l'intégration complète de toutes nos clauses types en santé et sécurité au travail. Plusieurs autres syndicats ont fait des gains lors de leurs récentes négociations.

Par ailleurs, comme l'amélioration de ces textes fait l'objet d'une campagne confédérale, la coordination s'assure que ces revendications soient intégrées dans tous nos projets de négociation.

Parmi les clauses négociées dans ces conventions, on retrouve notamment des textes qui donnent plus de liberté d'action syndicale lors d'enquêtes en cas d'accidents, plus de libérations syndicales pour agir en prévention et une plus grande transparence de la part de l'employeur en matière de SST. Le processus de réclamation ainsi que l'accompagnement des travailleuses et travailleurs (libérations payées) sont aussi prévus dans les clauses.

De concert avec les conseils centraux et les comités de liaison, participer à des activités dans les milieux de travail des syndicats affiliés chaque année lors de la Semaine nationale de la santé et de la sécurité au travail de la CSN

Chaque année, la coordination nationale en santé-sécurité (CSN) organise la Semaine nationale de la santé et de la sécurité au travail. Durant cette semaine, plusieurs visites et activités sont organisées dans l'ensemble des milieux de travail de nos syndicats affiliés, et ce, grâce au partenariat avec nos conseils centraux. En plus des kiosques d'informations tenus pour discuter de la santé et de la sécurité au travail, des documents, des affiches, ainsi que des petites trousses de premiers soins, ont été distribués pendant ces évènements.

Nous avons ciblé les endroits où la santé et la sécurité nous semblaient déficientes afin de créer un plan de travail qui aiderait à régler les problèmes à la source. Nous élaborons justement une stratégie pour le STT de Coraltex — CSN, un de nos syndicats affiliés où il est primordial d'organiser une action syndicale en prévention. Un nouveau comité paritaire est en place et ce dernier a préparé une liste de plus de soixante (60) points à améliorer dans leur plan en santé et sécurité. Les travaux sont commencés.

Ces visites dans nos syndicats nous ont permis de constater les nombreux enjeux de santé et sécurité auxquels font face nos membres dans leurs milieux de travail, ainsi que d'échanger sur d'autres sujets qui préoccupent nos membres, comme ceux liés à l'environnement et aux changements climatiques.

Lors de l'édition de 2022, le Conseil central du Cœur-du-Québec (CCCQ-CSN) a organisé un panel abordant les accidents de travail vécus par les travailleurs étrangers temporaires avec la participation d'une travailleuse du SE du groupe Olymel — CSN.

En 2023, les membres responsables du SE de Ben Deshaies — CSN, dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, ont tenu un kiosque de plusieurs jours, une initiative fort appréciée qui devrait être reprise dans les prochaines éditions.

Vous retrouverez les dates des visites en annexe 3.

Faire la mise à jour du guide de récupération de la FC à la suite de l'adoption du projet de loi 65, *Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective*. La FC devra faire la promotion des enjeux liés à cette loi à l'équipe de travail. Ces informations devront être connues des syndicats affiliés

La révision des guides CSN en environnement nous a permis de constater que peu de choses ont changé depuis leur édition et que les travaux se poursuivent pour leur mise à jour.

En collaboration avec les différents comités de liaison, faire la préparation de présentations touchant à la santé et la sécurité au travail lors des assemblées sectorielles de mai 2022 et de novembre 2023

2022

Lors de la plénière de l'assemblée sectorielle du 28 avril 2022, nous avons assisté à de nombreuses présentations choisies par nos comités de liaison. Nous avons observé une minute de silence, en plénière, pour souligner cette journée de commémoration nationale. Mario Pellerin, vice-président et responsable en santé et sécurité du Conseil central du Cœur-du-Québec (CCCQ-CSN), a tenu un discours concernant la réforme de la loi 27. Nous avons écouté le témoignage d'un accidenté du travail, M. Denis Gratton, travailleur du STT de Sysco Grand-Montréal (CSN). Son témoignage et sa capsule Web étaient réalisés par le Service des communications de la CSN et la fédération. David Bergeron-Cyr, vice-président de la CSN et responsable politique du dossier santé-sécurité, est lui aussi venu nous entretenir sur la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail*.

Lors des assemblées sectorielles des différents secteurs de la fédération, les sujets suivants ont été abordés :

Pour le secteur 1 — Commerce de détail, de gros et services divers : Une formation sur la « Gestion des comportements difficiles », par Natacha Laprise, conseillère syndicale au Service de santé-sécurité et d'environnement de la CSN ;

Pour le secteur 2 — Agroalimentaire : Une présentation sur la norme ISO 45001-2018 relative à la SST, par Aboubikr Sahli, ingénieur et expert en gestion de la qualité, de l'environnement et de la santé-sécurité ;

Pour le secteur 3 — Finances : Une présentation au sujet des conséquences du télétravail en matière de santé-sécurité au travail ;

Pour le secteur 4 — Tourisme : Une présentation sur le cadenassage dans les stations de ski par Benoît Laberge, conseiller syndical au Service de santé-sécurité et d'environnement de la CSN, a eu lieu lors de la journée thématique des stations de ski, le 9 novembre 2022.

2023

Lors de la plénière du 22 novembre 2023, Benoit Laberge, conseiller syndical auService de santé-sécurité et d'environnement de la CSN, a fait une présentation sur les dispositions de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, art.51.16, sur les obligations en matière de harcèlement physique ou psychologique, incluant la violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel.

Lors des assemblées sectorielles des différents secteurs de la fédération, les sujets suivants ont été abordés :

Pour le secteur 2 — Agroalimentaire : Présentation — 1 — Zoonoses, la suite 2 — Mise en place de la *Loi sur la consigne au Québec*, par Isabelle Ménard, conseillère syndicale au Service de santé-sécurité et d'environnement de la CSN.

Présentation sur le bruit et la sécurité des machines, par Mireille Pelletier, conseillère syndicale au Service de santé-sécurité et d'environnement de la CSN.

Pour le secteur 3 — Finances : Présentation sur l'incivilité au travail par Natacha Laprise, conseillère syndicale au Service de santé-sécurité et d'environnement de la CSN.

Présentation de la formation Sentinelle en milieu de travail et d'une expérience vécue par le STT de PJC entrepôt — CSN.

Formation par Nathalie Lacombe M.S.c., coach et partenaire stratégique, sur la gestion du stress.

Pour le secteur 4 — Tourisme : Présentation sur le rôle des syndicats du tourisme face aux changements climatiques par Alain Savard, conseiller syndical à la Fédération du commerce (CSN).

Créer un outil diagnostic pour les syndicats affiliés sur la santé et la sécurité dans les milieux de travail en consultant les responsables en santé-sécurité des syndicats affiliés

Il existe déjà un outil de diagnostic à la CSN qui traite du volet de la santé et de la sécurité dans le guide « *Le point sur notre vie syndicale* ». Toutefois, le comité, par manque de temps, n'a pu réaliser les travaux souhaités pour créer un guide qui s'en inspire. Ainsi, les travaux du prochain mandat devront être consacrés à produire et promouvoir un guide exclusivement dédié à la santé, la sécurité et l'environnement.

Conscientiser les syndicats affiliés à la sous-déclaration des accidents à la CNESST, avec l'apport de l'équipe de travail

Le message de la sous-déclaration doit circuler dans nos syndicats, par nos conseillers et à l'occasion des visites dans les milieux de travail. À cet effet, une visite de l'entrepôt du STT de Renaud-Bray - CSN a été réalisée avec la conseillère syndicale au dossier, Sophie Dupont, et Serge Monette, vice-président de la FC, pour sensibiliser les membres à la santé et la sécurité, ainsi qu'à la sous-déclaration, le tout, à l'aide d'un film et d'un questionnaire. Le 8 février 2024, la visite de l'entrepôt BMR, un nouveau syndicat (STT des entrepôts du Groupe BMR — CSN) ainsi que la visite du nouvel entrepôt de Colabor, a permis de discuter de leurs enjeux en matière de santé et sécurité. Au moment d'écrire ces lignes, une visite est à prévoir au ST de l'Hôtel des Gouverneurs Place Dupuis (CSN), avec la représentante santé-sécurité du syndicat. Au cours du prochain mandat, nous devrons accentuer ces visites, très instructives et appréciées par nos membres.

Faire rapport aux rencontres du bureau fédéral des travaux réalisés en santé-sécurité

Trois (3) rapports concernant l'avancement des travaux du plan de travail, des rencontres santé et sécurité, et de la coordination nationale, ont été présentés au bureau fédéral. Les rapports couvrent les activités auxquelles participe le vice-président de la FC, Serge Monette, incluant sa contribution à l'organisation des manifestations des 6 avril et 6 octobre 2022 et du 6 octobre 2023, ainsi que l'appui au secteur construction pour la dénonciation de la mise en vigueur de la nouvelle loi 27.

De plus, une analyse des travaux en matière de santé et de sécurité pour la première partie du mandat a été présentée par la vice-présidence au bureau fédéral d'octobre 2022. Un rapport d'étape a également été présenté aux délégué-es lors du dernier conseil fédéral de novembre 2022. Des recommandations peuvent être faites par la même occasion par le comité en santé-sécurité-environnement.

Rappelons que dès la première rencontre du présent mandat, le comité a établi un plan d'opérationnalisation couvrant la totalité du mandat 2021-2024. Les travaux prévus pour chacun

des points ont été réalisés selon les échéanciers en grande majorité. On suggère une forme de continuité dans le prochain plan de travail.

Participer à la coordination nationale en santé-sécurité de la CSN et faire rapport au bureau fédéral et en faire le suivi des travaux

À chaque bureau fédéral, le vice-président de la FC, Serge Monette, présente un rapport en santé-sécurité et fait état de l'avancement des travaux de la coordination nationale en santé-sécurité de la CSN (voir le tableau des rencontres en annexe).

Recommandations

Nous pensons que le projet-pilote en santé-sécurité-environnement a permis, sans l'ombre d'un doute, d'améliorer nos pratiques en la matière. Le projet a fait ses preuves et nous pensons à le pérenniser. Pour ce faire, des modifications devront être apportées aux statuts et règlements de la fédération. D'autres changements seront aussi nécessaires pour aller plus loin, comme un changement de culture qui nous permettrait, dorénavant, d'aborder la santé, la sécurité et l'environnement de la même façon que les relations de travail. Ce changement pourrait notamment se traduire par l'augmentation de la présence des conseillères et conseillers syndicaux au comité paritaire SST des syndicats de leurs charges ou en mettant à l'ordre du jour des comités de relation de travail (CRT) les enjeux de santé-sécurité-environnement. Ceci nécessitera temps et énergie, mais nous pensons que ce sont les efforts à déployer pour que la santé et la sécurité deviennent une priorité à la fédération.

Plan de travail pour le prochain mandat

1— Créer un comité permanent en matière de santé-sécurité-environnement avec une composition assurant la présence d'une représentante ou d'un représentant pour chacun des quatre (4) secteurs. Le comité devra être accompagné par un comité technique assurant le rôle de comité de pilotage pour soutenir les représentants et l'élu responsable dans la réalisation des différents mandats du plan de travail.

2— Mettre de l'avant le volet environnement qui devra définitivement prendre la place qui lui revient étant donné l'accélération des changements climatiques et l'impérativité d'y faire face. Nous devrons mieux outiller nos syndicats pour affronter les défis que posent les conséquences de ces changements (feux, inondations, déplacement des ressources, etc.), les actions à prendre pour assurer la transition juste et les moyens pour réduire notre empreinte écologique.

3— Développer des outils Web pour la fédération, dont des tuiles Facebook portant sur la loi 27, sur nos clauses types en santé-sécurité-environnement et faisant la promotion de syndicats qui font des gains en la matière (par exemple : l'utilisation des nouvelles normes sur le bruit ou sur la sécurité des machines).

4— Augmenter, en dehors de la Semaine nationale de la santé et de la sécurité du travail, la tenue de kiosques dans les milieux de travail de nos membres.

5— Tenir des journées thématiques par secteur axées sur la santé-sécurité-environnement durant l'année où il n'y a pas de rencontre Bilan et perspectives de la CSN.

6— Former nos conseillers syndicaux ainsi que nos militantes et militants, en prévention et analyse de risque et accroître le nombre de présentations portant sur l'ergonomie.

7— Ajouter un volet distinct en matière de santé-sécurité-environnement dans les fiches santé des syndicats, en assurer un suivi lors des rencontres d'équipes régionales de la fédération et en faire un bilan lors des rencontres du comité.

8— Tenir quatre (4) journées de réunion par année pour mener à bien les travaux du comité SSE. Les journées précèderont et/ou suivront, le cas échéant, les comités de liaison de chaque secteur (voir le calendrier en annexe 4).

9— Faire un suivi des différents mandats fédératifs donnés au Service de santé-sécurité-et d'environnement de la CSN.

10— Faire un suivi des mandats et travaux réalisés par la CSN en matière d'environnement, de développement durable et de transition juste.

En terminant, je tiens à remercier tous les participants du comité santé-sécurité-environnement pour leur travail et leur implication. C'est ce qui nous permet de faire vivre la santé, la sécurité et l'environnement au sein de notre fédération. Un merci spécial à ceux qui nous ont quittés pour de nouveaux défis en cours de mandat, soient Nancy Morin, du SE de bureau de SSQ Vie (CSN), ainsi qu'Alexandre Filiatrault, du ST de la Station Mont-Tremblant (CSN).

Une mention spéciale au camarade Patrick Ross qui a consacré beaucoup de temps à l'élaboration de nouveaux textes à être négocier par l'équipe de travail et à la formation des conseillers syndicaux afin qu'ils puissent développer l'argumentaire nécessaire au soutien de leur bien-fondé. Merci Patrick pour ta dévotion à faire de la santé-sécurité-environnement un combat incessant dans la lutte syndicale et d'insister pour que systématiquement, ces nouvelles dispositions soient introduites dans nos conventions collectives. La fédération peut être fière de compter dans ses rangs un camarade aussi engagé à nous rappeler le nécessaire combat afin d'améliorer nos milieux de travail et prendre soin de nos travailleuses et travailleurs.

FC
FÉDÉRATION DU COMMERCE
CSN

Annexe A –

Tableau des rencontres

Comité de pilotage FC	Comité santé-sécurité-environnement FC
4 novembre 2021	5 avril 2023
25 janvier 2022	20 septembre 2023
11 novembre 2022	6 mars 2024
31 janvier 2023	
14 mars 2023	
20 février 2024	

FC
FÉDÉRATION DU COMMERCE
CSN

Annexe B –

Tableau des rencontres de la coordination nationale en santé-sécurité CSN

Réunions régulières	Réunions extraordinaires
19 février 2021 en visioconférence	29 mars 2022 en visioconférence
16 mars 2021 en visioconférence	24 mai 2022 en visioconférence
6 avril 2021 en visioconférence	20 juin 2022 en visioconférence
7 mai 2021 en visioconférence	7 septembre 2022 en visioconférence
19 novembre 2021 en visioconférence	14 septembre 2022 en visioconférence
22 et 23 février 2022 à Québec	
26 avril 2022 à Montréal	
25 novembre 2022 à Montréal	
31 janvier et 1er février 2023 à Québec	
30 août 2023 en visioconférence	
6 octobre 2023 à Montréal	
3 novembre 2023 en visioconférence	
2 et 3 avril 2024 à Québec	

FC
FÉDÉRATION DU COMMERCE
CSN

Annexe C –

Visites de la fédération pour la semaine de la santé et de la sécurité au travail de la CSN

2021

- STT de Volailles Marvid CSN
- STT des Créations Morin – CSN
- STT de Poirier-Bérard Ltée (CSN)
- Rencontre virtuelle avec le secteur 3 – Finances (Desjardins-Bâtirente-Fondaction-SSQ)
- STT de Coraltex (CSN)

2022

- STT de Maxi La Baie — CSN
- SE du marché Maxi Alma (CSN)
- STT de la Coopérative des consommateurs d'Alma (CSN)
- SE de Ben Deshaies — CSN
- STT de Coraltex (CSN)
- STT de la Fromagerie St-Guillaume — CSN
- ST d'Olymel Vallée-Jonction (CSN)

2023

- SNS de la Société zoologique de Granby (CSN)
- STT de Jouvence (CSN)
- STT de la Station Mont-Tremblant (CSN)
- STT de Tergel — CSN
- STT de meunerie Purina (CSN)
- STT de la Ferme des Voltigeurs — CSN
- STT de PJC entrepôt — CSN

FC
FÉDÉRATION DU COMMERCE
CSN

Rapport du comité de la condition féminine

Au cours du présent mandat, le comité de la condition féminine s'est rencontré à onze (11) reprises, soit les 20 septembre 2021, 25 novembre 2021, 4 janvier 2022, 9 février 2022, 3 mai 2022, 19 septembre 2022, 6 décembre 2022, 28 avril 2023, 19 septembre 2023, 5 décembre 2023, ainsi que le 21 février 2024.

Pour le mandat 2021-2024, le plan de travail a porté sur les thèmes suivants :

- Assurer le suivi des modifications apportées à la *Loi sur les normes du travail*, tant du point de vue de la discrimination que de la conciliation famille-travail, de même que celles apportées au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) ;
- Faire un suivi quant au *Programme pour l'accès à une représentation équitable des femmes (PAREF)* (postes élus) ainsi que sur la prise de parole F/H lors des instances de la fédération et des assemblées sectorielles ;
- Faire le suivi, à chacune des rencontres, des clauses de conventions collectives négociées à la fédération en lien avec la condition féminine ;
- Faire le suivi des rencontres de la coordination de la condition féminine de la CSN et des activités du 8 mars, Journée internationale des droits des femmes ;
- Faire le suivi des lois ainsi que des principales décisions de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) ;
- Tenir une journée thématique, initialement prévue dans le précédent mandat 2018-2021, sur la prise de parole en public et au féminin, et à compter de septembre 2022, en faire une session de formation pour les militantes de la fédération ;
- Poser un diagnostic sur la diversité culturelle à la fédération dans le but de promouvoir la présence de ces communautés dans les instances et les comités afin d'assurer une meilleure représentativité de la diversité culturelle des militantes à la fédération ;
- Présenter, lors des assemblées sectorielles, du contenu concernant la condition féminine dans son ensemble.

Dès le début du mandat 2021-2024, le comité a élaboré un plan d'opérationnalisation de ses travaux. Il a modifié le nom du comité à l'automne 2021 afin de l'uniformiser à ceux des autres comités de la CSN. La décision a été prise en cours de mandat de se doter d'un nouveau logo, qui a été créé en collaboration avec le Service des communications de la CSN. Le lancement de ce logo a été fait lors des assemblées sectorielles de l'automne 2023.

Un *Guide en matière de droits parentaux et de conciliation famille-travail* a été réalisé en collaboration avec le Service de soutien à la négociation et le Service des communications de la CSN. Ce guide est disponible sur le site Web de la Fédération du commerce (CSN) depuis l'hiver 2022.

Dans les premiers mois qui ont suivi le début du présent mandat, les membres du comité ont rencontré Marylène Robitaille, à l'époque conseillère à l'appui à l'arbitrage et aujourd'hui coordonnatrice de la Fédération du commerce (CSN), afin de mieux identifier les améliorations à apporter à nos conventions collectives en matière de droits parentaux et de conciliation famille-travail. Le comité a rapidement constaté que la loi et nos conventions collectives avaient grand besoin de faire un pas en avant. Suivant ce constat et considérant l'intégration de l'obligation de l'employeur

en matière de violence conjugale à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST)* en octobre 2021, nous avons donc élaboré un guide comportant des suggestions d'articles de convention collective à intégrer lors de nos prochaines négociations. Ce guide a été distribué aux syndicats lors du conseil fédéral qui s'est tenu du 15 au 18 novembre 2022 à l'Hôtel Delta Sherbrooke. Le comité a aussi continué de recenser les clauses de conventions collectives qui ont été négociées en matière de conciliation famille-travail, de droits accordés aux travailleurs étrangers temporaires et de congés sociaux.

Une représentante du comité fédératif participe aux rencontres du comité de la coordination de la condition féminine de la CSN et de certaines activités qui y sont rattachées. La fédération fait aussi la promotion chaque année des activités du 8 mars, Journée internationale des droits des femmes, auprès des militantes des syndicats affiliés.

Parmi les suivis reliés à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), deux dossiers d'équité salariale ont été étudiés ; ces dossiers concernent le STT de Sysco Grand-Montréal (CSN) et le Mouvement Desjardins.

Pour chaque instance fédérative, le décompte de la prise de parole par les femmes et les hommes présents a été fait. Lors de la première partie du mandat, le comité a mis sur pied un nouvel outil et une méthodologie afin de recenser de manière structurée et uniforme les prises de parole. Malgré la bonne volonté du comité, la compilation n'a pas été effectuée de façon systématique, notamment pour des raisons logistiques lors des instances virtuelles et de difficultés d'application de la méthodologie choisie. Ceci n'a cependant pas empêché le comité de poser un diagnostic clair à propos des prises de parole lors des instances, c'est-à-dire que les femmes s'expriment verbalement beaucoup moins que les hommes. C'est donc pour cette raison que le comité a tenu une journée thématique « Prendre la parole en public et… au féminin ! » le 14 octobre 2022 et une journée de formation le 20 novembre 2023. Le comité considère que ces formations à la fois théoriques et pratiques permettent d'outiller les militantes pour qu'elles prennent la parole lors des instances, quelle que soit leur langue maternelle. De plus, la formation leur permet de tisser des liens entre elles. Ces journées ont été un lieu d'échange accueillant et stimulant, permettant, entre autres, d'échanger sur la multiethnicité et l'inclusivité en milieu de travail. Nous n'avons aucun doute que cette formation est bénéfique pour la participation active des militantes lors des instances de la fédération, puisque nous constatons déjà une plus grande prise de parole par les femmes. Depuis la tenue de la toute première journée thématique, la participation à cette formation ne cesse de croître et nous avons bon espoir que l'ajout de cette journée de formation au calendrier de la fédération permettra une participation féminine encore plus grande dans le futur.

Un sondage visant à poser un diagnostic sur la diversité culturelle a aussi été distribué électroniquement aux comités exécutifs de nos syndicats affiliés à l'automne 2022. Malheureusement, il a été impossible d'établir un diagnostic clair puisqu'une très faible participation à ce sondage a rendu inutilisables plusieurs statistiques que le comité désirait compiler. Le comité aura l'opportunité de s'y intéresser de nouveau lors du prochain mandat.

À l'automne 2023, le comité a étudié les diverses pratiques formelles et informelles qui existent au sein de la CSN en matière de pluralisme culturel et de parité. Nous constatons que peu d'initiatives existent à cet effet et que le comité devra aller au-delà des pratiques internes pour pouvoir mieux jouer son rôle sur ce plan.

Lors du présent mandat, les travaux ont permis la mise sur pied de deux présentations pour les assemblées sectorielles, très appréciées par les délégué-es présents. Lors des assemblées sectorielles des 28 et 29 avril 2022 qui se sont tenues à l'Hôtel Best Western à Drummondville, Mme Hélène Langevin, présidente et directrice de la Maison Simonne-Monet-Chartrand, a présenté une vidéo à propos de la violence conjugale et a expliqué les services et formations offerts par cet organisme, en plus de présenter les façons dont cet organisme peut aider dans les milieux de travail. Le comité a d'ailleurs reçu la formation *Sentinelles en milieu de travail* quelques jours après cette présentation, afin que ses membres deviennent des ressources dans nos milieux de travail respectifs. Lors des assemblées sectorielles des 21 et 22 novembre 2023, le comité a présenté le documentaire « Je vous salue salope : la misogynie au temps du numérique » ; s'en est suivi une discussion animée par une des deux cinéastes du documentaire, Mme Guylaine Maroist. Lors de ces deux présentations, le comité a mis de l'avant des sujets plus confrontant, mais malheureusement encore bien présents dans notre société, afin de sensibiliser tous les militant-es présents et d'encourager les syndicats à être vigilants et à rester à l'affut de signes de violence conjugale et de harcèlement dans leurs milieux de travail.

Nous désirons remercier Manon Rodrigue, militante du ST de la Station Mont-Tremblant (CSN), et Nancy Boucher, militante du STT des stationnements de Québec (CSN), pour leur participation au comité pendant une partie du mandat 2021-2024. Nous tenons aussi à souligner l'implication de Francis Morin, coordonnateur de la fédération, en appui au comité pour la première partie du mandat.

Le comité de la condition féminine

Audrey Benoit
Mélanie Cloutier
Chourouq Slimani
Sophie Dupont
Marylène Robitaille
Nancy Mathieu

FC
FÉDÉRATION DU COMMERCE
CSN

Plan de travail du comité santé-sécurité-environnement

Lors du mandat 2021-2024, vous avez pu constater que l'aspect de la santé et de la sécurité a été redynamisé par les comités de liaison, comme prévu au plan de travail. Vous avez assisté à des présentations à ce sujet lors des assemblées sectorielles de chacun des quatre (4) secteurs en mai 2022 et en novembre 2023. Force est de constater que la formation en santé et sécurité est nécessaire pour les militantes et militants de la fédération, peu importe le secteur d'activité. Elle devrait même prendre une plus grande place. Le projet-pilote nous a permis de comprendre que c'est par le vecteur sectoriel qu'elle doit se déployer, selon la réalité vécue dans chaque milieu de travail par les travailleuses et travailleurs.

Les modifications à la Loi 27, qui vise à moderniser le régime de santé et de sécurité au travail, sont pratiquement terminées, et ce, depuis décembre 2023. Les interventions de nos représentants syndicaux à la table de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), ainsi que la mobilisation de l'ensemble des membres de la CSN, nous ont permis de bonifier plusieurs aspects de la loi qui nous étaient défavorables dans sa première version. Du côté de la fédération, nous avons développé des clauses types en santé-sécurité-environnement (SSE) qui se retrouvent en tout ou en partie dans pratiquement tous nos projets de renouvellements ou de nouvelles conventions collectives. Forts de ces nouvelles clauses types, il faut maintenant former les membres de notre équipe pour apprendre à bien les utiliser et venir appuyer nos militants sur le terrain.

Pour plusieurs de nos syndicats, les inconvénients dus aux changements climatiques sont de plus en plus fréquents et désastreux. Nous n'avons qu'à penser à l'industrie de la crevette qui, avec le réchauffement du fond du fleuve, voit sa ressource déplacée au profit du sébaste, son prédateur, qui lui, devient surreprésenté dans les eaux du golfe du Saint-Laurent. Pensons aussi aux épisodes de feux de forêt dans le nord du Québec qui ont occasionné des évacuations périodiques de la population locale. Les inondations de plus en plus fréquentes, qui, comme ça a été le cas dans diverses régions et pas seulement qu'au printemps, entraînent son lot de complications pour les travailleurs et leurs familles. Et que dire des usines qui payent pour polluer plutôt que de se moderniser ou qui préfèrent gaspiller plutôt que de profiter de l'efficacité énergétique. La lutte contre le réchauffement de la planète est, et doit l'être de façon encore plus marquée et soutenue, un combat de tous les travailleurs. Ainsi, nous devons conscientiser, former et engager nos membres à consacrer davantage de temps et d'efforts dans leurs milieux de travail pour faire de l'environnement une préoccupation qui est prise au sérieux. À la vue de ce constat, il devient primordial de développer nos compétences en environnement et pour ce faire, on devra allouer plus d'espace à ce volet dans les travaux du comité.

Après mûre réflexion, il a été convenu que la santé, la sécurité et l'environnement sont des sujets des plus importants, et que le nécessaire doit être fait pour informer, former et outiller les militants des quatre (4) secteurs de la fédération. Indéniablement, le comité composé des représentants sectoriels devrait être pérennisé sous cette forme. Le mandat à venir sera consacré à lui donner les moyens pour concrétiser ses travaux. Or, pour y arriver, plus de rencontres auront lieu en marge des comités de liaison.

Considérant que la composition du comité santé-sécurité-environnement permet de mettre en lumière les préoccupations et d'y répondre de manière sectorielle ;

Considérant que le volet environnement doit impérativement prendre la place qui lui revient au sein des travaux du comité ;

Considérant la planification d'un nombre accru de rencontres budgétées en conséquence pour assurer la réalisation et le suivi des différents travaux du comité ;

Considérant que promouvoir l'action et la prévention en matière de santé, de sécurité et d'environnement fait partie intégrante de la vie fédérative ;

Considérant l'importance des volets de la santé, de la sécurité et de l'environnement et qu'une personne élue en est responsable pour assurer le maintien et le déploiement des activités en cette matière ;

Les membres du bureau fédéral ont convenu qu'il est nécessaire de maintenir la composition du comité sous la forme expérimentée par le projet-pilote, et ce, afin de le pérenniser comme mandat fédératif.

Pour ce faire, il est proposé par le bureau fédéral que le plan de travail en santé-sécurité-environnement à la Fédération du commerce (CSN) pour le mandat 2024-2027 soit le suivant :

- En collaboration avec la CSN, faire la mise à jour des guides et outils publiés par la FC en santé et sécurité du travail. À la suite de la mise en application complète de la Loi 27, *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail*, ces guides devront être revus et corrigés. Faire la promotion de ces outils à l'équipe de travail. Ces informations devront, par la suite, être déployées dans les syndicats affiliés ;
- Créer et faire la promotion des outils de travail en santé, sécurité et environnement sur la page Web ainsi que sur les médias sociaux de la fédération ;
- Bonifier et mettre à jour l'offre de formations pour nos conseillères et conseillers syndicaux et nos militantes et militants ;
- De concert avec les conseils centraux et les comités de liaison, participer à des activités dans les milieux de travail des syndicats affiliés, notamment durant la Semaine nationale de la santé et de la sécurité du travail de la CSN et à toutes les autres occasions qui se présentent de collectiviser ces enjeux ;
- Faire la mise à jour du guide de récupération de la FC à la suite de l'adoption du projet de loi 65, modifiant principalement la *Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective*. La FC devra faire la promotion des enjeux liés à cette loi à l'équipe de travail. Ces informations devront être connues des syndicats affiliés ;
- En collaboration avec les différents comités sectoriels, faire la préparation de présentations touchant à la santé, la sécurité et l'environnement lors des assemblées sectorielles de mai 2025 et de novembre 2026 ;
- Mandater les représentants sous-sectoriels à recenser, avec l'aide des conseillers syndicaux en appui de leur secteur et de la conseillère syndicale du module prévention de la CSN, toutes les situations problématiques vécues dans leur secteur afin d'en faire l'analyse et de produire des statistiques dans le but d'avoir un portrait sur les sujets pertinents pour des journées thématiques ;
- Préparer des journées thématiques axées sur la santé-sécurité-environnement durant les années où il n'y a pas d'instance *Bilan et perspectives* organisée par la CSN ;

- Développer et utiliser l'outil-diagnostic pour les syndicats affiliés sur la santé et la sécurité dans les milieux de travail en consultant les responsables en santé-sécurité des syndicats affiliés ;
- Conscientiser, avec le soutien de l'équipe de travail, les syndicats affiliés à la sous-déclaration des accidents à la CNESST ;
- Outiller nos syndicats pour conscientiser, former et engager leurs militants afin de mieux lutter contre les impacts des changements climatiques dans leur milieu de travail et leur milieu de vie, que ce soit par la mise à jour des guides existants et par la mise en place de nouveaux, ainsi que par l'ajout de formations et de séances d'informations ;
- Faire rapport aux rencontres du bureau fédéral et aux comités de liaison des travaux réalisés en santé, sécurité et environnement ;
- Faire un suivi des mandats fédératifs et confédéraux en matière de santé, sécurité et environnement ;
- Participer à la coordination nationale en santé et sécurité et à la coordination nationale en environnement de la CSN, faire le suivi des travaux et en faire rapport au bureau fédéral ;
- Accentuer le déploiement de kiosques dans les milieux de travail et dans nos instances pour promouvoir les travaux effectués et les outils développés sur les trois (3) volets ;
- Faire le suivi de la norme ISO 45001 implantée dans nos syndicats. Cette norme a pour objectif de permettre aux organisations de gérer leurs risques en matière de SST et d'améliorer de façon proactive leur performance dans ce domaine.

Pour aider la vice-présidence de la fédération à mener à bien ces travaux, dès le début du mandat, les comités de liaison des quatre (4) secteurs devront nommer un membre du comité responsable de la santé, de la sécurité et de l'environnement pour leur secteur respectif. Tout au long du mandat, ceux-ci seront responsables des suivis et des activités de concert avec la vice-présidence pour faire vivre au quotidien une santé–sécurité sectorielle représentative pour les militants. Pour les soutenir dans la réalisation des travaux du prochain mandat, les membres du comité seront appuyés du conseiller syndical de la fédération en appui, d'un conseiller syndical provenant du service santé, sécurité et d'environnement de la CSN agissant comme parrain de la fédération ainsi que de la conseillère responsable du volet environnement et de la transition juste de la CSN.

Une analyse des travaux en santé et sécurité pour la première partie du mandat sera faite par la vice-présidence et présentée au bureau fédéral d'octobre 2025. Un rapport d'étape de mi-mandat sera présenté aux délégués au conseil fédéral. Des recommandations pourront être faites à cette occasion.

Par la suite, un rapport sera soumis au bureau fédéral d'avril 2027 où une conclusion sera apportée sur les travaux complétés par la vice-présidence de la fédération. Pour terminer, un rapport incluant des recommandations sera déposé au 54e Congrès de la fédération par le bureau fédéral.

FC
CSN FÉDÉRATION DU COMMERCE

Annexe A –

Calendrier des rencontres du comité santé-sécurité-environnement FC pour la première partie du mandat 2024-2027

Calendrier des rencontres du comité santé-sécurité-environnement FC pour la première partie du mandat 2024-2027
19 novembre 2024
11 février 2025
31 mars 2025
8 mai 2025
15 octobre 2025
18 novembre 2025

FC
FÉDÉRATION DU COMMERCE
CSN

Plan de travail du comité de la condition féminine

À la fin de chacun des mandats, l'heure est au bilan. Lors du dernier bureau fédéral, tous les rapports des comités fédéraux, des comités de liaison et des groupes de travail sont analysés et tous les plans de travail pour le prochain mandat y sont soumis. C'est donc au bureau fédéral des 24, 25 et 26 avril 2024 que les membres ont pris part aux discussions qui s'imposaient au sujet du *comité fédératif de la condition féminine*. Il a été constaté que ce comité, nécessaire pour promouvoir le sujet à la fédération, pourrait se déployer sous un autre angle, soit celui des secteurs, qui sont le cœur de la fédération. Sa forme actuelle rend difficile la recherche de sujets de partage, bien que la façon d'intégrer cette question dans les assemblées sectorielles semble grandement appréciée de toutes et tous. Apporter des changements à ce comité fédératif pourrait mieux faire valoir la cause de la condition féminine en lien avec les secteurs. La fédération souhaite élever à un autre niveau la condition féminine au sein de ses instances, mais aussi la faire vivre plus intensément à travers les syndicats affiliés.

Le mandat 2018-2021 faisait office de premiers changements au comité depuis longtemps, où un meilleur contact avec les secteurs était souhaité. Cet élan allait s'éteindre en première partie de mandat, l'organisation du travail permettant difficilement cette avenue. Ce n'est pas par manque de volonté ni de budget, mais par manque de capacité que le naturel est revenu au galop ! Tout de même, puisque les assemblées sectorielles des quatre (4) secteurs étaient désormais tenues au même endroit et au même moment, il a été plus facile de présenter, lors des plénières, des sujets en lien avec la condition féminine. Avec fierté, des changements s'opéraient malgré les difficultés, et ce, à la satisfaction de toutes et tous.

Lors du mandat 2021-2024, le congrès a voté un budget majoré pour le comité des femmes, qui est du même coup devenu le comité de la condition féminine. Ce dernier s'est donc déployé sur quatre (4) rencontres par an, ce qui bonifiait de cent pour cent (100 %) le taux de rencontres du dernier mandat. Très apprécié des membres du comité, les dossiers ont pu bénéficier de meilleurs suivis, et nous avons pu mettre sur pied à la fédération la formation « Prendre la parole en public et… au féminin ! ». Au même titre que nous l'avons fait en projet-pilote au dernier mandat pour la santé et la sécurité au travail et l'environnement, nous croyons maintenant que pour apprécier à sa juste valeur la condition féminine à la fédération, c'est par le vecteur sectoriel qu'elle doit se déployer, selon la réalité vécue par les travailleuses dans chaque milieu de travail. Il importerait d'amener la gent masculine à se questionner sur certains aspects à améliorer dans nos milieux de travail, en lien avec la condition féminine.

Les discussions au bureau fédéral sur le sujet ont porté sur l'information et la formation, mais aussi sur le besoin d'améliorer certaines clauses de conventions collectives, sur le déploiement dans les syndicats par la fédération, ainsi que sur l'implication des comités de liaison des secteurs. Encore une fois, c'est en secteur que nous pouvons observer une certaine réalité ; c'est aussi en secteur que nous devons en discuter et apporter des solutions ou encore réaliser des activités de sensibilisation.

Le désir est de maintenir la condition féminine à la fédération, mais sous une autre forme. Il faut aussi préciser que la majorité des organisations de la CSN ont un comité de la condition féminine, mais que ce sont principalement les conseils centraux, régionalement, qui portent fièrement ce dossier. En fédération, nous réitérons que la mission est centrée sur la négociation. Il faut donc concentrer notre action sur l'amélioration des conditions de travail des femmes et l'information aux syndicats, notamment par des travaux de bonification des conventions collectives, la production d'outils

spécialisés et l'offre de formations spécifiques relatives au milieu de travail.

Considérant que le comité de la condition féminine se déploie difficilement dans les secteurs dans sa forme actuelle, selon les statuts et règlements de la fédération ;

Considérant que la condition des femmes fait l'objet d'une présence croissante dans l'actualité québécoise et d'ailleurs, notamment à cause de violences et d'inégalités de toutes sortes ;

Considérant que la condition féminine doit être bien présente dans la vie fédérative et qu'elle doit être partie prenante de la vie sectorielle ;

Considérant l'importance du sujet et la nécessité de nommer une personne élue responsable de la condition féminine pour le déploiement de ses activités ;

Les membres du bureau fédéral ont convenu qu'il est opportun de modifier les statuts et règlements de la fédération, pour le mandat 2024 - 2027. Ils conviennent aussi que considérant l'importance de ce dossier, un plan de travail doit être maintenu et des travaux doivent être réalisés, certaines informations aux militantes et aux militants doivent se déployer et une personne élue doit demeurer responsable de ce dossier.

Pour ce faire, il est proposé par le bureau fédéral que le plan de travail de la condition féminine de la Fédération du commerce (CSN) pour le mandat 2024-2027 soit le suivant :

- En collaboration avec la CSN, maintenir et faire la mise à jour nécessaire des guides et outils publiés par la FC en matière de condition féminine et faire la promotion de ces outils à l'équipe de travail afin qu'ils soient déployés dans les syndicats affiliés ;
- Faire la promotion des outils de travail en condition féminine sur la page Web ainsi que sur les médias sociaux de la fédération ;
- Faire la promotion des clauses de conventions collectives qui améliorent la condition féminine dans les syndicats ;
- Participer à la coordination nationale de la condition féminine de la CSN et en faire le suivi des travaux ;
- Réaliser des travaux fédératifs en lien avec le plan de travail du comité confédéral de la condition féminine de la CSN ;
- De concert avec les conseils centraux, favoriser la participation des militantes aux instances et activités en lien avec la condition féminine, dont les activités du 8 mars, Journée internationale des droits des femmes et la Marche Mondiale des femmes (MMF) le 17 octobre 2025 ;
- Donner un minimum de deux (2) séances de formation sur la prise de parole au féminin pour les militantes de la fédération, en amont d'instances fédératives ;
- En collaboration avec les différents comités de liaison, faire la préparation de présentations portant sur la condition féminine pour susciter des débats lors des assemblées sectorielles de mai 2025 et de novembre 2026 ;
- Répertorier les syndicats de la fédération qui ont formé un comité de la condition féminine et rencontrer les militantes responsables de ces comités pour en connaitre le

fonctionnement et les enjeux qu'ils couvrent ;

- En lien avec le « Document d'appui aux comités locaux » réalisé par le comité confédéral de la condition féminine de la CSN, accompagner, appuyer et structurer la mise en place et le déploiement de ces comités à l'intérieur de la fédération pour les syndicats voulant prendre cette initiative ;
- Promouvoir la présence de membres de communautés culturelles diverses dans les instances et les comités pour une meilleure représentativité de la diversité culturelle des militantes à la fédération ;
- Préparer une journée thématique fédérative pour les militantes de la fédération à propos de la condition féminine, la diversité culturelle ou tout autre sujet pertinent ;
- Faire rapport aux comités de liaison des quatre (4) secteurs des travaux réalisés en matière de condition féminine ;
- Faire rapport aux rencontres du bureau fédéral des travaux réalisés en matière de condition féminine ;
- Établir un calendrier de rencontres pour le suivi des travaux du mandat comportant des dates spécifiques en lien avec les comités de liaison des secteurs et les activités du 8 mars, Journée internationale des droits des femmes, entre autres.

Pour aider l'élu-e responsable à mener à bien ces travaux dès le début du mandat, les comités de liaison des quatre (4) secteurs devront nommer chacun une militante responsable de la condition féminine, provenant de leur comité de liaison respectif. À défaut d'avoir au moins une militante élue au comité de liaison d'un secteur, un appel de candidatures sera envoyé à l'ensemble des syndicats du secteur concerné. Le comité de liaison procèdera à l'élection de la personne déléguée. Tout au long du mandat, celles-ci seront responsables des suivis et des activités de concert avec l'élu-e responsable, pour faire vivre au quotidien une condition féminine sectorielle représentative de nos milieux de travail, pour donner de la formation ou pour informer les militant-es de l'actualité politique en lien avec le sujet.

Un rapport sur l'analyse des travaux en condition féminine pour la première partie du mandat sera fait par l'élu-e responsable au bureau fédéral d'octobre 2025. Un rapport d'étape sera présenté aux délégué-es au conseil fédéral à mi-mandat. Des recommandations pourront être faites à cette occasion.

Enfin, un rapport sera soumis au bureau fédéral d'avril 2027 par l'élu-e responsable à la fédération et une conclusion sera apportée sur les travaux complétés. Un rapport incluant des recommandations sera déposé au 54e Congrès de la Fédération du commerce (CSN) par le bureau fédéral.

FC
CSN FÉDÉRATION DU COMMERCE

Annexe A –

Calendrier des rencontres du comité de la condition féminine FC pour la première partie du mandat 2024-2027

Calendrier des rencontres du comité de la condition féminine FC pour la première partie du mandat 2024-2027
19 novembre 2024
11 février 2025
31 mars 2025
8 mai 2025
15 octobre 2025
18 novembre 2025

FC
FÉDÉRATION DU COMMERCE
CSN

Rapport et recommandations du comité des statuts et règlements

Délégué-es,

Conformément aux dispositions prévues à l'article 3.8 des présents statuts et règlements de la Fédération du commerce (CSN), le bureau fédéral, lors de sa réunion régulière des 8 et 9 juin 2023, a procédé à l'élection des membres du comité des statuts et règlements :

- Joan Anctil du STT de Hilton Québec (CSN) ;
- Steeve Bouchard du ST d'Aliments Ultima inc. (CSN) ;
- Chantal Joly du SE de bureau de SSQ vie (CSN).

La secrétaire générale, Nancy Mathieu, responsable politique du comité, a accompagné le comité dans ses travaux.

Dès le 19 février 2024, lors de l'envoi de la convocation préliminaire au 53e Congrès, les syndicats affiliés ont été avisés de la date limite, soit le 15 avril 2024, pour faire parvenir à la fédération toute proposition d'amendement aux statuts et règlements de la Fédération du commerce inc. (CSN).

Le comité a débuté ses travaux lors de sa première rencontre le 26 septembre 2023. Les travaux se sont poursuivis les 8 novembre 2023 et le 4 janvier 2024. Comme mentionné précédemment, la date butoir étant le 15 avril 2024 pour l'envoi d'amendements aux statuts et règlements de la FC par les syndicats affiliés, le comité s'est réuni une dernière fois le 17 avril dernier. Aucun amendement aux statuts et règlements n'a été soumis au comité par les syndicats affiliés à la date limite du 15 avril 2024. Tout au long de ses travaux, le comité a procédé à une lecture complète et attentive de chacun des articles afin de s'assurer que ceux-ci soient toujours d'actualité.

La proposition d'amendements aux statuts et règlements a été envoyée aux syndicats le 26 avril 2024, comme prévu à l'article 11.2.

Nous vous présentons les propositions d'amendements aux articles suivants :

- Au chapitre I – Dispositions générales
- Au chapitre III – Congrès fédéral
- Au chapitre IV – Comité exécutif
- Au chapitre V – Bureau fédéral
- Au chapitre VI – Conseil fédéral
- Au chapitre VII – Secteurs
- Au chapitre VIII – Comités
- Au chapitre IX - Coordination
- Au chapitre X – Finances
- Au chapitre XI – Modifications aux Statuts et règlements

Vous remarquerez que dans la présentation de la proposition d'amendements aux statuts et règlements, le texte à biffer est rayé d'un trait (~~biffé~~), alors que le **nouveau texte est en gras**.

La féminisation des textes, la concordance et la correction du français ont aussi fait l'objet des travaux du comité, sans toutefois en changer le sens. C'est pourquoi le comité n'en fait pas mention dans le tableau présenté.

Il vous appartient maintenant d'en débattre et de décider.

Bon congrès et bons débats !

Le comité des statuts et règlements de la Fédération du commerce (CSN)

Joan Anctil
Steeve Bouchard
Chantal Joly
Nancy Mathieu

Organiser la solidarité

Cette préface se veut une déclaration de la vision politique portée par la Fédération du commerce inc. (CSN). Cette vision a pour objectif de mettre en valeur *l'Organisation de la solidarité* par un syndicalisme de combat, démocratique et près des membres que nous représentons.

Ce type de syndicalisme fait ressortir la lutte de classe à laquelle nous sommes confrontés dans notre système capitaliste actuel. Un syndicalisme combattant l'exploitation subie quotidiennement par les travailleuses et les travailleurs de la classe ouvrière. Il met en évidence les profits faramineux des employeurs qui sont le fruit de l'exploitation de cette classe ouvrière. Nous devons donc nous organiser collectivement pour forcer une redistribution de la richesse à celles et ceux qui la produisent.

L'atteinte de l'objectif d'améliorer nos conditions de travail et de vie passe par l'exercice de notre rapport de force et par la mise en place de la solidarité. L'action collective est la meilleure façon d'obtenir des gains pouvant réellement changer nos vies.

Ces victoires ne peuvent qu'être le fruit de débats démocratiques, lors de nos instances, avec un maximum de participation des membres. Une participation massive passe par un contact direct, par l'échange et par la discussion organisatrice, faisant ainsi ressortir les enjeux vécus par nos membres. Et ce, dans l'objectif de construire une action collective forte et solidaire pour gagner.

Nous devons prioriser l'action collective comme méthode d'avancement de nos conditions de travail et de santé et sécurité, pour la défense de nos droits individuels ou collectifs. Nous devons sans cesse chercher la façon de collectiviser les enjeux vécus à l'intérieur des murs de nos établissements, au travail ou dans notre communauté. Pour ce faire, il faut quotidiennement développer une action syndicale libre et démocratique. Il faut informer les membres de nos actions, et ce, sans censure pour qu'ils soient libres d'agir et de lutter.

Par nos luttes, notre solidarité et nos victoires dans nos milieux de travail, nous comprenons que nous devons extrapoler cette action dans la société pour obtenir un réel changement sociétal. Nous devons développer cette même vision face aux gouvernements, afin qu'ils prennent des décisions et qu'ils adoptent des lois qui répondent réellement aux intérêts de la classe ouvrière.

STATUTS ET RÈGLEMENTS FC ACTUELS 2021-2024	RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DES STATUTS ET RÈGLEMENTS	RECOMMANDATIONS DU BUREAU FÉDÉRAL
CHAPITRE I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES	**CHAPITRE I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES**	**CHAPITRE I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES**
1.11 VACANCE	**1.11 VACANCE**	**1.11 VACANCE**
En cas de vacance au bureau fédéral, le substitut agit comme représentant du secteur jusqu'à la réunion subséquente du secteur. Dans le cadre d'une assemblée sectorielle, le sous-secteur procède alors à la nomination ou l'élection de sa représentante ou son représentant selon le mode prévu à l'article 7.4 des présents statuts et règlements. Le bureau fédéral entérine cette nomination ou élection.	En cas de vacance au bureau fédéral, le substitut agit comme représentant du secteur jusqu'à ~~la réunion subséquente du secteur. Dans le cadre d'une assemblée sectorielle~~, **la prochaine assemblée sectorielle où** le sous-secteur procède alors à la nomination ou l'élection de sa représentante ou son représentant selon le mode prévu à l'article 7.4 des présents statuts et règlements. Le bureau fédéral entérine cette nomination ou élection.	En cas de vacance au bureau fédéral, le substitut agit comme représentant du secteur jusqu'à ~~la réunion subséquente du secteur. Dans le cadre d'une assemblée sectorielle~~, **la prochaine assemblée sectorielle où** le sous-secteur procède alors à la nomination ou l'élection de sa représentante ou son représentant selon le mode prévu à l'article 7.4 des présents statuts et règlements. Le bureau fédéral entérine cette nomination ou élection.
CHAPITRE III - CONGRÈS FÉDÉRAL	**CHAPITRE III - CONGRÈS FÉDÉRAL**	**CHAPITRE III - CONGRÈS FÉDÉRAL**
3.1 CONGRÈS FÉDÉRAL	**3.1 CONGRÈS FÉDÉRAL**	**3.1 CONGRÈS FÉDÉRAL**
Le congrès de la fédération se tient régulièrement aux trois (3) ans au plus tard le 1er juin de l'année suivante du congrès de la CSN.	Le congrès de la fédération se tient régulièrement aux trois (3) ans au plus tard le 1er juin de l'année suivante du congrès de la CSN**, selon le mode déterminé par le bureau fédéral**. **En cas de force majeure, le bureau fédéral peut déterminer que le congrès se tiendra en mode virtuel. Malgré la possibilité de tenir les instances de la fédération en mode virtuel, l'objectif**	Le congrès de la fédération se tient régulièrement aux trois (3) ans au plus tard le 1er juin de l'année suivante du congrès de la CSN**, selon le mode déterminé par le bureau fédéral**. **En cas de force majeure, le bureau fédéral peut déterminer que le congrès se tiendra en mode virtuel. Malgré la possibilité de tenir les instances de la fédération en mode virtuel, l'objectif**

STATUTS ET RÈGLEMENTS FC ACTUELS 2021-2024	RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DES STATUTS ET RÈGLEMENTS	RECOMMANDATIONS DU BUREAU FÉDÉRAL
	demeure de tenir les différentes instances en mode présentiel ou comodal, ceci dans le but de favoriser la fraternité et la solidarité entre les différents syndicats affiliés.	**demeure de tenir les différentes instances en mode présentiel ou comodal, ceci dans le but de favoriser la fraternité et la solidarité entre les différents syndicats affiliés.**
L'ordre du jour doit être envoyé par courrier régulier en même temps que la convocation au moins quarante-cinq (45) jours avant la date du congrès. L'ordre du jour doit prévoir la tenue d'assemblées sectorielles.	~~L'~~ **Le projet d'**ordre du jour doit être envoyé par courrier régulier **et par courriel, dans la mesure du possible,** en même temps que la convocation au moins quarante-cinq (45) jours avant la date du congrès**. Le projet d~~L'~~**ordre du jour doit prévoir la tenue d'assemblées sectorielles.	~~L'~~ **Le projet d'**ordre du jour doit être envoyé par courrier régulier **et par courriel, dans la mesure du possible,** en même temps que la convocation au moins quarante-cinq (45) jours avant la date du congrès**. Le projet d~~L'~~**ordre du jour doit prévoir la tenue d'assemblées sectorielles.
3.2 CONGRÈS FÉDÉRAL SPÉCIAL	**3.2 CONGRÈS FÉDÉRAL ~~SPÉCIAL~~ EXTRAORDINAIRE**	**3.2 CONGRÈS FÉDÉRAL ~~SPÉCIAL~~ EXTRAORDINAIRE**
Le bureau fédéral peut convoquer sur avis d'au moins quinze (15) jours, un congrès spécial ayant la même autorité qu'un congrès régulier, pour discuter et disposer de tout sujet urgent et d'intérêt général qu'il juge à propos de mettre à l'ordre du jour.	Le bureau fédéral peut convoquer sur avis d'au moins quinze (15) jours, un congrès ~~spécial~~ **fédéral extraordinaire** ayant la même autorité qu'un congrès **fédéral** régulier, pour discuter et disposer de tout sujet urgent et d'intérêt général qu'il juge à propos de mettre à l'ordre du jour.	Le bureau fédéral peut convoquer sur avis d'au moins quinze (15) jours, un congrès ~~spécial~~ **fédéral extraordinaire** ayant la même autorité qu'un congrès **fédéral** régulier, pour discuter et disposer de tout sujet urgent et d'intérêt général qu'il juge à propos de mettre à l'ordre du jour.
Il fixe les dates d'ouverture et de clôture du congrès spécial et l'endroit où il sera tenu. La convocation du congrès spécial doit indiquer les sujets qui seront à l'ordre du jour.	Il fixe les dates d'ouverture et de clôture du congrès **fédéral** ~~spécial~~ **extraordinaire** et l'endroit où il sera tenu. La convocation du congrès ~~spécial~~ **fédéral extraordinaire** doit indiquer les sujets qui seront à l'ordre du jour. **Il peut déterminer que le congrès fédéral extraordinaire se tienne en mode virtuel.**	Il fixe les dates d'ouverture et de clôture du congrès **fédéral** ~~spécial~~ **extraordinaire** et l'endroit où il sera tenu. La convocation du congrès ~~spécial~~ **fédéral extraordinaire** doit indiquer les sujets qui seront à l'ordre du jour. **Il peut déterminer que le congrès fédéral extraordinaire se tienne en mode virtuel.**

STATUTS ET RÈGLEMENTS FC ACTUELS 2021-2024	RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DES STATUTS ET RÈGLEMENTS	RECOMMANDATIONS DU BUREAU FÉDÉRAL
3.5 CONDITIONS D'ACCRÉDITATION ET FORMALITÉS	**3.5 CONDITIONS D'ACCRÉDITATION ET FORMALITÉS**	**3.5 CONDITIONS D'ACCRÉDITATION ET FORMALITÉS**
b) Les délégué-es devraient être désignés au moins trois (3) semaines avant le congrès. Les lettres qui accréditent les délégué-es, leur nom, leur adresse, doivent être envoyés au secrétariat de la fédération, au moins quinze (15) jours avant l'ouverture du congrès, à moins de raisons particulières et jugées valables par le comité des lettres de créance. Les lettres de créance doivent porter la signature de la présidente ou du président et de la ou du secrétaire dusyndicat.	b) Les délégué-es devraient être désignés au moins ~~trois (3) semaines~~ sept (7) jours avant ~~le congrès~~ **l'ouverture du congrès**. **À défaut, les inscriptions tardives pourront être faites sur place, au congrès, jusqu'à midi la veille de la journée des élections.** Les lettres qui accréditent les délégué-es, leur nom, leur adresse, doivent être envoyées au secrétariat de la fédération, au moins ~~quinze (15)~~ **sept (7)** jours avant l'ouverture du congrès, à moins de raisons particulières et jugées valables par le comité des lettres de créance. Les lettres de créance doivent porter **le nom** ~~la signature~~ de la présidente ou du président et de la ou du secrétaire du syndicat.	b) Les délégué-es devraient être désignés au moins ~~trois (3) semaines~~ sept (7) jours avant ~~le congrès~~ **l'ouverture du congrès**. **À défaut, les inscriptions tardives pourront être faites sur place, au congrès, jusqu'à midi la veille de la journée des élections.** Les lettres qui accréditent les délégué-es, leur nom, leur adresse, doivent être envoyées au secrétariat de la fédération, au moins ~~quinze (15)~~ **sept (7)** jours avant l'ouverture du congrès, à moins de raisons particulières et jugées valables par le comité des lettres de créance. Les lettres de créance doivent porter **le nom** ~~la signature~~ de la présidente ou du président et de la ou du secrétaire du syndicat.
3.8 COMITÉS DU CONGRÈS	**3.8 COMITÉS DU CONGRÈS**	**3.8 COMITÉS DU CONGRÈS**
Le bureau fédéral de la fédération désigne au moins un (1) mois avant la date d'ouverture du congrès, les membres des comités suivants :		
a) Comité des lettres de créance;		

STATUTS ET RÈGLEMENTS FC ACTUELS 2021-2024	RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DES STATUTS ET RÈGLEMENTS	RECOMMANDATIONS DU BUREAU FÉDÉRAL
b) Comité des résolutions et des questions de privilège;	b) Comité des ~~résolutions et des questions de privilège~~ **propositions**;	b) Comité des ~~résolutions et des questions de privilège~~ **propositions**;
c) Comité des statuts et règlements;		
d) Comité d'aide aux syndicats;		
e) Comité des rapports synthèses des ateliers.		
	f) Comité des questions de privilège	**f) Comité des questions de privilège**
3.9 ACCRÉDITATION DES DÉLÉGUÉ-ES	**3.9 ACCRÉDITATION DES DÉLÉGUÉ-ES**	**3.9 ACCRÉDITATION DES DÉLÉGUÉ-ES**
Au début de chaque autre séance régulière du congrès, le comité des lettres de créance présente un nouveau rapport incluant les cas qui lui ont été régularisés et ainsi de suite, jusqu'au rapport final.	Au début de chaque autre séance régulière du congrès, le comité des lettres de créance présente un nouveau rapport incluant les cas qui lui ont été régularisés et ainsi de suite, jusqu'au rapport final. **Après le dépôt du rapport final, le secrétariat peut admettre un délégué non accrédité au congrès en tant qu'invité.**	Au début de chaque autre séance régulière du congrès, le comité des lettres de créance présente un nouveau rapport incluant les cas qui lui ont été régularisés et ainsi de suite, jusqu'au rapport final. **Après le dépôt du rapport final, le secrétariat peut admettre un délégué non accrédité au congrès en tant qu'invité.**
3.10 RÉSOLUTIONS SOUMISES PAR LES SYNDICATS AFFILIÉS	**3.10 ~~RÉSOLUTIONS~~ PROPOSITIONS SOUMISES PAR LES SYNDICATS AFFILIÉS**	**3.10 ~~RÉSOLUTIONS~~ PROPOSITIONS SOUMISES PAR LES SYNDICATS AFFILIÉS**
Toutes les résolutions transmises par les syndicats affiliés sont référées au comité des résolutions et des questions de privilège.	Toutes les ~~résolutions~~ **propositions** transmises par les syndicats affiliés sont référées au comité des ~~résolutions~~ **propositions** ~~et des questions de privilège.~~	Toutes les ~~résolutions~~ **propositions** transmises par les syndicats affiliés sont référées au comité des ~~résolutions~~ **propositions** ~~et des questions de privilège.~~
Ces résolutions doivent parvenir à la ou au secrétaire de la fédération, au moins trois (3) semaines avant la date d'ouverture du congrès.	Ces ~~résolutions~~ **propositions** doivent parvenir à la ou au secrétaire de la fédération, au moins ~~trois (3)~~ **six (6)** semaines avant la date d'ouverture du congrès.	Ces ~~résolutions~~ **propositions** doivent parvenir à la ou au secrétaire de la fédération, au moins ~~trois (3)~~ **six (6)** semaines avant la date d'ouverture du congrès.

STATUTS ET RÈGLEMENTS FC ACTUELS 2021-2024	RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DES STATUTS ET RÈGLEMENTS	RECOMMANDATIONS DU BUREAU FÉDÉRAL
Toute résolution qui n'a pas été envoyée à temps au comité des résolutions et des questions de privilège ne peut être soumise directement au congrès. Par un vote des deux tiers (2/3), le congrès peut, s'il estime qu'il y a urgence, référer au comité des résolutions et des questions de privilège une résolution en retard. Le comité siège immédiatement et fait rapport au congrès, avec ses recommandations.	Toute ~~résolution~~ **proposition** qui n'a pas été envoyée à temps au comité des ~~résolutions et des questions de privilège~~ **propositions** ne peut être soumise directement au congrès. Par un vote des deux tiers (2/3), le congrès peut, s'il estime qu'il y a urgence, référer au comité des ~~résolutions et des questions de privilège~~ **propositions** une ~~résolution~~ **proposition** en retard. Le comité siège immédiatement et fait rapport au congrès, avec ses recommandations.	Toute ~~résolution~~ **proposition** qui n'a pas été envoyée à temps au comité des ~~résolutions et des questions de privilège~~ **propositions** ne peut être soumise directement au congrès. Par un vote des deux tiers (2/3), le congrès peut, s'il estime qu'il y a urgence, référer au comité des ~~résolutions et des questions de privilège~~ **propositions** une ~~résolution~~ **proposition** en retard. Le comité siège immédiatement et fait rapport au congrès, avec ses recommandations.
3.12 ÉLECTIONS	**3.12 ÉLECTIONS**	**3.12 ÉLECTIONS**
Les élections des comités de liaison des secteurs ont lieu avant l'élection au comité exécutif, au comité de surveillance des finances et autres comités.	Les élections des comités **sectoriels** ~~de liaison des secteurs~~ ont lieu avant l'élection au comité exécutif, au comité de surveillance des finances et autres comités.	Les élections des comités **sectoriels** ~~de liaison des secteurs~~ ont lieu avant l'élection au comité exécutif, au comité de surveillance des finances et autres comités.
Pour les élections aux comités de liaison des secteurs, voir les Règles de procédure d'élection aux comités de liaison de la Fédération du commerce (CSN).	Pour les élections aux comités **sectoriels** ~~de liaison des secteurs~~, voir les Règles de procédure d'élection aux comités ~~de liaison~~ **sectoriels** de la Fédération du commerce (CSN).	Pour les élections aux comités **sectoriels** ~~de liaison des secteurs~~, voir les Règles de procédure d'élection aux comités ~~de liaison~~ **sectoriels** de la Fédération du commerce (CSN).
3.14 PROCÈS-VERBAUX	**3.14 PROCÈS-VERBAUX**	**3.14 PROCÈS-VERBAUX**
Sur demande, une copie du procès-verbal est adressée sans frais à chaque syndicat et aux salarié-es de la Fédération du commerce inc.	Sur demande, une copie **électronique** du procès-verbal est ~~adressée sans frais~~ **envoyée** à chaque syndicat et aux salarié-es de la Fédération du commerce inc. (CSN)	Sur demande, une copie **électronique** du procès-verbal est ~~adressée sans frais~~ **envoyée** à chaque syndicat et aux salarié-es de la Fédération du commerce inc. (CSN)

STATUTS ET RÈGLEMENTS FC ACTUELS 2021-2024	RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DES STATUTS ET RÈGLEMENTS	RECOMMANDATIONS DU BUREAU FÉDÉRAL
(CSN) ainsi qu'à tous les délégué-es inscrits.	ainsi qu'à tous les délégué-es inscrits. **À défaut, une copie est envoyée par courrier, sans frais.**	ainsi qu'à tous les délégué-es inscrits. **À défaut, une copie est envoyée par courrier, sans frais.**
CHAPITRE IV - COMITÉ EXÉCUTIF	**CHAPITRE IV - COMITÉ EXÉCUTIF**	**CHAPITRE IV - COMITÉ EXÉCUTIF**
4.4 POUVOIRS ET ATTRIBUTIONS	**4.4 POUVOIRS ET ATTRIBUTIONS**	**4.4 POUVOIRS ET ATTRIBUTIONS**
Le comité exécutif a les pouvoirs et attributions suivants :		
	n) **Chaque membre élu a le devoir de participer aux formations liées aux responsabilités et aux devoirs de représentation jugées pertinentes par le comité exécutif de la fédération.**	n) **Chaque membre élu a le devoir de participer aux formations liées aux responsabilités et aux devoirs de représentation jugées pertinentes par le comité exécutif de la fédération.**
4.8 RESPONSABILITÉS DE LA VICE-PRÉSIDENTE OU DU VICE-PRÉSIDENT	**4.8 RESPONSABILITÉS DE LA VICE-PRÉSIDENTE OU DU VICE-PRÉSIDENT**	**4.8 RESPONSABILITÉS DE LA VICE-PRÉSIDENTE OU DU VICE-PRÉSIDENT**
En l'absence de la présidente ou du président, la vice-présidente ou le vice-président remplace celui-ci et a, à ce moment, les mêmes pouvoirs. Il collabore avec le comité exécutif. Il prend charge des dossiers déterminés par le comité exécutif.	En l'absence de la présidente ou du président, la vice-présidente ou le vice-président remplace celui-ci et a, à ce moment, les mêmes pouvoirs. Il collabore avec le comité exécutif. Il prend charge des dossiers déterminés par le comité exécutif. **Il est responsable du dossier santé-sécurité-environnement.**	En l'absence de la présidente ou du président, la vice-présidente ou le vice-président remplace celui-ci ~~et a, à ce moment,~~ **avec** les mêmes pouvoirs. Il collabore avec le comité exécutif. Il prend charge des dossiers déterminés par le comité exécutif. **Il est responsable du dossier santé-sécurité-environnement.**

STATUTS ET RÈGLEMENTS FC ACTUELS 2021-2024	RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DES STATUTS ET RÈGLEMENTS	RECOMMANDATIONS DU BUREAU FÉDÉRAL
4.9 RESPONSABILITÉS DE LA OU DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	**4.9 RESPONSABILITÉS DE LA OU DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**	**4.9 RESPONSABILITÉS DE LA OU DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**
La ou le secrétaire général rapporte fidèlement les délibérations, prend note de toutes les propositions faites et les transcrit ensuite dans le livre des minutes ou les conserve dans un dossier, sous forme de document officiel dactylographié, numéroté et paraphé par lui, page par page, et signé par la présidente ou le président et la ou le secrétaire général.	La ou le secrétaire général rapporte fidèlement les délibérations, prend note de toutes les propositions faites et les transcrit ensuite dans le livre des minutes ou les conserve dans un dossier, sous forme de document officiel ~~dactylographié,~~ numéroté ~~et paraphé par lui, page par page,~~ et signé par la présidente ou le président et la ou le secrétaire général.	La ou le secrétaire général rapporte fidèlement les délibérations, prend note de toutes les propositions faites et les transcrit ensuite dans le livre des minutes ou les conserve dans un dossier, sous forme de document officiel ~~dactylographié,~~ numéroté ~~et paraphé par lui, page par page,~~ et signé par la présidente ou le président et la ou le secrétaire général.
CHAPITRE V - BUREAU FÉDÉRAL	**CHAPITRE V - BUREAU FÉDÉRAL**	**CHAPITRE V - BUREAU FÉDÉRAL**
Le bureau fédéral se réunit au moins trois fois par année, au lieu et à l'heure fixés par lui-même. Il peut cependant tenir autant de séances qu'il y aura besoin. Ces séances sont convoquées par la ou le secrétaire général.	Le bureau fédéral se réunit au moins trois fois par année. ~~au lieu et à l'heure fixés par lui-même~~. Il peut cependant tenir ~~autant~~ de**s** séances ~~qu'il y aura~~ **au** besoin. Ces séances sont convoquées par la ou le secrétaire général.	Le bureau fédéral se réunit au moins trois fois par année. ~~au lieu et à l'heure fixés par lui-même~~. Il peut cependant tenir ~~autant~~ de**s** séances ~~qu'il y aura~~ **au** besoin. Ces séances sont convoquées par la ou le secrétaire général.
5.4 POUVOIRS ET ATTRIBUTIONS	**5.4 POUVOIRS ET ATTRIBUTIONS**	**5.4 POUVOIRS ET ATTRIBUTIONS**
s) Élire les délégué-es requis pour compléter la délégation de la Fédération du commerce inc. (CSN) au conseil confédéral de la CSN par et parmi le bureau fédéral, à l'exception des membres du comité exécutif qui	s) Élire, **à la majorité simple,** les délégué-es requis pour compléter la délégation de la Fédération du commerce inc. (CSN) au conseil confédéral de la CSN par et parmi le bureau fédéral, à l'exception des	s) Élire, **à la majorité simple,** les délégué-es requis pour compléter la délégation de la Fédération du commerce inc. (CSN) au conseil confédéral de la CSN par et parmi le bureau fédéral, à l'exception des

STATUTS ET RÈGLEMENTS FC ACTUELS 2021-2024	RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DES STATUTS ET RÈGLEMENTS	RECOMMANDATIONS DU BUREAU FÉDÉRAL
font partie automatiquement de la délégation. À défaut de quoi, le bureau fédéral verra à déterminer les modalités pour combler la délégation.	membres du comité exécutif qui font partie automatiquement de la délégation. À défaut de quoi, le bureau fédéral verra à déterminer les modalités pour combler la délégation.	membres du comité exécutif qui font partie automatiquement de la délégation. À défaut de quoi, le bureau fédéral verra à déterminer les modalités pour combler la délégation.
CHAPITRE VI - CONSEIL FÉDÉRAL	**CHAPITRE VI - CONSEIL FÉDÉRAL**	**CHAPITRE VI - CONSEIL FÉDÉRAL**
6.5 RÉUNIONS	**6.5 RÉUNIONS**	**6.5 RÉUNIONS**
Le conseil fédéral se réunit au moins une fois entre les congrès, à l'automne de l'année suivante du congrès. Le conseil fédéral peut cependant tenir autant de réunions qu'il juge nécessaires. L'ordre du jour doit être envoyé en même temps que la convocation au moins quarante-cinq jours (45) avant la date du conseil fédéral. L'ordre du jour doit prévoir la tenue de réunions sectorielles.	Le conseil fédéral se réunit au moins une fois entre les congrès, à l'automne de l'année suivante du congrès. Le conseil fédéral peut cependant tenir autant de réunions qu'il juge nécessaires**, selon le mode déterminé par le bureau fédéral**. **En cas de force majeure, le bureau fédéral peut déterminer que le conseil fédéral se tiendra en mode virtuel.** ~~L'~~ **Le projet d'**ordre du jour doit être envoyé en même temps que la convocation au moins quarante-cinq jours (45) avant la date du conseil fédéral. ~~L'~~ **Le projet d'**ordre du jour doit prévoir la tenue **d'assemblées** ~~de réunions~~ sectorielles. **Malgré la possibilité de tenir les instances de la fédération en mode virtuel, l'objectif demeure de tenir les différentes instances en mode présentiel ou comodal, ceci dans le but de favoriser la fraternité et la**	Le conseil fédéral se réunit au moins une fois entre les congrès, à l'automne de l'année suivante du congrès. Le conseil fédéral peut cependant tenir autant de réunions qu'il juge nécessaires**, selon le mode déterminé par le bureau fédéral**. **En cas de force majeure, le bureau fédéral peut déterminer que le conseil fédéral se tiendra en mode virtuel.** ~~L'~~ **Le projet d'**ordre du jour doit être envoyé en même temps que la convocation au moins quarante-cinq jours (45) avant la date du conseil fédéral. ~~L'~~ **Le projet d'**ordre du jour doit prévoir la tenue **d'assemblées** ~~de réunions~~ sectorielles. **Malgré la possibilité de tenir les instances de la fédération en mode virtuel, l'objectif demeure de tenir les différentes instances en mode présentiel ou comodal, ceci dans le but de favoriser la fraternité et la solidarité entre les différents syndicats affiliés.**

STATUTS ET RÈGLEMENTS FC ACTUELS 2021-2024	RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DES STATUTS ET RÈGLEMENTS	RECOMMANDATIONS DU BUREAU FÉDÉRAL
	solidarité entre les différents syndicats affiliés.	
6.6 POUVOIRS ET ATTRIBUTIONS	**6.6 POUVOIRS ET ATTRIBUTIONS**	**6.6 POUVOIRS ET ATTRIBUTIONS**
g) Trancher toute autre question non attribuée spécifiquement au congrès de la fédération.	Trancher toute autre question non attribuée spécifiquement au congrès de la fédération~~.~~**;**	Trancher toute autre question non attribuée spécifiquement au congrès de la fédération~~.~~**;**
	h) **Procéder à l'entérinement ou à l'élection des postes laissés vacants entre les congrès, pour les postes au comité exécutif, au comité de surveillance des finances ou d'un autre comité formé par le congrès.**	h) **Procéder à l'entérinement ou à l'élection des postes laissés vacants entre les congrès, pour les postes au comité exécutif, au comité de surveillance des finances ou d'un autre comité formé par le congrès.**
6.7 COMITÉS DU CONSEIL FÉDÉRAL	**6.7 COMITÉS DU CONSEIL FÉDÉRAL**	**6.7 COMITÉS DU CONSEIL FÉDÉRAL**
Le bureau fédéral de la fédération désigne au moins un (1) mois avant la date d'ouverture du conseil fédéral les membres des comités suivants Comité des lettres de créance;	Le bureau fédéral de la fédération désigne au moins un (1) mois avant la date d'ouverture du conseil fédéral les membres des comités suivants	Le bureau fédéral de la fédération désigne au moins un (1) mois avant la date d'ouverture du conseil fédéral les membres des comités suivants
a) Comité des lettres de créances b) Comité des résolutions et des questions de privilège;	a) Comité des lettres de créance;	a) Comité des lettres de créance;
c) Comité de l'aide aux syndicats;	b) Comité des ~~résolutions et des questions de privilège~~ **propositions**;	b) Comité des ~~résolutions et des questions de privilège~~ **propositions**;
d) Comité des rapports synthèses des	c) Comité de l'aide aux syndicats;	c) Comité de l'aide aux syndicats;

STATUTS ET RÈGLEMENTS FC ACTUELS 2021-2024	RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DES STATUTS ET RÈGLEMENTS	RECOMMANDATIONS DU BUREAU FÉDÉRAL
ateliers.		
	d) Comité des rapports synthèses des ateliers.	d) Comité des rapports synthèses des ateliers.
	e) Comité des questions de privilège	**e) Comité des questions de privilège**
6.9 RÉSOLUTIONS SOUMISES PAR LES SYNDICATS AFFILIÉS	6.9 ~~RÉSOLUTIONS~~ **PROPOSITIONS** SOUMISES PAR LES SYNDICATS AFFILIÉS	6.9 ~~RÉSOLUTIONS~~ **PROPOSITIONS** SOUMISES PAR LES SYNDICATS AFFILIÉS
Les résolutions soumises au conseil fédéral par les syndicats répondent aux mêmes exigences que celles décrites à 3.10.	Les ~~résolutions~~ **propositions** soumises au conseil fédéral par les syndicats répondent aux mêmes exigences que celles décrites à 3.10.	Les ~~résolutions~~ **propositions** soumises au conseil fédéral par les syndicats répondent aux mêmes exigences que celles décrites à 3.10.
6.11 PROCÈS-VERBAUX	**6.11 PROCÈS-VERBAUX**	**6.11 PROCÈS-VERBAUX**
Sur demande, une copie du procès-verbal est adressée sans frais à chaque syndicat et aux salarié-es de la Fédération du commerce inc. (CSN) ainsi qu'à tous les délégué-es inscrits.	Sur demande, une copie **électronique** du procès-verbal est ~~adressée sans frais~~ **envoyée** à chaque syndicat et aux salarié-es de la Fédération du commerce inc. (CSN) ainsi qu'à tous les délégué-es inscrits. **À défaut, une copie est envoyée par courrier, sans frais.**	Sur demande, une copie **électronique** du procès-verbal est ~~adressée sans frais~~ **envoyée** à chaque syndicat et aux salarié-es de la Fédération du commerce inc. (CSN) ainsi qu'à tous les délégué-es inscrits. **À défaut, une copie est envoyée par courrier, sans frais.**
CHAPITRE VII - SECTEURS	**CHAPITRE VII - SECTEURS**	**CHAPITRE VII - SECTEURS**
7.2 RÉUNIONS	7.2 ~~RÉUNIONS~~ **ASSEMBLÉES SECTORIELLES**	7.2 ~~RÉUNIONS~~ **ASSEMBLÉES SECTORIELLES**
Les syndicats d'un secteur se réunissent autant de fois que le plan de travail adopté par le bureau fédéral le prévoit.	Les syndicats d'un secteur se réunissent autant de fois que le plan de travail adopté par le bureau fédéral le prévoit, **selon le mode déterminé par le comité exécutif**.	Les syndicats d'un secteur se réunissent autant de fois que le plan de travail adopté par le bureau fédéral le prévoit, **selon le mode déterminé par le comité exécutif**.
La convocation est faite par le comité de liaison	La convocation est faite par ~~le comité de liaison~~ **l'élu-e responsable** du secteur ou	La convocation est faite par ~~le comité de liaison~~ **l'élu-e responsable** du secteur ou par

STATUTS ET RÈGLEMENTS FC ACTUELS 2021-2024	RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DES STATUTS ET RÈGLEMENTS	RECOMMANDATIONS DU BUREAU FÉDÉRAL
du secteur ou par le comité exécutif de la fédération. Vingt pour cent (20 %) des syndicats d'un secteur peuvent exiger par écrit la tenue d'une rencontre.	par le comité exécutif de la fédération. Vingt pour cent (20 %) des syndicats d'un secteur peuvent exiger par écrit la tenue d'une rencontre.	le comité exécutif de la fédération. Vingt pour cent (20 %) des syndicats d'un secteur peuvent exiger par écrit la tenue d'une rencontre.
De plus, tel que prévu aux articles 3.1 et 6.5, une assemblée sectorielle est prévue pour permettre aux comités de liaison des secteurs de présenter leur bilan d'activités et, s'il y a lieu, d'adopter un nouveau plan de travail.	De plus, tel que prévu aux articles 3.1 et 6.5, une assemblée sectorielle est prévue pour permettre aux comités **sectoriels** ~~de liaison des secteurs~~ de présenter leur bilan d'activités et, s'il y a lieu, d'adopter un nouveau plan de travail.	De plus, tel que prévu aux articles 3.1 et 6.5, une assemblée sectorielle est prévue pour permettre aux comités **sectoriels** ~~de liaison des secteurs~~ de présenter leur bilan d'activités et, s'il y a lieu, d'adopter un nouveau plan de travail.
Pendant le congrès, chaque secteur doit se nommer un comité de liaison. Pour être éligible, la candidate ou le candidat doit être délégué officiel de son syndicat.	Pendant le congrès, chaque secteur doit se nommer un comité ~~de liaison~~. Pour être éligible, la candidate ou le candidat doit être délégué officiel de son syndicat.	Pendant le congrès, chaque secteur doit se nommer un comité ~~de liaison~~. Pour être éligible, la candidate ou le candidat doit être délégué officiel de son syndicat.
Pour les élections aux comités de liaison des secteurs, voir les Règles de procédure d'élection aux comités de liaison de la Fédération du commerce (CSN).	Pour les élections aux comités **sectoriels** ~~de liaison des secteurs~~, voir les Règles de procédure d'élection aux comités de ~~liaison~~ **sectoriels** de la Fédération du commerce (CSN).	Pour les élections aux comités **sectoriels** ~~de liaison des secteurs~~, voir les Règles de procédure d'élection aux comités de ~~liaison~~ **sectoriels** de la Fédération du commerce (CSN).
7.3 DÉLÉGATION ET PROCÉDURE	**7.3 DÉLÉGATION ET PROCÉDURE**	**7.3 DÉLÉGATION ET PROCÉDURE**
La procédure d'assemblée est celle prévue au code de procédure de la CSN. Les votes sont pris à majorité simple. L'assemblée n'est pas sujette à un quorum. Le comité de liaison désigne, parmi ses membres, une présidente ou un président et une ou un secrétaire d'assemblée. Une assemblée ne peut siéger sans la présence	La procédure d'assemblée est celle prévue au code de procédure de la CSN. Les votes sont pris à majorité simple. L'assemblée n'est pas sujette à un quorum. Le comité ~~de liaison~~ **sectoriel** désigne, parmi ses membres, une présidente ou un président et une ou un secrétaire d'assemblée. Une assemblée ne peut siéger sans la présence	La procédure d'assemblée est celle prévue au code de procédure de la CSN. Les votes sont pris à majorité simple. L'assemblée n'est pas sujette à un quorum. Le comité ~~de liaison~~ **sectoriel** désigne, parmi ses membres, une présidente ou un président et une ou un secrétaire d'assemblée. Une assemblée ne peut siéger sans la présence d'au moins un

STATUTS ET RÈGLEMENTS FC ACTUELS 2021-2024	RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DES STATUTS ET RÈGLEMENTS	RECOMMANDATIONS DU BUREAU FÉDÉRAL
d'au moins un membre du comité exécutif ou d'une personne désignée par lui.	d'au moins un membre du comité exécutif ou d'une personne désignée par lui.	membre du comité exécutif ou d'une personne désignée par lui.
7.4 POUVOIRS ET ATTRIBUTIONS	**7.4 POUVOIRS ET ATTRIBUTIONS**	**7.4 POUVOIRS ET ATTRIBUTIONS**
b) Les comités de liaison des secteurs doivent présenter au comité exécutif et au bureau fédéral un plan de travail qui sera adopté par une assemblée de leur secteur avec un budget approprié dans le cadre des budgets de la fédération pour la première et la deuxième partie du mandat.	b) Les comités **sectoriels** ~~de liaison des secteurs~~ doivent présenter au comité exécutif et au bureau fédéral un plan de travail qui sera adopté par une assemblée de leur secteur avec un budget approprié dans le cadre des budgets de la fédération pour la première et la deuxième partie du mandat.	b) Les comités **sectoriels** ~~de liaison des secteurs~~ doivent présenter au comité exécutif et au bureau fédéral un plan de travail qui sera adopté par une assemblée de leur secteur avec un budget approprié dans le cadre des budgets de la fédération pour la première et la deuxième partie du mandat.
c) Les comités de liaison sont composés des représentantes et représentants de sous-secteur. Chaque sous-secteur, tel que défini à l'article 7.1, a droit à deux (2) représentantes et représentants au comité de liaison.	c) Les comités **sectoriels** ~~de liaison secteurs~~ sont composés des représentantes et représentants de sous-secteur. Chaque sous-secteur, tel que défini à l'article 7.1, a droit à deux (2) représentantes et représentants au comité **sectoriel** ~~de liaison~~ ~~**secteur**~~.	c) Les comités **sectoriels** ~~de liaison secteurs~~ sont composés des représentantes et représentants de sous-secteur. Chaque sous-secteur, tel que défini à l'article 7.1, a droit à deux (2) représentantes et représentants au comité **sectoriel** ~~de liaison~~ ~~**secteur**~~.
Les sous-secteurs ayant 3 500 membres cotisants et plus se voient attribuer un siège supplémentaire au comité de liaison.	Les sous-secteurs ayant 3 500 membres cotisants et plus se voient attribuer un siège supplémentaire au comité **sectoriel.** ~~de liaison~~ ~~**secteur**~~.	Les sous-secteurs ayant 3 500 membres cotisants et plus se voient attribuer un siège supplémentaire au comité **sectoriel.** ~~de liaison~~ ~~**secteur**~~.
Dans le cadre des assemblées sectorielles, les sous-secteurs doivent élire leurs représentantes et représentants au comité de liaison et combler les postes vacants.	~~Dans le cadre des assemblées sectorielles, les sous-secteurs doivent élire leurs représentantes et représentants au comité de liaison et combler les postes vacants.~~	~~Dans le cadre des assemblées sectorielles, les sous-secteurs doivent élire leurs représentantes et représentants au comité de liaison et combler les postes vacants.~~

STATUTS ET RÈGLEMENTS FC ACTUELS 2021-2024	RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DES STATUTS ET RÈGLEMENTS	RECOMMANDATIONS DU BUREAU FÉDÉRAL
	Dans le cadre de l'assemblée sectorielle au congrès de la fédération, les sous-secteurs doivent élire leurs représentantes et représentants au comité sectoriel. En cas de vacance au comité sectoriel, voir les Règles de procédure d'élection aux comités sectoriels de la Fédération du commerce (CSN).	**Dans le cadre de l'assemblée sectorielle au congrès de la fédération, les sous-secteurs doivent élire leurs représentantes et représentants au comité sectoriel. En cas de vacance au comité sectoriel, voir les Règles de procédure d'élection aux comités sectoriels de la Fédération du commerce (CSN).**
d) Le calcul pour déterminer le nombre de membres cotisants d'un sous-secteur est effectué au même moment que lors de la convocation au congrès.		
À chaque comité de liaison, s'ajoutent un membre désigné du comité exécutif de la fédération, les salarié-es en appui-conseil ainsi que la coordination responsable du secteur.	À chaque comité **sectoriel** ~~de liaison~~ ~~**secteur,**~~ s'ajoutent un membre désigné du comité exécutif de la fédération, les salarié-es en appui-conseil ainsi que la coordination responsable du secteur.	À chaque comité **sectoriel** ~~de liaison~~ ~~**secteur,**~~ s'ajoutent un membre désigné du comité exécutif de la fédération, les salarié-es en appui-conseil ainsi que la coordination responsable du secteur.
Les assemblées sectorielles ont des pouvoirs de recommandations aux syndicats affiliés, au comité exécutif et au bureau fédéral.		
e) Le comité de liaison du secteur détermine ses représentantes et représentants et substituts pour siéger au bureau fédéral, immédiatement à la suite des élections. À défaut d'entente, dans le cadre de l'assemblée sectorielle, le sous-secteur détermine ses représentantes et représentants et	e) Le comité **sectoriel** ~~de liaison du secteur~~ détermine ses représentantes et représentants et substituts pour siéger au bureau fédéral, immédiatement à la suite des élections. ~~À défaut d'entente, dans le cadre de l'assemblée sectorielle, le sous-secteur détermine ses représentantes et représentants et~~	e) Le comité **sectoriel** ~~de liaison du secteur~~ détermine ses représentantes et représentants et substituts pour siéger au bureau fédéral, immédiatement à la suite des élections. ~~À défaut d'entente, dans le cadre de l'assemblée sectorielle, le sous-secteur détermine ses représentantes et représentants et~~

STATUTS ET RÈGLEMENTS FC ACTUELS 2021-2024	RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DES STATUTS ET RÈGLEMENTS	RECOMMANDATIONS DU BUREAU FÉDÉRAL
substituts au bureau fédéral parmi les membres du comité de liaison.	~~substituts au bureau fédéral parmi les membres du comité de liaison.~~	~~substituts au bureau fédéral parmi les membres du comité de liaison.~~
Chaque sous-secteur, tel que défini à l'article 7.1 des présents statuts et règlements, a droit à un délégué au bureau fédéral.		
Les sous-secteurs ayant 3 500 membres cotisants et plus se voient attribuer un siège supplémentaire au comité de liaison et au bureau fédéral.	Les sous-secteurs ayant 3 500 membres cotisants et plus se voient attribuer un siège supplémentaire au comité **sectoriel** ~~de liaison **secteur**~~ et au bureau fédéral.	Les sous-secteurs ayant 3 500 membres cotisants et plus se voient attribuer un siège supplémentaire au comité **sectoriel** ~~de liaison **secteur**~~ et au bureau fédéral.
7.6 DÉPENSES	**7.6 DÉPENSES**	**7.6 DÉPENSES**
Les dépenses et les salaires, s'il y a lieu, des membres du comité de liaison du secteur sont remboursés selon les normes déterminées par règlement. Les dépenses et salaires, s'il y a lieu, des délégué-es des syndicats aux assemblées de secteurs sont assumés par les syndicats.	Les dépenses et les salaires, s'il y a lieu, des membres du comité **sectoriel** ~~de liaison du secteur~~ sont remboursés selon les normes déterminées par règlement. Les dépenses et salaires, s'il y a lieu, des délégué-es des syndicats aux assemblées **sectorielles** ~~de secteurs~~ sont assumés par les syndicats.	Les dépenses et les salaires, s'il y a lieu, des membres du comité **sectoriel** ~~de liaison du secteur~~ sont remboursés selon les normes déterminées par règlement. Les dépenses et salaires, s'il y a lieu, des délégué-es des syndicats aux assemblées **sectorielles** ~~de secteurs~~ sont assumés par les syndicats.
7.7 RAPPORT DES COMITÉS DE LIAISON DES SECTEURS	7.7 RAPPORT DES COMITÉS **SECTORIELS** ~~DE LIAISON DES SECTEURS~~	7.7 RAPPORT DES COMITÉS **SECTORIELS** ~~DE LIAISON DES SECTEURS~~
Les comités de liaison des secteurs soumettent un rapport écrit des activités du secteur qu'ils représentent au bureau fédéral, au conseil fédéral ainsi qu'au congrès de la fédération.	Les comités **sectoriels** ~~de liaison des secteurs~~ soumettent un rapport écrit des activités du secteur qu'ils représentent au bureau fédéral, au conseil fédéral ainsi qu'au congrès de la fédération.	Les comités **sectoriels** ~~de liaison des secteurs~~ soumettent un rapport écrit des activités du secteur qu'ils représentent au bureau fédéral, au conseil fédéral ainsi qu'au congrès de la fédération.

STATUTS ET RÈGLEMENTS FC ACTUELS 2021-2024	RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DES STATUTS ET RÈGLEMENTS	RECOMMANDATIONS DU BUREAU FÉDÉRAL
CHAPITRE VIII - COMITÉS	**CHAPITRE VIII - COMITÉS**	**CHAPITRE VIII - COMITÉS**
8.1 COMPOSITION ET MANDATS	**8.1 COMPOSITION ET MANDATS**	**8.1 COMPOSITION ET MANDATS**
a) Comité de la condition féminine	**a) Comité de la condition féminine**	**a) Comité de la condition féminine**
Le comité de la condition féminine est composé de trois (3) membres élus par le bureau fédéral. Il voit à l'application des décisions des instances de la fédération quant aux conditions des femmes ainsi qu'à outiller les syndicats de la fédération dans la lutte contre toutes les formes de discrimination. Il doit s'assurer qu'un effort particulier soit fait par les comités de liaison des secteurs pour appuyer, rejoindre et sensibiliser les travailleuses de la fédération, à leurs conditions de travail.	~~Le comité de la condition féminine est composé de trois (3) membres élus par le bureau fédéral. Il voit à l'application des décisions des instances de la fédération quant aux conditions des femmes ainsi qu'à outiller les syndicats de la fédération dans la lutte contre toutes les formes de discrimination. Il doit s'assurer qu'un effort particulier soit fait par les comités de liaison des secteurs pour appuyer, rejoindre et sensibiliser les travailleuses de la fédération, à leurs conditions de travail.~~ **Le comité de la condition féminine est formé de quatre (4) militantes, provenant des comités sectoriels de chacun des secteurs, et élues par ces derniers, suite au congrès.** **Le comité voit à l'application des décisions des instances de la fédération quant à la condition féminine ainsi qu'à outiller les syndicats de la fédération dans la lutte contre toutes les formes de discrimination. Il doit s'assurer qu'un effort particulier soit fait par les comités sectoriels pour**	~~Le comité de la condition féminine est composé de trois (3) membres élus par le bureau fédéral. Il voit à l'application des décisions des instances de la fédération quant aux conditions des femmes ainsi qu'à outiller les syndicats de la fédération dans la lutte contre toutes les formes de discrimination. Il doit s'assurer qu'un effort particulier soit fait par les comités de liaison des secteurs pour appuyer, rejoindre et sensibiliser les travailleuses de la fédération, à leurs conditions de travail.~~ **Le comité de la condition féminine est formé de quatre (4) militantes, provenant des comités sectoriels de chacun des secteurs, et élues par ces derniers, suite au congrès. À défaut d'avoir au moins une militante élue au comité de liaison d'un secteur, un appel de candidatures sera envoyé à l'ensemble des syndicats du secteur concerné. Le comité de liaison procèdera à l'élection de la personne déléguée.** **Le comité voit à l'application des décisions des instances de la fédération quant à la**

STATUTS ET RÈGLEMENTS FC ACTUELS 2021-2024	RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DES STATUTS ET RÈGLEMENTS	RECOMMANDATIONS DU BUREAU FÉDÉRAL
	appuyer, rejoindre et sensibiliser les travailleuses de la fédération, à leurs conditions de travail.	**condition féminine ainsi qu'à outiller les syndicats de la fédération dans la lutte contre toutes les formes de discrimination. Il doit s'assurer qu'un effort particulier soit fait par les comités sectoriels pour appuyer, rejoindre et sensibiliser les travailleuses de la fédération, à leurs conditions de travail.**
b) <u>Comité de santé-sécurité-environnement</u>	**<u>b) Comité de santé-sécurité-environnement</u>**	**<u>b) Comité de santé-sécurité-environnement</u>**
Le comité de santé-sécurité-environnement est formé de trois (3) membres élus par le bureau fédéral. Le comité voit à l'application des décisions des instances de la fédération quant aux conditions de santé, sécurité et environnement. Il doit s'assurer qu'un effort particulier soit fait par les comités de liaison des secteurs pour appuyer, rejoindre et sensibiliser les travailleurs et travailleuses de la fédération, à leurs conditions de santé, sécurité et environnement.	~~Le comité de santé-sécurité-environnement est formé de trois (3) membres élus par le bureau fédéral. Le comité voit à l'application des décisions des instances de la fédération quant aux conditions de santé, sécurité et environnement. Il doit s'assurer qu'un effort particulier soit fait par les comités de liaison des secteurs pour appuyer, rejoindre et sensibiliser les travailleurs et travailleuses de la fédération, à leurs conditions de santé, sécurité et environnement.~~ **Le comité santé-sécurité-environnement est formé de quatre (4) membres provenant des comités sectoriels de chacun des secteurs, et élu par ces derniers, suite au congrès.** **Le comité voit à l'application des décisions des instances de la fédération quant aux conditions de santé, sécurité et environnement. Il doit s'assurer qu'un**	~~Le comité de santé-sécurité-environnement est formé de trois (3) membres élus par le bureau fédéral. Le comité voit à l'application des décisions des instances de la fédération quant aux conditions de santé, sécurité et environnement. Il doit s'assurer qu'un effort particulier soit fait par les comités de liaison des secteurs pour appuyer, rejoindre et sensibiliser les travailleurs et travailleuses de la fédération, à leurs conditions de santé, sécurité et environnement.~~ **Le comité santé-sécurité-environnement est formé de quatre (4) membres provenant des comités sectoriels de chacun des secteurs, et élu par ces derniers, suite au congrès.** **Le comité voit à l'application des décisions des instances de la fédération quant aux conditions de santé, sécurité et environnement. Il doit s'assurer qu'un effort particulier soit fait par les comités sectoriels**

STATUTS ET RÈGLEMENTS FC ACTUELS 2021-2024	RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DES STATUTS ET RÈGLEMENTS	RECOMMANDATIONS DU BUREAU FÉDÉRAL
	effort particulier soit fait par les comités sectoriels pour appuyer, rejoindre et sensibiliser les travailleuses et travailleurs de la fédération, à leurs conditions de santé, sécurité et environnement.	**pour appuyer, rejoindre et sensibiliser les travailleuses et travailleurs de la fédération, à leurs conditions de santé, sécurité et environnement.**
CHAPITRE IX - COORDINATION	**CHAPITRE IX - COORDINATION**	**CHAPITRE IX - COORDINATION**
La coordination présente au bureau fédéral un rapport de ses activités, de son travail et de celui des salarié-es de fédération. Elle assiste aux réunions du comité exécutif et du bureau fédéral.	La coordination présente au bureau fédéral un rapport de ses activités, de son travail et de celui des salarié-es de **la** fédération. Elle assiste aux réunions du comité exécutif et du bureau fédéral.	La coordination présente au bureau fédéral un rapport de ses activités, de son travail et de celui des salarié-es de **la** fédération. Elle assiste aux réunions du comité exécutif et du bureau fédéral.
CHAPITRE X - FINANCES	**CHAPITRE X - FINANCES**	**CHAPITRE X - FINANCES**
10.1 COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS	**10.1 COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS**	**10.1 COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS**
Dès qu'un syndicat est en retard de plus de deux mois dans ses cotisations syndicales ou redevances, la fédération doit l'informer par courrier recommandé et prendre les ententes qui s'imposent.	Dès qu'un syndicat est en retard de plus de ~~deux~~ **trois (3)** mois dans ses cotisations syndicales ou redevances, la fédération doit ~~l'informer par courrier recommandé et~~ **faire un suivi et au besoin,** prendre les ententes qui s'imposent.	Dès qu'un syndicat est en retard de plus de ~~deux~~ **trois (3)** mois dans ses cotisations syndicales ou redevances, la fédération doit ~~l'informer par courrier recommandé et~~ **faire un suivi et au besoin,** prendre les ententes qui s'imposent.
CHAPITRE XI - MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS	**CHAPITRE XI - MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS**	**CHAPITRE XI - MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS**
11.2 MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS DE LA FÉDÉRATION	**11.2 MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS DE LA FÉDÉRATION**	**11.2 MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS DE LA FÉDÉRATION**
Le texte de tout projet d'amendement doit être envoyé à la ou au secrétaire général de la fédération au moins six (6) semaines avant la date d'ouverture du congrès.	Le texte de tout projet d'amendement doit être envoyé à la ou au secrétaire général de la fédération au moins ~~six (6)~~ **huit (8)** semaines avant la date d'ouverture du congrès.	Le texte de tout projet d'amendement doit être envoyé à la ou au secrétaire général de la fédération au moins ~~six (6)~~ **huit (8)** semaines avant la date d'ouverture du congrès.

FC
FÉDÉRATION DU COMMERCE
CSN

Rapport de résolution du 52e Congrès

Organisé-es pour gagner

La proposition phare du dernier congrès s'intitule « Organisé-es pour gagner ». Voici la proposition adoptée par les délégué-es :

Que la Fédération du commerce (CSN) mette en place un comité de travail, composé d'un membre de l'exécutif, d'une coordination et d'une ou d'un salarié formateur, sur la redynamisation de la vie syndicale et sur l'organisation de la solidarité ayant pour mandat d'identifier les syndicats affiliés nécessitant un soutien afin de développer la méthode préconisée pour redynamiser leur vie syndicale. Ce comité travaillera en étroite collaboration avec les conseillères et les conseillers responsables des syndicats. Également, ce comité aura pour responsabilité de faire le suivi de l'acquisition des compétences, la mise en place des plans d'action des syndicats dans le besoin ainsi que du bilan des résultats ;

Que la fédération prévoit temps et espace afin que les syndicats puissent partager leur expérience en matière de vie syndicale et d'organisation de la solidarité tant à l'intérieur de la fédération que du mouvement syndical en général ;

Que la fédération incite les syndicats à négocier des clauses de convention collective au sujet de la liberté d'action syndicale leur permettant d'organiser la solidarité et de faciliter la proximité avec leurs membres ;

Que la fédération augmente les remboursements et la disponibilité de la formation Organiser la solidarité pour les militantes et les militants qui participent à cette formation ;

Que la fédération poursuive le développement des contenus de formation et d'ateliers sur les modes d'organisation et sur les modes d'action en cours de convention collective ;

Que la fédération poursuive le développement des compétences de l'équipe de travail afin que celle-ci puisse épauler et conseiller les syndicats dans l'action collective ;

Que la fédération invite les syndicats à adopter les principes de la proposition dans leurs assemblées générales.

Nous pouvons dire que les objectifs de cette proposition ont été atteints. Vous verrez plus loin comment nous nous sommes assurés que la vision combative et que l'organisation de la solidarité soient pérennes au sein de la fédération. Un comité de travail a été créé lors de la réunion d'équipe provinciale qui a suivi le dernier congrès. Il est composé des formateurs et formatrices de la session de formation « Organiser la solidarité », d'un coordonnateur, de la secrétaire générale et du président de la fédération.

Le comité de travail s'est réuni à douze (12) reprises au cours des trois (3) dernières années. Grâce aux commentaires d'évaluation et aux expériences vécues par nos formateurs, nous avons perfectionné le contenu de la formation en bonifiant le contenu didacticiel et en ajoutant des exercices à la formation initiale. Nous pouvons dire, sans surprise, que cette formation est là pour de bon.

Le comité a réfléchi à la manière de développer une équipe de formateurs militants pour cette formation. La première étape était de dispenser cette formation aux candidates et aux candidats eux-mêmes. Ensuite, nous les avons formés afin qu'ils puissent à leur tour la donner, accompagnés d'un salarié formateur. Cette acquisition de compétences par un plus grand nombre de formateurs nous permet d'améliorer l'offre de services et de pouvoir donner la formation à la structure élargie des syndicats.

Dans l'optique que les salarié-es développent leurs compétences en matière d'organisation de la solidarité dès leur arrivée à la fédération, nous nous sommes dotés d'une ligne d'équipe afin que tous les nouveaux salariés de la fédération suivent la formation. La vision politique est ainsi partagée et comprise par l'ensemble des salariés de l'équipe, et ce, dès leur arrivée.

Le comité a réfléchi au développement du contenu de formation. Deux courtes formations sont sur la table à dessin. Il ne reste qu'à décider si le contenu sera ajouté à une formation existante et à se pencher sur la façon de les tester et les déployer.

Ensuite, pour inspirer l'ensemble des syndicats et les membres de la fédération, des panels et des présentations sont à l'ordre du jour de nos instances afin de mettre en valeur les différentes expériences vécues en matière de vie syndicale et d'organisation de la solidarité. Ce sont des moments forts appréciés des délégué-es présents. Ces panels sont la démonstration bien réelle que l'organisation de la solidarité, c'est possible et payant.

La formation « Organiser la solidarité » fait parler d'elle au sein de la CSN. C'est pourquoi les présidences des autres organisations sont invitées à participer à une session afin d'en connaître la teneur et de déconstruire les préjugés entendus. Au cours du mandat, la formation a été présentée à différents acteurs des fédérations de la CSN, dont la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ), la Fédération nationale des communications et de la culture (FNCC), la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS) et la Fédération des employées et employés des services publics FEESP avec qui un partenariat pourrait naître pour le prochain calendrier de formation. Seulement à la FSSS, c'est plus de quatre-vingts (80) militants qui ont été formés et la fédération est en train de prendre les mesures pour l'implanter formellement à ses activités.

Lors du dernier congrès de la CSN, un de nos militants formateurs, Alexandre Filiatrault, a fait amender la proposition concernant le rapport de force afin que la CSN fasse la promotion de cette formation dans l'ensemble du mouvement. Une rencontre a eu lieu avec le président de la fédération, Alexandre Laviolette, Francis Morin, directeur adjoint et responsable de la formation à la CSN et Frédérick Bernier, directeur du Fonds de défense professionnelle de la CSN (FDP). L'objectif était de leur présenter la formation afin qu'ils puissent réfléchir à son intégration au calendrier de formation de la CSN. Rappelons qu'il fait partie du mandat de la CSN d'institutionnaliser cette formation depuis plus de sept (7) ans. Espérons que cette résolution politique permettra aux salarié-es et élu-es responsables de respecter les mandats qui leur ont été confiés.

L'équipe de travail de la fédération a également un point péremptoire à l'ordre du jour des rencontres d'équipes provinciales qui se nomme « L'action collective, c'est payant ». Lors de ce point, les membres de l'équipe présentent un cas vécu afin de partager les méthodes d'organisation de la solidarité et le fruit de ces luttes. Ceci permet d'agrandir le coffre à outils de tous les acteurs de la fédération. De plus, une autre ligne d'équipe a été adoptée, soit de suggérer à chaque syndicat d'améliorer les clauses de liberté d'action syndicale en réduisant le plus possible les obstacles à notre liberté d'action. La négociation coordonnée des marchés d'alimentation a permis de faire de beaux gains à ce sujet. Nous pouvons également dire que la quasi-totalité des syndicats des autres secteurs ayant renouvelé leur convention collective a amélioré ses clauses de liberté d'action syndicale. Cette ligne d'équipe est chose acquise, afin que ces demandes soient déposées systématiquement lors de chaque renouvellement de convention collective.

Afin de se donner le moyen de nos ambitions, le budget du dernier congrès prévoyait que les remboursements pour les formations « Organiser la solidarité » et « Initiation au syndicalisme » soient bonifiés. Ainsi, chaque syndicat bénéficie d'un remboursement de cent pour cent (100 %) du salaire et des dépenses pour deux (2) membres. Une moyenne de cinquante (50) militants par année a suivi la formation. Nous avons au moins cent cinquante (150) nouveaux organisateurs syndicaux prêts à se servir de la solidarité pour l'amélioration des conditions de travail. Ainsi, les méthodes enseignées s'enracinent rapidement et largement dans nos troupes. Nous vous rappelons que cette formation ne s'adresse pas exclusivement aux membres des comités exécutifs, mais à l'ensemble des membres des syndicats. N'hésitez donc pas à inciter des militants à la suivre, notamment ceux qui deviendront la relève.

Maintenant, nous sommes à identifier ce qui doit être mis à jour dans les statuts et règlements de nos syndicats affiliés. Pour ce faire, il vous sera suggéré d'intégrer des propositions de modifications comportant les principes de l'organisation de la solidarité afin que ces méthodes soient préconisées et mises en place dans l'ensemble de nos syndicats.

Le suivi de l'acquisition des compétences faisait également partie du mandat. En comité, nous avons délégué cette tâche aux élu-es de la fédération. Le président et la secrétaire générale devaient appeler chaque participant dans les deux à trois (2 à 3) mois suivants leur formation pour déterminer ce qu'ils avaient changé dans leur pratique syndicale en lien avec les compétences enseignées dans la formation. Nous avons réussi à accomplir ces tâches pour les premières formations, mais nous avons vite réalisé les limites de cette méthode de suivi. Lors de la deuxième partie du mandat, nous avons donc cessé cette pratique. Ce suivi devrait être effectué auprès des exécutifs syndicaux suivant la formation. Ceci permettra un partage avec la structure syndicale et l'incorporation de ces méthodes dans les plans de travail des syndicats. Au surplus, l'équipe régionale devrait faire le rapport du suivi de l'intégration des compétences des militants pour l'ensemble des formations au calendrier. C'est à cette équipe que revient la responsabilité de traiter le développement de la vie syndicale des syndicats affiliés.

En 2022, une délégation de la fédération participait au congrès Labor Notes à Chicago. Cette délégation était constituée d'un représentant du bureau fédéral, d'une coordination et d'une conseillère syndicale. Ces derniers ont fait un rapport de mission que vous trouverez en annexe. L'objectif de cette mission était de trouver des méthodes pour continuer d'organiser la solidarité et de dénicher de nouvelles formations disponibles pouvant répondre aux besoins de nos syndicats. Lors d'une prochaine édition du congrès Labor Notes, nous tenterons d'animer un atelier de travail pour mettre de l'avant les victoires syndicales que nous avons obtenues grâce à nos méthodes d'organisation de la solidarité.

En conclusion, nous pouvons affirmer que cette proposition a permis de faire grandir la solidarité dans tous les syndicats affiliés à la fédération. Elle a également inspiré d'autres syndicats, tant à la CSN que partout au Québec. Lors du prochain mandat, nous souhaitons élargir la participation des militants à cette formation. C'est pourquoi nous proposons que la politique spéciale de remboursement des dépenses soit maintenue.

Le comité doit être maintenu de façon permanente afin de bonifier continuellement le contenu de cette formation et de l'adapter aux nouvelles réalités qui se présenteront.

Maintenant que nous sommes organisé-es pour gagner, nous devons continuer à enraciner cette solidarité, qui est l'âme de notre mouvement, afin qu'elle soit inébranlable.

FC
CSN FÉDÉRATION DU COMMERCE

Annexe A –

Composition du comité « Organiser la solidarité »

Élisabeth Béfort-Doucet	Conseillère et formatrice
Noémie Delisle	Conseillère et formatrice
Laurent Martineau	Conseiller et formateur
Jonathan Aspireault-Massé	Conseiller et formateur
Alain Savard	Conseiller et formateur
Benoit Boucher	Coordonnateur
Alexandre Laviolette	Président et élu responsable du comité
Nancy Mathieu	Secrétaire générale et responsable de la formation

FC
CSN FÉDÉRATION DU COMMERCE

Annexe B –

Militant-es et salarié-es formé-es au cours du mandat 2021-2024

2021-2022

Organiser la solidarité		
		Participants
24 et 25 novembre 2021 Montréal	(FC)	14
17 et 18 février 2022 Québec	(FC)	***REPORTÉE À CAUSE DE LA COVID***
5 et 6 mai 2022 Montréal	(FC)	23
5 et 6 mai 2022 Québec	(FC)	12
TOTAL DES PARTICIPANTS		**49**

2022-2023

Organiser la solidarité		
		Participants
24-25 octobre 2022 Montréal	(FC)	8
31 janvier et 1er février 2023 Québec	(FC)	15
1er février 2023 Consolidation (Aliments Ultima)	(FC)	14
22-23 février 2023 Brossard	(FC)	13
TOTAL DES PARTICIPANTS		**50**

2023-2024

Organiser la solidarité	
	Participants
11-12 septembre 2023 (FC) Îles-de-la-Madeleine	9
2-3 novembre 2023 (FC) Brossard	Reportée
29-30 janvier 2024 (FC) Québec	17 militant-es, 5 salarié-es
21-22 février 2024 (FC) Montréal	15 militant-es, 2 salarié-es
15 mai 2024 Montréal (Conso IKEA)	
TOTAL DES PARTICIPANTS	

FC
CSN FÉDÉRATION DU COMMERCE

Annexe C –

Rapport de mission Labor Notes

JUIN 2022

LABOR NOTES

Rencontres | Ateliers | Plénières

RENCONTRES

LABOR NOTES, C'EST D'ABORD LE LIEU DE RENCONTRE DES PROGRESSISTES NORD-AMÉRICAINS, ET MÊME D'AILLEURS. AU-DELÀ DES PANELS DE DISCUSSIONS, DES ATELIERS D'APPRENTISSAGE OU DES DISCOURS GALVANISANTS, C'EST L'OCCASION UNIQUE DE DISCUTER AVEC DES MILITANTS SYNDICAUX, DU PERSONNEL D'UNION SYNDICALE ET DES LEADERS DU MOUVEMENT.

ATELIERS

EN TANT QUE PARTICIPANT, UN ÉVENTAIL DE « WORKSHOP » S'OFFRE À NOUS : DES ATELIERS QUI FONT OFFICE D'ÉCOLE DE L'ORGANISATION SYNDICALE. LES ATELIERS SONT REGROUPÉS SOUS FORME DE SEGMENTS OU « TRACKS », QUI PERMETTENT DE SUIVRE UNE DES THÉMATIQUES ABORDÉE, LE TOUT SOUS FORME DE COULEURS DISTINCTES. L'APPLICATION SHED SUR NOS TÉLÉPHONES NOUS A AUSSI PERMIS DE FAIRE NOS SÉLECTIONS À L'AVANCE.

DÉLÉGATIONS FC / CSN

ÉLISABETH BÉFORT-DOUCET, CS FC
STEEVE BOUCHARD, ST D'ALIMENTS ULTIMA INC.
BENOIT BOUCHER, COORDONNATEUR FC
JEAN-MICHEL THÉRIAULT, CAROLINE CHARRIER ET MAXIME LABUE-BOURDAGES, SERVICE DE LA SYNDICALISATION
JÉRÉMY GAGNON, SYLVAIN ROCHON ET MYRIAM DUFRESNE-MANASSÉ, FEESP
MÉLANIE CHAMPAGNE, COMMUNICATIONS CSN
KATIA LELIÈVRE, VP DE LA CSN
CHANTAL IDE, CONSEIL CENTRAL DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

Chicago

Ville hôte de la conférence Labour Notes depuis 2012, située sur la rive du lac Michigan en Illinois et fondée par des francophones, Chicago est la 3ième plus grande ville des États-Unis. Célèbre pour son architecture, sa ligne d'horizon est ponctuée de gratte-ciel emblématiques. Wind City est reconnue pour sa culture, ses musées prestigieux, ses équipes sportives et ses réputés établissements d'enseignement.

Labor Notes

À chaque deux ans, Labour Notes réunit plus de 4000 syndicalistes progressistes des quatre coins de la planète, plus particulièrement des syndicalistes des USA, de l'Amérique latine, du Canada, de l'Europe et même de l'Asie. Le but de cette conférence est d'aider les militants à construire un réseau commun d'entraide.

16 JUIN

JOUR 1

Organisation de l'évènement

L'organisation de l'événement est impeccable. L'inscription se fait à la méthode de nos congrès et les gens ont pu s'inscrire relativement rapidement pour ne pas manquer les ateliers.

Inscriptions et kiosques

La première journée de l'évènement a pour but de permettre aux participants de procéder à leur inscription et de se familiariser aux lieux et repérer les salles des ateliers.
Nous avons pu également faire le tour des mille et un kiosques de livres, d'œuvres d'art, objets de solidarité, vêtements, matériel de toutes sortes, applications pour mapping, etc.

17 JUIN

JOUR 2

Choix d'ateliers

Avec une offre possible de 30 ateliers disponibles par plage horaire sur les 3 jours, un travail de répartition s'imposait entre les membres de la délégation. Un premier exercice de répartition fût entamé préalablement au départ de Montréal, pour cibler les ateliers d'intérêts. Par la suite, la délégation s'est rencontrée tôt en matinée pour la 2e et 3e journée, afin de valider l'horaire de chacun.

Horaire

Pour la journée du 17 juin, une première plage d'atelier a lieu de 10h à 11h45, le lunch de 11h45 à 12h45, une seconde plage d'atelier en pm de 13h00 à 14h45 et une 3e de 15h00 à 16h45. S'en suit une dernière session de 17h00 à 18h30.

Participations

A collective response to divisions in the workplace and beyond

Conférencier : **Joe Fahey**, Teamster

Strike! Reviving labor's most powerful weapon

Conférenciers :
Trevor Bidelman, Kellogg's, **Donna Jo Marks**, Nabisco, **Kevonna Neely**, communication workers, **Sarah Pappin**, Starbucks, **Braxton Wright**, united mine worker, **Sara Nelson**, AFA-CWA

Organize the south

Conférenciers :
Sekia Royall, United Electrical Workers, **Patrick Korte**, Richmond Education Association, **Révérend Ryan Brown**, Southern Worker Assembly, **Kristina Bell**, Amazon Bessemer, **Jacob Morrison**, Valley Labor Report

Tools for action

Conférencier : **Angela MacWhinnie**, Maine State Employees Association

Supply chain solidarity down commodity chains

Conférencier : **Gifford Hartman**, Global Labour University and Railroad Workers United

Challenging production standards

Conférencier : **Michael Childers**, University of Wisconsin School for Workers

Strike support

Conférenciers :
Molly Armstrong, SEIU, **Rossana Rodriguez**, 33rd Ward Alderperson, Chicago City Council, **Nolan Tabb**, Auto Workers
Laura Wadlin, Teachers (AFT), **Honda Wang**, AFSCME

Don't wait for permission

Conférenciers :
Chris Dols, IFPTE, **Fadumo Elmi** and **Hawah Aminzason**, SEIU 1199NW, **Thomas Ham**, Communications Workers, **Nicole McCormick**, West Virginia Education Association

17 JUIN **JOUR 2**

Discours du vendredi soir

Le vendredi soir fût une soirée où plusieurs grands leaders syndicaux sont venus nous parler de leurs expériences de syndicalisation et de renouvellements de conventions collectives. Les invités furent **Stacy Davis Gates** (Chicago Teachers Union), **Michelle Eisen** (Starbuks Workers United), **Sean Obrien**, le nouveau président des Teamsters (4e génération) et **Chris Small** de la syndicalisation d'Amazon. La surprise de la soirée : nous avons eu droit à **Bernie Sanders** qui est venu clore la journée avec un discours galvanisant!

18 JUIN

JOUR 3

Horaire

La journée du samedi est constituée non pas de quatre plages horaires d'ateliers, mais plutôt de deux plages dédiées à des ateliers et deux consacrées à divers forums de discussions.

Soirée du samedi

Le samedi soir nous avons assisté à la soirée collecte de fond, sous forme de souper banquet, où les organisateurs soulignent les bons coups en matière de campagnes d'organisation et les luttes dignes de mention qui eurent lieu depuis la dernière édition, un peu à la manière dont nous soulignons les syndicats en conflits lors des congrès.

La délégation a terminé la soirée en fraternisant avec l'ensemble de la délégation CSN ainsi qu'un camarade syndiqué de la Presse Canadienne à la Guilde des Médias Canadiens, Michel Saba.

Participations

Assertive grievance handling

Conférenciers :
Benny Matthew, New York State Nurses, **Mischa Gaus**, New York State Nurses

Food supply chain organizing roundtable

Conférenciers :
Tommy Carden, **Suzanne Adely**, Food Chain Workers Alliance, **Chris Ramsaroop**, Justicia for Migrant Workers

Shop floor action : stories from the floor

Conférenciers :
Bryan Trafford, Teamsters, **Lorene Scheer**, retired organizer, **Frankie St. Amand**, Maine State Employees Association, **Roland Schmidt**, Canadian Union of Postal Workers, **Jon Fester**, Taco Bell worker, Industrial Workers of the World, **Justin Evans**, National Union of Healthcare Workers

Amazon workers in motion

Conférenciers :
Chris Zamarron, Amazonians United, **Rev. Ryan Brown**, Carolina Amazonians United for Solidarity and Empowerment, **Bianca Cunningham**, Action Center on Race and the Economy, **Angelika Maldonado**, Amazon Labor Union, **Jennifer Bates**, Retail and Department Store Workers (RWDSU), Amazon Bessemer

Using data to organise

Conférenciers :
Shay Culpepper, **Harinee Suthakar**, Emergency Workplace Organizing Committee, **Matt DeVilbiss**, University of Illinois-Chicago Graduate Employees, **Alan McAvinney**, Alphabet Workers Union, **Lindsay Ruck**, Worker Organizer, Restaurant Opportunities Center

Fighting inside without getting fired

Conférencier : David Cohen

Canada metting

Union staffers meeting

19 JUIN

JOUR 4

Horaire

La journée du dimanche est constituée de deux plages horaires d'ateliers et d'un retour en plénière.

Participations

Supporting Rank-and-File unions as staff

Conférenciers :
Ellen David Friedman, **Nat Anderson Lippert**, Education Support Professionals-Minneapolis Federation of Teachers, **Arsenia Reilly Collins**, Writers Guild

Building strong unions in high-turnover workplaces

Conférenciers :
Chris Baehrend, **Ted Miin**, **Jennifer Gott**, Teamsters, **Isaiah Gutman**, Union of Grinnell Student Dining Workers

Democracy is power leadership in a Democratic Rank-and-File Union

Conférenciers :
Dan Kask, Longshore (ILWU) Canada, **Jesse Sharkey**, Chicago Teachers, **Susan DeCarava**, NewsGuild of New York, **Paul Trujillo**, Teamsters, **Alejandra Garza-Lopez**, San Antonio Alliance

Tools for action

Conférencier : **Angela MacWhinnie**, Maine State Employees Association

The lasting power of strike

Conférenciers :
Arlene Inouye, UTLA, Sal Rosselli, National Union of Healthcare Workers, **Stefan Yong**, Auto Workers, **Maria Miranda**, UTLA

Engaging new members

Conférenciers :
Amber Cano-Martin, SEIU, **Ivan Pardo**, Rideshare Drivers United, **Alli Carlisle**, Auto Workers, **Kindre Batliner**, IUE-CWA, **Karen Buchea** and **Catina Taylor**, Minneapolis Federation of Teachers

Match des Cubs

Compte tenu que les vols de retour pour la délégation n'était prévus que tard en soirée le dimanche, une partie de la délégation a profité de la fête des pères pour au aller au Wrigley Field's voir les Cubs se faire planter.
Un malheur ne vient pas seul: tous nos vols furent annulés alors que nous assistions au match.

RÉFLEXIONS ET RECOMMANDATIONS

Travaux préalables

- Rencontre de la délégation FC pour le choix des ateliers une fois la programmation connue
- Rencontre de la délégation CSN suivant la rencontre FC, toujours pour le choix des ateliers
- Planifier des vols d'arrivée tôt le matin, pour permettre les inscriptions à partir de midi le jeudi, et les vols de retour le dimanche en fin de journée seulement
- Réserver les chambres avec les cartes de crédit des participants, puis payer avec la carte de crédit de la fédération, le tout en fonction d'un budget préautorisé
- Privilégier un hôtel qui offre des déjeuners (Aloft est une option intéressante)
- Privilégier des participants ayant une bonne maîtrise de l'anglais

Lors de l'évènement

- Jeudi : prévoir une rencontre avec la délégation FC à 15h, une rencontre avec la délégation CSN à 16h, le tout dans le but de faire la mise à jour des choix d'ateliers selon les intérêts des organisations participantes. Le tout pourrait être suivi d'un 5 à 7 avec l'ensemble de la délégation.
- Vendredi : évaluer la possibilité qu'au moins un membre de la délégation ne participe qu'à 3 ateliers sur 4 pour, pouvoir réserver des places à la soirée des discours qui débute à 19h00.
- Samedi : il serait préférable que l'ensemble de la délégation soit à la collecte de fond ou organise un souper qui réuni tout le monde, permettant aux participants de discuter de leurs expériences vécues en atelier.
- Dimanche matin : laisser les bagages sous consignes au Hyatt, où a lieu l'évènement
- Prévoir des boîtes à lunch et collations pour les diners, compte tenu du peu de temps qui est alloué entre les ateliers
- Profiter des déjeuners de la délégation FC pour revoir le choix des ateliers et repérer les lieux des différents ateliers choisis
- Lors des ateliers, pour ne rien manquer, privilégier l'enregistrement avec un appareil cellulaire ou autre méthode qui facilite une prise de note rapide

Benoit Boucher, Élisabeth Béfort-Doucet et Steeve Bouchard

FC
FÉDÉRATION DU COMMERCE
CSN

Proposition du comité exécutif

Enraciner notre rapport de force

Les gains majeurs obtenus au cours du dernier mandat sont le fruit d'une bonne analyse du rapport de force, de son utilisation et de la démonstration de notre solidarité pour atteindre nos objectifs. Nous devons poursuivre dans cette direction et déterminer comment nous servir du contexte économique à notre avantage.

Le contexte de pénurie de main-d'œuvre actuel ne se règlera pas à court terme, d'autant plus que notre faible croissance démographique naturelle n'aidera en rien, bien au contraire. Au cours des dernières années s'est ajoutée à ce problème une forte inflation qui persiste et qui effrite notre pouvoir d'achat et notre qualité de vie. L'augmentation des taux d'intérêt par la Banque du Canada pour endiguer l'inflation a frappé de plein fouet la classe moyenne. Notre devoir est de transformer ces défis en opportunités, en victoires syndicales !

La pénurie de main-d'œuvre a accru notre rapport de force, les travailleuses et les travailleurs sont devenus encore plus essentiels et beaucoup de nos syndicats ont su tirer avantage de ce contexte. Les offres d'emplois ont connu une forte croissance, donnant davantage d'opportunités aux travailleurs. Les augmentations de salaire négociées ont permis à nos membres de se prémunir contre l'inflation, de s'enrichir et d'améliorer leurs conditions de travail. Cependant, cette réalité a exacerbé les problèmes de rétention de main-d'œuvre, causant des surcharges de travail, des enjeux de conciliation famille-travail, des conflits intergénérationnels et bien d'autres.

Comme si cette réalité démographique, prévisible depuis des dizaines d'années, était une surprise !

Vous le devinerez, le premier réflexe de nos employeurs n'a pas été d'améliorer les conditions salariales et de travail. Il a plutôt été de chercher de la main-d'œuvre à bon marché ou de simplement offrir des augmentations salariales à un petit groupe de personnes. Nombre d'employeurs se sont tournés vers les agences de placement, puis vers les agences de recrutement international. Conséquemment, la précarité d'emploi a pris d'assaut nos milieux de travail, même pour les postes permanents.

Les employeurs et le gouvernement ont réagi à la pénurie de main-d'œuvre en faisant pression pour que les règles de l'immigration temporaire soient assouplies afin que plus de travailleurs étrangers temporaires (TET) puissent pourvoir des postes, et ce, plus facilement et plus rapidement. L'encadrement de la main-d'œuvre immigrante temporaire et leur proportion maximale par lieu de travail ont été assouplis par Ottawa et les provinces afin de répondre aux besoins des employeurs, au Québec beaucoup plus qu'ailleurs au Canada.

Nous avons constaté des situations complètement aberrantes, comme les stratagèmes de recrutement par certaines agences qui font miroiter la ruée vers l'or à ces immigrants. En effet, ces agences qui recrutent des immigrants croyant au rêve américain, enrôlés les uns au Québec, les autres à l'étranger, le font souvent à coup de fausses promesses. Que ce soit en garantissant des permis de résidence permanente qu'elles ne peuvent pas fournir, en promettant un avenir radieux à des familles qui resteront séparées sur deux continents pendant des années, en fournissant du travail à des détenteurs de simples permis de tourisme en toute illégalité, ou en payant sous le salaire minimum des travailleurs étrangers temporaires qui n'ont plus de permis de travail. Ces agences rendent ces nouveaux arrivants vulnérables à l'exploitation, craintifs d'éventuelles représailles et en position d'asservissement par leur employeur.

Se servir d'un processus migratoire dit temporaire pour répondre à un problème permanent et systémique nous apparait pour le moins hasardeux, sinon malhonnête. De plus, l'expérience vécue démontre que les employeurs profitent de la vulnérabilité de ces travailleurs précaires et tiennent leur destinée entre leurs mains. Ce système s'apparente à de l'esclavage moderne dans lequel il y a deux classes de salariés avec des droits et libertés différents. Ils peuvent ainsi leur rappeler qu'ils ont intérêt à être dociles s'ils veulent pouvoir travailler pour eux, sinon, ils seront rapidement renvoyés dans leur pays d'origine. Cet état de fait a d'ailleurs été dénoncé par le Rapporteur spécial des Nations unies sur les formes contemporaines d'esclavage[1].

À cause de leur statut, les travailleurs étrangers temporaires ne bénéficient pas immédiatement des REER collectifs prévus à nos conventions collectives et ne peuvent pas travailler dans une autre entreprise en cas de conflit de travail ou de réduction de leurs heures de travail. Pire encore, ils doivent retourner dans leur pays en cas de fermeture, s'ils ne trouvent pas un autre employeur pour « racheter » leur permis de travail temporaire. Nous avons également constaté que les employeurs se croient au-dessus des règles de la Régie du logement. Ils se permettent d'entrer dans leurs logements comme ils veulent, d'installer des caméras de surveillance, de prélever leurs loyers sur leurs paies sans prendre d'entente au préalable et de les évincer comme ils veulent s'ils sont congédiés.

Inclusion et représentativité

Pour nous, il n'existe pas deux classes de travailleurs. Ils sont nos camarades et ne peuvent pas être laissés-pour-compte. C'est pourquoi nous devons jouer un rôle actif dans leur intégration dans nos milieux de travail, dans nos syndicats et dans nos communautés. Ces travailleurs ont fait le choix de venir gagner leur croûte au Québec, ils sont donc enthousiastes à participer à la société. Nous sommes une terre d'accueil leur permettant d'améliorer leur sort et le mouvement syndical est leur porte-voix, non seulement par solidarité, mais aussi parce que les syndicats doivent être représentatifs de tous leurs membres. Fait à noter, dans une étude du Bureau International du Travail, le STT Viandes du Breton (CSN) a été cité pour les dispositions négociées concernant les TET. La seule référence syndicale canadienne.

Quand les femmes ont fait leur entrée sur le marché du travail, le mouvement syndical a su s'adapter, les inclure, les défendre et les élire dans leurs comités exécutifs et leurs instances. Aujourd'hui, deux femmes sont à la tête de la CSN et de la FTQ et le mouvement syndical est plus fort que jamais. Le défi de notre génération est de protéger et de renforcer la place des femmes dans le mouvement syndical, mais aussi d'accueillir les immigrantes et les immigrants dans nos rangs.

La maîtrise de la langue française s'avère fondamentale à leur intégration et à la défense de leurs droits. L'apprentissage de notre langue leur permettra de réussir leur intégration culturelle et sociale, leur inclusion en milieu de travail et à la vie syndicale et leur compréhension de nos règles en matière de santé et sécurité au travail. La francisation est une responsabilité partagée entre le gouvernement du Québec et les employeurs et pour laquelle nous devons exercer une vigilance et une pression si nous voulons que ça fonctionne. Les autres coûts d'intégration devraient être assumés par l'employeur et le syndicat doit impérativement être partie prenante de l'ensemble des processus

[1] Canada : Ancrer la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage dans les droits de l'homme, demande un expert ONU | OHCHR

d'accueil et d'intégration. Pour ce faire, nous devons négocier dans nos conventions collectives toutes les balises nécessaires à ce sujet.

Inflation

L'augmentation du coût de la vie est un vrai cauchemar pour les membres que nous représentons et pour la société en général. Chaque semaine, nous constatons l'augmentation de notre facture d'épicerie. La politique de la Banque du Canada a fait exploser les coûts d'emprunt hypothécaire. Vous vous cherchez un logement ? Bonne chance pour en trouver un beau et à prix abordable ! Manger une côte de bœuf est devenu un luxe. Aller au restaurant est devenu un événement hors du commun. Se détendre la fin de la semaine avec une bonne bière de fabrication syndicale est devenu un plaisir coupable. Que pouvons-nous faire pour réduire l'impact de l'inflation sur notre qualité de vie ?

Le contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre offre des opportunités qui passent rarement au cours d'un siècle ou d'un demi-siècle. Plusieurs de nos syndicats ont su en profiter et ont réussi à négocier des clauses d'indexation des prix à la consommation (IPC) dans leur convention collective en plus d'un enrichissement salarial. Ces clauses ont été négociées en cours de convention ou lors des renouvellements. Nous devons continuer l'offensive à ce sujet, sans quoi nous sommes condamnés à nous appauvrir. Bien sûr, pour y parvenir, le rapport de force syndical doit parfois être soutenu par le mouvement. Pour cette raison, la fédération et la confédération sont là pour appuyer les syndicats des secteurs.

Pour surmonter les impacts de l'inflation, le Comité de coordination générale des négociations de la CSN (CCGN) a décidé que l'ensemble des organisations doivent se coordonner et revendiquer des clauses de convention collective comprenant des protections contre l'inflation. C'est donc dire que plus de 1 600 syndicats et 330 000 membres porteront cette revendication au cours des prochaines années avec l'appui de l'ensemble du mouvement.

Nous l'avons constaté, les syndicats ayant renouvelé leur convention collective avant les poussées inflationnistes ont eu plus de difficultés à trouver des solutions qui amenuiseraient la perte de leur pouvoir d'achat. C'est pourquoi nous devons négocier des clauses d'IPC, mais aussi des conventions collectives de courte durée, réduisant la période d'impacts négatifs dus à des changements économiques soudains. Avec des conventions de courte durée, nous pouvons renégocier nos conditions de travail plus rapidement et détenir 100 % de notre rapport de force plus régulièrement.

Pénurie de main-d'œuvre et unité

La pénurie de main-d'œuvre n'offre pas que des avantages. Elle cause également d'autres problèmes pouvant créer de la division ou impacter négativement nos conditions de travail. Ici, on pense au conflit intergénérationnel entre les plus jeunes et les plus vieux salariés, au changement de culture des nouvelles générations face au travail, à la surcharge de travail causée par le manque de personnel et à l'augmentation du personnel d'agences dans nos milieux de travail, réduisant notre rapport de force. Les plus jeunes salarié-es ressentent parfois un sentiment d'iniquité devant certaines conditions de travail des membres plus anciens, comme l'accès aux heures supplémentaires, aux congés de fin de semaine, aux vacances estivales en famille, etc.

Comme fédération ayant à cœur les valeurs de solidarité, de justice et d'équité, nous devons prendre conscience de ces enjeux pouvant nous diviser pour trouver des solutions constructives permettant d'enraciner la solidarité.

C'est dans ce contexte que l'exécutif de la Fédération du commerce (CSN) propose :

Que la Fédération du commerce (CSN) crée un comité de travail afin d'analyser la question des travailleurs immigrants et de la francisation. Que ce comité soit composé d'un membre de l'exécutif de la fédération, d'une coordination, d'un salarié de l'équipe et de deux militant-es issus de l'immigration temporaire ou nouvellement arrivés ;

Que ce comité de travail développe de nouvelles clauses de convention collective portant sur les travailleurs immigrants et concernant l'intégration socioculturelle, l'inclusion et la représentation syndicale, l'organisation du travail et les relations de travail ;

Que la Fédération du commerce (CSN), en collaboration avec la CSN et des organismes ayant une expertise en la matière, développe les compétences des syndicats affiliés afin qu'ils accompagnent leurs membres immigrants en ce qui a trait aux enjeux d'immigration, d'intégration et de droits au travail ;

Que la Fédération du commerce (CSN), en collaboration avec la CSN, fasse la promotion de projets de francisation en milieu de travail et développe des clauses de convention collective adaptées à la réalité de ses syndicats ;

Que la Fédération du commerce (CSN), en collaboration avec la CSN, continue de revendiquer des changements législatifs afin de promouvoir l'immigration permanente plutôt que temporaire, l'abolition des permis de travail fermés et la création de processus gouvernementaux et des lois qui répondent aux réels besoins de ces travailleurs ;

Que la Fédération du commerce (CSN) crée un comité de travail afin d'étudier les questions de pénurie de main-d'œuvre et d'inflation ;

Que ce comité soit composé d'un membre de l'exécutif, d'une coordination, d'un membre de l'équipe et de deux militant-es ;

Que la Fédération du commerce (CSN) continue de suggérer systématiquement aux syndicats affiliés des clauses de protection contre la perte du pouvoir d'achat, ainsi que des conventions collectives d'une durée inférieure au dernier contrat de travail ;

Que la Fédération du commerce (CSN), en collaboration avec la CSN, revendique des mesures qui s'attaqueront aux causes de l'inflation afin que ce ne soit pas uniquement la classe ouvrière qui en paie les coûts ;

Que le comité de travail élabore différentes solutions en matière de vie syndicale et de clauses de convention collective afin d'offrir des solutions aux autres problèmes causés par la pénurie de main-d'œuvre dans nos milieux de travail ;

Que la Fédération du commerce (CSN) s'assure qu'une analyse exhaustive du rapport de force soit faite lors de chaque renouvellement de convention collective des syndicats affiliés.

The major gains we made in the last mandate were the result of analyzing the balance of power, using it and demonstrating our solidarity to achieve our goals. We must continue in this direction and determine how to use the economic context to our advantage.

The current labor shortage won't be solved in the short term, especially as our low natural population growth won't help - quite the contrary. In recent years, this problem has been compounded by persistent high inflation, which is eroding our purchasing power and quality of life. The Bank of Canada's rise in interest rates to curb inflation has hit the middle class hard. Our duty is to turn these challenges into opportunities, into union victories!

Labour shortages have increased our bargaining power, workers have become even more essential, and many of our unions have taken advantage of this context. Job vacancies have increased sharply, giving workers more opportunities. Negotiated wage increases have enabled our members to protect themselves against inflation, to grow richer and to improve their working conditions. However, this reality has exacerbated workforce retention problems, causing work overloads, family-work balance issues, intergenerational conflicts and much more.

As if this demographic reality, which has been predictable for decades, came as any surprise!

As you might guess, our employers' first instinct was not to improve pay and working conditions. Rather, it was to look for cheap labor or simply to offer wage increases to a small group of people. Many employers turned to employment agencies, then to international recruitment agencies. As a result, job insecurity has taken hold in our workplaces, even in permanent positions.

Employers and the government have responded to the labor shortage by lobbying for temporary immigration rules to be relaxed so that more temporary foreign workers (TFWs) can fill positions, more easily and more quickly. Ottawa and the provinces have relaxed the rules governing temporary immigrant workers, and their maximum proportion per workplace, to meet the needs of employers - in Quebec much more than elsewhere in Canada.

We've come across some completely absurd situations, such as the recruitment schemes used by certain agencies to lure immigrants into the gold rush. These agencies recruit immigrants who believe in the American dream, some in Quebec, others abroad, often with false promises. Whether it's guaranteeing permanent residency permits they can't provide, promising a bright future to families who will remain separated on two continents for years, providing work to holders of mere tourist permits in complete illegality, or paying below minimum wage to temporary foreign workers who no longer have work permits. These agencies leave newcomers vulnerable to exploitation, fearful of reprisals and in a position of subservience to their employers.

To use a so-called temporary migration process to address a permanent, systemic problem seems to us to be at the very least risky, if not dishonest. What's more, experience shows that employers take advantage of the vulnerability of these precarious workers and hold their fate in their own hands. This system is akin to modern-day slavery, in which there are two classes of employees with different rights and freedoms. They can remind them that they'd better be docile if they want to be able to

work for them, otherwise they'll quickly be sent back to their country of origin. This state of affairs has been denounced by the United Nations Special Rapporteur on Contemporary Forms of Slavery.[1]

Because of their status, temporary foreign workers don't immediately benefit from the group RRSPs provided for in our collective agreements, and can't work for another company in the event of a labor dispute or a reduction in their working hours. Worse still, they have to return home in the event of closure, if they can't find another employer to "buy back" their temporary work permit. We have also found that employers believe themselves to be above the rules of the Régie du logement. They can enter their dwellings as they please, install surveillance cameras, deduct rent from their wages without prior agreement, and evict them as they please if they are dismissed.

Inclusion and Representation

For us, there are no two classes of workers. They are our comrades and cannot be left behind. That's why we must play an active role in integrating them into our workplaces, our unions and our communities. These workers made the choice to come and earn their crust in Quebec, so they're eager to participate in society. We are a welcoming place where they can improve their lot, and the union movement is their voice, not only out of solidarity, but also because unions must be representative of all their members. It's worth noting that in a study by the International Labour Office, the STT Viandes du Breton (CSN) was cited for its negotiated provisions concerning TFW. The only Canadian union reference.

When women entered the workforce, the union movement was able to adapt, to include them, to defend them and to elect them to their executive committees and bodies. Today, two women head the CSN and the FTQ, and the union movement is stronger than ever. The challenge for our generation is not only to protect and strengthen the place of women in the union movement, but also to welcome immigrant women and men into our ranks.

Mastering the French language is fundamental to their integration and to defending their rights. Learning our language will enable them to succeed in their cultural and social integration, their inclusion in the workplace and in union life, and their understanding of our occupational health and safety rules. Francization is a shared responsibility between the Quebec government and employers, and one for which we must exercise vigilance and pressure if it is to work. Other integration costs should be borne by the employer, and it is imperative that the union be involved in all reception and integration processes. To do this, we need to negotiate all the necessary guidelines in our collective agreements.

Inflation

The rising cost of living is a real nightmare for the members we represent and for society in general. Every week, we see our grocery bill increase. Bank of Canada policy has caused mortgage costs to skyrocket. Looking for a place to live? Good luck finding a nice, affordable one! Prime rib has become a luxury. Dining out has become an extraordinary event. Relaxing at the end of the week with a good

[1] https://www.ohchr.org/en/press-releases/2023/09/canada-anchor-fight-against-contemporary-forms-slavery-human-rights-un

union beer has become a guilty pleasure. What can we do to reduce the impact of inflation on our quality of life?

The current labor shortage offers opportunities that rarely pass in a century or half-century. Several of our unions have taken advantage of this and successfully negotiated consumer price indexation (CPI) clauses in their collective agreements, in addition to wage enrichment. These clauses were negotiated during the term of the agreement or at the time of renewal. We need to continue the offensive on this issue, otherwise we're doomed to impoverishment. Of course, to achieve this, union strength sometimes needs to be supported by the movement. That's why the federation and confederation are there to support unions in the following sectors.

To overcome the impact of inflation, the Comité de coordination générale des négociations de la CSN (CCGN) has decided that all organizations must coordinate and demand collective agreement clauses that include protection against inflation. This means that over 1,600 unions and 330,000 members will be making this demand over the next few years, with the support of the entire labour movement.

As we have seen, unions that renewed their collective agreements before the inflationary surges had more difficulty in finding solutions that would reduce the loss of purchasing power. This is why we need to negotiate not only IPC clauses, but also short-term collective agreements, reducing the period of negative impacts due to sudden economic changes. With short-term agreements, we can renegotiate our working conditions more quickly and hold 100% of our bargaining power more regularly.

Labour Shortage and Unity

Labour shortages are not all good news. It also causes other problems that can divide us or have a negative impact on our working conditions. Here, we're thinking of the intergenerational conflict between younger and older employees, the changing work culture of new generations, work overload caused by staff shortages, and the increase in agency staff in our workplaces, reducing our balance of power. Younger employees sometimes feel a sense of inequity when faced with certain working conditions of older members, such as access to overtime, weekend leave, summer vacations with the family, and so on.

As a federation committed to the values of solidarity, justice and fairness, we need to be aware of the issues that can divide us, and find constructive solutions that will help solidarity take root.

It is in this context that the executive of the Fédération du commerce (CSN) is proposing:

That the Fédération du commerce (CSN) create a working committee to analyze the issue of immigrant workers and francization. That this committee be made up of a member of the federation's executive, a coordinator, an employee from the team and two activists from temporary or newly arrived immigrant communities;

That this working committee develop new collective agreement clauses dealing with immigrant workers and concerning socio-cultural integration, union inclusion and representation, work organization and labour relations;

That the Fédération du commerce (CSN), in collaboration with the CSN and organizations with expertise in the field, develop the skills of affiliated unions so that they can support their immigrant members in matters of immigration, integration and their rights at work;

That the Fédération du commerce (CSN), in collaboration with the CSN, promote francization projects in the workplace and develop collective agreement clauses adapted to the reality of its unions;

That the Fédération du commerce (CSN), in collaboration with the CSN, continue to demand legislative changes to promote permanent rather than temporary immigration, the abolition of closed work permits, and the creation of government processes and laws that respond to the real needs of these workers;

That the Fédération du commerce (CSN) create a working committee to study the issues of labour shortages and inflation;

That this committee be made up of an executive member, a coordinator, a team member and two activists;

That the Fédération du commerce (CSN) continues to systematically suggest to affiliated unions protection clauses against loss of purchasing power, as well as collective agreements of shorter duration than the last employment contract;

That the Fédération du commerce (CSN), in collaboration with the CSN, demand measures that will tackle the causes of inflation so that it is not only the working class that pays the costs;

That the working committee develop different solutions for union life and collective agreement clauses, in order to offer solutions to other problems caused by the labour shortage in our workplaces;

That the Fédération du commerce (CSN) ensure that an exhaustive analysis of the balance of power is carried out at the time of each renewal of the collective agreements of its affiliated unions.

FC
FÉDÉRATION DU COMMERCE
CSN

Rapport de résolution du 52e Congrès

Organisé-es et plus nombreux

Le dernier congrès a mandaté l'exécutif de la fédération afin de mettre sur pied un comité sur la syndicalisation. Ce comité avait pour mission de faire des recommandations à l'exécutif sur les priorités de syndicalisation à cibler par la fédération et d'effectuer les travaux nécessaires à l'atteinte des objectifs établis. Ce comité est composé de Serge Monette, vice-président, Marylène Robitaille, coordonnatrice, et Renaud Ledoux, conseiller syndical au Service de syndicalisation de la CSN et parrain de la fédération.

Nous profitons également de ce rapport pour présenter un bilan de nos deux syndicats à section, faire un rapport des rencontres de coordination nationale en syndicalisation et vous exposer l'évolution de l'état du « membership » de la fédération.

La proposition qui fut adoptée est la suivante :

Que le comité de suivi au sujet de la syndicalisation se poursuive ;

Que ce comité soumette un plan de travail pour les trois (3) prochaines années en matière de syndicalisation ;

Que les critères permettant de définir la syndicalisation soient l'amélioration de notre rapport de force sectoriel ou régional en incluant la syndicalisation hors Québec ;

Que ce comité de suivi identifie les outils à développer pour appuyer les campagnes de syndicalisation ;

Que le comité collabore avec le Service de syndicalisation CSN afin que nos structures de service puissent accueillir des syndicats hors Québec et du reste du Canada ;

Qu'un budget soit prévu pour atteindre ces objectifs.

Bilan de nos syndicats à sections

Syndicat des employé-es de la restauration — CSN (SER — CSN) et Syndicat des travailleuses et travailleurs du commerce — CSN (STTC — CSN)

Au cours des deux derniers mandats, le sujet de la syndicalisation était inclus dans les résolutions adoptées par le congrès. Souvenons-nous que le comité sur les différentes formes d'organisation des syndicats nous a permis de mettre en place des structures de syndicalisation différentes de ce que nous avions l'habitude de voir, que ce soit la question de l'adhésion individuelle maintenant rendue possible ou la création des syndicats à sections tels le SER — CSN et le STTC — CSN.

Ces formes de syndicalisation et de structures syndicales nous permettent de répondre aux nouvelles réalités du marché du travail. Elles permettent également une prise en charge administrative simplifiée d'un syndicat, la fédération jouant un plus grand rôle sur ce plan. Elle laisse la pleine autonomie décisionnelle aux différentes sections des syndicats et la possibilité de devenir un syndicat autonome lorsque la section se sent prête à voler de ses propres ailes.

Vous le constaterez, nos deux (2) syndicats à sections sont fort populaires et ont connu une belle croissance. Du même coup, ces nouvelles formes de structures syndicales occasionnent certains défis, que nous voulons partager avec vous. Voici donc les constats faits par la fédération. Par leur manque d'autonomie, certaines sections peinent à entretenir une vie syndicale active. Dans ces situations, nos conseillères et conseillers syndicaux et nos élu-es doivent, dans une certaine mesure, pallier ce

manque. Cependant, la capacité d'animation de la vie syndicale varie en fonction de la conjoncture et des charges de travail des membres de l'équipe. En deuxième lieu, il faut parler de la trésorerie de ces syndicats. La fédération a embauché une ressource supplémentaire afin d'en faire le suivi et d'accomplir chaque mois les travaux nécessaires à la conformité des finances de ces sections. Le même service est offert à certains syndicats éprouvant des difficultés importantes de trésorerie.

Les sections de ces syndicats ont des caractéristiques communes qui amènent le besoin de se joindre au SER — CSN et au STTC — CSN. Par exemple, le haut taux de roulement du personnel cause une faible volonté à s'impliquer syndicalement. À l'inverse, pour ces deux (2) syndicats, l'augmentation du nombre de sections permet de hausser les probabilités de dénicher des militantes et militants désireux de s'investir comme représentants syndicaux ou délégués. Ceci nous amène à réfléchir à la pertinence de mettre en place un budget de libérations syndicales afin d'effectuer régulièrement des tournées des différentes sections. Cela permettrait la signature de cartes par nos nouveaux membres, la remise des copies de la convention collective aux membres et le recensement des différentes situations problématiques vécues par ceux-ci.

Pour développer cette façon de faire, la solution est de mettre en place un budget de vie syndicale par section, tant pour le SER — CSN que pour le STTC — CSN. Ces budgets serviraient à tenir des activités de vie syndicale à l'image des membres de chaque section.

Nous devrons réfléchir à organiser chaque année les différentes instances de ces deux (2) syndicats à sections, selon leurs statuts et règlements. Lors de ces rencontres, la planification des libérations pour les délégués pourrait être déterminée. Une analyse du calendrier de la fédération pourrait être faite pour que ces instances puissent se tenir en même temps et au même endroit pour en faciliter la tenue.

Il faudra, dans ce prochain mandat, réfléchir à tous les défis inhérents aux syndicats à sections. Un bon diagnostic nous aidera à mettre de l'avant un plan de consolidation et ensuite, un déploiement bien organisé sur le terrain. Il ne peut qu'en résulter un effet positif pour les membres.

Réalisations du mandat et rapports des travaux en matière de syndicalisation

Évolution de nos priorités

Maintenant, regardons les différentes réalisations du comité de syndicalisation de la FC.

En début de mandat, nous changions la priorité « restauration » pour la priorité « quincaillerie », car un des effets de la pandémie a été une croissance majeure dans ce secteur. En collaboration avec le service de syndicalisation, les agents multiplicateurs en syndicalisation (AMS) ont visité plus d'une centaine de quincailleries partout au Québec. Cette offensive, qui s'est échelonnée sur une durée de près de deux (2) ans, n'a pas rapporté les résultats escomptés. Une autre priorité a été la syndicalisation hors Québec et les unités résiduelles dans nos syndicats existants, c'est-à-dire les syndicables non-syndiqués travaillant dans nos établissements FC.

En cours de mandat, à la suite du résultat dans le secteur des quincailleries, nous avons fait passer la priorité au secteur de l'hôtellerie. Nous avons respecté les critères d'analyse établis par la résolution du dernier congrès, soit la conjoncture économique favorable du secteur, la force de notre organisation dans l'hôtellerie et la négociation coordonnée qui était à nos portes.

Cette priorité a porté fruit, car nous avons syndiqué de nouveaux hôtels :

- Hôtel Holiday Inn & Suites Montréal Centre-ville
- Hôtel Delta Saguenay
- Hôtel Quality Inn Dorval
- Hôtel Comfort Inn Dorval (sections principale et réception)
- Fairmount Royal York Hotel (section Fairmount Royal York – Réception et Spa)
- Fairmount Royal York Hotel (section Fairmount Royal York – Hosts)

Au surplus, nous avons déterminé que la grande région de Toronto, en Ontario, avait grand besoin de nous ! Des militants se sont montrés intéressés à joindre nos rangs dans la plus grande ville du Canada, ville qui comporte un nombre important d'hôtels. Une percée dans les hôtels de Toronto nous permet de croire qu'à moyen terme, notre rapport de force serait accru lors de nos négociations coordonnées. C'est ainsi que Toronto Hospitality Employees Union — CSN (THEU – CSN) est né avec deux (2) premières accréditations, mentionnées précédemment, soit les hôtesses et les salariées de la réception de l'Hôtel Royal York. Malheureusement, en ce qui a trait à l'unité principale de l'hôtel, nous sommes aux prises avec des complications juridiques. Il faut dire qu'une percée à l'extérieur du Québec n'est pas une tâche facile, la dernière offensive de notre organisation dans cette ville s'étant faite lorsque Marcel Pepin était président de la CSN, il y a une cinquantaine d'années. Nous faisons face à deux (2) ennemis d'importance dans cette initiative, soit les employeurs qui ne veulent pas voir la CSN imposer les standards hôteliers de Montréal à ceux de Toronto, ainsi que le Congrès du travail canadien (CTC), qui œuvre aux côtés de ces mêmes employeurs. Il y a confusion de genres à s'y méprendre entre ces deux (2) adversaires. Notre offensive se poursuit et nous avons bon espoir de voir des résultats positifs se concrétiser sous peu.

Pour ce qui est des unités résiduelles de nos syndicats affiliés, avec la collaboration de l'équipe de travail, nous avons identifié les syndicats où nous pouvions élargir nos accréditations. Ceci nous a permis de syndiquer les groupes suivants :

- Auditeurs de nuit à l'Hôtel Le Concorde ;
- Section du restaurant au W Hôtel Montréal ;
- 2 coordonnateurs, 2 qualités contrôle, 2 inspecteurs, 2 commis transport et 2 commis entrepôt chez Sysco Grand Montréal ;
- Accroissement naturel à la suite de la fusion de La Capitale et de SSQ, qui allaient devenir Beneva.

Dorénavant, nous devrons intégrer dans nos bonnes pratiques, le réflexe de syndiquer tous les salariés au sens du Code du travail, et ce, dès que possible.

Rapport des travaux des comités d'aide à la syndicalisation de l'équipe de la Fédération du commerce (CSN)

L'équipe de travail a mis sur pied des comités d'aide à la syndicalisation dont le mandat est de créer des outils pour les équipes de travail et pour les différentes campagnes de syndicalisation (ex. : comparatifs sectoriels de conventions collectives, argumentaires, dépliants explicatifs, identifications des enjeux sectoriels, etc.).

Les travaux ont permis de créer des outils d'aide à la syndicalisation pour les secteurs suivants : hôtellerie, caisses Desjardins, restauration, magasins de sport et domaine funéraire. Ces outils sont fort appréciés par nos camarades de la syndicalisation et leur ont permis de faire des gains. Ce sont

également de beaux outils qui permettent aux salarié-es de la fédération de bien connaitre les forces de notre organisation dans nos différents secteurs.

Rapport de la coordination nationale en syndicalisation

La CSN a mis en place un comité de coordination nationale en syndicalisation. La fédération y est représentée par le vice-président, Serge Monette. L'objectif de ce comité est que les fédérations et les conseils centraux se coordonnent de façon cohérente en matière de syndicalisation. C'est également un lieu de formation où l'on trace le portrait des fédérations afin de mieux les connaitre, et un lieu de partage des différents enjeux et réalités en cette matière. La coordination nationale se rencontre en moyenne deux (2) fois par année. Les responsables de la syndicalisation de chaque organisation de la CSN y sont conviés. Il y a eu au cours du présent mandat cinq (5) rencontres.

État du « membership »

Afin de dresser un portrait complet sur la syndicalisation et sur l'évolution de nos syndicats affiliés, vous retrouverez dans le tableau suivant leur évolution par secteur et par région pour les trois (3) dernières années.

Nouveaux syndicats :

Tableau des gains

Secteur 1 — Commerce de détail, de gros et de services divers :

Nom du syndicat	**Type de gain**	**Nombre de membres**	**Région**
STT des stationnements de Montréal — CSN (section 1851 rue Sherbrooke Est)	CL	2	Montréal
STTC — CSN (section Boutiques X20 inc.)	CL	30	Montréal
STT des stationnements de Montréal — CSN (section Le Quartier Latin de Montréal)	CL	4	Montréal
STTC — CSN (SECTION LIVRES DRAWN & QUARTERLY)	CL	21	Montréal
STT des entrepôts du Groupe BMR — CSN	M	282	Montérégie
STTC — CSN (section Fruit et légumes Beauport)	CL	21	Québec
STT d'Indigo Parc Canada – CSN – Clinique médicale Lévis-Métro	CL	0*	Québec

*Stationnement avec borne automatisée

On constate un gain important dans le sous-secteur des entrepôts avec l'arrivée du STT des entrepôts du Groupe BMR — CSN de Boucherville. Pour le STTC — CSN, trois (3) nouvelles sections ont joint les rangs de ce syndicat pour un total de soixante-douze (72) nouveaux membres.

Secteur 2 — Agroalimentaire

Nom du syndicat	**Type de gain**	**Nombre de membres**	**Région**
STT de la Ferme des Voltigeurs — CSN	M	140	Centre-du-Québec
STT de la Fromagerie Bel — CSN	CL	130	Montérégie
STTC — CSN (section Archibald)	CL	39	Québec
STT des Cuisines Gaspésiennes — CSN	M	92	Bas St-Laurent
STT de Keurig — CSN	M	400	Montréal

Pour le secteur de l'agroalimentaire, nous avons accueilli cinq (5) nouveaux syndicats, pour un total de huit cent un (801) membres. Ces cinq (5) syndicats représentent cinquante pour cent (50 %) des nouveaux membres. Une nouvelle section de trente-neuf (39) membres a joint le STTC — CSN dans ce secteur.

Secteur 3 — Finances

Nom du syndicat	**Type de gain**	**Nombre de membres**	**Région**
Le SP de vente de SSQ, Société d'Assurance-Vie inc. (CSN) (SECTION LA CAPITALE QUÉBEC ET MONTRÉAL)	CL	16	Québec/Montréal
Le SP de vente de SSQ, Société d'Assurance-Vie inc. (CSN) (SECTION LA CAPITALE BROSSARD ET LAVAL)	CL	3	Montréal
SE de bureau de SSQ Vie (CSN) : étudiants (accroissement naturel à la suite de la fusion de SSQ et La Capitale)	CL	200	Montréal/Québec

Nous avons réussi à syndiquer le personnel de vente de La Capitale, nous permettant de représenter l'ensemble des vendeurs de Beneva.

Secteur 4 — Tourisme

Nom du syndicat	Type de gain	Nombre de membres	Région
STT de la restauration du Westin Montréal — CSN	M	50	Montréal
STT du Quality Inn Dorval — CSN	M	35	Montréal
SER — CSN — CREW COLLECTIVE & CAFÉ INC.	CL	24	Montréal
STT du Delta Saguenay — CSN	M	73	Saguenay
STT de l'Hôtel le concorde (CSN) — Auditeurs de nuit	CL	2	Québec
STT de W Hôtel Montréal — CSN — Restaurant	CL	20	Montréal
STTC — CSN (section Village Vacances Valcartier — Sauveteurs)	CL	90	Québec
Toronto Hospitality Employees Union — CSN Fairmount Royal York Hotel — Hosts	CL	20	Toronto
Toronto Hospitality Employees Union — CSN Fairmount Royal York Hotel – Réception et Spa	CL	24	Toronto
STTC — CSN (section Hôtel Holiday Inn & Suites Montréal Centre-ville)	M	40	Montréal
SER — CSN — Café Starbucks	CL	30	Saguenay
STTC — CSN (section Services alimentaires Monchâteau)	M	10	Montérégie
STT de Benny & Co – CSN – Aylmer	CL	30	Outaouais

Le secteur du tourisme a quant à lui tiré son épingle du jeu avec treize (13) nouveaux syndicats pour un total de quatre cent quarante-huit (448) membres, principalement dans le secteur de l'hôtellerie. Concernant le STTC — CSN, trois (3) nouveaux syndicats ont joint ses rangs avec cent quarante (140) membres. Quant au SER — CSN, c'est deux (2) nouvelles sections comportant un total de cinquante-quatre (54) membres qui sont venues grossir les rangs du syndicat.

Constats généraux

Nos syndicats à sections sont en croissance. Le STTC — CSN a ajouté sept (7) nouvelles sections dans les secteurs 1, 2 et 4 avec deux cent cinquante et un (251) membres. Pour le SER — CSN, nous avons deux (2) nouvelles sections et cinquante-quatre (54) membres supplémentaires.

Comme vous pouvez le constater, la majorité des gains se sont faits dans la région de Montréal, soit douze (12) syndicats pour un total huit cent quarante-deux (842) membres. Il s'agit de quarante-six pour cent (46 %) du total de membres pour quarante-deux pour cent (42 %) des nouveaux syndicats.

Nous avons syndiqué davantage que par le passé dans nos magnifiques régions. Au total, nous avons des nouveaux syndicats dans huit (8) régions. Et nous avons des nouveaux membres dans tous nos secteurs.

Depuis trois (3) ans, nous avons accueilli vingt-huit (28) nouveaux syndicats et mille huit cent vingt-huit (1828) nouveaux membres.

Passons maintenant au côté sombre de ce rapport, soit les pertes de syndicats que nous avons essuyées au cours des trois (3) dernières années. Voici le survol par secteurs :

Secteur 1 — Commerce de détail, de gros et de services divers

Nom du syndicat	**Type de perte**	**Nombre de membres**	**Région**
STT de Distal inc. (CSN) Division Sept-Iles	F	2	Côte-Nord
STTC — CSN (section Groupe Qualinet)	F	0	Estrie
SE de l'entrepôt de Groupe Colabor inc. — Division Chicoutimi (CSN)	R	13	Saguenay
SS de l'entrepôt de Groupe Colabor inc. — Division Chicoutimi (CSN) – SECTION SS DE BUREAU DE GROUPE COLABOR — DIVISION CHICOUTIMI (CSN)	R	20	Saguenay
STTC — CSN (Aliments Merci)	F	9	Montréal
STT des Couche-Tard de la Montérégie — CSN, SECTION SAINT-LIBOIRE (1030)	R	20	Montérégie
STT de la Librairie Raffin — CSN (Versailles)	R	13	Montréal
STT de Provigo Grand-Mère (CSN)	M	59	Cœur-du-Québec
SE de la Coopérative funéraire du Saguenay — CSN	R	10	Saguenay

STTC — CSN, (section Quincaillerie Métro)	R	25	Montréal
ST du supermarché G. P. Matane (CSN)	M	47	Bas-St-Laurent
STTC — CSN (section Aux 33 Tours inc.)	R	13	Montréal
SE de la C.O.O.P. de la Patrie (CSN) (secteur épicerie)	M	24	Estrie
STT de l'Alimentation de Ste-Adèle (CSN)	M	80	Laurentides
SE de la C.O.O.P. de la Patrie (CSN), Meunerie et quincaillerie	R	12	Estrie
STT de NavStar Aviation – CSN	F	120	Montréal
SS de la Coopérative d'Albanel (CSN)	F	16	Saguenay

Ce secteur a perdu dix-huit (17) syndicats et quatre cent quatre-vingt-trois (483) membres au cours du dernier mandat. Parmi ces pertes, cinq (5) s'expliquent par des fermetures, pour un total de cent cinquante-cinq (155) membres. Nous avons fait face à huit (8) révocations, soit cent vingt-six (126) membres, et à quatre (4) maraudages exclusivement en épicerie, pour un total de deux cent dix (210) membres. Nous avons perdu quatre (4) sections du STTC — CSN, dont une « coquille vide » soit une section n'a jamais pris son envol. Nous avons accusé des pertes par maraudages dans une région où nous avons eu de la difficulté à pourvoir les postes vacants de conseillers syndicaux, ce qui a eu de malheureuses conséquences.

Secteur 2 — Agroalimentaire

Nom du syndicat	**Type de perte**	**Nombre de membres**	**Région**
SS de Chatel — CSN	R	15	Montréal
STT de Lallemand Solutions Santé — CSN	F	54	Montréal
STT de Fromagerie Bergeron (CSN)	M	176	Québec
STT des Mets du Commensal — CSN	F	24	Laurentides
STT Les fruits de mer de l'Est du Québec (CSN)	M	63	Bas-St-Laurent
ST d'Olymel Vallée-Jonction (CSN)	F	913	Québec
SE du Groupe Olymel CSN	F	301	Cœur-du-Québec

ST d'Olympia (CSN)	F	11	Montérégie
ST du C.I.A.Q. - CSN	F	12	Montérégie

Nous avons perdu neuf (9) syndicats pour mille cinq cent soixante-neuf (1569) membres dans ce secteur. Ce secteur a été durement éprouvé par d'importantes fermetures, soit six (6) au total.

Secteur 3 — Finances :

Nom du syndicat	**Type de perte**	**Nombre de membres**	**Région**
SS de services et professionnelles de Desjardins du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CSN) — SECTION CAISSE DESJARDINS DE CHICOUTIMI	R	73	Saguenay
SS de services et professionnelles de Desjardins du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CSN) — SECTION CAISSE POPULAIRE ARVIDA-KÉNOGAMI	R	45	Saguenay
STT de la Caisse populaire de Rouyn-Noranda (CSN) – Groupe Services partagés Desjardins inc.	R	3	Abitibi-Témiscamingue
SS de la Caisse Populaire Saint-Damien de Buckland (CSN)	F	8	Québec
SE des caisses populaires de Lanaudière – CSN – section Caisse Desjardins d'Autray	R	18	Lanaudière

Nous avons subi quatre (4) révocations et une fermeture dans ce secteur causant la perte de cent quarante-sept (147) membres. Les stratégies antisyndicales de Desjardins continuent d'effriter ce secteur. Nous devrons redoubler d'ardeur sur le plan de la consolidation du secteur, consolidation déjà en cours.

Secteur 4 — Tourisme

Nom du syndicat	**Type de perte**	**Nombre de membres**	**Région**
ST de la Station Mont-Tremblant (CSN) — Section Hôtel Marriott (MANOIR LABELLE)	M	32	Laurentides
STT de l'Auberge Bromont — CSN	F	21	Estrie

STT Estrimont Suites & Spa (CSN)	M	88	Estrie
SER — CSN, section croisières AML	R	33	Montréal
STT du Restaurant St-Germain (CSN)	R	13	Montréal
STT de la restauration du Westin Montréal — CSN	M	70	Montréal
SER — CSN — Tim Horton's — boul. des Galeries, Québec	R	14	Québec
STTC — CSN (section Échappe-toi)	R	8	Montréal
STT du Bar George — CSN	R	79	Montréal
STT du Motel de ville — CSN	R	14	Abitibi
STT de l'hôtel des Gouverneurs de Trois-Rivières — CSN	M	10	Cœur-du-Québec
SER — CSN (section La Cage — Brasserie sportive (St-Jérôme))	R	0	Laurentides
SER — CSN, section 3 Brasseurs	R	11	Montréal

Dans le secteur 4, nous avons perdu treize (13) syndicats pour un total de trois cent quatre-vingt-treize (393) membres. De ce nombre, le SER — CSN a perdu quatre (4) sections, dont une coquille vide. Nous avons également perdu une section du STTC — CSN. Les principaux motifs derrière les révocations sont des stratégies antisyndicales des employeurs combinées à un haut taux de roulement de personnel.

Nous avons donc perdu quarante-quatre (44) syndicats et deux mille cinq cent quatre-vingt-douze (2592) membres, répartis de la façon suivante :

Fermetures : 13 syndicats — 1491 membres

Révocations : 21 syndicats — 452 membres

Maraudages : 10 syndicats — 649 membres

Les fermetures nous ont fait particulièrement mal en termes de « membership » ; elles représentent plus du deux tier des membres perdus lors du dernier mandat. En ce qui a trait au nombre de syndicats perdus, les révocations sont très élevées, mais s'expliquent principalement par des stratégies antisyndicales et un haut taux de roulement. Viennent ensuite des pertes de syndicats par manque de services dispensés. Le nombre de maraudages s'explique surtout par des difficultés de services et par des campagnes de peur menées par certains employeurs.

Finalement, nous concluons le mandat avec moins de syndicats et moins de membres, soit seize (16) syndicats et sept cent soixante-quatre (764) membres de moins. Sans les fermetures subies, nous aurions eu une croissance du nombre de membres, mais aurions tout de même perdu trois (3) syndicats.

Le STTC — CSN finit le mandat sur une note positive. Il a accueilli sept (7) nouvelles sections dans les secteurs 1, 2 et 4 avec un total de deux cent cinquante et un (251) membres. Cependant, nous avons perdu cinq (5) sections, dont quatre (4) dans le secteur 1 et une dans le secteur 4. Au total nous avons perdu cinquante-cinq (55) membres. Au terme du mandat, nous pouvons dire que le STTC — CSN a su tirer son épingle du jeu, car nous finissons avec deux (2) sections supplémentaires et cent quatre-vingt-seize (196) membres de plus.

Quant au SER — CSN, c'est deux (2) nouvelles sections comportant cinquante-quatre (54) membres qui sont venues accroître les rangs. Malheureusement, nous avons perdu trois (3) sections et quarante-sept (47) membres. Parmi les pertes, il y a une coquille vide. Nous finissons ainsi avec quatre (4) membres supplémentaires et une (1) section de moins.

Nous devrons donc continuer à être près de l'ensemble de nos membres, partout en province, nous assurer que les services soient rendus et que leurs besoins comblés.

Conclusion et recommandations

Nous avons accompli l'ensemble des travaux prévus à la résolution adoptée au dernier congrès *Organisé-es et plus nombreux*. La syndicalisation doit demeurer au cœur de notre action, surtout en considérant les statistiques à ce sujet. Le taux de syndicalisation dans le secteur privé au Québec était de dix-neuf pour cent (19 %) en 1997 et en 2021, il était de treize virgule huit pour cent (13,8 %). La fédération ne fait pas exception ; c'est pourquoi nous croyons que le comité sur la syndicalisation doit devenir permanent. Nous devons également continuer de mettre à jour et de développer des outils d'aide à la syndicalisation pour tous les sous-secteurs de la fédération.

C'est pourquoi l'exécutif de la Fédération du commerce (CSN) propose :

Que le comité sur la syndicalisation de la fédération soit pérennisé ;

Que le mandat du comité soit de soumettre un plan de travail pour les trois (3) prochaines années en matière de syndicalisation ;

Que les critères permettant de définir la syndicalisation soient l'amélioration de notre rapport de force sectoriel ou régional en incluant la syndicalisation hors Québec ;

Que ce comité identifie les outils à développer pour appuyer les campagnes de syndicalisation ;

Que le comité collabore avec le Service de syndicalisation de la CSN afin que nos structures de services puissent accueillir des syndicats hors Québec ;

Que le comité continue de suivre l'évolution et les plans de travail des syndicats à sections ;

Que la Fédération du commerce (CSN) continue de participer au comité de la coordination nationale en syndicalisation de la CSN ;

Que des rapports du comité sur la syndicalisation soient faits au bureau fédéral, au conseil fédéral et au congrès fédéral.

FC
FÉDÉRATION DU COMMERCE
CSN

États financiers FC
2021-2023

Délégué-es,

Le 52e Congrès de la Fédération du commerce (CSN) adoptait une proposition budgétaire pour les années 2021-2023. Cette proposition était formée des éléments suivants :

- Des revenus de l'ordre de 27 307 090 $
- Des dépenses de l'ordre de 27 492 485 $
- Un déficit appréhendé de (185 395 $)

Conseil fédéral

Au conseil fédéral de novembre 2022 tenu à l'Hôtel Delta de Sherbrooke, 18 mois après l'adoption de cette proposition budgétaire, les ajustements suivants étaient apportés à la proposition budgétaire du 52e congrès :

Per capita

Nous avons ajusté à la hausse les revenus de per capita de 405 243 $.

Péréquation

La péréquation versée par la CSN a été ajustée à la baisse de (90 852 $) à la suite des nouveaux calculs.

Dépenses

Plusieurs postes dans le bloc Dépenses ont été ajustés pour tenir compte de la réalité de l'exercice de 18 mois.

Le résultat final

Revenus

Au niveau des revenus de per capita, nous terminons l'exercice avec un montant inférieur à celui estimé de (381 790 $). Pour la péréquation, nous terminons avec un écart favorable de 424 271 $. Des revenus d'intérêt supérieurs de 60 253 $ à ceux estimés nous permettent de terminer l'exercice de 36 mois avec des revenus supérieurs de 102 734 $.

Dépenses

Vous constaterez que la presque totalité des postes montrent des écarts favorables ce qui fait en sorte que nous terminons notre exercice avec 2 111 360 $ de moins de dépenses qu'estimé, principalement dû par des périodes vacantes que nous n'avons pas été en mesure de remplacer, des coûts d'avantages sociaux, de kilométrage et de déplacements moins importants qu'estimé.

L'excédent estimé de 160 822 $ prévu lors du dernier conseil fédéral se solde donc par un excédent de 2 374 916 $.

Nous prendrons le temps lors de ma présentation de regarder le tout en détail.

Bon congrès et bonnes délibérations !

Michel Valiquette

Trésorier

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)

TABLE DES MATIÈRES

ÉTATS FINANCIERS

Rapport de l'auditeur			1-3
État des résultats			4
État de l'évolution des actifs nets			5
État de la situation financière			6
État des flux de trésorerie			7
Notes complémentaires aux états financiers			8-14
Autres renseignements			
Annexes	A -	Direction	15
	B -	Services - Saguenay - Lac-Saint-Jean - Côte-Nord	16
	C -	Services - Cœur-du-Québec	16
	D -	Services - Bas-Saint-Laurent	17
	E -	Services - Gaspésie	17
	F -	Services - Laurentides-Lanaudière-Outaouais	18
	G -	Services - Montréal-Métropolitain	18
	H -	Services - Québec-Chaudière-Appalaches	19
	I -	Services - Montérégie	19
	J -	Services - Estrie	20
	K -	Services - Abitibi-Témiscamingue-Nord-Du-Québec	20
	L -	Services d'appui	20
	M -	Services généraux	20
	N -	Fonctionnement	21
	O -	Secteurs	21
	P -	Réunions	21
	Q -	Délégations	22
	R -	Comités et groupes de travail	22
	S -	Formation	22
	T -	Dons et souscriptions	22
	U -	Autres	22
	V -	Service de la dette	22
Annexes	W -	Autres renseignements - Estimation des per capita à recevoir	23-27

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
La Tour Deloitte
1190, avenue des
Canadiens-de-Montréal
Bureau 500
Montréal (Québec) H3B 0M7
Canada

Tél. : 514-393-7115
Téléc. : 514-390-4116
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du comité exécutif de la
Fédération du Commerce inc. (CSN)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fédération du Commerce inc. (CSN) (la « Fédération »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fédération au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice de 36 mois terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fédération conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers du Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point

Les données budgétaires pour l'exercice de 36 mois terminé le 31 décembre 2023, présentées aux fins de comparaison avec la réalisation à l'état des résultats, n'ont fait l'objet d'aucun audit de notre part.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fédération ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fédération.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fédération.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fédération à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

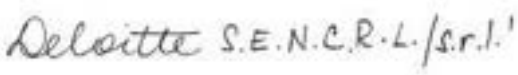

Le 22 avril 2024

_____

[1] CPA auditeur, permis de comptabilité publique nº A132478

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

	Réel 36 mois 2018-2020	Budget 36 mois 2021-2023	Budget modifié 36 mois 2021-2023	Réel 36 mois 2021-2023
PRODUITS				
Per capita	15 816 777 $	16 911 698 $	17 316 941	16 935 151 $
Péréquation - CSN	9 961 297	9 965 268	9 874 416	10 298 687
Péréquation extraordinaire - CSN	385 124	385 124	293 708	293 708
Intérêts et autres produits	74 244	45 000	105 525	165 778
	26 237 442	27 307 090	27 590 590	27 693 324
CHARGES				
Direction				
Présidence (Annexe A)	548 833	516 891	538 434	520 423
Vice-présidence (Annexe A)	389 218	398 133	386 378	367 394
Secrétariat général (Annexe A)	378 067	395 575	452 768	438 374
Trésorerie (Annexe A)	444 580	500 998	535 989	507 643
	1 760 698	1 811 597	1 913 569	1 833 834
Services				
Saguenay - Lac-Saint-Jean - Côte-Nord (Annexe B)	1 887 099	2 098 252	2 096 789	1 858 837
Cœur-du-Québec (Annexe C)	473 815	544 576	567 616	562 188
Bas-Saint-Laurent (Annexe D)	886 055	941 860	956 547	842 162
Gaspésie (Annexe E)	550 421	608 630	403 368	295 643
Laurentides-Lanaudière-Outaouais (Annexe F)	1 909 100	2 018 315	2 048 530	1 694 513
Montréal-Métropolitain (Annexe G)	4 747 637	5 522 096	5 626 413	5 517 496
Québec - Chaudière-Appalaches (Annexe H)	2 830 853	3 117 908	3 131 000	2 837 678
Montérégie (Annexe I)	2 085 713	2 111 227	2 319 856	2 179 191
Estrie (Annexe J)	499 162	558 099	530 063	474 453
Abitibi-Témiscamingue - Nord-du-Québec (Annexe K)	199 646	335 715	331 723	309 931
Services d'appui (Annexe L)	1 569 978	1 872 541	1 561 457	1 505 198
Services généraux (Annexe M)	2 265 448	2 557 326	2 670 312	2 520 965
Fonctionnement (Annexe N)	1 925 192	1 945 067	1 998 812	1 911 648
	21 830 119	24 231 612	24 242 486	22 509 903
Secteurs (Annexe O)	192 232	388 765	342 037	218 578
Réunions (Annexe P)	585 675	495 360	443 370	380 007
Délégations (Annexe Q)	41 139	54 789	54 789	44 011
Comités et groupes de travail (Annexe R)	83 288	103 923	83 816	48 924
Formation (Annexe S)	159 534	358 615	290 294	223 803
Dons et souscriptions (Annexe T)	29 450	36 000	47 583	48 933
Autres (Annexe U)	7 596	9 324	9 324	9 303
Service de la dette (Annexe V)	1 423	2 500	2 500	1 112
	1 100 337	1 449 276	1 273 713	974 671
	24 691 154	27 492 485	27 429 768	25 318 408
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	1 546 288 $	(185 395) $	160 822	2 374 916 $

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

	Investis en immobilisations		Non affectés	Pertes de réévaluation	Total
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2017	76 767	$	1 973 892	$ (1 053 100)	$ 997 559
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(46 183)	*	1 592 470		1 546 287
GAINS DE RÉÉVALUATION	-		-	215 400	215 400
ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS	31 939		(31 939)	-	-
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2020	**62 523**	**$**	**3 534 423**	**$ (837 700)**	**$ 2 759 246**
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**(24 810)**	*	**2 399 726**	**-**	**2 374 916**
PERTE DE RÉÉVALUATION	**-**		**-**	**(865 200)**	**(865 200)**
ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS	**11 321**		**(11 321)**		
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2023	**49 034**	**$**	**5 922 828**	**$ (1 702 900)**	**$ 4 268 962**

*Représente l'amortissement des immobilisations.

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 DÉCEMBRE 2023

	31 décembre 2020		**31 décembre 2023**	
ACTIF				
ACTIF À COURT TERME				
Encaisse	986 180	$	**1 462 416**	**$**
Parts sociales	10		**10**	
Compte Avantage entreprise, 3% (0,45 % au 31 décembre 2020)	1 000 000		**866 898**	
Dépôt à terme, 5,085 % échéant le 23 octobre 2024 (0,45 % échéant le 23 octobre 2021 au 31 décembre 2020)	500 000		**500 000**	
Dépôt à terme, 3,35 % échéant le 27 avril 2024 (2.23 % échétant le 23 octobre 2021 au 31 décembre 2020)	500 000		**500 000**	
Avances - Salarié(e)s/élu(e)s (note 4)	3 600		**-**	
Débiteurs (note 5)	114 632		**108 748**	
Débiteurs - CSN	9 230		**75 227**	
Per capita à recevoir - Estimation (note 6)	1 480 961		**2 102 412**	
Fonds de soutien aux luttes (note 3)	5 025		**5 000**	
Frais payés d'avance	32 852		**16 096**	
	4 632 490		**5 636 807**	
ACTIF À LONG TERME				
Arrérages de per capita à recevoir (note 7)	51 243		**33 378**	
Dépôt à terme, 4,75 % échéant le 27 avril 2025	-		**750 000**	
Dépôt à terme, 3,68 % échéant le 2 mai 2025	-		**500 000**	
Dépôt à terme, 5,08 % échéant le 23 octobre 2025	-		**500 000**	
Quote-part de l'actif net du Fonds d'assurance des retraités de la CSN (note 13)	2 865 811		**3 372 636**	
Immobilisations (note 8)	62 523		**49 034**	
Actif au titre des prestations définies du régime de retraite (note 11)	1 043 600		**53 600**	
	8 655 667	$	**10 895 455**	**$**
PASSIF				
PASSIF À COURT TERME				
Créditeurs et charges à payer (note 10)	1 691 010	$	**2 414 957**	**$**
PASSIF À LONG TERME				
Passif au titre des prestations définies du régime d'avantages complémentaires de retraite (note 11)	1 339 600		**838 900**	
Obligation pour le régime d'avantages complémentaires de retraite à cotisations définies (note 13)	2 865 811		**3 372 636**	
	5 896 421		**6 626 493**	
Engagements (note 14)				
ACTIFS NETS				
Investis en immobilisations	62 523		**49 034**	
Non affectés	3 534 423		**5 922 828**	
Pertes de réévaluation	(837 700)		**(1 702 900)**	
	2 759 246		**4 268 962**	
	8 655 667	$	**10 895 455**	**$**

AU NOM DU COMITÉ EXÉCUTIF

..... Présidence

..... Trésorerie

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

	31 décembre 2020	**31 décembre 2023**
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	1 546 287 $	**2 374 916 $**
Éléments n'impliquant aucun mouvement d'encaisse :		
Amortissement des immobilisations	46 183	**24 810**
Écart entre la charge de retraite et les cotisations versées	(574 800)	**(375 900)**
	1 017 670	**2 023 826**
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Avance - salariés	(2 600)	**3 600**
Avance - Régime de soins dentaires	40 000	**-**
Débiteurs	6 671	**5 884**
Débiteurs - CSN	115 772	**(65 997)**
Per capita à recevoir - Estimation	(101 520)	**(621 451)**
Fonds de soutien aux luttes	-	**(25)**
Frais payés d'avance	(16 237)	**16 756**
Arrérages de per capita à recevoir	34 009	**17 865**
Créditeurs et charges à payer	(5 221)	**723 947**
	1 088 544	**2 104 405**
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Diminution des produits reportés		
Programme d'autoassurance des syndicats participants	(69 768)	**-**
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des dépôts à terme	(1 000 000)	**(1 749 950)**
Diminution du compte Avantage entreprise	500 000	**133 102**
Acquisition d'immobilisations	(31 939)	**(11 321)**
	(531 939)	**(1 628 169)**
AUGMENTATION NETTE DE L'ENCAISSE	486 837	**476 236**
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	499 343	**986 180**
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	986 180 $	**1 462 416 $**

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2023

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Fédération du Commerce inc. (CSN) (la « Fédération »), fondée en 1938, est constituée en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels* du Québec. Elle est une organisation syndicale sans but lucratif affiliée à la Confédération des syndicats nationaux (CSN). Elle a pour but de promouvoir les intérêts professionnels, économiques, sociaux, moraux et politiques des travailleuses et des travailleurs qui lui sont affiliés.

Par sa constitution, la Fédération n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

2. MÉTHODES COMPTABLES

Modification de méthode comptable

a) Adoption des modifications apportées au chapitre 3856, « Instruments financiers » en ce qui concerne les instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés.

Le 1er janvier 2021, la Fédération a adopté les modifications du chapitre 3856, « Instruments financiers », du Manuel de CPA Canada (le « chapitre 3856 ») en ce qui concerne les instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés (ci-après appelés modifications apportées aux instruments financiers issus d'une opération entre apparentés).

Ces modifications apportées au chapitre 3856 donnent des indications sur l'évaluation d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés. Ces modifications exigent qu'un tel instrument financier soit initialement évalué au coût. Ce coût dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsque l'instrument financier est assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la société lors de l'opération.

L'évaluation ultérieure dépend de la méthode utilisée initialement et sera généralement le coût, diminué pour tenir compte de la dépréciation, ou la juste valeur.

La Fédération a appliqué les modifications apportées aux instruments financiers issus d'une opération entre apparentés conformément aux dispositions transitoires du chapitre 3856. Les amendements doivent être appliqués de façon rétrospective. Lorsque des instruments financiers issus d'une opération entre apparentés existent à la date de première application, le coût d'un instrument assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur à la date d'ouverture de la première période présentée à titre comparatif, soit le 1er janvier 2018. Le coût d'un instrument qui n'est pas assorti de modalités de remboursement est réputé correspondre à sa valeur comptable selon les états financiers de la Fédération, déduction faite des pertes de valeur, à cette même date. La juste valeur d'un instrument qui est un placement dans des actions cotées sur un marché actif est déterminée à cette même date. Lorsque des instruments financiers issus d'une opération entre apparentés n'existent pas à la date de première application de ces modifications, une mesure d'allégement a été prévue pour éliminer l'obligation de retraiter les instruments financiers issus d'une opération entre apparentés à la date d'ouverture de la première période présentée à titre de comparatif.

L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers de la Fédération ou sur les informations à fournir.

b) Adoption des modifications apportées au chapitre 3400, « Produits » du Manuel de CPA Canada, en ce qui concerne l'application du modèle de constatation des produits actuel fondé sur les risques et les avantages

Le 1er janvier 2021, la Fédération a adopté les modifications du chapitre 3400, « Produits », qui fournissent des directives supplémentaires concernant la comptabilisation des composantes multiples d'un contrat, le pourcentage d'avancement, la façon de déterminer si l'entité est le mandat ou le mandataire et les opérations de type « vente à livrer ».

L'application de ces modifications n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Fédération.

c) Adoption des modifications apportées au chapitre 3462, « Avantages sociaux futurs » du Manuel de CPA Canada, qui ont modifié l'évaluation de l'obligation au titre de certains régimes de retraite à prestations définies

Le 1er janvier 2021, la Fédération a adopté, de façon anticipée, les modifications au chapitre 3462, « Avantages sociaux futurs », qui ont modifié l'évaluation de l'obligation au titre de certains régimes de retraite à prestations définies. Dans le cas des régimes pour lesquels aucune disposition légale, réglementaire ou contractuelle n'exige l'établissement d'une évaluation aux fins de la capitalisation, les modifications retirent la possibilité de recourir à une évaluation aux fins de la capitalisation et exigent plutôt une évaluation aux fins de la comptabilisation.

L'application de ces modifications n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Fédération.

2. MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Instruments financiers

Évaluation initiale

Par la suite, tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement, à l'exception de la quote-part de l'actif net du Fonds d'assurance des retraités CSN qui est présenté à la juste valeur. L'actif net du Fonds d'assurance des retraités CSN qui est présentée à la juste valeur est composé essentiellement d'un portefeuille de placements comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur des placements est établie à partir des cours acheteurs. Les fluctuations de la juste valeur qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés à la cession et les gains et pertes non réalisés sont incluses à l'état des résultats sous le poste Intérêts et autres produits.

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement, à l'exception de la quote-part de l'actif net du Fonds d'assurance des retraités CSN qui est présenté à la juste valeur. L'actif net du Fonds d'assurance des retraités CSN qui est présentée à la juste valeur est composé essentiellement d'un portefeuille de placements comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur des placements est établie à partir des cours acheteurs. Les intérêts gagnés sur les placements à court terme et les obligations, les dividendes reçus sur les actions non cotées, les gains et pertes non réalisés sur les actions cotées ainsi que les gains et pertes réalisés à la vente de placements à court terme et d'obligations sont inclus dans la rubrique Intérêts et autres produits de l'état des résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout escompte ou toute prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisé à l'état des résultats à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la CSN comptabilise à l'état des résultats une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moinsvalue, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même l'état cumulatif des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût.

L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile estimative selon les méthodes suivantes :

	Taux et durée
Mobilier	10 %
Matériel informatique	3 et 5 ans

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement de l'immobilisation. Les réductions de valeur d'immobilisations doivent être comptabilisées à titre de charge à l'état des résultats.
Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprise.

Régimes d'avantages sociaux futurs des salariés

La Fédération offre à ses salariés qui remplissent certaines conditions un régime de retraite à prestations définies. Elle offre également un régime complémentaire à la retraite d'assurance maladie, d'assurance vie et d'assurance dentaire qui est à prestations définies pour les employés ayant pris leur retraite avant le 1er janvier 2010, tandis que pour les autres employés, ce régime est à cotisations définies.

a) Régimes à prestations définies

La Fédération comptabilise ses obligations découlant des régimes d'avantages sociaux futurs des salariés ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes. À cette fin, la Fédération a adopté les méthodes suivantes :

Le coût du régime de retraite à prestations définies de la Fédération est établi périodiquement par des actuaires indépendants. La Fédération utilise une évaluation actuarielle établie aux fins de la capitalisation pour évaluer ses obligations au titre des prestations définies du régime de retraite, incluant une marge pour refléter la provision de stabilisation déterminée dans l'évaluation de capitalisation. La Fédération utilise une évaluation actuarielle établie aux fins de comptabilisation pour évaluer ses obligations au titre des prestations définies du régime d'avantages complémentaires de retraite. Ce régime d'avantages complémentaires à l'emploi n'est pas capitalisé.

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi par des calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et les coûts prévus des soins de santé.

La Fédération constate :

- dans l'état de la situation financière, les obligations au titre des prestations définies, diminuées de la juste valeur des actifs des régimes et ajustées en fonction de toute provision pour moins-value;

- dans l'état des résultats, le coût des régimes pour l'exercice;

- dans l'état de l'évolution des actifs nets, les réévaluations et autres éléments découlant notamment de la différence entre le rendement réel des actifs des régimes et le rendement calculé selon le taux d'actualisation défini des gains et des pertes actuariels, des services passés, de règlement, de compression et de plafonnement de l'actif au titre de prestations définies.

b) Régime à cotisations définies

Les coûts du régime à cotisations définies sont établis en fonction des services rendus et du taux de contribution en vigueur durant l'exercice.

2. MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Constatation des produits

La Fédération applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports non affectés, principalement les revenus de per capita, sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

3. FONDS DE SOUTIEN AUX LUTTES

Au 31 décembre 2023, la Fédération possède un dépôt à terme à la Caisse d'économie solidaire Desjardins C.D.S. Montréal (la « Caisse d'économie ») d'un montant de 5 000 $ (5 025 $ au 31 décembre 2020) et dont les revenus d'intérêts sont versés directement au compte « soutien aux luttes » de la Caisse d'économie. Ce montant ne procure donc aucun rendement à la Fédération.

4. AVANCES - SALARIÉ(E)S/ÉLU(E)S

	31 décembre 2020	**31 décembre 2023**
Avance salarié(e)s	3 600 $	- **$**

5. DÉBITEURS

	31 décembre 2020	**31 décembre 2023**
Débiteurs - Facturation	43 222 $	91 370 **$**
Débiteurs - Autres	71 410	17 378
	114 632 $	108 748 **$**

6. PER CAPITA À RECEVOIR - ESTIMATION (ANNEXE W)

	31 décembre 2020	**31 décembre 2023**
La majorité des per capita à recevoir sont calculés d'après les encaissements subséquents jusqu'au 16 février 2024 (12 février 2021 au 31 décembre 2020). Les autres per capita à recevoir sont estimés d'après la moyenne des encaissements précédant la fin de l'exercice pour chacun des syndicats.	1 480 961 $	2 102 412 **$**

7. ARRÉRAGES DE PER CAPITA À RECEVOIR

	31 décembre 2020	**31 décembre 2023**
STT Viandes du Breton - Entente de paiement	49 777 $	33 378 **$**
STT-Quality Inn - Entente de paiement	1 466	-
	51 243 $	33 378 **$**

8. IMMOBILISATIONS

AU 31 DÉCEMBRE 2023

	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
Mobilier	177 954 $	132 683 $	45 271 $
Matériel informatique	265 039	261 276	3 763
	442 993 $	393 959 $	49 034 $

AU 31 DÉCEMBRE 2020

	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
Mobilier	171 179 $	115 006 $	56 173 $
Matériel informatique	260 493	254 143	6 350
	431 672 $	369 149 $	62 523 $

AU 31 DÉCEMBRE 2017

	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
Mobilier	154 073 $	91 899 $	62 174 $
Matériel informatique	245 660	231 067	14 593
	399 733 $	322 966 $	76 767 $

9. EMPRUNTS - CAISSE D'ÉCONOMIE

La Fédération dispose de deux marges de crédit d'un montant total de 350 000 $ (350 000 $ au 31 décembre 2020), portant intérêt respectivement au taux préférentiel de la Caisse d'économie, soit 7,20 % majoré de 1,75 % à 2,25 % (2,45 % majoré de 1,75 % à 2,25 % au 31 décembre 2020). L'intérêt est payable sur tout solde résiduel quotidiennement, renouvelable annuellement. Le remboursement est garanti par un endossement de la CSN. Aux 31 décembre 2023 et 2020, les marges sont inutilisées.

10. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	31 décembre 2020	31 décembre 2023
CSN	322 278 $	158 451 $
Fournisseurs	207 858	1 276 795
Vacances à payer	1 093 056	939 773
Salaires à payer	67 818	39 938
	1 691 010 $	2 414 957 $

11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La Fédération a un régime de retraite et un régime d'avantages complémentaires de retraite à prestations définies, ainsi qu'un régime complémentaire de retraite à cotisations définies.

a) Régimes à prestations définies

Le régime de retraite à prestations définies est destiné à toutes les personnes salariées et les officiers qui remplissent certaines conditions. Les prestations de ce régime sont fondées sur les années de service et sur les salaires de fin de carrière.

Le régime d'avantages complémentaires de retraite est un régime non contributif d'assurance maladie, d'assurance vie, d'assurance dentaire ainsi que d'assurance voyage destiné aux mêmes personnes que le régime de retraite ayant pris leur retraite avant le 1er janvier 2010.

La Fédération évalue ses obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs des régimes pour les besoins de la comptabilisation à chaque exercice de 36 mois. La Fédération utilise une évaluation actuarielle établie aux fin de capitalisation pour évaluer ses obligations au titre des prestations définies du régime de retraite, incluant une marge pour refléter la provision de stabilisation déterminée dans l'évaluation de capitalisation. Ces obligations sont donc augmentées du niveau de la provision de stabilisation de 16,20 % et sont réduites de 5,00 %. Pour l'évaluation du régime de retraite de l'exercice terminé le 31 décembre 2023, l'évaluation actuarielle établie aux fins de capitalisation du 31 décembre 2021 a été utilisée pour la mesure des obligations au titre des prestations définies et l'évaluation actuarielle établie aux fins de capitalisation du 31 décembre 2019 a été utilisée pour la mesure du coût des services rendus. Ces évaluations ont été extrapolées en tenant compte des hypothèses applicables.

Pour l'évaluation du régime d'avantages complémentaires de retraite de l'exercice terminé le 31 décembre 2023, l'évaluation actuarielle établie aux fins de comptabilisation du 1er juin 2022 a été utilisée. Cette évaluation a été extrapolée en tenant compte des hypothèses applicables, dont le taux d'actualisation, au 31 décembre 2023.

11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

a) Régimes à prestations définies (suite)

Les informations relatives aux régimes à prestations définies se présentent comme suit :

	Régime de retraite 2023	Régime d'avantages complémentaires de retraite 2023
Obligations au titre des prestations définies		
Solde au 1er janvier 2021	38 315 800 $	1 339 600 $
Coût des prestations pour services rendus	2 526 800	-
Cotisations des salariés	981 800	-
Prestations versées	(6 020 100)	(243 400)
Intérêts débiteurs	6 435 400	86 100
Pertes (gains) actuarielles	(1 159 100)	(343 400)
Solde au 31 décembre 2023	41 080 600	838 900
Juste valeur des actifs des régimes		
Solde au 1er janvier 2021	39 359 400	-
Cotisations de l'employeur	2 355 900	243 400
Cotisations des salariés	981 800	-
Prestations versées	(6 020 100)	(243 400)
Rendement réel des actifs	4 457 200	-
Solde au 31 décembre 2023	41 134 200	-
Rapprochement de la capitalisation		
Juste valeur des actifs des régimes	41 134 200	-
Obligations au titre des prestations définies	41 080 600	838 900
Actif (passif) au titre des prestations définies	53 600 $	(838 900) $

	Régime de retraite 2020	Régime d'avantages complémentaires de retraite 2020
Obligations au titre des prestations définies		
Solde au 1er janvier 2018	33 353 200 $	1 624 800 $
Coût des prestations pour services rendus	2 478 600	-
Cotisations des salariés	965 800	-
Prestations versées	(4 817 700)	(306 600)
Intérêts débiteurs	5 753 600	155 400
Pertes (gains) actuarielles	582 300	(134 000)
Solde au 31 décembre 2020	38 315 800	1 339 600
Juste valeur des actifs des régimes		
Solde au 1er janvier 2018	33 891 800	-
Cotisations de l'employeur	2 578 300	306 600
Cotisations des salariés	965 800	-
Prestations versées	(4 817 700)	(306 600)
Rendement réel des actifs	6 741 200	-
Solde au 31 décembre 2020	39 359 400	-
Rapprochement de la capitalisation		
Juste valeur des actifs des régimes	39 359 400	-
Obligations au titre des prestations définies	38 315 800	1 339 600
Actif (passif) au titre des prestations définies	1 043 600 $	(1 339 600) $

11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

a) Régimes à prestations définies (suite)

Flux de trésorerie

Le tableau ci-dessous présente les paiements en espèces faits au cours de l'exercice relatifs aux régimes d'avantages sociaux futurs des employés.

	Régime de retraite 2023	Régime d'avantages complémentaires de retraite 2023
Cotisations aux régimes à prestations définies	2 355 900 $	243 400 $

	Régime de retraite 2020	Régime d'avantages complémentaires de retraite 2020
Cotisations aux régimes à prestations définies	2 578 300 $	306 600 $

Composition des actifs des régimes selon l'évaluation à la date de mesure, soit les 31 décembre 2023 et 2020 :

Catégorie d'actifs	Pourcentage des actifs des régimes 31 décembre 2023	31 décembre 2020
	33.7%	38.3%
	37.5%	42.4%
	13.3%	13.2%
	15.5%	6.1%
	100.0%	100.0%

Les principales hypothèses actuarielles retenues par la Fédération pour évaluer la charge et les obligations au titre de prestations définies sont les suivantes :

	Régime de retraite au 31 décembre 2023	**Régime d'avantages complémentaires de retraite au 31 décembre 2023**
Obligations au titre des prestations définies au 31 décembre 2023		
Taux d'actualisation	5.75%	4.65%
Taux de croissance de la rémunération	3.50%	s.o.
Coût des prestations pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023		
Taux d'actualisation	5.65%	4.65%
Taux de croissance de la rémunération	2.50%	s.o.

	Régime de retraite au 31 décembre 2020	Régime d'avantages complémentaires de retraite au 31 décembre 2020
Obligations au titre des prestations définies au 31 décembre 2020		
Taux d'actualisation	5.65%	2.30%
Taux de croissance de la rémunération	2.50%	s.o
Coût des prestations pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020		
Taux d'actualisation	5.75%	2.30%
Taux de croissance de la rémunération	2.75%	s.o

b) Régime à cotisations définies

Les informations relatives au régime à cotisations définies sont présentées à la note 13.

12. PRODUITS REPORTÉS - PROGRAMME D'AUTOASSURANCE DES SYNDICATS PARTICIPANTS

	31 décembre 2020	31 décembre 2023
Produits reportés au début	69 768 $	- $
Produits - Franchises collectives	-	-
	69 768	-
Charges		
Réclamations	69 768	-
Frais	-	-
	69 768	-
Produits reportés à la fin	- $	- $

13. RÉGIME D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉFINIES

La CSN et ses organismes affiliés ont modifié le régime d'avantages complémentaires de retraite pour les salariés prenant leur retraite à compter du 1er janvier 2010. En vertu de l'entente signée avec le syndicat, le Fonds d'assurance des retraités de la CSN (le « Fonds ») a été créé. Le financement de ce régime est assumé par la CSN et les organismes affiliés. Lors de la création du Fonds, les employeurs ont fourni une somme forfaitaire de 18 100 000 $ dont un montant de 1 458 860 $ provient de la Fédération. De plus, une contribution régulière de 2,00 % à compter du 1er janvier 2015 (1,25 % avant le 1er janvier 2015) du salaire des employés est versée au Fonds. La charge et le débours pour l'exercice de ce régime à cotisations définies s'élèvent à 258 162 $ (249 587 $ en 2020). Les contributions de la Fédération sont accumulées dans le Fonds auquel participent tous les organismes affiliés. Ce Fonds finance les paiements des primes des retraités bénéficiant de ce régime. La quote-part de la Fédération de l'actif net à la juste valeur du fonds est de 3 372 636 $ (2 865 811 $ au 31 décembre 2020), soit 7,74 % (7,87 % au 31 décembre 2017) du Fonds. Le passif correspondant à cet actif est du même montant. Les activités financières sont sans effet sur la trésorerie.

14. ENGAGEMENTS

La Fédération s'est engagée en vertu de baux. Les paiements relatifs à des contrats de location de locaux et d'un photocopieur échéant à diverses dates allant jusqu'en 2042 s'élèvent à 4 357 401 $ et se répartissent comme suit au cours des prochains exercices :

2024	354 517
2025	262 934
2026	262 329
2027	263 785
2028	267 430
2029 et années suivantes	2 946 406

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

En raison de ses actifs et de ses passifs financiers, la Fédération est exposée aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

Risque de crédit

Les syndicats affiliés doivent des montants à la Fédération dans le cours normal de leurs activités. La Fédération effectue de façon continue des évaluations et maintient des provisions pour créances douteuses si nécessaire.

Risque de taux d'intérêt

Les dépôts à terme portent intérêt à des taux fixes. Par conséquent, une variation du taux d'intérêt du marché aura une incidence sur la juste valeur de ces placements.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Fédération ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. La Fédération surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de ses activités pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 décembre 2023, les principaux passifs financiers de la Fédération étaient les créditeurs et charges à payer et l'obligation pour le régime d'assurances complémentaires de retraite à cotisations définies.

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)

ANNEXE A - AUTRES RENSEIGNEMENTS

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

	Réel 36 mois 2018-2020	Budget 36 mois 2021-2023	Budget modifié 36 mois 2021-2023	Réel 36 mois 2021-2023
A - DIRECTION				
PRÉSIDENCE				
Salaires	362 043 $	329 426 $	340 322 $	348 473 $
Avantages sociaux	131 355	134 266	136 970	116 342
Déplacements	48 566	50 720	40 875	18 966
Kilométrage	31 207	32 552	50 340	54 513
Remboursements - CSN	(24 338)	(30 073)	(30 073)	(17 871)
	548 833	516 891	538 434	520 423
VICE-PRÉSIDENCE (39 semaines par année)				
Salaires	224 000	222 549	234 565	242 138
Avantages sociaux	93 251	100 741	99 696	92 981
Déplacements	32 793	34 210	27 934	14 775
Kilométrage	49 086	51 152	31 098	23 723
Remboursements - CSN	(9 912)	(10 519)	(6 915)	(6 223)
	389 218	398 133	386 378	367 394
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL (44 semaines par année)				
Salaires	236 541	246 165	286 653	284 864
Avantages sociaux	99 442	105 898	108 807	102 590
Déplacements	26 610	27 757	25 343	31 498
Kilométrage	36 347	37 906	41 350	34 341
Remboursements - CSN	(20 873)	(22 151)	(9 385)	(14 919)
	378 067	395 575	452 768	438 374
TRÉSORERIE				
Salaires	304 150	329 194	338 796	350 664
Avantages sociaux	104 044	134 266	135 618	100 400
Déplacements	27 357	28 540	32 038	28 609
Kilométrage	32 090	33 469	36 575	35 580
Remboursements - CSN	(23 061)	(24 471)	(7 037)	(7 610)
	444 580	500 998	535 990	507 643
	1 760 698 $	1 811 597 $	1 913 570 $	1 833 834 $

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)

ANNEXES B ET C - AUTRES RENSEIGNEMENTS

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

	Réel 36 mois 2018-2020	Budget 36 mois 2021-2023	Budget modifié 36 mois 2021-2023	Réel 36 mois 2021-2023
SERVICES				
B - SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN - CÔTE-NORD				
(3 conseillers, 1 employée de bureau)				
Salaires	1 123 126 $	1 237 033 $	1 262 494 $	1 205 840 $
Avantages sociaux	423 656	500 263	504 941	406 664
Déplacements	99 265	103 607	97 156	59 826
Kilométrage	116 053	120 963	112 503	76 905
Loyer	79 013	80 678	66 937	65 377
Télécommunications	13 207	11 385	11 385	11 372
Papeterie, impression	4 639	4 923	4 923	1 978
Timbres	1 567	1 663	1 663	2 098
Articles de bureau	3 919	14 657	11 708	5 439
Abonnements, documentation	1 373	1 457	1 457	1 196
Équipements informatiques et réseau	21 281	21 623	21 623	22 142
	1 887 099	2 098 252	2 096 790	1 858 837
C - CŒUR-DU-QUÉBEC				
(1 conseiller)				
Salaires	291 595	329 426	339 595	349 756
Avantages sociaux	105 288	132 254	133 624	116 515
Déplacements	10 708	11 163	14 234	15 855
Kilométrage	30 957	32 264	40 695	42 266
Loyer	24 537	25 900	25 900	26 070
Télécommunications	3 527	3 375	3 375	3 218
Papeterie, impression	214	227	227	1 431
Timbres	131	139	139	56
Articles de bureau	664	3 329	3 329	799
Abonnements, documentation	1 091	1 158	1 158	924
Équipements informatiques et réseau	5 103	5 341	5 341	5 298
	473 815	544 576	567 617	562 188
Montants à reporter	2 360 914 $	2 642 828 $	2 664 407 $	2 421 025 $

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)

ANNEXES D ET E - AUTRES RENSEIGNEMENTS

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

	Réel 36 mois 2018-2020	Budget 36 mois 2021-2023	Budget modifié 36 mois 2021-2023	Réel 36 mois 2021-2023
SERVICES (suite) - Montants reportés	2 360 914 $	2 642 828 $	2 664 407 $	2 421 025 $
D - BAS-SAINT-LAURENT				
(1 conseiller, 1 employée de bureau)				
Salaires	553 516	551 280	548 810	513 024
Avantages sociaux	195 864	235 756	237 692	195 094
Déplacements	34 277	39 591	42 040	31 148
Kilométrage	41 116	46 000	58 774	43 954
Loyer	39 691	41 770	41 770	39 828
Télécommunications	4 812	4 636	4 636	4 108
Papeterie, impression	1 820	1 931	1 931	358
Timbres	846	898	898	886
Articles de bureau	2 412	7 809	7 809	2 564
Abonnements, documentation	1 176	1 248	1 248	1 076
Équipements informatiques et réseau	10 525	10 941	10 941	10 122
	886 055	941 860	956 549	842 162
E - GASPÉSIE				
(1 conseiller)				
Salaires	290 114	330 241	199 780	181 479
Avantages sociaux	123 515	132 254	94 943	65 386
Déplacements	58 436	60 982	41 608	8 084
Kilométrage	49 962	52 099	35 776	13 179
Loyer	17 447	18 433	18 433	18 497
Télécommunications	3 605	3 375	3 375	3 270
Papeterie, impression	547	580	295	884
Timbres	813	863	691	596
Articles de bureau	640	3 304	1 968	818
Abonnements, documentation	1 091	1 158	1 158	963
Équipements informatiques et réseau	4 251	5 341	5 341	2 487
	550 421	608 630	403 368	295 643
Montants à reporter	3 797 390 $	4 193 318 $	4 024 324 $	3 558 830 $

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)

ANNEXES F ET G - AUTRES RENSEIGNEMENTS

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

	Réel 36 mois 2018-2020	Budget 36 mois 2021-2023	Budget modifié 36 mois 2021-2023	Réel 36 mois 2021-2023
SERVICES (suite) - Montants reportés	3 797 390 $	4 193 318 $	4 024 324 $	3 558 830 $
F - LAURENTIDES - LANAUDIÈRE - OUTAOUAIS				
(3 conseillers, 1 employée de bureau)				
Salaires	1 116 841	1 151 472	1 186 893	1 052 711
Avantages sociaux	450 155	500 263	504 941	331 627
Déplacements	70 564	73 606	77 840	52 940
Kilométrage	124 126	129 329	114 512	99 184
Loyer	97 546	100 778	106 494	104 600
Télécommunications	13 245	14 184	12 174	10 906
Papeterie, impression	5 292	5 616	5 616	4 493
Timbres	3 179	3 374	3 374	3 505
Articles de bureau	5 724	16 572	13 565	6 070
Abonnements, documentation	1 412	1 498	1 498	1 513
Équipements informatiques et réseau	21 016	21 623	21 623	26 964
	1 909 100	2 018 315	2 048 530	1 694 513
G- MONTRÉAL-MÉTROPOLITAIN				
(8 conseillers, 2 employées de bureau)				
Salaires	2 604 475	3 065 618	3 156 799	3 290 157
Avantages sociaux	1 048 964	1 265 033	1 277 130	1 081 277
Déplacements	112 137	133 750	129 201	107 549
Kilométrage	55 458	66 141	66 141	65 572
Loyer	557 017	580 532	580 532	573 546
Télécommunications	70 173	65 672	65 672	64 665
Papeterie, impression	87 785	93 158	93 158	99 410
Timbres	31 617	33 552	29 632	32 168
Articles de bureau	46 433	75 520	79 823	62 087
Abonnements, documentation	17 156	18 206	18 206	10 817
Contrat de service				2 640
Équipements informatiques et réseau	116 422	124 914	130 118	127 608
	4 747 637	5 522 096	5 626 412	5 517 496
Montants à reporter	10 454 127 $	11 733 729 $	11 699 266 $	10 770 839 $

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)

ANNEXES H ET I - AUTRES RENSEIGNEMENTS

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

	Réel 36 mois 2018-2020	Budget 36 mois 2021-2023	Budget modifié 36 mois 2021-2023	Réel 36 mois 2021-2023
SERVICES (suite) - Montants reportés	10 454 127 $	11 733 729 $	11 699 266 $	10 770 839 $
H- QUÉBEC - CHAUDIÈRE-APPALACHES				
(5 conseillers, 1 employée de bureau)				
Salaires	1 760 452	1 887 979	1 910 257	1 831 175
Avantages sociaux	645 655	766 761	774 190	579 589
Déplacements	137 760	143 554	136 529	121 052
Kilométrage	96 273	100 373	92 163	81 304
Loyer	141 180	158 494	158 494	168 134
Télécommunications	22 440	19 921	19 921	18 902
Papeterie, impression	(17 283)	(18 341)	(12 392)	(7 855)
Timbres	1 201	1 552	1 552	1 871
Articles de bureau	8 036	22 715	18 918	9 979
Abonnements, documentation	1 808	2 336	2 336	1 582
Équipements informatiques et réseau	33 331	32 564	29 031	31 945
	2 830 853	3 117 908	3 130 999	2 837 678
I - MONTÉRÉGIE				
(4 conseillers, 1 employée de bureau)				
Salaires	1 254 441	1 202 413	1 357 271	1 379 920
Avantages sociaux	445 525	500 263	551 540	451 912
Déplacements	83 085	86 479	88 763	64 005
Kilométrage	126 894	109 637	133 063	104 856
Loyer	121 647	150 523	130 079	118 977
Télécommunications	11 624	11 385	11 385	11 269
Papeterie, impression	9 773	10 371	10 371	8 450
Timbres	2 593	2 752	2 752	4 187
Articles de bureau	3 528	14 242	11 470	9 742
Abonnements, documentation	1 450	1 539	1 539	2 549
Équipements informatiques et réseau	25 153	21 623	21 623	23 324
	2 085 713	2 111 227	2 319 856	2 179 191
Montants à reporter	15 370 693 $	16 962 864 $	17 150 121 $	15 787 708 $

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)

ANNEXES J, K, L ET M - AUTRES RENSEIGNEMENTS

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

	Réel 36 mois 2018-2020	Budget 36 mois 2021-2023	Budget modifié 36 mois 2021-2023	Réel 36 mois 2021-2023
SERVICES (suite) - Montants reportés	15 370 693 $	16 962 864 $	17 150 121 $	15 787 708 $
J - ESTRIE				
(1 conseiller)				
Salaires	303 798	329 426	303 178	289 017
Avantages sociaux	104 305	132 254	133 624	103 418
Déplacements	24 603	25 686	25 686	16 821
Kilométrage	31 604	32 987	29 831	31 269
Loyer	22 237	23 684	23 684	23 179
Télécommunications	4 243	3 375	3 375	3 676
Papeterie, impression	1 207	1 281	1 281	575
Timbres	-	-	-	52
Articles de bureau	266	2 907	2 907	859
Abonnements, documentation	1 091	1 158	1 158	880
Équipements informatiques et réseau	5 808	5 341	5 341	4 707
	499 162	558 099	530 065	474 453
K - ABITIBI-TÉMISCAMINGUE-NORD-DU-QUÉBEC				
(1 conseiller) (60 % FC et 40 % FEESP)				
Salaires	111 585	196 944	199 135	198 027
Avantages sociaux	30 534	70 377	71 062	60 934
Déplacements	10 039	14 004	11 737	2 326
Kilométrage	29 662	39 804	35 203	36 446
Loyer	10 178	5 007	5 007	6 338
Télécommunications	2 516	2 025	2 025	1 783
Papeterie, impression	23	24	24	41
Timbres	96	102	102	-
Articles de bureau	1 486	3 152	3 152	701
Abonnements, documentation	1 091	1 158	1 158	660
Équipements informatiques et réseau	2 436	3 118	3 118	2 675
	199 646	335 715	331 723	309 931
L - SERVICES D'APPUI				
(1 conseiller appui à l'arbitrage)				
(2 conseillers appui aux services) (pompiers)				
(2 mentors)				
Salaires	1 043 990	1 175 585	1 140 967	976 966
Avantages sociaux	402 771	529 015	581 096	330 494
Déplacements	54 326	74 033	95 135	86 930
Kilométrage	68 891	93 908	123 204	110 808
Remboursement CSN			(378 945)	-
	1 569 978	1 872 541	1 561 457	1 505 198
M - SERVICES GÉNÉRAUX				
(2 coordinations)				
(1 secrétaire comptable, 0.5 commis à la comptabilité)				
(1 conseillère à la comptabilité, 2 secrétaires de direction)				
Salaires	1 511 039	1 696 646	1 790 533	1 797 010
Avantages sociaux	595 001	709 528	730 447	594 321
Déplacements	87 920	91 701	95 767	79 203
Kilométrage	71 488	74 451	79 817	78 741
Remboursement CSN - Coordination des négociations	-	(15 000)	(26 252)	(28 310)
	2 265 448	2 557 326	2 670 312	2 520 965
Montants à reporter	19 904 927 $	22 286 545 $	22 243 678 $	20 598 255 $

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)

ANNEXES N, O, ET P - AUTRES RENSEIGNEMENTS

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

	Réel 36 mois 2018-2020	Budget 36 mois 2021-2023	Budget modifié 36 mois 2021-2023	Réel 36 mois 2021-2023
SERVICES (suite) - Montants reportés	19 904 927 $	22 286 545 $	22 243 678 $	20 598 255 $
N - FONCTIONNEMENT				
Ententes de services - Îles-de-la-Madeleine / Sept-Iles	90 930	107 742	121 620	136 742
Remplacements pour congés de maladie, de maternité et parentaux	395 769	378 306	378 305	242 521
Formation professionnelle	21 980	17 654	17 654	18 747
Réunions d'équipe provinciales, régionales et sectorielles	22 028	21 922	21 922	24 567
Honoraires extérieurs	26 280	41 000	41 000	32 116
Service juridique CSN	447 659	475 060	475 060	411 593
Coût de la convention collective	468 685	497 373	497 373	623 169
Télécommunications (conférences téléphoniques)	5 110	3 091	3 091	889
Traitement des données - CSN	15 482	16 430	16 430	15 359
Assurances et CSST	19 769	20 979	20 979	21 098
Amortissement	46 182	21 573	21 573	24 810
Avantages sociaux futurs	324 099	343 937	343 937	360 037
Soins dentaires	41 219	-	-	-
Réserve équipe volante employé-e de bureau	-	-	39 868	-
	1 925 192	1 945 067	1 998 812	1 911 648
TOTAL DES SERVICES	21 830 119 $	24 231 612 $	24 242 490 $	22 509 903 $
O - SECTEURS				
Commerce de détail, de gros et services divers	5 489	9 003	9 003	9 781
Agroalimentaire	2 123	6 002	6 002	4 715
Finances	929	4 001	4 001	1 892
Tourisme	3 225	7 002	7 002	7 378
Travaux sectoriels	75 613	210 786	188 883	95 062
Personnes-ressources aux assemblées de secteurs	668	7 500	4 085	335
Aide aux syndicats - Assemblées de secteurs	83 004	120 978	108 907	84 343
Formation - Comités de liaison	21 181	23 493	14 155	15 072
	192 232 $	388 765 $	342 038 $	218 578 $
P - RÉUNIONS				
Bureau fédéral	129 570	139 573	139 573	112 204
Comités du bureau fédéral	9 363	8 820	5 628	4 314
Conseil fédéral	96 206	104 860	104 860	78 666
Aide aux syndicats - Conseil fédéral	93 676	102 107	102 107	93 319
Congrès fédéral	116 766	70 003	61 206	65 910
Aide aux syndicats - Congrès fédéral	133 478	62 888	22 888	19 522
Réunions du comité exécutif	6 616	7 109	7 109	6 072
	585 675 $	495 360 $	443 371 $	380 007 $

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)

ANNEXES Q, R, S, T, U ET V - AUTRES RENSEIGNEMENTS

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

	Réel 36 mois 2018-2020	Budget 36 mois 2021-2023	Budget modifié 36 mois 2021-2023	Réel 36 mois 2021-2023
Q - DÉLÉGATIONS				
Conseil confédéral CSN	51 448 $	61 081 $	61 081 $	57 919 $
Remboursement Conseil confédéral CSN	(20 013)	(20 792)	(20 792)	(15 936)
Colloques divers et délégations diverses	9 704	9 000	9 000	2 028
Colloques CSN	-	5 500	5 500	-
	41 139 $	54 789 $	54 789 $	44 011 $
R - COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL				
Surveillance	22 443	34 499	25 702	16 430
Condition féminine	8 270	17 904	13 171	7 780
Santé-sécurité-environnement	7 045	-	-	-
Groupe de travail	14 756	2 984	2 984	-
Coordination de la formation	9 111	21 830	13 231	5 760
Travaux des comités fédéraux pour les secteurs	7 165	-	-	-
Journal de la Fédération	11 641	23 182	26 521	16 747
Formation - Comités fédéraux	2 857	3 524	2 207	2 207
	83 288 $	103 923 $	83 816 $	48 924 $
S - FORMATION				
Agentes et agents de griefs	87 365	73 874	70 605	84 378
Négociation de base	41 033	47 453	50 202	42 608
Organiser la solidarité	-	83 462	57 136	50 605
Violence et harcèlement	1 147	1 800	2 367	1 192
Assurances collectives	6 808	32 174	27 372	15 681
Prévention en santé-sécurité	34	4 500	4 806	3 272
Initiation au syndicalisme	-	40 523	26 129	14 425
Sessions flottantes	14 088	35 140	22 767	4 042
Consolidation organiser la solidarité	-	17 507	8 926	1 470
Consolidation initiation au syndicalisme	-	13 182	6 721	-
Consolidation	9 060	9 000	6 229	1 729
Prise de parole en public au féminin	-	-	7 034	4 401
	159 535 $	358 615 $	290 294 $	223 803 $
T - DONS ET SOUSCRIPTIONS				
Dons	27 833	30 000	42 698	45 182
Souscriptions	1 617	6 000	4 885	3 751
	29 450 $	36 000 $	47 583 $	48 933 $
U - AUTRES				
Dépenses diverses	7 596	7 824	7 824	8 074
Créances douteuses	-	1 500	1 500	1 229
	7 596 $	9 324 $	9 324 $	9 303 $
V - SERVICE DE LA DETTE				
Frais d'administration	1 423	2 500	2 500	1 112
Intérêts sur marge de crédit	-	-	-	-
	1 423 $	2 500 $	2 500 $	1 112 $
	24 691 155	27 492 485	27 429 775	25 318 408

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)

ANNEXE W - AUTRES RENSEIGNEMENTS - ESTIMATIONS PER CAPITA À RECEVOIR

AU 31 DÉCEMBRE 2023

No syndicat	No section	Nom syndicat	Estimé	Subséquent	Montant payé	Per capita
02-02-005	00	STT DE G.E.P. DE BAIE-COMEAU - CSN	-	282.00	2 351.91	2 634.31
02-02-024	00	SE DE COMMERCE (CSN) SECTION GAGNON & FRÈRES	5 401.13	-	2 265.86	7 666.99
02-02-030	00	STT DU PROVIGO FORESTVILLE (CSN)	-	1 042.19	11 818.31	12 860.50
02-02-033	00	STT DE SOBEY'S DE BAIE-COMEAU (CSN)	1 094.72	1 963.28	41 830.74	44 888.74
02-02-039	00	STT DU MAXI PORT-CARTIER (CSN)	411.43	1 437.19	12 907.34	14 755.96
02-02-040	00	SE DE L'ENTREPÔT PROVIGO (CSN)	954.59	-	158.38	1 112.97
02-02-042	00	STT DU PROVIGO SEPT-ÎLES (CSN)	2 559.69	-	22 852.57	25 412.26
02-02-048	00	STT DU CLUB DE GOLF BAIE-COMEAU "CSN"	2 100.62	-	-	2 100.62
02-02-059	00	STT EN QUINCAILLERIE DE FORESTVILLE - CSN	3 702.87	-	110.46	3 813.33
02-02-065	01	S RÉGIONAL DES SALARIÉES DES CAISSES DESJARDINS DE LA CÔTE-NORD - CSN	-	1 743.97	24 652.74	26 396.71
02-02-065	02	S RÉGIONAL DES SALARIÉES DES CAISSES DESJARDINS DE LA CÔTE-NORD - CSN	-	910.64	12 694.83	13 605.47
02-02-065	03	S RÉGIONAL DES SALARIÉES DES CAISSES DESJARDINS DE LA CÔTE-NORD - CSN	-	1 034.93	15 795.45	16 830.38
02-02-065	06	S RÉGIONAL DES SALARIÉES DES CAISSES DESJARDINS DE LA CÔTE-NORD - CSN	-	404.37	7 147.97	7 552.34
02-02-065	07	S RÉGIONAL DES SALARIÉES DES CAISSES DESJARDINS DE LA CÔTE-NORD - CSN	-	1 068.50	17 029.59	18 098.09
02-04-002	00	S DES PÊCHERIES MARINARD (CSN)	1 080.00	384.84	30 588.31	32 052.80
02-04-009	00	STT DE MENU-MER - CSN	261.26	573.00	11 981.92	12 816.51
02-04-012	00	SE DE MAGASIN COOP HAVRE-AUX MAISONS, CSN	-	885.74	13 018.93	13 904.67
02-04-013	00	SE DE MAGASIN COOP DE LAVERNIÈRE (C.S.N.)	-	3 054.05	37 460.00	40 514.32
02-04-014	00	SE DE MAGASIN COOP FATIMA (CSN)	490.77	1 849.79	15 311.86	17 652.42
02-04-018	00	ST DE BOULANGERIE DES ÎLES (CSN)	-	976.41	17 978.00	18 954.40
02-04-023	00	SE DE LA CAISSE POPULAIRE DE GASPÉ (CSN)	11 253.64	-	2 493.31	13 746.95
02-04-024	00	STT DE BOULANGERIE RÉGIONALE DES ÎLES (C.S.N.)	2 370.00	-	13 427.39	15 797.44
02-04-033	00	SE DE BUREAU DES PÊCHERIES MARINARD (CSN)	-	104.82	3 457.59	3 562.41
02-04-041	00	ST DES ENTREPÔTS DE RÉFRIGÉRATION DES PÊCHERIES MARINARD (CSN)	-	273.80	6 091.23	6 365.03
02-04-059	00	STT DU MAGASIN IGA DE PASPÉBIAC (CSN)	-	1 772.44	20 803.34	22 575.78
02-04-061	00	STT DE KITOMER (CSN)	158.00	-	1 322.66	1 480.55
02-04-065	00	STT DE CENTRES COMMERCIAUX DE LA GASPÉSIE - CSN	49.60	109.16	1 268.96	1 427.72
02-04-065	01	STT DE CENTRES COMMERCIAUX DE LA GASPÉSIE - CSN	73.80	227.86	2 400.31	2 701.97
02-04-069	00	STT DE LA CAISSE POPULAIRE DU LITTORAL GASPÉSIEN (CSN)	1 519.98	-	10 951.21	12 471.19
02-04-072	00	STT DE LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA HAUTE-GASPÉSIE (CSN)	-	1 693.77	14 380.95	16 074.72
02-04-076	00	STT DE LA CAISSE DU CENTRE-SUD GASPÉSIEN (CSN)	7 594.18	-	12 443.55	20 037.73
02-04-077	00	STT DE LA CAISSE DES HAUTS-PHARES (CSN)	582.00	-	9 509.10	10 091.41
02-06-004	00	STT DU VALU-MART SHAWVILLE (CSN)	472.32	1 360.57	16 141.15	17 974.04
02-06-009	00	ST DE L'HÔTELLERIE DE L'OUTAOUAIS (CSN)	1 321.25	-	785.21	2 106.46
02-06-033	00	STT DU MONT STE-MARIE (CSN)	687.29	-	7 231.81	7 919.10
02-06-034	00	STT DU CHÂTEAU CARTIER (CSN)	1 108.25	3 966.40	7 155.04	12 229.69
02-06-035	00	STT DE RÔTISSERIE AU COQ (CSN)	-	1 237.67	5 419.52	6 657.19
02-06-037	00	STT DE L'ABATTOIR CHARRON INC. - CSN	268.11	-	7 836.51	8 104.62
02-07-004	00	SE DE LA BISCUITERIE HARNOIS DE JOLIETTE (CSN)	4 340.20	-	29 691.31	34 031.51
02-07-005	00	STT DE LA COOP LANAUDIÈRE CSN	450.00	-	6 378.12	6 828.12
02-07-006	00	SE DE L'ABATTOIR DE BERTHIERVILLE (CSN)	-	18 954.95	250 348.87	269 303.82
02-07-010	00	SE DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOISES ET QUÉBÉCOIS DE LANAUDIÈRE - CSN	50.15	253.04	599.00	902.50
02-07-013	02	SE DES CAISSES POPULAIRES DE LANAUDIÈRE - CSN	1 521.61	-	14 385.00	15 906.61
02-07-013	04	SE DES CAISSES POPULAIRES DE LANAUDIÈRE - CSN	1 780.26	-	19 188.00	20 968.75
02-07-013	08	SE DES CAISSES POPULAIRES DE LANAUDIÈRE - CSN	987.66	-	10 191.99	11 179.65
02-07-013	10	SE DES CAISSES POPULAIRES DE LANAUDIÈRE - CSN	486.71	-	5 181.12	5 667.83
02-07-025	00	STT DE POIRIER-BÉRARD LTÉE (CSN)	8 394.00	-	24 135.27	32 529.32
02-07-027	00	STT DU MARCHÉ D'ALIMENTATION RAINVILLE ET FILS (CSN)	-	1 626.03	22 696.13	24 322.16
02-07-043	00	STT D'AMARO - CSN	-	7 333.38	22 180.23	29 513.61
02-07-058	00	STT DE VAL ST-CÔME CSN	-	2 086.14	11 268.31	13 354.45
02-07-070	00	STT DE LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS TERREBONNE (CSN)	7 525.62	1 505.03	53 828.68	62 859.33
02-07-074	00	STT DE LA COMPAGNIE DE VOLAILLES MAXI-CSN	-	9 040.00	150 544.66	159 584.70
02-07-075	00	SE DE GOLF, RÉGION LANAUDIÈRE (CSN)	274.20	-	3 600.38	3 874.58
02-07-078	00	STT DE CORALTEX (CSN)	1 820.93	-	19 296.00	21 116.83
02-07-085	00	STT DE L'AUBERGE DU LAC TAUREAU - CSN	5 946.24	4 428.26	29 011.68	39 386.18
02-07-088	00	STT DE TERGEL - CSN	-	1 509.31	25 633.50	27 142.81
02-08-013	00	ST DE LA STATION MONT-TREMBLANT (CSN)	11 716.60	8 748.43	408 563.20	429 028.23
02-08-013	03	ST DE LA STATION MONT-TREMBLANT (CSN)	1 188.79	-	7 746.17	8 934.96
02-08-031	00	STT DU MONT HABITANT (CSN)	4 899.74	-	6 019.61	10 919.35
02-08-080	00	SE DE LA CIE MONTOUR - CSN	-	3 008.43	37 138.43	40 146.86
02-08-086	01	SRS DES CAISSES DESJARDINS DES HAUTES-LAURENTIDES (CSN)	1 366.63	1 098.31	42 417.34	44 882.28
02-08-086	04	SRS DES CAISSES DESJARDINS DES HAUTES-LAURENTIDES (CSN)	485.66	408.52	15 648.89	16 543.07
02-08-094	01	SRTT DES CAISSES DESJARDINS DES LAURENTIDES - CSN	2 932.01	-	19 030.03	21 962.04
02-09-065	00	STT DE L'HÔTEL MÉRIDIEN DE MONTRÉAL (CSN)	5 132.00	5 017.00	103 961.54	114 110.71
02-09-081	00	SE DE LA CAISSE D'ÉCONOMIE DES PORTUGAIS DE MONTRÉAL (CSN)	1 339.53	-	14 011.99	15 351.52
02-09-103	00	STT DE L'HÔTEL REINE ELIZABETH - CSN	-	44 708.98	312 024.70	356 733.68
02-09-105	00	ST DU BONAVENTURE (CSN)	-	6 362.27	80 060.59	86 422.86
02-09-106	00	STT DE L'HÔTEL OMNI MONT-ROYAL (CSN)	15 400.83	-	58 847.37	74 248.20
02-09-109	00	ST DE L'HÔTEL DES GOUVERNEURS PLACE DUPUIS (CSN)	-	1 587.08	36 248.00	37 835.49
02-09-148	02	ST DES ÉPICIERS UNIS METRO-RICHELIEU (CSN)	10 550.36	-	384 779.98	395 330.34
02-09-148	03	ST DES ÉPICIERS UNIS METRO-RICHELIEU (CSN)	2 046.16	-	76 076.63	78 122.79
02-09-148	04	ST DES ÉPICIERS UNIS METRO-RICHELIEU (CSN)	700.23	-	30 875.55	31 575.78
02-09-210	00	ST DU RAMADA INN (CENTRE-VILLE) (CSN)	1 102.00	538.10	16 665.00	18 305.04
02-09-215	00	ST DU RITZ CARLTON (CSN)	-	11 157.66	167 242.78	178 400.44
02-09-215	01	ST DU RITZ CARLTON (CSN)	1 190.01	893.41	9 882.11	11 965.53
02-09-219	00	STT DE LA COOP UQAM (CSN)	656.93	5 223.00	13 551.64	19 431.17
02-09-228	00	ST DES RÔTISSERIES AU COQ (CSN)	395.26	1 656.23	11 913.45	13 964.94
02-09-233	00	STT DE LALLEMAND (CSN)	1 590.65	-	51 866.92	53 457.57
02-09-241	00	S D'IKEA MONTRÉAL (CSN)	7 343.59	-	230 206.74	237 550.33
02-09-269	00	STT DE IRON MOUNTAIN-M2 (CSN)	-	303.00	3 564.80	3 867.59
02-09-272	00	STT DE SUPER C (CSN)	973.32	1 580.36	14 825.26	17 378.94
02-09-292	00	STT DE LA COOP CEGEP MAISONNEUVE - CSN	-	743.01	4 497.88	5 240.89
02-09-296	00	STT DE VOLAILLES MARVID CSN	-	2 997.26	50 446.49	53 443.75
02-09-313	00	STT DE L'HÔTEL CÔTE-DE LIESSE - CSN	3 887.42	3 454.19	13 269.95	20 611.56
02-09-321	00	STT DE HILTON LAVAL - (CSN)	1 502.49	5 741.41	36 674.47	43 918.37

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)

ANNEXE W - AUTRES RENSEIGNEMENTS - ESTIMATIONS PER CAPITA À RECEVOIR

AU 31 DÉCEMBRE 2023

No syndicat	No section	Nom syndicat	Estimé	Subséquent	Montant payé	Per capita
02-09-331	00	STT DE L'HÔTEL QUALITY SUITES POINTE-CLAIRE (CSN)	778.32	-	10 910.75	11 689.07
02-09-348	00	STT DE L'HÔTEL RUBY FOO'S - CSN	417.46	1 761.14	19 840.77	22 019.37
02-09-359	00	STT DE L'HÔTEL FAIRFIELD MONTRÉAL CENTRE-VILLE - CSN	-	1 218.28	6 167.13	7 385.41
02-09-361	00	ST DE LA COOPÉRATIVE PREMIER DÉFI DE LAVAL (CSN)	12 055.73	-	6 021.12	18 076.85
02-09-392	00	STT DU COMFORT INN - POINTE-CLAIRE - CSN	467.63	698.08	9 188.16	10 353.87
02-09-401	00	STT DE RÉNO-DÉPÔT DE LAVAL - CSN	-	3 715.85	45 473.81	49 189.66
02-09-401	01	STT DE RÉNO-DÉPÔT DE LAVAL - CSN	-	-	2 000.40	2 000.40
02-09-405	00	STT DE RECALL-QUÉBEC - CSN	-	531.22	3 137.42	3 668.64
02-09-414	00	STT DE URGEL BOURGIE - CSN	34 145.00	-	72 691.03	106 836.19
02-09-431	00	STT DU HOLIDAY INN SINOMONDE - CSN	-	2 741.72	29 672.13	32 413.85
02-09-447	00	STT DE RENAUD-BRAY-CSN	755.61	4 275.32	26 322.12	31 353.05
02-09-448	00	STT DU COMFORT INN DORVAL - CSN	822.92	1 294.70	6 936.98	9 054.60
02-09-455	00	STT DE L'HÔTEL CHÂTEAU VERSAILLES - CSN	502.77	-	13 145.09	13 647.86
02-09-468	00	ST DE DISTRIBUTION MULTI-MARQUES LAVAL - CSN	-	7 898.27	80 943.81	88 842.08
02-09-470	00	STT DE RESTO VÉGO ST-DENIS - CSN	1 851.81	-	6 953.89	8 805.70
02-09-487	00	STT DE VAST-AUTO - CSN	2 166.89	14 584.39	57 768.47	74 519.75
02-09-496	00	STT DE LA BRASSERIE LABATT (CSN)	117 940.46	-	273 769.48	391 709.94
02-09-503	00	STT DU MARRIOTT CHÂTEAU CHAMPLAIN - CSN	-	21 479.90	104 766.15	126 246.05
02-09-512	00	STT DE IRON MOUNTAIN - CSN	15 233.26	-	37 339.00	52 572.13
02-09-525	00	STT DU CENTRE MONT-ROYAL - CSN	1 383.29	-	9 798.27	11 181.56
02-09-527	01	STT DES STATIONNEMENTS DE MONTRÉAL - CSN	334.15	-	5 291.74	5 625.89
02-09-527	11	STT DES STATIONNEMENTS DE MONTRÉAL - CSN	393.83	-	4 564.12	4 957.95
02-09-527	30	STT DES STATIONNEMENTS DE MONTRÉAL - CSN	118.35	-	1 621.48	1 739.83
02-09-527	31	STT DES STATIONNEMENTS DE MONTRÉAL - CSN	53.42	-	709.80	763.22
02-09-527	33	STT DES STATIONNEMENTS DE MONTRÉAL - CSN	18.96	-	9.48	28.44
02-09-527	34	STT DES STATIONNEMENTS DE MONTRÉAL - CSN	621.87	-	4 370.79	4 992.66
02-09-527	35	STT DES STATIONNEMENTS DE MONTRÉAL - CSN	100.26	-	100.26	200.52
02-09-535	00	STT DE RÉNO-DÉPÔT POINTE-CLAIRE - CSN	13 173.79	-	28 963.50	42 137.29
02-09-540	00	STT DE L'HÔTEL HOLIDAY INN LAVAL MONTRÉAL - CSN	-	1 364.72	15 708.55	17 073.27
02-09-557	00	STT DE SUCRE LANTIC - CSN	36 496.00	-	210 497.23	246 993.03
02-09-565	00	STT LES BRASSEURS RJ - CSN	1 055.08	-	13 436.53	14 491.61
02-09-565	01	STT LES BRASSEURS RJ - CSN	163.49	-	1 505.18	1 668.67
02-09-568	00	STT DES SUITES FAUBOURG ST-LAURENT - CSN	6 104.82	-	28 969.38	35 074.20
02-09-589	00	SE DE MARTIN BROWER - CSN	-	21 180.81	152 284.12	173 464.93
02-09-593	00	STT DE W HÔTEL MONTRÉAL - CSN	-	16 451.00	26 057.54	42 508.23
02-09-597	00	STT DE SHRED-IT - CSN	10 674.62	-	19 425.00	30 099.88
02-09-607	00	STT DU QUALITY INN CENTRE-VILLE - CSN	1 167.92	-	8 080.14	9 248.06
02-09-614	00	STT DES BANQUETS DE L'HÔTEL BONAVENTURE - CSN	2 646.27	-	11 561.99	14 208.26
02-09-620	00	SE DE LA RESTAURATION - CSN (AUX VIVRES RESTO)	-	822.77	12 684.69	13 507.46
02-09-625	00	STT DU RÉSIDENCE INN BY MARRIOTT-CSN	759.52	2 019.33	9 014.99	11 793.84
02-09-642	00	STT DE RONA L'ENTREPÔT ANJOU - CSN	-	1 181.00	47 868.63	49 049.63
02-09-647	00	S DU RAFFINAGE DE SUCRE LANTIC - CSN	927.50	-	14 654.44	15 581.94
02-09-648	00	S DES TECH. ET TECH. DU DÉPARTEMENT QUALITÉ DE SUCRE LANTIC - CSN	-	1 458.79	15 509.60	16 968.39
02-09-651	00	STT DE NAVSTAR AVIATION-CSN	-	-	9 293.32	9 293.32
02-09-670	00	STT DE NEWREST MONTRÉAL ET DORVAL-CSN	15 289.94	132 364.32	40 689.39	188 343.65
02-09-677	00	SE DE LA LIBRAIRIE RAFFIN PLAZA SAINT-HUBERT - CSN	336.82	-	5 586.21	5 923.03
02-09-689	00	STT DE LA TOUR CARTIER - CSN	496.02	-	8 259.00	8 754.82
02-09-689	01	STT DE LA TOUR CARTIER - CSN	116.76	-	3 948.49	4 065.25
02-09-698	00	STT DU MOTEL IDÉAL - CSN	591.98	-	6 852.57	7 444.55
02-09-704	00	STT DU HILTON GARDEN INN-CSN	3 203.19	-	32 739.11	35 942.30
02-09-722	01	STT DU QUALITY INN DORVAL - CSN	539.00	-	4 346.51	4 885.18
02-10-021	00	STT DE LA CAISSE POPULAIRE DE ROUYN-NORANDA (CSN)	15 406.40	-	23 502.83	38 909.23
02-10-042	00	SSS DU MAXI CHIBOUGAMAU (CSN)	1 904.74	1 329.13	11 913.22	15 147.09
02-10-043	00	STT DE IGA CHIBOUGAMAU - CSN	969.20	-	17 178.82	18 148.02
02-10-051	00	STT DE L'HÔTEL LE NORANDA - CSN	6 170.78	-	20 482.11	26 652.89
02-10-054	00	SE DE BEN DESHAIES - CSN	8 190.70	-	69 540.73	77 731.43
02-10-054	01	SE DE BEN DESHAIES - CSN	1 692.83	-	20 560.00	22 253.23
02-11-031	00	STT DE HILTON QUÉBEC (CSN)	-	13 745.81	99 613.56	113 359.37
02-11-039	00	ST DE BUANDERIES (CSN)	3 077.70	3 168.79	44 067.19	50 313.68
02-11-046	00	STT DE L'HÔTEL CLARION (CSN)	520.61	-	12 802.24	13 322.85
02-11-047	00	STT DE L'HÔTEL PUR QUÉBEC (CSN)	-	3 130.92	34 317.35	37 448.27
02-11-061	00	ST DE QUINCAILLERIES DE QUÉBEC (CSN)	-	3 265.88	41 010.82	44 276.70
02-11-080	00	ST DU MANOIR DU LAC DELAGE (CSN)	890.18	-	24 387.17	25 277.35
02-11-083	00	ST DU COMMERCE DE LA RIVE-SUD (CSN)	2 086.69	1 419.61	22 522.88	26 029.18
02-11-109	00	ST DES ENCANS D'ANIMAUX DE QUÉBEC (CSN)	511.30	826.31	7 632.56	8 970.17
02-11-118	00	ST DES RESTAURANTS ST-HUBERT (CSN)	-	3 590.86	42 610.54	46 201.40
02-11-130	00	ST D'OLYMEL VALLÉE-JONCTION (CSN)	-	-	379 815.85	379 815.85
02-11-134	00	ST DE COUVOIR SCOTT (CSN)	-	3 137.97	46 434.47	49 572.44
02-11-141	00	ST DE SANIMAX (CSN)	6 864.49	-	52 891.38	59 755.87
02-11-151	00	STT DU MONT GRAND-FONDS (CSN)	419.30	573.00	7 736.37	8 728.61
02-11-172	00	STT DE LA BOULANGERIE VINCENT-MASSEY (CSN)	-	5 755.49	86 095.96	91 851.45
02-11-191	00	SS DE LA CAISSE POPULAIRE SAINT-DAMIEN DE BUCKLAND (CSN)	1 742.54	-	3 420.39	5 162.93
02-11-194	00	STT DE ÉPICIERS UNIS MÉTRO-RICHELIEU NEWTON QUÉBEC (CSN)	-	6 613.62	113 074.00	119 687.62
02-11-197	00	SS DU SUPER MARCHÉ J.C. BÉDARD (CSN)	2 550.00	-	27 226.07	29 776.00
02-11-208	00	STT DE MAXI SAINTE-MARIE (CSN)	1 967.80	-	16 678.41	18 646.21
02-11-211	00	STT DE L'ALIMENTATION DE PROVIGO DE BAIE SAINT-PAUL (CSN)	-	927.81	11 613.64	12 541.45
02-11-213	00	STT DE PRESTO LIBRE-SERVICE DE LA RÉGION DE QUÉBEC (CSN)	-	-	7 120.15	7 120.15
02-11-222	00	ST DU CHÂTEAU MONT STE-ANNE (CSN)	-	2 121.83	22 196.76	24 318.59
02-11-241	00	STT DE LA CAISSE DESJARDINS DU FLEUVE ET DES MONTAGNES (CSN)	-	4 615.00	22 498.35	27 113.49
02-11-260	00	STT DE LA COOPÉRATIVE AGRICOLE DISRAELI (CSN)	276.00	-	1 128.92	1 405.27
02-11-266	00	STT DE LIBRAIRIE RENAUD-BRAY (CSN)	-	1 210.00	17 510.00	18 719.92
02-11-271	00	STT DU MARCHÉ MÉTRO DONNACONA (CSN)	8 957.25	-	7 596.40	16 553.65
02-11-279	00	SS DU MASSIF PETITE-RIVIÈRE ST-FRANCOIS (CSN)	11 969.89	-	46 334.75	58 304.64
02-11-295	00	STT DE MÉTRO COMPORTÉ (CSN)	858.26	1 371.28	29 177.90	31 407.44
02-11-296	00	ST DE MEUNERIE PURINA (CSN)	1 917.46	-	16 547.86	18 465.32

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)

ANNEXE W - AUTRES RENSEIGNEMENTS - ESTIMATIONS PER CAPITA À RECEVOIR

AU 31 DÉCEMBRE 2023

No syndicat	No section	Nom syndicat	Estimé	Subséquent	Montant payé	Per capita
02-11-297	00	SE DE DISTRIBUTIONS 20-20 (CSN)	-	2 228.08	34 434.26	36 662.34
02-11-303	00	SE DU CLUB DE GOLF MURRAY BAY (C.S.N.)	1 053.71	1 541.20	2 404.00	4 999.23
02-11-337	00	STT DE L'HÔTEL LE CONCORDE (CSN)	-	5 112.47	38 966.43	44 078.90
02-11-340	00	SE DU MANOIR RICHELIEU (CSN)	-	5 322.80	37 088.71	42 411.51
02-11-342	00	STT DE MAXI LÉVIS (CSN)	-	4 673.24	30 576.30	35 249.54
02-11-347	00	SE DE L'HÔTEL DELTA QUÉBEC - CSN	-	2 755.94	34 531.00	37 287.39
02-11-348	00	SE DE LA STATION DE SKI DE STONEHAM (CSN)	2 370.00	9 420.02	15 752.61	27 542.91
02-11-349	00	STT DE COLABOR LÉVIS (CSN)	-	7 023.42	113 446.68	120 470.10
02-11-350	00	SE DE L'HÔTEL CLARENDON (CSN)	-	2 135.69	10 282.00	12 417.64
02-11-353	00	SE DE LA STATION MONT SAINTE-ANNE - CSN	1 842.42	-	67 326.20	69 168.62
02-11-359	00	STT DE L'HÔTEL ET GOLF DE LA FAUNE - CSN	-	2 032.77	14 035.47	16 068.24
02-11-360	00	STT D'INDIGO PARC CANADA - CSN	2 144.46	1 941.84	10 484.00	14 569.92
02-11-372	00	STT DE L'HÔTEL CLASSIQUE - CSN	612.00	2 992.77	14 787.39	18 391.99
02-11-373	00	STT DU JARDIN MOBILE DES HALLES DE SAINTE-FOY - CSN	71.69	-	3 170.21	3 241.90
02-11-375	00	STT DE PHARMACIE DE QUÉBEC - CSN	-	614.00	9 412.82	10 026.74
02-11-377	00	STT DE LA COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE DES DEUX RIVES - CSN	1 277.52	-	38 223.31	39 500.83
02-11-380	00	STT DE LA SCA DE LA RIVIÈRE-DU-SUD - CSN	638.74	-	7 292.67	7 931.41
02-11-383	00	S DU PERSONNEL D'ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL TOURISTIQUE - CSN	741.95	-	5 792.25	6 534.20
02-12-008	00	SE D'AGRISCAR (CSN)	749.21	1 973.05	22 484.35	25 206.61
02-12-014	00	SE DU MAGASIN COOP DE TROIS-PISTOLES (CSN)	1 040.28	-	13 027.28	14 067.56
02-12-040	00	ST DE MULTISODAS (CSN)	1 975.98	557.00	11 988.73	14 521.26
02-12-050	00	STT EN ALIMENTATION DE CABANO (CSN)	-	2 334.31	18 683.77	21 018.08
02-12-051	00	STT DE COOP-IGA RIMOUSKI (CSN)	-	7 494.82	71 885.22	79 380.04
02-12-058	00	SE DE PURDEL BIC (CSN)	2 470.00	-	12 856.02	15 325.76
02-12-073	00	ST DE L'A.T.R. DU BAS ST-LAURENT (CSN)	596.73	-	8 767.24	9 363.97
02-12-074	00	SP DU TOURISME DE LA GASPÉSIE (CSN)	-	231.40	6 857.32	7 088.72
02-12-081	00	STT VIANDES DU BRETON (CSN)	-	62 617.80	151 647.81	214 265.61
02-12-093	00	SE DE DYNACO (CSN)	414.12	-	13 484.79	13 898.91
02-12-098	00	ST DE LA COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE DU BAS ST-LAURENT (CSN)	573.37	-	8 859.00	9 431.92
02-12-099	00	SE DE BUREAU DE GROUPE COLABOR INC, DIVISION RIMOUSKI (CSN)	-	683.40	4 890.57	5 573.97
02-12-109	00	STT DE MÉTRO TROIS-PISTOLES - CSN	-	2 043.36	11 695.30	13 738.66
02-13-003	00	STT DE MAXI LA BAIE - CSN	1 625.29	546.27	18 925.00	21 096.82
02-13-011	00	ST DE PEPSI CSN DIVISION SAGUENAY LAC-ST-JEAN	-	2 261.00	31 518.79	33 779.47
02-13-013	02	STT DE NUTRINOR (CSN)	-	2 400.92	17 132.27	19 533.19
02-13-049	00	SE EN HÔTELLERIE DU LAC BOUCHETTE (C.S.N.)	-	886.00	11 918.34	12 804.34
02-13-060	01	SS DE SERVICES ET PROFESSIONNELLES DE DESJARDINS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (CSN)	3 302.00	807.66	17 265.03	21 374.69
02-13-060	05	SS DE SERVICES ET PROFESSIONNELLES DE DESJARDINS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (CSN)	8 076.40	2 148.19	41 969.87	52 194.46
02-13-060	07	SS DE SERVICES ET PROFESSIONNELLES DE DESJARDINS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (CSN)	11 942.61	3 186.80	64 119.55	79 248.96
02-13-060	08	SS DE SERVICES ET PROFESSIONNELLES DE DESJARDINS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (CSN)	4 854.67	1 153.00	26 720.06	32 727.60
02-13-060	09	SS DE SERVICES ET PROFESSIONNELLES DE DESJARDINS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (CSN)	6 209.79	1 544.01	32 443.88	40 197.68
02-13-060	10	SS DE SERVICES ET PROFESSIONNELLES DE DESJARDINS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (CSN)	4 681.08	1 106.99	25 209.26	30 997.33
02-13-060	15	SS DE SERVICES ET PROFESSIONNELLES DE DESJARDINS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (CSN)	7 126.42	1 969.38	36 506.29	45 602.09
02-13-060	17	SS DE SERVICES ET PROFESSIONNELLES DE DESJARDINS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (CSN)	3 231.72	786.41	16 968.79	20 986.92
02-13-060	19	SS DE SERVICES ET PROFESSIONNELLES DE DESJARDINS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (CSN)	1 825.07	388.67	9 478.43	11 692.17
02-13-060	20	SS DE SERVICES ET PROFESSIONNELLES DE DESJARDINS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (CSN)	21 929.80	5 263.83	117 685.96	144 879.59
02-13-060	21	SS DE SERVICES ET PROFESSIONNELLES DE DESJARDINS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (CSN)	2 016.94	534.00	10 649.55	13 200.42
02-13-069	00	STT DE MAXI GALERIES LAC-SAINT-JEAN ALMA - CSN	-	2 668.78	35 960.00	38 628.73
02-13-073	00	STT DU SUPERMARCHÉ ROBERVAL INC. (CSN)	-	2 499.35	46 136.55	48 635.90
02-13-077	00	STT DE LA COOP DES DEUX RIVES (CSN)	7 444.34	-	16 449.00	23 893.24
02-13-081	00	STT DE LA COOPÉRATIVE DES CONSOMMATEURS D'ALMA (CSN)	-	6 863.37	34 478.94	41 342.31
02-13-083	00	STT DE MAXI ROBERVAL - CSN	-	2 130.98	22 298.73	24 429.71
02-13-086	00	SE DES VIANDES C.D.S. (CSN)	-	3 323.32	32 948.83	36 272.15
02-13-089	00	SE DU SUPERMARCHÉ MAXI DE CHICOUTIMI - CSN	-	2 178.09	24 173.65	26 351.74
02-13-091	00	STT DE MAXI STE-GENEVIÈVE CHICOUTIMI - CSN	594.85	1 866.15	20 941.79	23 402.79
02-13-092	00	STT DE MAXI & CIE CHICOUTIMI - CSN	-	4 044.07	34 625.50	38 669.57
02-13-123	00	SE DE L'ATR SAGUENAY LAC ST-JEAN (CSN)	-	1 751.79	12 606.41	14 358.20
02-13-128	00	SE EN HÔTELLERIE DE ROBERVAL (CSN)	-	766.55	8 648.00	9 414.10
02-13-129	00	SE DU SUPERMARCHÉ MAXI JONQUIÈRE (CSN)	4 318.00	2 652.16	26 476.53	33 446.71
02-13-137	00	STT DU MARCHÉ IGA CHICOUTIMI (CSN)	-	2 965.01	45 200.79	48 165.80
02-13-145	00	STT ALIMENTATION LAC-À-LA-CROIX (CSN)	819.14	-	1 011.27	1 830.41
02-13-146	00	STT DE LA CHARCUTERIE FORTIN (CSN)	-	2 789.57	44 766.12	47 555.69
02-13-147	00	SE DU CENTRE DE SKI MONTBÉLU (CSN)	-	198.59	2 679.50	2 878.09
02-13-150	00	SE DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS SAGUENAY-LAC-ST-JEAN (CSN)	-	295.55	558.64	854.19
02-13-154	00	SE DU SUPER C JONQUIÈRE (CSN)	763.40	1 417.48	25 510.87	27 691.75
02-13-156	00	SE DU MÉTRO PLUS JONQUIÈRE (CSN)	1 798.63	808.88	32 918.18	35 525.69
02-13-158	00	STT DU SUPERMARCHÉ IGA SAINT-HUBERT (CSN)	1 614.72	1 617.44	28 370.26	31 602.42
02-13-163	00	SE DE IGA DE METABETCHOUAN (CSN)	-	1 170.68	20 087.23	21 257.91
02-13-166	00	SE DU MARCHÉ MAXI ALMA (CSN)	883.79	437.80	15 715.71	17 037.30
02-13-190	00	STT DE SUPER C CHICOUTIMI (CSN)	-	1 974.75	23 018.69	24 993.44
02-13-195	00	STT DE LA COOPERATIVE FUNÉRAIRE DE CHICOUTIMI - CSN	-	1 155.43	10 522.33	11 677.76
02-13-198	00	STT DE IGA LA BAIE - CSN	4 924.96	2 393.00	30 355.95	37 673.69
02-13-200	00	STT DU CLUB DE GOLF DE PORT-ALFRED - CSN	1 217.00	-	2 494.46	3 711.84
02-13-213	00	STT DU CLUB DE GOLF LAC SAINT-JEAN - CSN	-	366.54	2 476.19	2 842.73
02-13-219	00	SE DU MARCHÉ MÉTRO SAGAMIE (CSN)	2 505.65	-	16 416.00	18 921.39
02-13-225	00	STT DE QUÉBEC LINGE DE SAGUENAY - CSN	-	985.11	12 035.38	13 020.49
02-13-226	02	STT DE L'ALIMENTATION DE VILLE SAGUENAY - CSN	4 692.08	-	6 934.23	11 626.31
02-13-227	00	STT DE BLACKBURN ET BLACKBURN - CSN	1 127.00	-	8 755.00	9 882.17
02-13-236	00	STT DU SUPERMARCHÉ MELLON - CSN	11 136.14	1 736.76	23 957.23	36 830.13
02-13-242	01	STT DU GROUPE COLABOR - CSN	492.81	-	7 914.30	8 407.11
02-15-047	00	SE DE LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE WINDSOR (CSN)	-	1 410.49	6 471.20	7 881.69
02-15-054	00	SE DE LA C.O.O.P. DE LA PATRIE (CSN)	-	487.89	10 577.97	11 065.86
02-15-058	00	STT DE JOUVENCE (CSN)	-	4 930.25	34 249.00	39 179.41
02-15-063	00	STT DE L'HÔTEL DELTA DE SHERBROOKE (CSN)	1 307.00	4 938.13	27 608.62	33 853.91
02-15-072	00	STT DE L'HÔTEL QUALITY - CSN	524.13	-	4 766.45	5 290.58
02-15-090	00	STT DE SERVICE DE L'ESTRIE - CSN	3 264.18	-	3 292.55	6 556.73

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)

ANNEXE W - AUTRES RENSEIGNEMENTS - ESTIMATIONS PER CAPITA À RECEVOIR

AU 31 DÉCEMBRE 2023

No syndicat	No section	Nom syndicat	Estimé	Subséquent	Montant payé	Per capita
02-15-092	00	STT DU CLUB DE GOLF SHERBROOKE - CSN	399.65	2 211.54	2 233.59	4 844.78
02-15-092	01	STT DU CLUB DE GOLF SHERBROOKE - CSN	97.45	411.76	215.84	725.05
02-15-102	01	SNS DE LA SOCIÉTÉ ZOOLOGIQUE DE GRANBY (CSN)	2 869.59	2 511.91	51 290.46	56 671.96
02-15-103	01	SE DE LA CAISSE DESJARDINS DE BEDFORD - CSN	5 043.12	-	1 261.04	6 304.16
02-15-104	01	ST D'ALIMENTS ULTIMA INC.	12 282.38	-	105 156.41	117 438.79
02-15-105	01	SNE DE BUREAU COOPEXCEL (CSN)	1 603.85	-	727.24	2 331.09
02-22-003	00	SP DE VENTE DE SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC. (CSN)	10 692.06	-	37 254.00	47 945.65
02-22-007	00	SE DE BUREAU DE SSQ VIE (CSN)	17 054.78	70 812.80	494 084.24	581 951.82
02-22-016	00	STT DE LA CAISSE D'ÉCONOMIE SOLIDAIRE DESJARDINS (CSN)	29 009.21	-	60 082.73	89 091.94
02-22-017	00	STT DES STATIONNEMENTS DE QUÉBEC (CSN)	4 120.13	3 585.22	123 571.37	131 276.72
02-22-018	00	STT DE FONDACTION (CSN)	34 597.89	-	303 428.80	338 026.69
02-22-018	01	STT DE FONDACTION (CSN)	1 869.50	-	17 890.87	19 760.37
02-22-022	00	S DES INSÉMINATEURS ET SERVICES À LA FERME DU C.I.A.Q. - CSN	-	27 081.37	96 307.33	123 388.70
02-22-023	00	SS DE SSQ SOCIÉTÉ D'ASSURANCES GÉNÉRALES (CSN)	-	18 378.00	411 081.54	429 459.44
02-22-025	01	STT DE BÂTIRENTE - CSN	639.00	-	12 289.79	12 929.11
02-22-026	01	STT DE SYSCO GRAND-MONTRÉAL (CSN)	21 018.70	-	115 602.83	136 621.53
02-25-006	00	STT DE LA CAISSE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD - CSN	13 467.16	-	74 685.00	88 152.59
02-25-007	00	STT DE LA CAISSE DE CHÂTEAUGUAY - CSN	1 143.00	2 595.69	33 606.85	37 345.69
02-25-008	00	S DES CHAUFFEURS DE CAMION DE LA FERME ST-ZOTIQUE - CSN	664.30	1 162.71	22 673.79	24 500.80
02-25-030	00	ST D'ABATTOIR DE VOLAILLE DE ST-JEAN-BAPTISTE (CSN)	11 938.24	6 780.75	206 228.33	224 947.32
02-25-031	00	SE DE L'USINE DE TRANSFORMATION DE VOLAILLE DE STE-ROSALIE (CSN)	-	89 909.03	184 412.04	274 321.07
02-25-032	00	SS DE BARRY CALLEBAUT CANADA INC. (USINE DE SAINT-HYACINTHE) (CSN)	32 836.75	17 708.00	310 316.00	360 860.43
02-25-039	00	STT DE A. LASSONDE (CSN)	5 705.27	5 580.88	187 490.06	198 776.21
02-25-040	00	ST D'OLYMPIA (CSN)	196.07	510.24	6 162.55	6 868.86
02-25-041	00	SS DES ALIMENTS BCI - CSN	-	37 702.76	117 777.42	155 480.18
02-25-043	00	SS DE A. LASSONDE (CSN)	14 487.61	-	232 756.02	247 243.63
02-25-052	00	ST DE MATCO RAVARY INC. (CSN) (SAINT-BASILE-LE-GRAND)	5 895.38	-	24 735.45	30 630.83
02-25-053	00	STT DU MARCHÉ BELLEMARE (CSN)	1 823.69	-	9 678.08	11 501.77
02-25-060	00	STT DE CONRAD LAFLAMME (CSN)	-	1 433.30	23 435.06	24 868.36
02-25-072	00	STT DES PRODUITS BRIDOR - CSN	12 955.13	-	196 512.29	209 467.42
02-25-097	00	STT DE PJC ENTREPÔT - CSN	18 427.00	-	662 791.48	681 218.29
02-25-098	00	STT DE COLABOR - CSN	26 982.45	-	14 045.93	41 028.38
02-25-101	00	STT DE LA FERME ST-ZOTIQUE - CSN	4 488.00	-	79 997.86	84 486.26
02-25-128	00	STT DU MAXI SOREL-TRACY - CSN	694.53	**741.66**	**24 975.40**	26 411.59
02-25-134	00	STT DE L'HÔTEL HOLIDAY INN LONGUEUIL - CSN	5 439.11	-	16 242.36	21 681.47
02-25-155	00	SE DE SALADE ETCETERA - CSN	3 373.96	1 154.54	7 637.33	12 165.83
02-25-168	00	STT DES MARINAS DE SOREL - CSN	357.20	-	3 638.69	3 995.89
02-25-186	01	STT DE SHUR-GAIN YAMACHICHE (CSN)	1 959.95	1 908.42	9 790.42	13 658.79
02-26-009	00	STT DE COOPPLUS (CSN)	409.50	299.55	4 180.72	4 889.77
02-26-016	00	SE DE LA SSJB DE LA MAURICIE (CSN)	217.92	269.11	6 976.66	7 463.69
02-26-021	00	SS DES CROUSTILLES YUM YUM (CSN)	-	3 282.92	48 913.91	52 196.83
02-26-023	00	SE DU GROUPE OLYMEL CSN	13 934.65	5 529.96	191 332.15	210 796.76
02-26-027	00	STT DE MAXI VICTORIAVILLE (CSN)	2 975.42	-	23 862.77	26 838.19
02-26-040	00	STT DE BACON INTER-AMÉRICA (CSN)	8 250.25	9 389.00	289 983.20	307 622.73
02-26-046	00	STT DE LA COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE DE LA MAURICIE - CSN	-	367.63	8 727.76	9 095.39
02-26-048	00	SS DE BUREAU DE SHUR-GAIN, YAMACHICHE (CSN)	45.22	-	1 876.22	1 921.44
02-26-055	00	STT DE MAXI PLESSISVILLE (CSN)	418.43	421.70	15 331.39	16 171.52
02-26-068	00	STT DES CRÉATIONS MORIN - CSN	423.45	486.12	14 573.46	15 483.03
02-26-082	00	STT DE LA FROMAGERIE ST-GUILLAUME - CSN	14 488.55	-	72 980.02	87 468.57
02-26-085	00	STT DE MCKESSON DRUMMONDVILLE - CSN	20 894.38	-	42 634.10	63 528.48
02-26-091	01	STT DE LA FERME DES VOLTIGEURS - CSN	-	13 382.93	-	13 382.93
02-40-001	04	SE DE LA RESTAURATION - CSN	207.77	391.71	4 790.88	5 390.36
02-40-001	05	SE DE LA RESTAURATION - CSN	-	6 851.13	33 780.07	40 631.20
02-40-001	09	SE DE LA RESTAURATION - CSN	-	1 021.11	12 218.41	13 239.52
02-40-001	10	SE DE LA RESTAURATION - CSN	62.09	176.86	1 629.54	1 868.49
02-40-001	12	SE DE LA RESTAURATION - CSN	-	538.00	5 849.61	6 387.18
02-40-001	25	SE DE LA RESTAURATION - CSN	342.95	641.98	1 758.68	2 743.61
02-40-002	03	STT DU COMMERCE - CSN	-	1 615.84	13 508.59	15 124.43
02-40-002	05	STT DU COMMERCE - CSN	838.85	-	4 115.91	4 954.76
02-40-002	06	STT DU COMMERCE - CSN	-	2 558.29	17 607.77	20 166.06
02-40-002	09	STT DU COMMERCE - CSN	-	873.22	10 361.44	11 234.66
02-40-002	10	STT DU COMMERCE - CSN	702.76	942.14	6 791.30	8 436.20
02-40-002	12	STT DU COMMERCE - CSN	641.77	5 273.13	8 962.36	14 877.26
02-40-002	17	STT DU COMMERCE - CSN	-	560.53	2 104.92	2 665.45
02-40-002	18	STT DU COMMERCE - CSN	-	1 733.41	4 705.00	6 438.56
02-40-002	21	STT DU COMMERCE - CSN	-	163.00	669.14	832.59
02-40-002	22	STT DU COMMERCE - CSN	-	2 467.56	12 623.46	15 091.02
02-40-002	23	STT DU COMMERCE - CSN	-	3 917.97	-	3 917.97
02-40-002	24	STT DU COMMERCE - CSN	-	87.43	427.98	515.41
02-40-002	29	STT DU COMMERCE - CSN	341.16	558.00	306.00	1 205.08
02-02-041	00	STT DE DISTAL INC. (CSN) DIVISION SEPT-ÎLES	-	-	303.00	302.59
02-07-013	05	SE DES CAISSES POPULAIRES DE LANAUDIÈRE - CSN	-	-	6 637.48	6 637.48
02-08-013	01	ST DE LA STATION MONT-TREMBLANT (CSN)	-	-	238.80	238.80
02-08-034	00	STT DE L'ALIMENTATION DE STE-ADÈLE (CSN)	-	10 629.35	20 466.29	31 095.64
02-08-070	00	STT LES METS DU COMMENSAL - CSN	-	-	10 575.26	10 575.26
02-08-094	00	SRTT DES CAISSES DESJARDINS DES LAURENTIDES - CSN	-	-	873.84	873.84
02-09-442	00	SS DE CHATEL - CSN	-	-	3 779.35	3 779.35
02-09-521	00	STT DE BÂTIRENTE - CSN	-	-	8 593.99	8 593.99
02-09-527	00	STT DES STATIONNEMENTS DE MONTRÉAL - CSN	-	-	865.44	865.44
02-09-527	04	STT DES STATIONNEMENTS DE MONTRÉAL - CSN	-	-	208.64	208.64
02-09-527	08	STT DES STATIONNEMENTS DE MONTRÉAL - CSN	-	-	177.25	177.25
02-09-527	10	STT DES STATIONNEMENTS DE MONTRÉAL - CSN	-	-	2 389.00	2 388.57
02-09-527	12	STT DES STATIONNEMENTS DE MONTRÉAL - CSN	-	-	48.67	48.67
02-09-527	15	STT DES STATIONNEMENTS DE MONTRÉAL - CSN	-	-	76.00	75.57
02-09-527	16	STT DES STATIONNEMENTS DE MONTRÉAL - CSN	-	-	2 135.17	2 135.17

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)

ANNEXE W - AUTRES RENSEIGNEMENTS - ESTIMATIONS PER CAPITA À RECEVOIR

AU 31 DÉCEMBRE 2023

No syndicat	No section	Nom syndicat	Estimé	Subséquent	Montant payé	Per capita
02-09-527	18	STT DES STATIONNEMENTS DE MONTRÉAL - CSN	-	-	588.37	588.37
02-09-527	24	STT DES STATIONNEMENTS DE MONTRÉAL - CSN	-	-	717.89	717.89
02-09-527	25	STT DES STATIONNEMENTS DE MONTRÉAL - CSN	-	-	65.83	65.83
02-09-527	27	STT DES STATIONNEMENTS DE MONTRÉAL - CSN	-	-	4.96	4.96
02-09-527	29	STT DES STATIONNEMENTS DE MONTRÉAL - CSN	-	-	168.27	168.27
02-09-621	00	STT DU BAR GEORGE - CSN	-	-	26 207.95	26 207.95
02-09-630	00	STT DE LA LIBRAIRIE RAFFIN - CSN	-	-	349.62	349.62
02-09-699	00	STTC Échappe-toi Montréal - CSN	-	-	58.28	58.28
02-09-700	00	STT DE LALLEMAND SOLUTIONS SANTÉ - CSN	-	-	12 993.06	12 993.06
02-09-717	01	STT de la restauration du Westin Montréal - CSN	-	-	271.00	271.04
02-10-055	00	STT DU MOTEL DE VILLE - CSN	-	-	1 284.00	1 283.91
02-11-157	00	STT DU RESTAURANT ST-GERMAIN (CSN)	-	-	915.63	915.63
02-11-244	00	STT DE LA COOPÉRATIVE DU CÉGEP SAINTE-FOY - CSN	-	-	1 974.11	1 974.11
02-11-244	01	STT DE LA COOPÉRATIVE DU CÉGEP SAINTE-FOY - CSN	-	-	2 088.00	2 088.28
02-11-333	00	STT DE FROMAGERIE BERGERON (CSN)	-	-	20 549.00	20 548.56
02-12-020	00	SE DES FRUITS DE MER DE MATANE (CSN)	-	-	19 891.11	19 891.11
02-12-090	00	ST DU SUPERMARCHÉ G.P. MATANE (CSN)	-	-	14 475.47	14 475.47
02-13-013	00	STT DE NUTRINOR (CSN)	-	15 609.59	125 175.07	140 784.66
02-13-032	00	SE DE LA COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE DU SAGUENAY-CSN	-	-	2 055.73	2 055.73
02-13-060	03	SS DE SERVICES ET PROFESSIONNELLES DE DESJARDINS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (CSN)	-	-	41 463.00	41 462.88
02-13-060	11	SS DE SERVICES ET PROFESSIONNELLES DE DESJARDINS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (CSN)	-	-	22 902.96	22 902.96
02-13-078	00	SS DE LA COOPÉRATIVE D'ALBANEL (CSN)	-	-	854.83	854.83
02-13-090	00	SS DE L'ENTREPÔT DE GROUPE COLABOR INC - DIVISION CHICOUTIMI (CSN)	-	-	842.50	842.50
02-15-065	00	STT ESTRIMONT SUITES & SPA (CSN)	-	-	5 947.23	5 947.23
02-15-075	00	SE DE L'HÔTELLERIE JARDINS DE VILLE - CSN	-	-	270.49	270.49
02-25-011	00	SNS DE LA SOCIÉTÉ ZOOLOGIQUE DE GRANBY (CSN)	-	-	36 008.69	36 008.69
02-25-013	00	SE DE LA CAISSE DESJARDINS DE BEDFORD - CSN	-	-	5 044.16	5 044.16
02-25-015	00	ST D'ALIMENTS ULTIMA INC.	-	-	93 598.98	93 598.98
02-25-020	00	SNE DE BUREAU COOPEXCEL (CSN)	-	-	1 906.90	1 906.90
02-25-023	00	SE DE LA CAISSE D'ÉCONOMIE MARIE-VICTORIN (CSN)	-	-	1 873.90	1 873.90
02-25-023	01	SE DE LA CAISSE D'ÉCONOMIE MARIE-VICTORIN (CSN)	-	-	4 133.29	4 133.29
02-25-044	00	ST DU C.I.A.Q. - CSN	-	-	1 912.01	1 912.01
02-25-148	02	STT DES COUCHE-TARD DE LA MONTÉRÉGIE - CSN	-	-	1 339.80	1 339.80
02-25-180	01	STT DE SYSCO GRAND-MONTRÉAL (CSN)	-	-	147 749.59	147 749.59
02-26-011	00	STT DE PROVIGO GRAND-MÈRE (CSN)	-	-	7 089.81	7 089.81
02-26-013	00	STT DE SHUR-GAIN YAMACHICHE (CSN)	-	-	18 338.00	18 338.01
02-26-067	00	STT DE L'HÔTEL GOUVERNEUR DE TROIS-RIVIÈRES - CSN	-	-	1 521.68	1 521.68
02-40-001	07	SE DE LA RESTAURATION - CSN	-	-	1 594.12	1 594.12
02-40-001	11	SE DE LA RESTAURATION - CSN	-	-	626.64	626.64
02-40-001	15	SE DE LA RESTAURATION - CSN	-	-	536.88	536.88
02-40-002	07	STT DU COMMERCE - CSN	-	-	5 332.00	5 332.00
02-40-002	08	STT DU COMMERCE - CSN	-	-	324.00	324.47
02-40-002	11	STT DU COMMERCE - CSN	-	-	2 677.88	2 677.88
02-40-002	16	STT DU COMMERCE - CSN	-	-	49.04	49.04
			1 032 492.00	1 069 920.00	14 296 822.00	16 399 234.10

FC
FÉDÉRATION DU COMMERCE
CSN

Rapport du comité de surveillance des finances

Rapport du comité de surveillance des finances sur les états financiers 2021-2023

Délégué-es,

Depuis le 52e Congrès de la Fédération du commerce (CSN) tenu par visioconférence du 31 mai au 3 juin 2021, le comité de surveillance des finances s'est réuni à six reprises. Lors de notre première rencontre, une formation nous a été offerte par le service des finances de la CSN avant le début de notre mandat.

Le comité était composé de :

- Matthieu Lafontaine, ST des Épiciers unis Métro-Richelieu (CSN) ;
- Dan Tocu, STT de l'Hôtel des Gouverneurs Place Dupuis (CSN) ;
- Steve Danis-Tremblay du SS de services et professionnelles de Desjardins du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CSN).

Au cours de ces rencontres, nous avons :

- Vérifié et analysé les états financiers semestriels ;
- Analysé l'évolution financière de la fédération depuis le dernier congrès ;
- Vérifié et analysé l'estimation des per capita et les ententes de per capita à recevoir ;
- Vérifié les syndicats pris en charge par la fédération ;
- Effectué des vérifications par sondage au niveau des factures payées, comptes à payer et à recevoir (CSN et autres) ;
- Vérifié les dépenses du dernier congrès et du conseil fédéral ;
- Vérifié par sondage les rapports d'activités des élu-es, salarié-es et militantes et militants ;
- Vérifié les procès-verbaux des réunions du comité exécutif et du bureau fédéral de la fédération ;
- Vérifié et donné notre avis sur la proposition des virements de crédit au conseil fédéral de novembre 2022 ;
- Fait des recommandations.

Analyse des états financiers

Nous avons analysé les états financiers pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023. Il n'y avait aucune spécificité à relever quant à la vérification des états financiers. L'analyse du bilan permet d'affirmer que la solvabilité et la situation financière de la fédération sont bonnes et que le tout est conforme.

Validation des per capita et ententes

Nous avons vérifié l'état des per capita et des ententes de remboursement à chacune de nos rencontres. De plus, une attention particulière a été portée aux syndicats ayant des retards plus importants et ces retards ont été portés à l'attention du trésorier.

Vérifications des syndicats pris en charge par la FC

Le comité a procédé à la vérification des états financiers des syndicats pris en charge par la FC pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023.

À la suite des contrôles effectués, nous n'avons trouvé aucune irrégularité, tous les documents sont bien enregistrés ainsi que les pièces justificatives. Tout est conforme avec les procédures en vigueur et en ordre.

Compte rendu

Lors du dernier conseil fédéral, nous avons recommandé :

- Que le conseil fédéral adopte les états financiers en date du 30 juin 2022 ;
- Que le conseil fédéral adopte la proposition des virements de crédit 2021-2024.

Recommandation

Le comité de surveillance des finances recommande :

> ***Que le 53e Congrès adopte les états financiers de la Fédération du commerce (CSN) au 31 décembre 2023.***

Nous tenons à noter la disponibilité du personnel de la fédération, y compris du trésorier, pour mettre à notre disposition toute la documentation nécessaire à nos vérifications.

Le comité de surveillance

Steve Danis-Tremblay
Matthieu Lafontaine
Dan Tocu

FC
FÉDÉRATION DU COMMERCE
CSN

Proposition du comité exécutif

VERT une transition juste

Depuis plus de 30 ans, la question des changements climatiques est au cœur de nos préoccupations. C'est maintenant une réalité faisant l'objet d'un large consensus dans la communauté scientifique. Voilà qu'aujourd'hui, plus que jamais, nous sommes frappés par ces changements, et l'humanité semble démunie face à ce phénomène pour lequel nous devrons adapter notre développement socio-économique et nos milieux de travail. D'ailleurs, nous vivons déjà les conséquences dues à ces changements sans que l'on perçoive une baisse de leurs impacts, du moins dans un avenir rapproché. L'augmentation des évènements climatiques comme les inondations, les feux de forêt, les tornades, les sécheresses, les pannes d'électricité, les vagues de chaleur intense, la mauvaise qualité de l'air et bien d'autres sont les effets de notre mode de développement axé sur une utilisation accélérée des ressources et qui dépasse largement la capacité des milieux naturels. On assiste à des phénomènes qu'on croyait impossibles il y a quelques années. Par exemple, la fonte du bitume à Melbourne en Australie et à Phoenix aux États-Unis causée par des chaleurs intenses et des températures ressenties de 62 degrés Celsius au Brésil en mars dernier. Bien que cette situation semble irréversible, c'est aussi une occasion d'innovation sociale, de se mettre en action et de développer des pistes de solutions dans le respect du bien commun et de l'égalité.

L'été dernier, les feux de forêt qui faisaient rage dans le nord du Québec ont forcé l'évacuation de villages entiers, pour des périodes plus ou moins longues, et ce, à plusieurs reprises. Nos membres syndiqués dans les marchés d'alimentation de Chibougamau ont subi les effets de ces feux, du jamais vu ! Ces travailleuses et travailleurs ont dû quitter leur foyer, et du même coup, ont perdu momentanément leur emploi. Nos membres qui transforment la crevette nordique en Gaspésie subissent aussi les contrecoups des changements climatiques. Les quotas n'ont jamais été aussi bas, la ressource se déplace vers des eaux plus froides et se fait de plus en plus rare dans le golfe du Saint-Laurent. On assiste aussi à l'augmentation du nombre de sébastes qui préfèrent les eaux plus chaudes et qui se nourrissent de crevettes. Ce manque de ressource cause des fins d'emploi saisonnières prématurées entraînant des pertes financières pour ces travailleurs syndiqués avec nous à la fédération.

Les risques à la santé de la population affectent de plus en plus de travailleurs, lesquels doivent s'adapter pour effectuer leur travail. L'être humain, partout sur la planète, subit les conséquences des changements climatiques.

La planète n'en peut plus ! Mais qui est le responsable de cette mort prématurée ? Ce sont nos élites capitalistes qui influencent le monde pour s'enrichir à tout prix et sans limites. Nos décideurs politiques écoutent le chant des sirènes et prennent des décisions à l'opposé du bien commun. Le système capitaliste actuel répond au dogme de la croissance infinie dans un monde de ressources limitées. On nous vend l'idée que le *bonheur* passe nécessairement par la consommation de masse et que d'atteindre le un pour cent (1) % des personnes les plus riches est un rêve accessible en travaillant sans relâche. Or, ceci n'est qu'un mirage !

Nous devons agir et innover pour maintenir nos emplois. Les changements à ce système ne pourront être apportés sans l'action collective et la prise en charge syndicale des solutions qui répondent au bien commun. Nous avons un rôle à jouer dans ces transformations et nous devons nous adapter à cette nouvelle réalité. Pour réaliser ces changements, il est impératif d'intégrer l'environnement et la transition juste dans les relations de travail. Pour ce faire, nous devons négocier des dispositions dans nos conventions collectives nous protégeant des conséquences des changements climatiques. Il nous

faut obtenir la collaboration et de la transparence de la part des employeurs au sujet de leurs émissions polluantes et de leur bilan de gaz à effet de serre (bilan carbone) pour déterminer des cibles à atteindre. Dans un rapport de l'Organisation internationale du Travail (OIT) « Assurer la sécurité et la santé au travail à l'heure des changements climatiques », la chaleur excessive est la menace la plus perceptible. On peut y lire que soixante et onze pour cent (71 %) de la main d'œuvre mondiale, ou 2,4 milliards de travailleurs sont susceptibles d'être exposés à une chaleur excessive dans leur travail à un moment donné. L'Organisation des Nations Unies (ONU) invite les gouvernements des différents pays à faire des changements législatifs pour mieux protéger les travailleurs face à ces changements climatiques.

C'est pourquoi nous revendiquons de nos gouvernements un plan de transition juste pour protéger les travailleurs touchés par les transformations devenues nécessaires en entreprise ou les fermetures causées par les catastrophes climatiques. Pour ce faire, le plan devra permettre d'éviter l'appauvrissement des travailleurs et la dévitalisation de nos régions. Cette transition doit être faite par nous, la classe ouvrière, et pour nous. Il n'est pas question qu'un film comme « Élysium » soit une prémonition du monde dans lequel nous vivrons. Nous revendiquons que ce plan permette aux travailleurs d'avoir accès à de la formation et des mises à niveau de compétences pour leur permettre d'être polyvalents, d'assurer leur avenir et de travailler dans des entreprises où l'empreinte écologique est plus faible. Le plan doit aussi permettre aux régions d'accueillir des industries plus vertes offrant des salaires attrayants et de bonnes conditions de travail. La Fédération du commerce (CSN) souhaite faire un diagnostic des entreprises à risque afin de répertorier les enjeux à venir pour ses membres.

C'est pourquoi le comité exécutif de la Fédération du commerce (CSN) propose :

Que l'on mandate le comité de santé-sécurité-environnement pour étudier la question des changements climatiques afin de faire la lumière sur l'ensemble des mesures et obligations que les entreprises ont en matière de transition juste ;

Que le comité produise des clauses de convention collective visant la carboneutralité de nos entreprises ;

Que ces clauses de convention collective s'inspirent du principe prévu au guide syndical de pratique pour une transition juste[1], des dispositions existantes dans les conventions collectives ainsi que de la *Loi en matière de santé et sécurité au travail (LSST)* ;

Que l'on développe des clauses contraignant l'employeur à former les travailleuses et les travailleurs afin qu'ils développent les compétences nécessaires pour cette transition ;

Que le comité crée des outils de sensibilisation, de pédagogie et d'enracinement en matière de transition juste ;

Que le comité organise, au cours du mandat 2024-2027, une journée thématique en collaboration ou non avec d'autres organisations de la CSN, portant sur la question des changements climatiques, de la transition juste et du rôle des syndicats à ce sujet ;

[1] Un guide syndical de pratiques pour une transition juste | IndustriALL (industriall-union.org) (2022)

Que ce comité travaille en collaboration avec la CSN afin de développer des revendications politiques concernant les réalités de nos syndicats affiliés pour élaborer un plan de transition juste ;

Que la Fédération du commerce (CSN) prévoit dans son budget des montants pour compenser ses émissions de gaz à effet de serre.

For over 30 years, the issue of climate change has been at the heart of our concerns. It is now a reality on which the scientific community has reached a broad consensus. Today, more than ever, we are being hit by these changes, and humanity seems helpless in the face of this phenomenon, for which we will have to adapt our socio-economic development and our workplaces. In fact, we are already experiencing the consequences of these changes, with no discernible reduction in their impact, at least in the near future. The increase in climatic events such as floods, forest fires, tornadoes, droughts, power failures, intense heat waves, poor air quality and many others are the effects of our development model, which is based on the accelerated use of resources and far exceeds the capacity of natural environments. We are witnessing phenomena that were thought impossible just a few years ago. For example, the melting of bitumen in Melbourne, Australia and Phoenix, USA, caused by intense heat and temperatures of 62 degrees Celsius in Brazil last March. While this situation may seem irreversible, it is also an opportunity for social innovation, for taking action and developing solutions that respect the common good and equality.

Last summer, forest fires raging in northern Quebec forced the evacuation of entire villages, for varying lengths of time, on several occasions. Our union members in Chibougamau's grocery stores suffered the unprecedented effects of these fires! These workers had to leave their homes, and temporarily lost their jobs in the process. Our members who process northern shrimp in Gaspésie are also feeling the effects of climate change. Quotas have never been so low, the resource is moving to colder waters and is becoming increasingly scarce in the Gulf of St. Lawrence. We are also witnessing an increase in the number of redfish, which prefer warmer waters and feed on shrimp. This lack of resources is causing premature seasonal job terminations compared to previous years, and financial losses for these workers, who are unionized with us at the federation.

Health risks are affecting more and more workers, who have to adapt in order to do their jobs. Human beings everywhere are suffering the consequences of climate change.

The planet can't take it anymore! But who is responsible for this premature death? It's our capitalist elites, who influence the world to enrich themselves at all costs and without limits. Our political decision-makers are listening to the siren song and making decisions that run counter to the common good. The current capitalist system responds to the dogma of infinite growth in a world of limited resources. We are sold the idea that happiness can only be achieved through mass consumption, and that reaching the top one percent (1%) of the world's wealthiest people is a dream that can only be achieved through hard work. But this is nothing but a mirage!

We must act and innovate to keep our jobs. Changes to this system cannot be brought about without collective action and union ownership of solutions that serve the common good. We have a role to play in these transformations, and we must adapt to this new reality. To bring about these changes, it is imperative to integrate the environment and just transition into labor relations. To do this, we need to negotiate provisions in our collective agreements protecting us from the consequences of climate change. We need cooperation and transparency from employers about their polluting emissions and greenhouse gas footprint (carbon footprint), in order to set targets.

We want our governments to come up with a fair transition plan to protect workers affected by business transformations or closures caused by climate-related disasters. To do this, the plan must prevent the impoverishment of workers and the devitalization of our regions. This transition must be made by us, the working class, and for us. There's no question of a film like "Elysium" being a

premonition of the world we'll be living in. We demand that this plan provide workers with access to training and skills upgrading to enable them to be versatile, secure their future and work in companies with a smaller ecological footprint. The plan should also enable regions to host greener industries offering attractive wages and good working conditions. The Fédération du commerce (CSN) would like to carry out a diagnosis of at-risk businesses, in order to identify future challenges for its members.

Consequently, the executive committee of the Fédération du commerce (CSN) is proposing:

That the Health-Safety-Environment Committee be mandated to study the issue of climate change in order to shed light on all the measures and obligations that companies have in terms of just transition;

That the committee produce collective agreement clauses aimed at making our companies carbon neutral;

That these collective agreement clauses be based on the principle set out in the union guide to just transition practices, existing provisions in collective agreements and the Act respecting occupational health and safety (OSHA);

Que l'on développe des clauses contraignant l'employeur à former les travailleuses et les travailleurs afin qu'ils développent les compétences nécessaires pour cette transition ;

That the committee create tools for raising awareness, educating and rooting for just transition;

That the committee organize, during the 2024-2027 mandate, a theme day, in collaboration or otherwise with other CSN organizations, on the issue of climate change, just transition and the role of unions in this regard;

That this committee work in collaboration with the CSN to develop political demands concerning the realities of our affiliated unions in order to elaborate a just transition plan.

That the Fédération du commerce (CSN) include in its budget amounts to offset its greenhouse gas emissions.

FC
FÉDÉRATION DU COMMERCE
CSN

ENRACINONS LA SOLIDARITÉ

COMMERCE DE DÉTAIL, DE GROS ET DE SERVICES DIVERS

53e Congrès – Trois-Rivières – 27 au 31 mai 2024

FC
FÉDÉRATION DU COMMERCE
CSN

Rapport du secteur 1 – Commerce de détail, de gros et services divers

Camarades, il est maintenant temps pour les membres du comité de liaison du secteur 1 — Commerce de détail, de gros et services divers de vous présenter le bilan de leurs travaux du dernier mandat.

Comme convenu au terme du dernier congrès de la fédération et dans un esprit de continuité, les membres du comité de liaison ont continué leur approche basée sur la présence terrain afin d'être au fait des enjeux vécus quotidiennement par nos membres. Cette approche nous permet d'être réactifs aux nouvelles réalités du marché du travail.

Le comité de liaison du secteur 1 — Commerce de détail, de gros et services divers est formé de :

Sous-secteur 1A — Magasins d'alimentation

- Daniel Lamoureux, STT de la Coop-IGA Rimouski (CSN) ;
- Vacant ;
- Vacant ;
- Dany Roy, conseiller syndical au Saguenay — Lac-Saint-Jean en appui au sous-secteur.

Sous-secteur 1B — Magasins non alimentaires

- Paul-Émile Paquette, STT de Rona l'entrepôt Anjou — CSN ;
- Frank Cartier, S d'Ikea Montréal (CSN) ;
- Dany Roy, conseiller syndical au Saguenay — Lac-Saint-Jean en appui au sous-secteur.

Sous-secteur 1C — Entrepôts

- Audrey Benoit, STT de PJC entrepôt — CSN ;
- Mathieu Gagnon, ST des Épiciers unis Métro-Richelieu (CSN) ;
- Kassandra Riendeau, conseillère syndicale à Montréal en appui au sous-secteur.

Sous-secteur 1D — Services divers

- Alexandre Pouliot-Roberge, STT d'Indigo Parc Canada — CSN ;
- Vacant ;
- Kassandra Riendeau, conseillère syndicale à Montréal en appui au sous-secteur.

Coordonnatrice : Marylène Robitaille

Responsable politique : Serge Monette, vice-président de la fédération

Grâce au comité de liaison, les membres ont l'occasion de se tenir informés des grands développements dans leur secteur d'activité et surtout, de coordonner et de structurer l'action syndicale. Notre comité constitue donc un forum important afin d'échanger nos connaissances et planifier des actions pour améliorer les conditions de travail et la qualité de vie des membres du secteur. Il nous permet notamment d'organiser des présentations en lien avec les enjeux qu'ils vivent au quotidien lors des assemblées sectorielles pour les syndicats du secteur.

Retour sur le plan de travail

Suivi des nouveaux syndicats

Le suivi des nouveaux syndicats est un des aspects importants du travail du comité. Lors de l'arrivée d'un nouveau syndicat dans notre secteur, le comité est informé de l'évolution du dossier, tant sur la structure que sur l'état de sa première négociation. Cela permet aux membres du comité de partager leurs expériences, poser des questions sur les défis vécus par les nouveaux syndicats et discuter des principaux enjeux motivant de nouveaux syndicats du secteur à joindre la FC (CSN).

Voici la liste des nouvelles accréditations du secteur pour le dernier mandat :

- STT du commerce — CSN — section Fruits et légumes Beauport ;
- STT des stationnements de Montréal — CSN — section 1851 rue Sherbrooke Est ;
- STT des stationnements de Montréal — CSN — section Le Quartier Latin de Montréal ;
- STT du commerce — CSN — section Boutiques X20 inc. ;
- STT du commerce — CSN — section Livres Drawn & Quarterly ;
- STT des entrepôts du Groupe BMR — CSN.

Le comité fait également le suivi des pertes d'accréditations du secteur lors de ses rencontres afin de discuter des raisons du départ de certains de nos membres.

Voici la liste des pertes d'accréditations pour le dernier mandat :

Maraudages

- ST du supermarché G. P. Matane (CSN) ;
- STT de l'alimentation de Sainte-Adèle (CSN) ;
- STT de Provigo Grand-Mère (CSN) ;
- SE de la C.O.O.P. de la Patrie (CSN) section principale.

Révocations

- STT du commerce — CSN — section Aux 33 tours ;
- STT des Couche-Tard de la Montérégie — CSN, section Saint-Liboire ;
- STT du commerce — CSN — section Quincaillerie métro ;
- STT de la librairie Raffin — CSN (Versailles) ;
- SE de la Coopérative funéraire du Saguenay — CSN ;
- SE de la C.O.O.P. de la Patrie (CSN) — section meunerie.

Fermeture

- STT du commerce — CSN — section Dima import export inc. ;
- STT de Navstar Aviation — CSN.

Résumés des rapports de négociation

Ces résumés permettent aux membres du comité de rester informés des progrès, des tendances et des avancées dans le secteur ainsi que des décisions importantes prises par les membres lors des dernières négociations. Il s'agit d'un exercice important pour s'assurer d'une communication efficace et d'une certaine cohésion dans chacun des sous-secteurs.

Le comité a reçu 21 rapports de négociation au cours du présent mandat :

Sous-secteur 1A — Marchés d'alimentation

- STT en alimentation de Cabano (CSN) ;
- STT du marché Métro Donnacona (CSN) ;
- SS du Super Marché J. C. Bédard — CSN ;
- STT du magasin IGA de Paspébiac (CSN).

Sous-secteur 1B — Magasins non alimentaires

- STT du commerce — CSN — section Coopérative Mountain Equipment ;
- SE de commerce (CSN) — section Gagnon & Frères ;
- STT de Pharmacie de Québec — CSN ;
- STT de Conrad Laflamme (CSN) ;
- SE de Distributions 20-20 (CSN) ;
- STT de Réno-Dépôt de Laval — CSN.

Sous-secteur 1C — Entrepôts

- STT de Iron Mountain-M2 (CSN) ;
- S d'Ikea Montréal (CSN) ;
- STT du commerce — CSN — section Fruits et légumes Beauport ;
- ST de Multisodas (CSN) ;
- STT de Colabor — CSN ;
- STT de Sysco Grand-Montréal (CSN) ;
- STT de Iron Mountain — CSN.

Sous-secteur 1D — Services divers

- STT de Québec Linge de Saguenay — CSN ;
- STT des Créations Morin — CSN ;
- STT des stationnements de Montréal — CSN — section Stationnement supérieur Ltée ;
- STT de Navstar Aviation — CSN.

Le comité fait également le suivi des réouvertures en cours de conventions collectives. En raison des enjeux liés à la pénurie de main-d'œuvre et de l'augmentation importante du coût de la vie, les réouvertures de conventions collectives ont été nombreuses au cours du dernier mandat. Elles portaient principalement sur la question salariale et la durée des conventions collectives.

Comités sectoriels de main-d'œuvre

Ces comités ont pour rôle principal d'analyser les tendances du marché du travail. Ils collectent des données sur l'emploi, les salaires, les conditions de travail et les enjeux de formation. Les comités utilisent par la suite ces informations pour formuler des recommandations politiques et élaborer des formations spécifiques qui répondent aux besoins des salariés.

La Fédération du commerce (CSN) participe activement au Comité sectoriel de main-d'œuvre du commerce de l'alimentation (1A) et au Comité sectoriel de main-d'œuvre du commerce de détail (1B). Lors de chaque rencontre, les représentantes et représentants de la fédération font rapport des activités aux membres du comité de liaison. Notre participation comme fédération permet de connaître les tendances émergentes en ressources humaines pour les secteurs visés et développer les compétences professionnelles des membres du secteur.

Suivi des décisions des différents tribunaux reliées au secteur

Au cours de nos rencontres, la coordination fait le résumé des décisions juridiques sectorielles et celles qui sont d'intérêt général. Ce suivi est une composante importante du travail du comité puisqu'il permet de connaître l'interprétation donnée à nos textes de conventions collectives et d'identifier les problèmes récurrents dans le secteur, ce qui peut inciter les membres du comité à intensifier leurs efforts de sensibilisation sur certains aspects. Les résumés de décisions étudiés en comité de liaison ont également été présentés lors des assemblées sectorielles au cours du mandat.

Actualité

L'élu responsable informe le comité de l'actualité qui concerne le secteur. Que ce soit sur le plan politique, économique, technologique ou social, le comité est d'avis qu'il est essentiel de suivre les développements dans le monde du travail afin de mieux comprendre les défis du secteur d'activité et d'anticiper les changements à venir.

Négociation coordonnée du sous-secteur 1A — Magasins d'alimentation

La ronde de négociation coordonnée des magasins d'alimentation, dont les travaux avaient débuté en 2019, s'est conclue durant le présent mandat pour les vingt-quatre (24) syndicats participants. Les revendications communes qui avaient été retenues pour cette ronde touchaient cinq (5) axes principaux : la vie syndicale, les changements technologiques, le régime de retraite, le salaire ainsi que la durée de la convention collective.

Le 28 novembre dernier, les syndicats participant à cette ronde de négociation se sont réunis afin d'adopter le bilan de cette négociation. Au terme de cet exercice, des gains importants ont été faits dans la très grande majorité des conventions collectives sur l'ensemble des revendications communes.

Les préparatifs pour la prochaine ronde de négociation débuteront vers la fin de l'année 2024 pour se poursuivre au début de l'année 2025.

Assemblées sectorielles

Quatre (4) assemblées sectorielles se sont tenues durant le mandat 2021-2024. Ces dernières ont permis aux délégué-es d'échanger entre eux et de s'outiller pour faire face aux enjeux propres au secteur.

Calendrier des assemblées sectorielles

- 2 juin 2021 — par visioconférence ;
- 28 et 29 avril 2022 — Drummondville ;
- 17 novembre 2022 — Sherbrooke ;
- 21 et 22 novembre 2023 — Drummondville.

La première assemblée sectorielle du mandat s'est tenue le 2 juin 2021 en visioconférence, durant le dernier congrès de la fédération. Cette première assemblée a servi à adopter le rapport du mandat précédent, adopter la première partie du plan de travail et procéder aux élections des représentants au comité de liaison.

L'assemblée sectorielle des 28 et 29 avril 2022 était la première occasion pour les militantes et militants du secteur de se retrouver en mode présentiel. Ce retour à la normale nous a permis d'ouvrir une discussion sur les défis de la vie syndicale depuis le début de la pandémie et d'échanger sur des pistes de solution à mettre en place. Des présentations sur la gestion des comportements difficiles ainsi que sur l'historique des fermetures des commerces le dimanche ont également été faites aux militants du secteur.

Profitant du fait que l'assemblée se déroulait le 28 avril, Journée internationale de commémoration des travailleuses et travailleurs morts ou blessés au travail, la fédération a réuni tous les délégué-es de chaque secteur en plénière au cours de laquelle plusieurs présentations ont été offertes en matière de santé et de sécurité au travail. Plus précisément, les présentations ont porté sur l'expérience d'un accidenté du travail, les derniers développements entourant la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail*, la violence conjugale, la formation Sentinelle en milieu de travail ainsi que la campagne de la CSN pour le salaire minimum à dix-huit dollars (18,00 $) de l'heure.

Force est de constater que les mois qui ont précédé l'assemblée sectorielle du 17 novembre 2022 ont été marqués par une hausse importante du coût des aliments. Afin de mieux saisir l'impact de cette hausse de prix sur la chaîne alimentaire et plus spécifiquement sur les marges bénéficiaires des distributeurs alimentaires, la firme MCE Conseils est venue présenter une analyse sectorielle à ce sujet. L'assemblée sectorielle étant un lieu propice aux échanges entre les militants du secteur, ces derniers ont également été amenés à présenter les bons coups réalisés par leur syndicat.

Lors de l'assemblée sectorielle qui s'est tenue les 21 et 22 novembre 2023, les syndicats ont assisté à plusieurs présentations en lien avec l'arrivée des travailleurs étrangers temporaires (TET) dans les milieux de travail. Plus précisément, les présentations ont porté sur les règles qui régissent le travail des immigrants temporaires, les défis d'intégration des travailleurs étrangers temporaires et les clauses de convention collective pouvant être négociées par les syndicats pour favoriser leur intégration.

Deux (2) travailleurs étrangers temporaires issus de syndicats du secteur sont également venus partager leur expérience et les défis rencontrés à leur arrivée au Québec et dans leur milieu de travail.

Pour une seconde fois au cours du mandat, en novembre dernier, les militants des quatre (4) secteurs ont été réunis en plénière pour des sujets touchant tous les secteurs. Une projection du film *Je vous salue salope : la misogynie à l'ère du numérique* par le comité de la condition féminine de la FC, suivi d'un retour en plénière pour discuter avec la cinéaste et réalisatrice du film, Guylaine Maroist, ont été très appréciés des délégué-es. Une présentation par le comité en santé-sécurité-environnement de la fédération sur les dispositions de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, art. 51.16, sur les obligations en matière de harcèlement physique ou psychologique, incluant la violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel, a également été faite.

Conclusion

Comme vous pouvez le constater, les défis ont été nombreux lors de ce mandat. Malgré tout, la vision de proximité avec les membres et son déploiement durant les dernières années a porté ses fruits et nous a permis d'y réagir efficacement. C'est pourquoi nous croyons fermement qu'il est nécessaire, voire essentiel, de continuer d'adhérer à cette vision durant le prochain mandat.

De plus, nous constatons que la hausse importante du coût de la vie des deux (2) dernières années a fortement affecté le pouvoir d'achat des membres de nos syndicats. Bien que certains syndicats du secteur aient réussi à obtenir des gains substantiels en négociation ou en cours de convention collective, nous sommes d'avis que le comité devra se pencher sur les moyens de limiter l'effet de la hausse du coût de la vie sur les membres des syndicats du secteur au cours du prochain mandat.

Solidarité !

Le comité de liaison du secteur 1 — Commerce de détail, de gros et services divers

Audrey Benoit
Frank Cartier
Mathieu Gagnon
Daniel Lamoureux
Paul-Émile Paquette
Alexandre Pouliot-Roberge
Kassandra Riendeau
Dany Roy
Marylène Robitaille
Serge Monette

FC
FÉDÉRATION DU COMMERCE
CSN

ENRACINONS LA SOLIDARITÉ

Agroalimentaire

53e Congrès – Trois-Rivières – 27 au 31 mai 2024

FC
FÉDÉRATION DU COMMERCE
CSN

Rapport du secteur 2 – Agroalimentaire

Chers délégué-es, c'est avec fierté que les membres du comité de liaison du secteur 2 – Agroalimenaire vous présentent aujourd'hui le bilan de leurs travaux du dernier mandat.

Composition du comité de liaison

Au terme du 52e Congrès, sous le thème « Organisé-es pour gagner », le comité de liaison du secteur 2 — Agroalimentaire se composait de nouveaux membres, de membres réélus, et d'une responsable politique, aussi réélue pour un deuxième mandat. Nous remercions les membres sortants pour leur excellent travail et vous présentons la composition actuelle du comité de liaison :

Sous-secteur 2A — Transformation des viandes

- Line Allard, ST de Couvoir Scott (CSN) ;
- Marilyn Miclette, SE de l'usine de transformation de volaille de Ste-Rosalie (CSN) ;
- Francis Rondeau, STT de la compagnie de volailles Maxi-CSN ;
- Jonathan Aubin Beaumier, conseiller syndical en appui au sous-secteur.

Les camarades Line Allard et Marilyn Miclette ont terminé leur mandat comme déléguées régulières au bureau fédéral et Francis Rondeau a été nommé substitut.

Sous-secteur 2B — Production alimentaire

- Steeve Bouchard, ST d'aliments Ultima inc. (CSN) ;
- Francis Cléroux, STT de la Ferme St-Zotique — CSN ;
- Pierre Maltais, STT de Nutrinor (CSN) ;
- Jonathan Aspireault-Massé, conseiller syndical en appui au sous-secteur.

Steeve Bouchard et Francis Cléroux ont terminé le mandat comme délégués réguliers au bureau fédéral et Pierre Maltais a été nommé substitut.

Plusieurs changements sont survenus au sein du comité en cours de mandat. C'est lors du comité de liaison du 7 février 2023 que les démissions de Benoit St-Jean, représentant du sous-secteur 2B — Production alimentaire, et Daniel Charrette, représentant du sous-secteur 2A — Transformation des viandes, ont été annoncées. A suivi la démission de Carl Mathieu, représentant du sous-secteur 2A — Transformation des viandes, à la suite de l'annonce de la fermeture de son lieu de travail, l'usine Olymel de Princeville. Ces postes ont finalement été pourvus par Pierre Maltais du STT de Nutrinor (CSN), Marilyn Miclette du SE de l'usine de transformation de volaille de Ste-Rosalie (CSN) et par Francis Rondeau, du STT de la compagnie de volailles Maxi-CSN, lors des élections à l'assemblée sectorielle des 21 et 22 novembre 2023, à Drummondville. Nous saluons la contribution des camarades St-Jean, Charrette et Mathieu au comité et souhaitons, du même coup, soutenir l'ensemble des travailleuses et travailleurs du secteur qui ont subi la fermeture des usines Olymel à Vallée-Jonction et Princeville ainsi que les camarades du Syndicat des travailleurs d'Olympia (CSN) qui, eux aussi, ont perdu leurs emplois par la fermeture de l'entrepôt Olymel de Saint-Simon.

Les salariés en appui au comité ont également été renommés par leur équipe de travail à la suite du 52e Congrès. Il s'agit de Jonathan Aubin Beaumier, conseiller FC dans l'équipe Laurentides-

Lanaudière-Outaouais pour le sous-secteur 2A et Jonathan Aspireault-Massé, conseiller FC dans l'équipe de la Montérégie-Estrie-Cœur-du-Québec, pour le sous-secteur 2B.

Benoit Boucher, coordonnateur à la FC et déjà responsable du secteur 2, a poursuivi son travail en appui au sein du comité. Nancy Mathieu est demeurée responsable politique du secteur dans le cadre de son deuxième mandat comme secrétaire générale à la FC. Notons que la secrétaire générale est co-présidente syndicale au conseil d'administration du Comité sectoriel de main-d'œuvre en transformation alimentaire (CSMOTA) depuis juin 2021 et qu'elle siège aux rencontres de ce comité quatre (4) fois par an, en plus d'assister à certains colloques organisés par le comité sectoriel.

Première partie du mandat

Comme à chaque début de mandat, l'ensemble de nos représentants élus ainsi que les salarié-es en appui ont participé à une session de formation offerte par le comité exécutif de la fédération pour les familiariser avec leur rôle et implication au sein du comité de liaison. La session a été donnée les 6 et 7 octobre 2021 à l'Hôtel Le Victorin, à Victoriaville.

Voici les dates des réunions du comité de liaison et de l'assemblée sectorielle tenues en première partie du mandat :

Comité de liaison

- 6 et 7 octobre 2021, à Victoriaville, pour une formation ;
- 8 octobre 2021, à Victoriaville ;
- 1er décembre 2021, à Saint-Hyacinthe ;
- 23 et 24 mars 2022, à Saint-Hyacinthe ;
- 16 juin 2022, à Saint-Hyacinthe ;
- 4 octobre 2022, à Saint-Hyacinthe.

Assemblée sectorielle

- 2 juin 2021, en visioconférence ;
- 28 et 29 avril 2022, à Drummondville.

Retour sur le plan de travail

Sans surprise, alors que le monde sortait d'une pandémie qui nous a fait comprendre toute l'importance de la santé et de la sécurité ou même de sa fragilité dans nos milieux de travail, et alors que le gouvernement provincial planchait sur une réforme en profondeur de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (projet de loi 59 devenu la loi 27), le congrès de la fédération a décidé de prioriser cet enjeu, comme en fait foi le projet-pilote en santé-sécurité-environnement.

La multiplication exponentielle du nombre d'employeurs qui se tournent vers les travailleurs étrangers temporaires (TET) pour pallier le manque de main-d'œuvre criant dans certains secteurs ou certaines régions et les défis particuliers posés par l'arrivée de ces cohortes de travailleurs étrangers ont démontré, une fois de plus, toute l'importance de maintenir nos efforts pour développer des outils d'intégration et améliorer nos conditions de travail en amont. Des avancées

notables ont été faites dans certains syndicats et elles devront être répétées, voire améliorées et partagées, à l'ensemble du secteur et de la fédération.

Favoriser les liens de solidarité entre les syndicats partageant le même employeur, voilà un autre objectif qui a été intégré au plan de travail. À ce titre, il est à noter que les différents syndicats Olymel ont participé à deux rencontres visant à partager leur expérience et leur vécu syndical tout en développant et en resserrant des liens de solidarité entre eux.

Notons également que les syndicats du secteur ont tenu à ce que soient maintenus certains points statutaires, comme le suivi des rapports de négociation et des nouvelles accréditations syndicales, les démarches de syndicalisation ainsi que l'appropriation des différentes décisions arbitrales intéressantes du secteur. Puisqu'assurer le suivi de l'évolution des travaux en matière de santé et de sécurité au travail et de la loi 27 devenait une priorité, on a aussi gardé un œil sur les sorties médiatiques concernant notre secteur, et cela pour demeurer à l'affût de changements importants pouvant être annoncés.

Finalement, la présentation par les syndicats de leur travail et du fruit de leur labeur étant toujours appréciée des délégué-es présents aux assemblées sectorielles, ce point a été intégré au plan de travail comme par le passé. Et que serait un secteur dynamique sans le partage des bons coups de chacun ? C'est fort de ce constat qu'il a été décidé de partager sur les différentes plateformes numériques de la fédération les campagnes et les efforts déployés par les syndicats pour collectiviser leurs enjeux. Soyons fiers de ces résultats qui encouragent d'autres camarades à se battre aussi pour toujours avoir de meilleures conditions de travail !

Assemblées sectorielles

En marge du 52e Congrès de la fédération s'est tenue une assemblée sectorielle en mode virtuel, le 2 juin 2021. Bien que la formule puisse être moins intéressante et ne favorise pas les échanges, la fédération a pris tous les moyens nécessaires pour offrir un cadre de rencontre agréable permettant la réalisation pleine et entière de notre démocratie syndicale.

L'assemblée a permis tout d'abord aux syndicats du secteur d'échanger sur un plan de travail pour cette première partie du mandat 2021-2024. Ce plan de travail devait guider les travaux du comité de liaison du secteur, ainsi que l'ensemble des activités qui en découlent jusqu'au conseil fédéral de mi-mandat.

C'est aussi lors de cette rencontre que les membres du comité de liaison ont été élus ou réélus. La composition de notre comité, en provenance des deux sous-secteurs, est complète et variée et démontre bien tout le dynamisme des syndicats du secteur 2 — Agroalimentaire.

Finalement, cette courte assemblée s'est conclue sur une présentation du conseiller syndical en appui au sous-secteur 2B, Jonathan Aspireault-Massé, sur les actions collectives qui peuvent être réalisées par les syndicats du secteur, soit en période de renouvellement ou encore pendant la durée de la convention collective. La présentation a d'ailleurs été accompagnée d'un témoignage de Pierre Duchesneau, conseiller syndical au bloc d'appui de la fédération, au sujet de la mobilisation du STT de Coopplus (CSN), en négociation à ce moment. Tout compte fait, le virtuel nous aura permis de prendre des nouvelles du secteur, malgré le confinement.

Les 28 et 29 avril 2022, à Drummondville, se tenait la première instance en mode présentiel de la fédération depuis le conseil fédéral de novembre 2019, soit une deuxième assemblée sectorielle dans

cette première partie de mandat. Un moment de retrouvailles entre les différents syndicats des quatre (4) secteurs qui tournaient ainsi la page sur deux (2) années de pandémie, de confinement et de rencontres virtuelles.

L'avant-midi du 28 avril a été consacré au secteur. Les délégué-es ont pu entendre une première présentation du conseiller syndical en appui, Jonathan Aspireault-Massé, sur les décisions arbitrales importantes du secteur. Fait à noter : une seule décision attirait notre attention, plaidée par le camarade Aspireault-Massé lui-même. Force est d'admettre que la vulgarisation de cette seule décision à l'ordre du jour a été bien rendue et très appréciée de l'auditoire. Un dossier farfelu qui a donné lieu à de grands moments de rigolade dans l'audience !

Retour aux choses sérieuses, puisque les délégué-es recevaient ensuite la visite de M. Marcel Groleau, président de la coalition « Nourrir l'humanité durablement », venu nous entretenir sur la situation alimentaire mondiale précaire, notamment en raison des hausses de prix, du réchauffement climatique, de l'augmentation de la population et de certains évènements géopolitiques. Sa présentation incluait aussi des pistes de solutions durables et pérennes pour venir en aide à la population mondiale et ainsi consolider la situation alimentaire planétaire. Notons que le président de la Fédération du commerce (CSN), Alexandre Laviolette, est présent au conseil d'administration de cette coalition.

Profitant du fait que l'assemblée se déroulait le 28 avril, Journée internationale de commémoration des travailleurs morts ou blessés au travail, la fédération a réuni tous les délégué-es de chaque secteur en plénière en deuxième partie de journée, au cours de laquelle plusieurs présentations ont eu lieu. Le point fort a été la présentation de M. Denis Gratton, salarié du STT de Sysco Grand-Montréal (CSN) à Boucherville et accidenté du travail. Accompagné de Serge Monette, vice-président à la Fédération du commerce (CSN) et premier répondant au moment de l'accident, M. Gratton a fait réaliser aux militantes et militants présents qu'un accident est vite arrivé, mais que les conséquences qui en découlent peuvent demeurer pendant une très longue période.

David Bergeron-Cyr, vice-président de la CSN, a ensuite présenté les derniers développements entourant la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail*, dont les changements sont entrés en vigueur le 6 avril 2022. Le comité de la condition féminine de la fédération, pour honorer son plan de travail, a invité Mme Hélène Langevin, directrice générale de la Maison Simonne-Monet-Chartrand, à venir parler de violence conjugale et de la formation Sentinelle en milieu de travail.

Un autre temps fort est arrivé avec la visite des syndicats en conflit, ce grand moment de solidarité et d'encouragements qui permet aux grévistes de tenir la minute de plus et de mieux faire connaître leur conflit de travail. Les délégué-es ont donc reçu en grande pompe des camarades du STT de la Coop Lanaudière CSN, du STT du Motel Idéal — CSN et ceux du STT de Rolls-Royce Canada — CSN. Une fois de plus, les syndicats membres de la fédération ont pu démontrer leur solidarité, notamment en encourageant financièrement les grévistes.

Jean-Sébastien Martineau, conseiller syndical au Service d'appui à la mobilisation et à la vie régionale (SAMVR) national de la CSN, a entretenu les militants présents sur la situation postpandémie. De plus, la campagne pour le salaire minimum à dix-huit dollars (18,00 $) de l'heure à la CSN a été présentée par le coordonnateur du Comité interfédération du secteur privé (CISP) et du Comité de coordination générale des négociations (CCGN) de la CSN, Christian Cyr.

Cette première journée de rencontre s'est terminée par un 5 à 7 sur la thématique de la campagne postpandémie, au cours duquel les membres ont été invités à partager des expériences de mobilisation et de campagnes qui les ont marqués.

Retour en secteur pour la deuxième journée de rencontre. M. Aboubikr Sahli, consultant formateur agréé et chef auditeur certifié GENIPRO, est venu faire connaître au secteur 2 la norme ISO 45001-2018, norme ISO relative à la santé et la sécurité du travail. Cette intervention de M. Sahli a permis à plusieurs délégué-es l'amorce d'une réflexion profonde sur l'organisation de la santé et de la sécurité dans leur milieu de travail et sur les possibilités de l'améliorer.

Finalement, l'assemblée s'est terminée sur une présentation de la conseillère syndicale Marie-Hélène Bonin, du Service de recherche et de condition féminine de la CSN, « Pour une intégration réussie », en lien avec les travailleurs étrangers temporaires (TET). Les délégué-es étaient captivés par cette présentation puisqu'une grande partie d'entre eux comptent maintenant dans leurs rangs ces travailleurs ou sont sur le point d'en accueillir. Les employeurs y voient une possible façon de régler leur problème criant de manque de main-d'œuvre. La présentation s'est conclue sur le témoignage d'un militant provenant du ST d'Olymel Vallée-Jonction (CSN) ainsi que d'un militant provenant du STT de Bacon Inter-América (CSN). Les échanges entre les participantes et participants ont permis de voir le grand intérêt des syndicats pour ce sujet qui est source de questionnements multiples, mais aussi d'affirmer l'importance pour l'acteur syndical de prendre sa place le plus tôt possible dans le processus d'intégration de ces travailleurs. Dès le départ du pays d'origine jusqu'à la participation aux assemblées syndicales, cette implication doit être planifiée et structurée.

Deuxième partie du mandat

Lors de la rencontre du 7 février 2023, le comité de liaison a poursuivi ses travaux selon le plan de travail adopté à l'assemblée sectorielle du 17 novembre 2022. La présence accrue sur le terrain, le suivi de l'actualité politique et économique du secteur, la planification des instances et des publications ne sont que quelques exemples des actions menées dans le cadre du mandat porté par le comité. De toute évidence, le retour aux rencontres en mode présentiel, dans un cadre plus traditionnel, aura été au cœur des travaux du comité de liaison pour la deuxième partie du mandat. Le comité s'est réuni aux dates suivantes :

- 7 février 2023, à Saint-Hyacinthe ;
- 19 avril 2023, à Montréal (formation aux nouveaux membres) ;
- 2 mai 2023, à Saint-Hyacinthe ;
- 12 et 13 octobre 2023, à Saint-Hyacinthe ;
- 20 mars 2024, à Montréal.

Lors de ces rencontres, en plus des sujets traités en première partie de mandat, des discussions ont eu lieu sur le plan de travail fédératif en santé-sécurité-environnement et sur l'importance de sujets sectoriels, mais aussi de la lettre d'entente sur les travailleurs étrangers temporaires (TET), mise de l'avant en première partie de mandat, mais sans cesse révisée, suivant les cas vécus dans les différents syndicats. Il faut admettre que les TET sont de plus en plus présents dans les différents syndicats de la fédération, dans plusieurs autres secteurs que l'agroalimentaire.

Assemblées sectorielles

Comme mentionné précédemment, c'est lors des assemblées sectorielles que les militants des différents syndicats ont l'occasion d'échanger, entre eux, au sujet des enjeux et des réalités de leur secteur. Les échanges y sont riches et dynamiques. Il est essentiel que les participants aux assemblées puissent discuter et s'informer sur des sujets qui les touchent de près dans leur quotidien. Les présentations leur permettent également de développer ou d'accroître leurs connaissances et ainsi d'améliorer leurs conditions de travail avec des réalités concrètes vécues par d'autres camarades du secteur.

Au cours de la seconde partie du mandat, deux rencontres ont eu lieu. Une première le 17 novembre 2022 lors du 16e Conseil fédéral à Sherbrooke et une seconde rencontre a eu lieu les 21 et 22 novembre 2023 à Drummondville.

Voici les différents sujets abordés lors de ces assemblées :

- Présentation du Comité sectoriel de main-d'œuvre en transformation alimentaire (CSMOTA) par Jacqueline Pelletier, directrice générale ;
- Présentation par Jonathan Aubin Beaumier, conseiller syndical en appui au sous-secteur, sur le mandat de réouverture en cours de convention collective en lien avec les fortes hausses de l'IPC ;
- Présentation du processus de syndicalisation du Syndicat des travailleuses et travailleurs du commerce — CSN, section Archibald par Éric Royer, délégué du syndicat, et Yanic Beaudry, conseiller syndical à la fédération ;
- Présentation en deux volets : 1 — Zoonoses, la suite 2 — La *Loi sur la consigne au Québec*, par Isabelle Ménard, conseillère au Service de santé, sécurité et environnement de la CSN ;
- Présentation sur la syndicalisation du STT de la Ferme des Voltigeurs — CSN, par Dany Vallée, président du syndicat, et François Du Cap, secrétaire-trésorier ;
- Présentation sur le bruit et la sécurité des machines par Mireille Pelletier, conseillère au Service de santé, sécurité et environnement de la CSN ;
- Présentation sur la fermeture des usines Olymel de Vallée-Jonction, de Princeville et de l'entrepôt Olymel de St-Simon par Salvador Calderon, conseiller syndical à la fédération ;
- Présentation du STT de Nutrinor — CSN « VERT la carboneutralité ! », par Pierre-Yves Gagné, trésorier du syndicat, et Pierre Maltais, délégué ;
- Présentation sur la lettre d'entente type pour les TET par Jonathan Aspireault-Massé, conseiller en appui au sous-secteur 2B — Production alimentaire.

Pour une seconde fois dans le mandat, en novembre dernier, les militants des quatre (4) secteurs ont été réunis en plénière autour de sujets touchant tous les secteurs. Un visionnement du film *Je vous salue salope : la misogynie à l'ère du numérique* par le comité de la condition féminine de la FC suivi d'un retour en plénière pour discuter avec la cinéaste et réalisatrice du film, Guylaine Maroist, a été très apprécié des délégué-es. Une présentation par le comité en santé-sécurité-environnement de la fédération sur les dispositions de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, art. 51.16, sur les

obligations en matière de harcèlement physique ou psychologique, incluant la violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel, a aussi été faite.

Conclusion

Le comité de liaison a déployé tous les efforts permis afin d'aider les syndicats du secteur agroalimentaire dans leur participation à la vie fédérative. En s'inscrivant dans la continuité du travail passé, le comité a mis sur pied de multiples présentations riches en informations afin de donner aux dirigeants syndicaux un maximum d'informations pouvant les aider dans leur travail de représentation. Cherchant sans cesse à vouloir innover, le comité s'est penché sur les grandes tendances de son secteur avec des panélistes éclairés sur le sujet.

La contribution des syndicats dans cet effort collectif de présence et d'échanges est importante et doit être soulignée dans ce rapport. Votre dynamisme ainsi que votre engagement sont fort appréciés.

Le comité reconnait qu'il est primordial que les membres de la fédération soient unis et que leur force collective rayonne, l'objectif étant toujours d'améliorer les conditions de travail de nos membres.

Mentionnés précédemment, réitérons les agissements de l'employeur Olymel dans les derniers mois. Nous ne pouvons passer sous silence que le mandat 2021-2024 a été marqué par la brillante lutte des travailleurs du ST d'Olymel Vallée-Jonction (CSN), qui ont fait la grève pendant près de quatre (4) mois avant d'enfin obtenir des conditions de travail meilleures et un salaire digne de ce nom. Lorsque l'employeur a annoncé, en avril 2023, la fermeture de son usine d'abattage à Vallée-Jonction pour le mois de décembre suivant, c'était le choc. Quelques mois plus tard, de manière très cavalière, Olymel en a aussi fait l'annonce pour son usine de Princeville, dont la fermeture était prévue pour le mois de novembre 2023. En même temps, Olymel annonçait la fermeture de l'entrepôt de St-Simon en janvier 2024. Ce sont donc près de mille trois cents (1300) femmes et hommes syndiqués à la FC-CSN depuis de nombreuses années qui ont perdu leur emploi. Ces braves salarié-es qui ont su, à travers bien des années, nourrir le Québec et même, le monde. Sachez que les membres de la Fédération du commerce (CSN) ne vous oublieront jamais.

Afin de mieux combattre face à des employeurs qui ne songent qu'à leur rentabilité au détriment de travailleurs qui laissent au travail leur santé et qui paient même parfois de leur vie, continuons d'être présents sur le terrain et organisons la solidarité pour aller plus loin et gagner nos combats pour l'amélioration des conditions de travail. Le secteur agroalimentaire, ce sont des milliers de travailleurs qui œuvrent à l'épanouissement de plus d'un tiers de l'économie du Québec !

Nous sommes heureux de voir la relève assurer l'organisation du combat dans l'un des secteurs où la réputation de ténacité n'est plus à faire. Bonne assemblée sectorielle et bon congrès, camarades délégué-es !

Solidarité !

Les membres du comité de liaison du secteur 2 — Agroalimentaire

Line Allard
Steeve Bouchard
Francis Cléroux
Pierre Maltais
Marilyn Miclette

Francis Rondeau
Jonathan Aubin Beaumier
Jonathan Aspireault-Massé
Benoit Boucher
Nancy Mathieu

FC
FÉDÉRATION DU COMMERCE
CSN

ENRACINONS LA SOLIDARITÉ

Finances

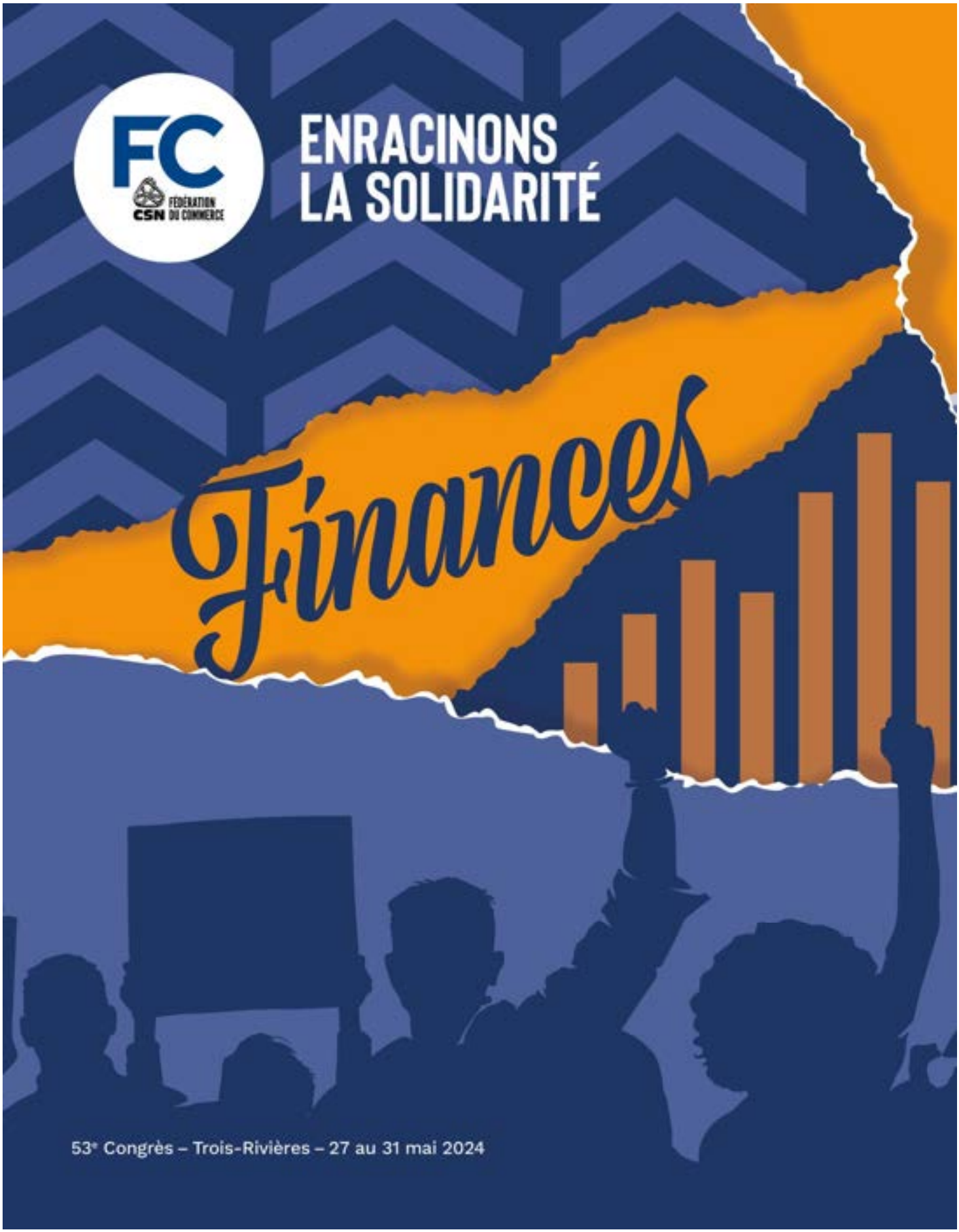

53e Congrès – Trois-Rivières – 27 au 31 mai 2024

FC
FÉDÉRATION DU COMMERCE
CSN

Rapport du secteur 3 – Finances

Chères déléguées, les membres du comité de liaison du secteur 3 — Finances vous présentent le bilan de leurs activités durant le mandat 2021 - 2024. Comme convenu lors du 52e Congrès de la fédération, les membres du comité de liaison du secteur 3 — Finances ont poursuivi l'alignement adopté depuis le dernier mandat, c'est-à-dire recentrer leurs activités afin d'être plus près du terrain, des syndicats et des membres.

Le comité de liaison du secteur 3 — Finances est composé des membres suivants :

Sous-secteur 3A — Mouvement Desjardins

- Marilyn Hovington du Syndicat régional des salariées des Caisses Desjardins de la Côte-Nord — CSN ;
- Lydia Larouche du Syndicat des salariées de services et professionnelles de Desjardins du Saguenay-Lac Saint-Jean (CSN).

Sous-secteur 3B — Institutions financières

- Chantal Joly du Syndicat des employés de bureau de SSQ Vie (CSN) ;
- Daphné S. Ampleman du Syndicat des employés de bureau de SSQ Vie (CSN).

Conseillère syndicale en appui : Laurence Côté-Lebrun

Coordonnatrice : Marylène Robitaille

Responsable politique : Alexandre Laviolette

Nous tenons à remercier Nancy Morin, Josée Lauzon et Yannick Beaulieu qui ont également été membres du comité de liaison durant le présent mandat, ainsi qu'Étienne Luce, conseiller en appui au secteur.

Nous tenons à souligner l'implication de Johanne Duchesne, ancienne militante impliquée au comité de liaison et ancienne présidente du Syndicat des salariées de services et professionnelles de Desjardins du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CSN), une militante de longue date dans le secteur 3 — Finances. Malheureusement, Johanne nous a quittés trop rapidement ; elle portait des valeurs syndicales et avait la défense de ses membres à cœur. Elle aura été impliquée syndicalement jusqu'à son dernier souffle. Repose en paix, Johanne, et merci pour ton implication à la fédération.

Calendrier des rencontres du comité de liaison

Dans le cadre des activités régulières, les membres du comité de liaison se sont rencontrés aux dates suivantes :

- 11 mars 2021, via visioconférence ;
- 8 octobre 2021, à Victoriaville ;
- 2 décembre 2021, à Québec ;
- 23 mars 2022, via visioconférence ;
- 17 juin 2022, à Québec ;
- 14 octobre 2022, via visioconférence ;

- 8 février 2023, via visioconférence ;
- 3 mai 2023, via visioconférence ;
- 21 mars 2023, via visioconférence.

Plan de travail 2021-2024

Le plan de travail pour la première partie du mandat a été adopté lors de l'assemblée sectorielle du 2 juin 2021 et celui pour la deuxième partie du mandat a été adopté lors de l'assemblée sectorielle du 17 novembre 2022.

Les deux (2) plans de travail comportaient les objectifs suivants :

- Poursuivre le suivi des travaux sur le plan de consolidation des syndicats du secteur 3A adopté lors de l'assemblée sectorielle du 5 novembre 2020 ;
- Sensibiliser le Service de syndicalisation sur les particularités du secteur ;
- Augmenter la présence des syndicats aux assemblées sectorielles par la sollicitation de nos syndicats et par une formule hybride des assemblées sectorielles ;
- Continuer la production de l'infolettre qui a été lancée à l'automne 2022 pour rejoindre et informer l'ensemble des syndicats du secteur ;
- Mettre la vie syndicale au cœur des travaux du comité, particulièrement avec l'arrivée du télétravail ;
- Préparer les assemblées sectorielles.

De plus, pour la deuxième partie du mandat, les sujets suivants ont été ajoutés au plan de travail :

- Les négociations à venir dans le secteur ;
- La nécessité de dresser un bilan du repositionnement salarial chez Desjardins ;
- L'évolution du secteur surtout avec la conjoncture économique (inflation, changements aux règles des remboursements minimaux pour les cartes de crédit, hausse des taux hypothécaires, instabilité économique mondiale) ;
- La surcharge de travail ;
- Le droit à la déconnexion.

Assemblées sectorielles

Durant le mandat 2021-2024, quatre (4) assemblées sectorielles ont guidé le travail du comité de liaison dans le secteur 3 — Finances et ont permis aux déléguées de recevoir des formations afin d'être outillées sur divers enjeux en lien avec leur secteur d'emploi.

Calendrier des assemblées sectorielles

- 2 juin 2021, par visioconférence ;
- 28 et 29 avril 2022, au Best Western Drummondville ;
- 17 novembre 2022, au Delta Sherbrooke ;

- 21 et 22 novembre 2023, au Best Western Drummondville.

La première assemblée sectorielle du mandat s'est tenue le 2 juin 2021 en visioconférence durant le dernier congrès de la fédération. Cette première assemblée a servi à adopter le rapport du mandat précédent, adopter la première partie du plan de travail et procéder aux élections des représentantes au comité de liaison.

Les 28 et 29 avril 2022 à Drummondville se tenait la première instance en mode présentiel de la fédération depuis le conseil fédéral de novembre 2019. Un moment de retrouvailles entre les différents syndicats des quatre (4) secteurs qui tournaient ainsi la page sur deux années de pandémie, de confinement et de rencontres virtuelles. Quel plaisir de se revoir ! Les déléguées ont assisté à un atelier donné par Tania Saba, Ph. D., professeure titulaire à l'Université de Montréal au sujet des défis causés par le télétravail en matière d'organisation du travail et de santé et sécurité au travail.

Profitant du fait que l'assemblée se déroulait le 28 avril, Journée internationale de commémoration des travailleuses et travailleurs morts ou blessés au travail, la fédération a réuni tous les délégué-es de chaque secteur en plénière au cours de laquelle plusieurs présentations en matière de santé et sécurité au travail ont été faites. Plus précisément, les présentations ont porté sur l'expérience d'un accidenté du travail, les derniers développements entourant la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail*, la violence conjugale, la formation Sentinelle en milieu de travail ainsi que la campagne de la CSN pour le salaire minimum à dix-huit dollars (18,00 $) de l'heure.

Pour la deuxième journée de l'assemblée sectorielle, les déléguées ont assisté à une présentation de Julie Sanogo, avocate du Service juridique de la CSN, concernant les implications juridiques du télétravail sur nos certificats d'accréditation, à une présentation de Chantal Joly, présidente du SE de bureau de SSQ Vie (CSN), concernant la négociation d'une lettre d'entente sur le télétravail et à une présentation d'Étienne Luce, conseiller syndical en appui au secteur, portant sur l'importance de la solidarité pour venir à bout de l'incivilité au travail.

Le 17 novembre 2022, au Delta Sherbrooke, les déléguées du secteur se sont réunies une troisième fois dans le cadre du 16e Conseil fédéral où elles ont adopté le rapport de mi-mandat du secteur. Elles ont également assisté à la présentation de Patricia Richard, du Service de santé-sécurité-environnement (CSN) portant sur la surcharge de travail et les troubles musculosquelettiques. S'en est suivi le rapport sur la négociation du SS de services et professionnelles de Desjardins du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CSN) par Steve Danis-Tremblay.

La dernière assemblée sectorielle du mandat 2021-2024 a eu lieu les 21 et 22 novembre derniers à Drummondville. Les déléguées ont reçu une présentation économique du secteur mondial par Julia Posca, chercheuse de l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS). Ensuite, les décisions arbitrales d'intérêt pour le secteur ont été présentées par Marylène Robitaille, coordonnatrice. Les déléguées ont assisté à la présentation sur l'incivilité au travail par Natacha Laprise, conseillère syndicale au Service de santé-sécurité-environnement (CSN). Par la suite, l'assemblée a bénéficié de l'expérience vécue par le STT de PJC entrepôt — CSN lors de la mise en place d'un réseau d'entraide grâce à la présentation de Jonathan Paradis-Lapointe, militant, et Florence Lecours Cyr, conseillère syndicale au Service de santé-sécurité-environnement (CSN). Enfin, la dernière formation a été donnée par Nathalie Lacombe M.S.c., coach et partenaire stratégique, sur

la gestion du stress. Le 21 novembre, Daphné S. Ampleman a été élue au sous-secteur 3B — Institutions financières.

Pour une seconde fois dans le mandat, en novembre dernier, les militantes et les militants des quatre (4) secteurs ont été réunis en plénière pour des sujets touchant tous les secteurs. Un visionnement du film *Je vous salue salope : la misogynie à l'ère du numérique* par le comité de la condition féminine de la FC suivi d'un retour en plénière pour discuter avec la cinéaste et réalisatrice du film, Guylaine Maroist, a été très apprécié des délégué-es. Une présentation par le comité en santé-sécurité-environnement de la fédération sur les dispositions de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, art. 51.16, sur les obligations en matière de harcèlement physique ou psychologique, incluant la violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel, a également été faite.

Suivi des négociations et des victoires syndicales du secteur

Sans faire un bilan exhaustif de l'entièreté des négociations qui se sont tenues dans les trois (3) dernières années, voici les points forts de quelques-unes d'entre elles.

Sous-secteur 3A — Mouvement Desjardins.

Le début du mandat a été marqué par la conclusion de plusieurs négociations sur la Côte-Nord. Plusieurs sections du Syndicat régional des salariées des Caisses Desjardins de la Côte-Nord — CSN (Caisse Desjardins de l'Énergie et des Ressources naturelles, Caisse Desjardins du Centre de la Haute-Côte-Nord et Caisse populaire Desjardins du Saguenay–Saint-Laurent) ont connu des négociations ardues. Grâce à l'exercice de moyens de pression coordonnés par le biais de leur syndicat régional, ces sections ont réussi à négocier la majorité des clauses normatives obtenues par le STT de la Caisse populaire de Rouyn-Noranda (CSN), la section de la Caisse Desjardins de Hauterive et celle de Baie-Comeau lors de la dernière négociation.

En 2021-2022, c'était au tour du SS de la Caisse Populaire Saint-Damien de Buckland (CSN), du SE de la Caisse populaire de Gaspé (CSN), du STT de la Caisse des Hauts-Phares (CSN) et du STT de la Caisse populaire du Littoral Gaspésien (CSN) d'entrer en négociation. Ces dernières ont aussi obtenu l'intégration des clauses normatives mentionnées plus haut. Ça a été la même chose pour le STT de la Caisse populaire Desjardins de la Haute-Gaspésie (CSN) et le STT de la Caisse du Centre-sud gaspésien (CSN) qui ont négocié en 2022-2023.

Une lutte ardue a par la suite été menée par le SS de services et professionnelles de Desjardins du Saguenay-Lac Saint-Jean (CSN). Après dix-huit (18) mois de négociation et de mobilisation, le syndicat a obtenu plusieurs gains normatifs ainsi que des gains financiers tels que : un pour cent (1 %) de plus que l'échelle salariale du mouvement pour, un boni à la signature et près de deux cents (200) membres du centre financier ont eu droit au repositionnement salarial, ce qu'aucun Centre Financier Desjardins n'avait encore obtenu.

Enfin, la section de la Caisse de Baie-Comeau du Syndicat régional des salariées des Caisses Desjardins de la Côte-Nord — CSN a obtenu des gains en s'organisant collectivement afin de faire cesser l'incivilité de la part du gestionnaire et en dénonçant l'inaction de la direction au courant de ce mandat.

Secteur 3B — Institutions financières

Sans mentionner toutes les luttes dans ce sous-secteur, nous pouvons cependant citer que les syndicats de SSQ assurances ont prolongé leurs conventions collectives afin qu'elles viennent toutes à échéance le 1er janvier 2023 en vue de la fusion entre SSQ assurances et La Capitale, fusionnées et devenues Beneva.

Notons que le SE de bureau de SSQ Vie (CSN) a réussi à négocier une lettre d'entente portant sur le télétravail chez Beneva.

Les travailleuses de chez Bâtirente ont également dû faire preuve de solidarité lors de leur dernière négociation. Vous les avez sans doute vues arborer fièrement leur macaron à leur kiosque durant le congrès de la CSN. Des gains ont été faits quant au télétravail, à la santé et sécurité au travail, à des augmentations de salaire avec enrichissement et à la protection contre la perte du pouvoir d'achat.

Syndicalisation et nouvelles accréditations

Comme mentionné lors du rapport de mi-mandat, le plan de syndicalisation dans le secteur en est un principalement défensif afin de nous assurer de conserver nos syndicats accrédités.

Sous-secteur 3A — Mouvement Desjardins

La fédération a créé un sous-comité afin de mettre en place des outils pour aider le Service de syndicalisation (CSN) lors d'une campagne de désyndicalisation pour les syndicats du sous-secteur 3A — Mouvement Desjardins. Un document à l'intention du Service de syndicalisation (CSN) sur les particularités du sous-secteur 3A — Mouvement Desjardins a été rédigé, un dépliant dédié aux travailleuses et portant sur les avantages d'un syndicat chez Desjardins a été produit ainsi qu'un guide d'accueil pour les nouvelles syndiquées.

Au terme du mandat, le comité de liaison constate que la présence de syndicats régionaux ne s'est pas traduite par une augmentation de nos accréditations dans le secteur. De façon générale, le comité de liaison constate que d'importants défis demeurent en matière de syndicalisation et de protection de nos accréditations existantes et que des travaux devront se poursuivre en ce sens au cours du prochain mandat.

Voici le bilan de nos pertes d'accréditations dans le sous-secteur :

Révocations

- SS de services et professionnelles de Desjardins du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CSN) — section Caisse Desjardins de Chicoutimi
- SS de services et professionnelles de Desjardins du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CSN) — section Caisse populaire d'Arvida-Kenogami
- STT de la Caisse populaire de Rouyn-Noranda (CSN) — section Groupe Services partagés Desjardins inc.

Fermeture

- SS de la Caisse Populaire Saint-Damien de Buckland (CSN)

Secteur 3B — Institutions financières

En raison de la création de Beneva, de nouvelles accréditations syndicales ont vu le jour au début l'année 2024 à la suite d'un processus qui a duré plus d'un an. Nous représentons maintenant toutes les employées de bureau qui travaillent en assurance de personnes et tout le personnel de vente de Beneva.

Diagnostic du secteur

Télétravail

Le télétravail continue de s'imposer comme une nouvelle réalité dans le secteur depuis la pandémie de la COVID-19. Les enjeux reliés au télétravail dans le secteur, notamment son impact sur la vie syndicale, la santé et la sécurité au travail et les conditions de travail, ont d'ailleurs été abordés lors des assemblées sectorielles des 2 juin 2021 et 28 avril 2022. Depuis peu, nous constatons une volonté des employeurs d'imposer un retour au bureau de façon hybride, c'est-à-dire en partie en présence sur les lieux de travail et en partie en télétravail. Ce changement ouvre la porte à l'arbitraire dans certains de nos milieux de travail.

Exercice de repositionnement et modification du régime d'intéressement

Le Mouvement Desjardins a décidé d'effectuer un exercice de repositionnement salarial dans toutes ses caisses, incluant les caisses syndiquées CSN. Malgré le fait que cet exercice a permis à plusieurs membres d'améliorer leur salaire à court terme, nous constatons que l'atteinte des échelons salariaux supérieurs sera désormais plus difficile, voire presque impossible. Cet exercice a mené à l'adoption de lettres d'entente dans la plupart de nos syndicats. Lors de la négociation pour l'exercice de repositionnement, Desjardins a tenté de retirer l'augmentation minimale conventionnée d'un virgule cinq pour cent (1,5 %) de nos conventions collectives. Même si les syndicats ont réussi à forcer Desjardins à retirer cette demande, nous devrons être sur nos gardes pour la prochaine ronde de négociation.

Desjardins a également décidé d'uniformiser le régime d'intéressement et de le modifier en cours de mandat. Ces nouveaux changements font en sorte que les bonis sont maintenant obtenus sur une base d'équipe plutôt qu'individuelle.

Suppressions de postes et fermetures chez Desjardins

L'actuel mandat se termine avec plusieurs annonces de coupes de postes et de fermetures de points de service au sein du Mouvement Desjardins. En effet, c'est quatre cents (400) postes qui ont été coupés en 2023, dont plusieurs dans les syndicats du secteur. De plus, une dizaine de centres de service ont été fermés au cours du présent mandat bien que, dans la plupart des cas, l'ensemble des salariées ont pu être replacées ou bénéficier d'un programme de départ à la retraite. Cette décision cause beaucoup d'inconvénients et de grogne de la part de membres Desjardins, car cela affecte la proximité des services offerts. Toute cette insatisfaction se répercute sur les salariées Desjardins qui doivent gérer au quotidien des décisions prises par la haute direction qui n'est clairement pas dans la même réalité qu'elles. Les valeurs coopératives s'effritent grandement pour cet employeur.

Participation aux instances

Le comité de liaison s'est donné comme objectif au cours du mandat d'encourager la participation aux assemblées sectorielles. À la suite de commentaires des militantes contactées qui demandaient

une formule hybride, un projet-pilote a été mis en place pour la dernière assemblée sectorielle du mandat. Cette nouvelle formule hybride a permis une certaine augmentation de la participation, mais nous devons continuer nos efforts afin de faire croître la participation des syndicats à nos instances.

Conclusion

Au terme du mandat, nous constatons que de nombreuses luttes syndicales ont caractérisé le secteur au cours des années 2021-2024 et que les syndicats du secteur ont réussi à négocier des conventions collectives avantageuses pour les salariées qu'ils représentent.

De plus, malgré les défis du secteur en matière de syndicalisation, nous croyons que le plan d'action 2021-2024 a favorisé la revitalisation du secteur. Nous sommes d'avis que le projet-pilote d'assemblée sectorielle hybride est prometteur afin de favoriser plus de participation des syndicats du secteur.

Le début du prochain mandat ne sera pas de tout repos avec le début de la ronde de négociation dans Desjardins et la toute première négociation avec Beneva. Fortes des gains réalisés dans les trois (3) dernières années, nous avons bon espoir que les syndicats sauront une fois de plus faire face aux employeurs avec toute la combativité nécessaire.

Solidarité !

Le comité de liaison du secteur 3 — Finances

Marilyn Hovington
Chantal Joly
Lydia Larouche
Daphné S. Ampleman
Laurence Côté-Lebrun
Marylène Robitaille
Alexandre Laviolette

FC
FÉDÉRATION DU COMMERCE
CSN

ENRACINONS LA SOLIDARITÉ

Tourisme

53e Congrès – Trois-Rivières – 27 au 31 mai 2024

FC
FÉDÉRATION DU COMMERCE
CSN

Rapport du secteur 4 – Tourisme

Lors du 52e Congrès de la Fédération du commerce (CSN) qui s'est tenu en visioconférence du 31 mai au 3 juin 2021, nous avons procédé à l'élection des représentantes et représentants du secteur 4 — Tourisme. Lors de l'assemblée sectorielle des 28 et 29 avril 2022 à l'Hôtel Best Western de Drummondville, nous avons procédé à l'élection des trois (3) représentants du sous-secteur 4A — Hôtellerie et d'un (1) représentant du sous-secteur 4B — Loisirs. Les trois (3) postes vacants au sous-secteur 4A ont été pourvus, mais le poste vacant au sous-secteur 4B l'est demeuré.

Voici la composition du comité de liaison :

Sous-secteur 4A — Hôtellerie

- Fernando Almaraz, STT de l'Hôtel Côte-de-Liesse — CSN (élu lors de l'assemblée sectorielle des 28 et 29 avril 2022) ;
- Joan Anctil, STT de Hilton Québec (CSN) (élue lors de l'assemblée sectorielle des 28 et 29 avril 2022) ;
- Ines Hajrovic, STT de l'Hôtel Le Concorde (CSN) (élue lors de l'assemblée sectorielle des 28 et 29 avril 2022) ;
- Sophie Dupont, conseillère syndicale à la fédération en appui au secteur.

Sous-secteur 4B — Loisirs

- Alexandre Filiatrault, ST de la Station Mont-Tremblant (CSN) ;
- Un (1) poste vacant ;
- Jonathan Racine, conseiller syndical à la fédération en appui au secteur.

Sous-secteur 4C — Restauration

- Dante Cicchillitti, SE de la restauration — CSN, section Groupe Compass du Centre Bell ;
- Sylvain Paquette, SE de la restauration — CSN, section St-Hubert Express Sherbrooke Est ;
- Sophie Dupont, conseillère syndicale à la fédération en appui au secteur.

Coordonnateur : Benoit Boucher

Responsable politique : Michel Valiquette, trésorier de la fédération

Les rencontres sectorielles

Au cours du présent mandat, le comité de liaison s'est rencontré à huit (8) reprises, en plus d'une formation sur le rôle et les responsabilités des membres des comités de liaison :

- 6 et 7 octobre 2021 à Victoriaville pour une formation ;
- 8 octobre 2021 à Victoriaville ;
- 21 et 22 mars 2022 à Montréal ;
- 15 juin 2022 à Montréal ;
- 5 octobre 2022 à Montréal ;
- 8 février 2023 à Montréal ;

- 3 mai 2023 à Montréal ;
- 10 et 11 octobre 2023 à Montréal ;
- 21 mars 2024 à Montréal.

Comme indiqué au plan de travail, les sujets abordés lors de chacune des rencontres du comité de liaison ont pour objectifs de mieux connaître les activités des syndicats du secteur, de s'en rapprocher et de maîtriser l'environnement syndical, médiatique et juridique les encadrant. Que ce soit par les rapports de négociation, les décisions des tribunaux, le suivi des nouvelles accréditations et des dossiers spéciaux ou encore par la revue de presse, les membres du comité suivent toujours de près la réalité des syndicats de notre secteur.

Le comité de liaison a aussi reçu comme mandat de préparer les assemblées sectorielles des 28 et 29 avril 2022, 17 novembre 2022 et 21 et 22 novembre 2023. L'assemblée initiale a été animée par Michel Valiquette et Alexandre Filiatrault a agi comme secrétaire. Les deux assemblées subséquentes ont été présidées par Alexandre Filiatrault et Joan Anctil a agi comme secrétaire. Ces rencontres ont permis une proximité avec les syndicats et leur réalité.

Plan de travail 2021-2024

Suivi des résumés de rapports de négociation des syndicats du secteur

Le comité de liaison a reçu vingt-cinq (25) rapports de négociation :

Secteur 4A – Hôtellerie

- SE en Hôtellerie de Roberval (CSN) ;
- STT de la restauration du Westin Montréal — CSN ;
- STT du Château Cartier (CSN) ;
- STT de l'Hôtel Le Noranda — CSN ;
- STT du Quality Inn Dorval — CSN ;
- STT des banquets de l'hôtel Bonaventure — CSN ;
- STT de W Hôtel Montréal — CSN ;
- STT du Hilton Garden Inn — CSN ;
- STT de l'Auberge du Lac Taureau — CSN.

Secteur 4B – Loisirs

- SEE de golf, région Lanaudière (CSN) ;
- ST de la Station Mont-Tremblant (CSN) ;
- STT du Club de golf Lac-Saint-Jean — CSN ;
- STT du Mont Habitant (CSN) ;
- SE de l'ATR Saguenay Lac-St-Jean (CSN) ;
- SP du tourisme de la Gaspésie (CSN) ;

- STT du Club de golf Sherbrooke — CSN, section bar et restaurant.

Secteur 4C – Restauration

- SE de la restauration — CSN, section Aux Vivres ;
- SE de la restauration — CSN (section Aux Vivres resto)
- ST des Restaurants St-Hubert (CSN) ;
- SE de la restauration — CSN, section Groupe Compass du Centre Bell ;
- SE de la restauration — CSN, section St-Hubert Express Sherbrooke Est ;
- ST des rôtisseries Au Coq (CSN) ;
- STT de Resto Végo St-Denis — CSN ;
- ST de la Coopérative Premier Défi Laval (CSN) ;
- SE de la restauration — CSN, section Au roi du coq rôti

Suivi des nouvelles accréditations syndicales ainsi que des pertes d'accréditations

Le comité de liaison a suivi les onze (11) dossiers suivants pour les nouvelles accréditations :

- STT de la restauration du Westin Montréal — CSN ;
- SE de la restauration — CSN, section Tim Horton's — boul des Galeries, Québec ;
- STT du Quality Inn Dorval — CSN ;
- STT du commerce — CSN, section Services alimentaires Monchâteau ;
- SE de la restauration — CSN, section La Cage - Brasserie sportive (St-Jérôme) ;
- STT du commerce — CSN, section Village Vacances Valcartier — Sauveteurs ;
- SE de la restauration — CSN, section CREW COLLECTIVE & CAFÉ INC. ;
- STT du commerce — CSN, section Clarion Pointe Québec ;
- STT du Delta Saguenay — CSN ;
- STT de W Hôtel Montréal — CSN, section Restaurant ;
- STT de l'Hôtel Le Concorde (CSN), section Auditeurs de nuit.

Le secteur a subi dix (10) pertes en accréditation, soit :

- STT de l'Auberge Bromont — CSN ;
- STT Estrimont Suites & Spa (CSN) ;
- SE de la restauration — CSN, section Croisières AML ;
- STT de la restauration du Westin Montréal — CSN ;
- SE de la restauration — CSN, section Tim Horton's — boul des Galeries, Québec ;
- SE de la restauration — CSN, section La Cage — Brasserie sportive (St-Jérôme) ;

- STT du Bar George — CSN ;
- STT de l'hôtel des Gouverneurs de Trois-Rivières — CSN ;
- STT de l'Hôtel Le Noranda — CSN ;
- STT du commerce — CSN, section Clarion Pointe Québec ;
- STT du commerce — CSN, section Échappe-toi.

Décisions des différents tribunaux administratifs reliées au secteur qui méritent une attention particulière

Les décisions suivantes ont été présentées et discutées au comité de liaison :

- Ordonnance de sauvegarde, plainte pour ingérence, STT du Marriott Château Champlain — CSN ;
- Octroi de poste, ancienneté versus le meilleur candidat, STT du Comfort Inn — Pointe-Claire — CSN ;
- Harcèlement psychologique, STT de l'hôtel des Gouverneurs de Trois-Rivières — CSN ;
- Plainte pour ingérence et entrave en vertu de l'article 12 du Code du travail, SNS de la Société Zoologique de Granby (CSN) ;
- Retrait préventif — COVID, ST de la Station Mont-Tremblant (CSN) ;
- Mesures disciplinaires et congédiement — prestations de travail — gradation des sanctions, STT de l'Hôtel Quality Suites Pointe-Claire (CSN) ;
- COVID-19 — Restrictions sanitaires — Réclamation de l'indemnité payable lors de la modification de l'horaire avec un préavis de moins de 48 h, Syndicat démocratique des salariés du Château Frontenac (CSD);
- Briseurs de grève et télétravail, Unifor, section locale 177 et Groupe CRH Canada inc. ;
- Exigence de la réussite d'un test pour l'obtention d'un poste vacant, SNS de la Société Zoologique de Granby (CSN) ;
- Requête préliminaire quant à la recevabilité du grief, STT de l'Hôtel Reine Elizabeth — CSN ;
- Congédiement, STT de Hilton Laval — (CSN) ;
- Plainte pour ingérence et entrave en vertu de l'article 12 du Code du travail, STT de l'Hôtel Méridien de Montréal (CSN) ;
- Paiement de la prime en cas de fermeture d'un an ou plus, STT de Hilton Québec (CSN) ;
- Objection à l'arbitrabilité de la réclamation en dommages dans un cas reconnu par la CNESST, STT de l'Hôtel Gouverneur de Trois-Rivières — CSN ;
- Calcul des congés de maladie des salariés en mise à pied, STT de W Hôtel Montréal — CSN ;
- Congédiement pour malversation, STT de l'Hôtel Reine Elizabeth — CSN ;
- Congédiement pour absentéisme, STT de l'Hôtel Reine Elizabeth — CSN ;

- Paiement de la prime en cas de fermeture, STT de l'Hôtel Omni Mont-Royal (CSN).

Suivi des dossiers spéciaux

Quatre (4) dossiers spéciaux ont été discutés lors de rencontres du comité de liaison, soit celui du STT de Hilton Québec (CSN), du STT de l'Hôtel Méridien de Montréal (CSN), du ST de la Station Mont-Tremblant (CSN), section Hilton Homewood Suites et du SE de la restauration — CSN — CREW COLLECTIVE & CAFÉ INC.

1. **STT de Hilton Québec (CSN)**

   Michel Valiquette a fait le rapport de la négociation de ce syndicat, qui a été en grève générale illimitée pendant sept (7) mois.

2. **STT de l'Hôtel Méridien de Montréal (CSN)**

   Michel Valiquette a fait le rapport de la négociation de ce syndicat, qui a été en grève générale illimitée pendant cinq (5) mois.

3. **ST de la Station Mont-Tremblant (CSN), section Hilton Homewood Suites**

   Michel Valiquette a fait le rapport de la négociation de ce syndicat, qui a été en grève générale illimitée pendant près de quatre (4) mois.

4. **SE de la restauration — CSN — CREW COLLECTIVE & CAFÉ INC.**

   Michel Valiquette a fait le rapport de la négociation de ce syndicat, qui a fait une demande d'arbitrage de première convention collective.

Revue de presse concernant le secteur

Une revue de presse a été acheminée par courriel avant chacune des rencontres sectorielles. Chaque représentante et représentant devait choisir deux articles, les résumer et faire valoir leurs intérêts pour le secteur.

Assemblées sectorielles

28 et 29 avril 2022

À Drummondville se tenait la première instance en mode présentiel de la fédération depuis le conseil fédéral de novembre 2019. Un moment de retrouvailles entre les différents syndicats des quatre (4) secteurs qui tournaient ainsi la page sur deux (2) années de pandémie, de confinement et de rencontres virtuelles. Quel plaisir de se revoir !

L'avant-midi du 28 avril a été consacré au secteur et Mathilde Baril-Jennard, avocate au Service juridique de la CSN, est venue faire la présentation de l'article 50 de la *Loi sur les normes du travail : les conventions de partage de pourboires.*

Profitant du fait que l'assemblée se déroulait le 28 avril, Journée internationale des commémorations des travailleuses et travailleurs morts ou blessés au travail, la fédération a réuni tous les délégué-es de chaque secteur en plénière en deuxième partie de journée, au cours de laquelle plusieurs présentations ont eu lieu. Le point fort a été la présentation de M. Denis Gratton, salarié du STT de Sysco Grand-Montréal (CSN) à Boucherville et accidenté du travail. Accompagné de Serge Monette, vice-président à la Fédération du commerce (CSN) et premier répondant au moment de l'accident,

M. Gratton a fait réaliser aux militantes et militants présents qu'un accident est vite arrivé, mais que les conséquences qui en découlent peuvent demeurer pendant une très longue période.

David Bergeron-Cyr, vice-président de la CSN, a ensuite présenté les derniers développements entourant la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail*, dont les changements sont entrés en vigueur le 6 avril 2022. Le comité de la condition féminine de la fédération, pour honorer son plan de travail, a invité Mme Hélène Langevin, directrice générale de la Maison Simonne-Monet-Chartrand, à venir parler de violence conjugale et de la formation « Sentinelle en milieu de travail ».

Un autre point fort : la visite des syndicats en conflit. Ce grand moment de solidarité et d'encouragements qui permet aux grévistes de tenir la minute de plus et de mieux faire connaître leur conflit de travail. Les délégué-es ont donc reçu en grande pompe des camarades du STT de la Coop Lanaudière CSN, du STT du Motel Idéal — CSN et ceux du STT de Rolls-Royce Canada — CSN. Une fois de plus, les syndicats membres de la fédération ont pu démontrer leur solidarité, notamment en encourageant financièrement les grévistes.

Jean-Sébastien Martineau, conseiller syndical au Service d'appui à la mobilisation et à la vie régionale (SAMVR national) de la CSN, a entretenu les militantes et les militants présents sur la situation postpandémie. De plus, la campagne pour le salaire minimum à dix-huit dollars (18,00 $) de l'heure à la CSN a été présentée par le coordonnateur du Comité interfédération du secteur privé (CISP) et du Comité de coordination générale des négociations (CCGN), Christian Cyr.

Cette première journée de rencontre s'est terminée par un 5 à 7 sur la thématique de la campagne postpandémie, au cours duquel les membres ont été invités à partager des expériences de mobilisation et de campagnes qui les ont marqués.

Retour en secteur pour la deuxième journée de rencontre avec une présentation de la mise en place et des services d'un comité d'aide au reclassement par Louise Barrette, ACC coach certifiée et c. o., une présentation sur la conjoncture dans l'industrie du ski au Québec par Jean Dalcé, conseiller syndical au Service de recherche et condition féminine de la CSN et, finalement, une présentation des résumés des décisions arbitrales dans le secteur par Sophie Dupont et Jonathan Racine, conseillère et conseiller à la fédération en appui au secteur.

17 novembre 2022 à Sherbrooke

Les militants du secteur 4 — Tourisme se sont réunis en assemblée sectorielle lors du conseil fédéral.

Les syndicats présents ont pu prendre connaissance et adopter le rapport du secteur pour la première partie du mandat, ainsi que le plan de travail de la deuxième partie du mandat.

Par la suite, Renaud Ledoux, parrain de la fédération au Service de syndicalisation de la CSN, a effectué un suivi concernant la syndicalisation dans le secteur.

Finalement, Élisabeth Béfort-Doucet, conseillère syndicale FC, a fait une présentation des prévisions hôtelières provenant de l'Association des hôtels du Grand Montréal (AHGM).

21 et 22 novembre 2023 à Drummondville

Les militants du secteur ont eu l'occasion de se réunir en assemblée sectorielle à Drummondville pour une dernière fois avant le congrès.

Sophie Dupont et Jonathan Racine, conseillers à la fédération en appui au secteur, ont présenté aux syndicats les dernières décisions les touchant.

Par la suite, Pierre-Luc Bédard, président de Tecknotip, a fait une présentation sur cette plateforme numérique qui permet aux clients de verser un pourboire par virement bancaire. Les pourboires en argent se font de plus en plus rares depuis la pandémie et plusieurs militants du secteur en sont impactés.

Cette présentation a été suivie de la visite de Samuel Courtemanche, conseiller syndical au Service de recherche et de condition féminine de la CSN. Samuel a offert aux militants un historique sur le pourboire, de son apparition à aujourd'hui.

Alain Savard, conseiller syndical à la fédération, a ensuite fait une présentation sur les rôles des syndicats du secteur du tourisme par rapport aux changements climatiques.

Les présentations se sont conclues avec celle de Vanessa Clermont-Isabelle, avocate au Service juridique de la CSN. Elle a entretenu les militants présents sur la *Loi sur l'encadrement du travail des enfants*. Rappelons que certaines entreprises du secteur du tourisme ont réagi négativement face à l'entrée en vigueur de cette loi.

Les militants des quatre (4) secteurs ont également été réunis en plénière autour de sujets touchant tous les secteurs. Un visionnement du film *Je vous salue salope : la misogynie à l'ère du numérique* par le comité de la condition féminine de la FC suivi d'un retour en plénière pour discuter avec la cinéaste et réalisatrice du film, Guylaine Maroist, a été très apprécié des délégué-es. Une présentation par le comité en santé-sécurité-environnement de la fédération sur les dispositions de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, art. 51.16, sur les obligations en matière de harcèlement physique ou psychologique, incluant la violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel, a aussi été faite.

Comité de coordination

Sous-secteur 4A — Hôtellerie

Les travaux du comité de coordination en vue de la 11e ronde de négociation coordonnée ont débuté les 3 et 4 octobre 2023 à Drummondville avec une présentation macroéconomique incluant l'état de la main-d'œuvre dans le secteur, faite par Jean Dalcé, conseiller syndical au Service de recherche et de condition féminine de la CSN. Les militants ont présenté à tour de rôle, par hôtel, leurs enjeux et les perspectives à venir pour les prochaines négociations et ils ont aussi reçu une formation sur le fonctionnement d'une négociation coordonnée.

Les travaux pour l'élaboration de la plateforme de revendications communes ont eu lieu les 1er, 2 et 3 novembre 2023 à Shawinigan. Les syndicats invités ont pu débattre des grands enjeux de la 11e ronde de négociation coordonnée de l'hôtellerie et adopter la plateforme officielle. Elle comporte des demandes concernant les agences de placement de personnel, la formation, l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre, la baisse des coûts d'assurance, le partage des pourboires et la charge de travail, en plus des demandes sur la durée de la convention et le salaire. De plus, les militants présents ont participé au choix du slogan qui sera « Notre relance à nous, c'est maintenant », un slogan judicieux considérant les années difficiles vécues par les travailleurs de l'hôtellerie pendant la pandémie et la très forte reprise de l'hôtellerie depuis. De plus, les syndicats présents ont pris la décision d'augmenter la contribution au fonds d'appui de deux dollars (2 $) à trois dollars (3 $) par semaine. Rappelons que ce fonds est venu en aide à plusieurs reprises aux membres des syndicats de

l'hôtellerie qui ont eu à vivre un conflit et il leur a permis de tenir la minute de plus. La tournée des assemblées générales est maintenant conclue et c'est trente (30) syndicats qui ont décidé d'adhérer à la 11e ronde de négociation. Nous avons eu la preuve, lors de la 10e ronde de négociation, que les employeurs ne viendront jamais à bout de la solidarité et de la détermination des travailleurs de l'hôtellerie. Nous souhaitons à tous une négociation à la hauteur de leurs attentes.

Représentation politique

Au cours du mandat, la Fédération du commerce (CSN) a été représentée par le trésorier et représentant politique du secteur Tourisme, Michel Valiquette, au Conseil québécois des ressources humaines en tourisme (CQRHT). Lors de l'assemblée générale annuelle du 28 septembre 2022, c'est Kim Boyer, conseillère syndicale à la fédération, qui a succédé au trésorier et qui siège dorénavant au conseil d'administration du CQRHT.

Également, au cours de ce mandat, la fédération a été représentée par le trésorier aux rencontres du Groupe de travail sur les partages de pourboires du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Suivant le retour des pressions patronales visant à leur permettre d'imposer un partage des pourboires, notamment afin d'offrir un meilleur salaire aux salarié-es travaillant en cuisine, la Fédération du commerce (CSN) a réitéré que le partage des pourboires devait demeurer la prérogative des salariés comme la *Loi sur les normes du travail* le prévoit actuellement. La fédération croit plutôt en une meilleure rémunération et une meilleure valorisation des emplois en cuisine, sans pénaliser les salariés à pourboire et sans permettre aux employeurs d'avoir une mainmise sur cette forme de revenu.

Finalement, la fédération a aussi été représentée par Élisabeth Béfort-Doucet, conseillère syndicale à la FC, lors de la rencontre annuelle de l'Association hôtelière du Grand Montréal (AHGM) qui s'est tenue le 14 juillet 2022. Durant cette journée, plusieurs présentations ont eu lieu à propos des prévisions hôtelières 2022-2023, telles que les prix des chambres, les taux d'occupation, les rénovations et les ouvertures d'hôtels à venir. La conclusion de cette rencontre est que l'industrie hôtelière se porte bien malgré la crise pandémique de la COVID-19 qui a débuté en mars 2020. Marylène Robitaille, coordonnatrice à la FC, a quant à elle assisté à la rencontre de l'été 2023. Non seulement nous avons constaté que l'industrie hôtelière se porte toujours bien, mais les présentations ont révélé que les hôtels ont engrangé des profits records et gargantuesques au cours de la dernière année.

Conclusion

En conclusion, le comité de liaison du secteur 4 — Tourisme a été fort occupé durant le mandat. Nous sommes d'avis que l'industrie hôtelière se porte très bien financièrement à la suite des présentations de l'Association hôtelière du Grand Montréal. L'enjeu de la pénurie de main-d'œuvre, qui est également présent dans les sous-secteurs 4B — Loisirs et 4C — Restauration, est aussi très important et a fait l'objet de plusieurs discussions et présentations. Il faudra maintenant continuer le bon travail, en portant une attention particulière à la 11e ronde de négociation coordonnée dans l'hôtellerie ainsi qu'à la syndicalisation du secteur 4A — Hôtellerie à l'extérieur du Québec avec le nouveau syndicat Toronto Hospitality Employees Union — CSN (THEU-CSN).

Concernant le sous-secteur 4B — Loisirs, ce dernier aura beaucoup de défis à relever, notamment avec les changements climatiques et la diversification des activités offertes par les stations de ski. Rappelons qu'une rencontre des stations de ski a eu lieu le 9 novembre 2022 à Québec.

Les membres du comité de liaison ont à cœur le défi constant d'augmenter la participation des syndicats à la vie sectorielle de la fédération. Ils sont d'avis que ce dernier mandat, fort de la diversité des présentations sectorielles offertes, a permis aux syndicats de prendre goût à la vie sectorielle et d'être mieux outillés pour représenter leurs membres face aux défis de leur secteur d'activité.

Ils peuvent également affirmer que le présent mandat a été fortement influencé par de grands sujets d'actualité tels que la relance du milieu du tourisme et la pénurie de main-d'œuvre. Ils doivent demeurer à l'affût de grands changements dans le monde du tourisme ainsi que des nouvelles réalités qui en émergent afin d'y contribuer par notre discours et notre vision syndicale.

Solidairement,

Le comité de liaison du secteur 4 — Tourisme

Fernando Almaraz
Joan Anctil
Dante Cicchillitti
Alexandre Filiatrault
Ines Hajrovic
Sylvain Paquette
Sophie Dupont
Jonathan Racine
Benoit Boucher
Michel Valiquette

FC
FÉDÉRATION DU COMMERCE
CSN

Prévisions budgétaires 2024-2026

Délégué-es,

La proposition budgétaire soumise à ce 53e Congrès de la Fédération du commerce (CSN) prévoit un déficit de (1 242 362 $).

Produits (Revenus)

- Des revenus globaux de 31 698 696 $;
- Des per capita basés sur 26 125 membres cotisants réparti en 323 sections ;
- Des revenus de per capita supérieurs de 2 955 722 $ par rapport au réel de l'exercice précédent ;
- Une péréquation augmentée de 1 044 553 $ par rapport au réel du dernier exercice financier ;
- Des revenus d'intérêt supérieurs de 298 805 $.

Charges (Dépenses)

- Des dépenses de l'ordre de 32 941 058 $;
- Création d'un poste de technicien juridique dans le bloc d'appui ;
- Augmentation du nombre de jours pour le poste de commis-comptable ;
- Création d'un poste budgétaire pour la traduction ;
- Création d'un poste de compensation carbone ;
- Provision de 54 semaines pour l'utilisation de l'équipe volante employée de bureau ;
- Augmentation du % de remboursement pour les syndicats qui participent aux différentes instances de la Fédération ;
- Ajout d'une formation Prise de parole en public au féminin qui sera remboursée à 100 % ;
- Maintien des remboursements à 100 % pour les formations Organiser la solidarité et Initiation au syndicalisme ;
- Augmentation des montants dédiés aux dons pour les syndicats vivants un conflit.

Nous serons donc invités à débattre ensemble de cette proposition de prévisions budgétaires 2024-2026.

Bonne fin de congrès et bonnes délibérations !

Michel Valiquette

Trésorier

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024-2026

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024-2026

	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2024-2026	Ratio 2024-2026
PRODUITS					
Per capita	6 493 854 $	6 635 377 $	6 761 642 $	19 890 873 $	62.75%
Péréquation - CSN	3 781 080	3 781 080	3 781 080	11 343 240	35.78%
Intérêts et autres produits	168 019	158 390	138 174	464 583	1.47%
	10 442 953 $	10 574 847 $	10 680 896 $	31 698 696 $	100%
CHARGES					
Direction					
Présidence	200 017 $	209 731 $	219 094 $	628 842 $	1.91%
Vice-présidence	145 497	155 464	163 824	464 785	1.41%
Secrétariat général	166 884	175 149	183 167	525 200	1.59%
Trésorerie	192 506	201 594	210 282	604 382	1.83%
	704 904	741 938	776 367	2 223 209	6.75%
Services					
Saguenay - Lac-Saint-Jean - Côte-Nord	724 182	760 888	797 013	2 282 083	6.93%
Cœur-du-Québec	209 963	219 852	229 312	659 127	2.00%
Bas-Saint-Laurent	309 157	363 891	383 124	1 056 172	3.21%
Gaspésie	192 699	204 347	216 082	613 128	1.86%
Laurentides-Lanaudière-Outaouais	699 400	774 298	813 599	2 287 297	6.94%
Montréal-Métropolitain	2 014 280	2 107 407	2 198 820	6 320 507	19.19%
Québec - Chaudière-Appalaches	1 164 157	1 217 375	1 272 006	3 653 538	11.09%
Montérégie	909 484	998 861	1 046 544	2 954 889	8.97%
Estrie	197 988	210 201	222 533	630 722	1.91%
Abitibi-Témiscamingue - Nord-du-Québec	132 556	139 977	145 906	418 439	1.27%
Services d'appui	673 907	761 428	790 580	2 225 915	6.76%
Services généraux	1 053 029	1 114 967	1 167 375	3 335 371	10.13%
Fonctionnement	789 089	772 909	802 867	2 364 865	7.18%
	9 069 891	9 646 401	10 085 761	28 802 053	87.44%
Secteurs	75 002	164 373	176 443	415 818	1.26%
Réunions	370 346	308 788	76 299	755 433	2.29%
Délégations	22 622	23 196	19 560	65 378	0.20%
Comités et groupes de travail	56 426	56 331	56 185	168 942	0.51%
Formation	129 803	145 982	149 969	425 754	1.29%
Dons et souscriptions	24 065	24 065	24 065	72 195	0.22%
Autres	3 832	3 832	3 832	11 496	0.03%
Service de la dette	260	260	260	780	0.00%
	682 356	726 827	506 613	1 915 796	5.82%
	10 457 151	11 115 166	11 368 741	32 941 058	100.00%
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(14 198) $	(540 319) $	(687 845) $	(1 242 362) $	

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024-2026

	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2024-2026	Ratio 2024-2026
CHARGES					
DIRECTION					
PRÉSIDENCE					
Présidence - salaires	128 654 $	133 802 $	139 157 $	401 613 $	1.22%
Présidence - avantages sociaux	49 867	53 790	57 140	160 797	0.49%
Présidende - frais de séjour	6 886	7 093	7 305	21 284	0.06%
Présidence - kilométrage	20 658	21 278	21 916	63 852	0.19%
Présidence - Vêtements et accessoires FC	100	100	100	300	0.00%
Présidence - remboursements CSN	(6 148)	(6 332)	(6 524)	(19 004)	-0.06%
	200 017	209 731	219 094	628 842	1.91%
VICE-PRÉSIDENCE (39 semaines par année)					
Vice-présidence - salaires	92 840	98 629	103 473	294 942	0.90%
Vice-présidence - avantages sociaux	41 308	45 149	48 314	134 771	0.41%
Vice-présidence - frais de séjour	5 240	5 398	5 561	16 199	0.05%
Vice-présidence - kilométrage	8 533	8 788	9 052	26 373	0.08%
Vice-présidence - vêtements et accessoires FC	100	100	100	300	0.00%
Vice-présidence - remboursements CSN	(2 524)	(2 600)	(2 676)	(7 800)	-0.02%
	145 497	155 464	163 824	464 785	1.41%
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL (44 semaines par année)					
Secrétariat général - salaires	106 547	110 899	115 337	332 783	1.01%
Secrétariat général - avantages sociaux	45 338	48 805	51 928	146 071	0.44%
Secrétariat général - frais de séjour	13 293	13 691	14 101	41 085	0.12%
Secrétariat général - kilométrage	12 926	13 314	13 713	39 953	0.12%
Secrétariat général - vêtements et accessoires FC	100	100	100	300	0.00%
Secrétariat général - remboursements CSN	(11 320)	(11 660)	(12 012)	(34 992)	-0.11%
	166 884	175 149	183 167	525 200	1.59%
TRÉSORERIE					
Trésorerie - salaires	126 443	131 503	136 765	394 711	1.20%
Trésorerie - avantages sociaux	44 907	48 302	51 078	144 287	0.44%
Trésorerie - frais de séjour	9 854	10 149	10 453	30 456	0.09%
Trésorerie - kilométrage	13 894	14 312	14 742	42 948	0.13%
Trésorerie - vêtements et accessoires FC	100	100	100	300	0.00%
Trésorerie - remboursements CSN	(2 692)	(2 772)	(2 856)	(8 320)	-0.03%
	192 506	201 594	210 282	604 382	1.83%
	704 904 $	741 938 $	776 367 $	2 223 209 $	6.75%

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024-2026

	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2024-2026	Ratio 2024-2026
SERVICES					
SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN - CÔTE-NORD					
(3 conseillers, 1 employée de bureau)					
Salaires	462 737 $	483 776 $	505 760 $	1 452 273 $	4.41%
Avantages sociaux	177 100	191 476	203 673	572 249	1.74%
Frais de séjour	20 958	21 587	22 235	64 780	0.20%
Kilométrage	27 647	28 476	29 329	85 452	0.26%
Vêtements et accessoires FC	400	400	400	1 200	0.00%
Loyer	20 376	20 988	21 612	62 976	0.19%
Télécommunications	3 592	2 701	2 404	8 697	0.03%
Papeterie, impression	684	704	724	2 112	0.01%
Timbres	756	780	804	2 340	0.01%
Articles de bureau	1 888	1 944	2 004	5 836	0.02%
Abonnements, documentation	412	424	436	1 272	0.00%
Équipements informatiques et réseau	7 632	7 632	7 632	22 896	0.07%
	724 182	760 888	797 013	2 282 083	6.93%
CŒUR-DU-QUÉBEC					
(1 conseiller)					
Salaires	126 443	131 503	136 765	394 711	1.20%
Avantages sociaux	49 743	53 658	56 999	160 400	0.49%
Frais de séjour	5 538	5 704	5 874	17 116	0.05%
Kilométrage	14 854	15 300	15 759	45 913	0.14%
Vêtements et accessoires FC	100	100	100	300	0.00%
Loyer	9 225	9 792	10 083	29 100	0.09%
Télécommunications	1 064	767	668	2 499	0.01%
Papeterie, impression	492	508	520	1 520	0.00%
Timbres	60	60	64	184	0.00%
Articles de bureau	276	284	292	852	0.00%
Abonnements, documentation	332	340	352	1 024	0.00%
Équipements informatiques et réseau	1 836	1 836	1 836	5 508	0.02%
	209 963 $	219 852 $	229 312 $	659 127 $	2.00%

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024-2026

	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2024-2026	Ratio 2024-2026
BAS-SAINT-LAURENT					
(1 conseiller, 1 employée de bureau)					
Salaires	182 310 $	218 241 $	229 601 $	630 152 $	1.91%
Avantages sociaux	76 729	94 498	101 093	272 320	0.83%
Frais de séjour	13 345	13 746	14 159	41 250	0.13%
Kilométrage	15 625	16 093	16 575	48 293	0.15%
Vêtements et accessoires FC	200	200	200	600	0.00%
Loyer	13 848	14 262	14 688	42 798	0.13%
Télécommunications	1 460	1 163	1 064	3 687	0.01%
Papeterie, impression	124	128	132	384	0.00%
Timbres	304	312	324	940	0.00%
Articles de bureau	880	908	936	2 724	0.01%
Abonnements, documentation	372	380	392	1 144	0.00%
Équipements informatiques et réseau	3 960	3 960	3 960	11 880	0.04%
	309 157	363 891	383 124	1 056 172	3.21%
GASPÉSIE					
(1 conseiller)					
Salaires	120 643	127 934	135 624	384 201	1.17%
Avantages sociaux	43 477	47 368	50 716	141 561	0.43%
Frais de séjour	7 041	7 252	7 470	21 763	0.07%
Vêtements et accessoires FC	100	100	100	300	0.00%
Kilométrage	10 294	10 602	10 920	31 816	0.10%
Loyer	6 516	6 708	6 912	20 136	0.06%
Télécommunications	1 064	767	668	2 499	0.01%
Papeterie, impression	912	940	968	2 820	0.01%
Timbres	204	212	216	632	0.00%
Articles de bureau	280	288	300	868	0.00%
Abonnements, documentation	332	340	352	1 024	0.00%
Équipements informatiques et réseau	1 836	1 836	1 836	5 508	0.02%
	192 699 $	204 347 $	216 082 $	613 128 $	1.86%

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024-2026

	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2024-2026	Ratio 2024-2026
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE - OUTAOUAIS					
(3 conseillers, 1 employée de bureau)					
Salaires	430 839 $	479 659 $	504 107 $	1 414 605 $	4.29%
Avantages sociaux	161 019	185 180	197 432	543 631	1.65%
Frais de séjour	18 852	19 417	19 999	58 268	0.18%
Kilométrage	36 278	37 365	38 486	112 129	0.34%
Vêtements et accessoires FC	400	400	400	1 200	0.00%
Loyer	35 436	36 432	37 463	109 331	0.33%
Télécommunications	3 592	2 701	2 404	8 697	0.03%
Papeterie, impression	1 544	1 588	1 636	4 768	0.01%
Timbres	1 204	1 240	1 276	3 720	0.01%
Articles de bureau	2 084	2 148	2 212	6 444	0.02%
Abonnements, documentation	520	536	552	1 608	0.00%
Équipements informatiques et réseau	7 632	7 632	7 632	22 896	0.07%
	699 400	774 298	813 599	2 287 297	6.94%
MONTRÉAL-MÉTROPOLITAIN					
(8 conseillers, 2 employées de bureau)					
Salaires	1 160 965	1 216 479	1 272 287	3 649 731	11.08%
Avantages sociaux	447 229	483 779	514 420	1 445 428	4.39%
Frais de séjour	41 867	43 123	44 416	129 406	0.39%
Kilométrage	22 343	23 013	23 703	69 059	0.21%
Vêtements et accessoires FC	1 000	1 000	1 000	3 000	0.01%
Loyer	198 752	201 368	203 994	604 114	1.83%
Télécommunications	21 952	16 309	14 428	52 689	0.16%
Papeterie, impression	35 072	36 124	37 208	108 404	0.33%
Timbres	11 044	11 376	11 716	34 136	0.10%
Articles de bureau	22 412	23 084	23 780	69 276	0.21%
Abonnements, documentation	3 716	3 824	3 940	11 480	0.03%
Contrat de service	-	-	-	-	0.00%
Équipements informatiques et réseau	47 928	47 928	47 928	143 784	0.44%
	2 014 280 $	2 107 407 $	2 198 820 $	6 320 507 $	19.19%

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024-2026

	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2024-2026	Ratio 2024-2026
QUÉBEC - CHAUDIÈRE-APPALACHES					
(5 conseillers, 1 employées de bureau)					
Salaires	716 977 $	745 661 $	777 889 $	2 240 527 $	6.80%
Avantages sociaux	283 109	305 338	324 350	912 797	2.77%
Frais de séjour	42 114	43 376	44 678	130 168	0.40%
Kilométrage	31 407	32 349	33 319	97 075	0.29%
Vêtements et accessoires FC	600	600	600	1 800	0.01%
Loyer	71 002	72 536	74 086	217 624	0.66%
Télécommunications	5 724	4 239	3 744	13 707	0.04%
Papeterie, impression	(2 696)	(2 780)	(2 860)	(8 336)	-0.03%
Timbres	644	664	684	1 992	0.01%
Articles de bureau	3 428	3 528	3 636	10 592	0.03%
Abonnements, documentation	544	560	576	1 680	0.01%
Équipements informatiques et réseau	11 304	11 304	11 304	33 912	0.10%
	1 164 157	1 217 375	1 272 006	3 653 538	11.09%
MONTÉRÉGIE					
(4 conseillers, 1 employée de bureau)					
Salaires	553 695	610 370	638 405	1 802 470	5.47%
Avantages sociaux	220 334	249 695	265 977	736 006	2.23%
Frais de séjour	21 654	22 304	22 972	66 930	0.20%
Kilométrage	46 129	47 514	48 940	142 583	0.43%
Vêtements et accessoires FC	500	500	500	1 500	0.00%
Loyer	44 460	46 698	48 102	139 260	0.42%
Télécommunications	4 656	3 468	3 072	11 196	0.03%
Papeterie, impression	2 928	3 016	3 108	9 052	0.03%
Timbres	1 440	1 480	1 524	4 444	0.01%
Articles de bureau	3 344	3 444	3 548	10 336	0.03%
Abonnements, documentation	876	904	928	2 708	0.01%
Équipements informatiques et réseau	9 468	9 468	9 468	28 404	0.09%
	909 484 $	998 861 $	1 046 544 $	2 954 889 $	8.97%

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024-2026

	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2024-2026	Ratio 2024-2026
ESTRIE					
(1 conseiller)					
Salaires	118 456 $	125 724 $	133 384 $	377 564 $	1.15%
Avantages sociaux	47 838	52 220	56 105	156 163	0.47%
Frais de séjour	7 581	7 809	8 043	23 433	0.07%
Kilométrage	12 065	12 427	12 799	37 291	0.11%
Vêtements et accessoires FC	100	100	100	300	0.00%
Loyer	8 124	8 370	8 622	25 116	0.08%
Télécommunications	1 064	767	668	2 499	0.01%
Papeterie, impression	200	204	212	616	0.00%
Timbres	20	20	20	60	0.00%
Articles de bureau	400	412	424	1 236	0.00%
Abonnements, documentation	304	312	320	936	0.00%
Équipements informatiques et réseau	1 836	1 836	1 836	5 508	0.02%
	197 988	210 201	222 533	630 722	1.91%
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE-NORD-DU-QUÉBEC					
(1 conseiller) (60 % FC et 40 % FEESP)					
Salaires	75 852	80 228	83 403	239 483	0.73%
Avantages sociaux	30 101	32 538	34 547	97 186	0.30%
Frais de séjour	4 575	4 712	4 853	14 140	0.04%
Kilométrage	15 888	16 364	16 855	49 107	0.15%
Vêtements et accessoires FC	100	100	100	300	0.00%
Loyer	3 708	3 860	4 016	11 584	0.04%
Télécommunications	636	459	400	1 495	0.00%
Papeterie, impression	44	44	44	132	0.00%
Timbres	-	-	-	-	0.00%
Articles de bureau	308	320	328	956	0.00%
Abonnements, documentation	240	248	256	744	0.00%
Équipements informatiques et réseau	1 104	1 104	1 104	3 312	0.01%
	132 556 $	139 977 $	145 906 $	418 439 $	1.27%

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024-2026

	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2024-2026	Ratio 2024-2026
SERVICES D'APPUI					
(1 conseiller appui à l'arbitrage,					
2 conseillers appui aux services) (pompiers)					
1 Technicien juridique					
2 mentors					
Salaires	433 860 $	490 582 $	506 582 $	1 431 024 $	4.34%
Avantages sociaux	165 821	194 411	205 289	565 521	1.72%
Frais de séjour	31 029	31 960	32 918	95 907	0.29%
Kilométrage	42 597	43 875	45 191	131 663	0.40%
Vêtements et accessoires FC	600	600	600	1 800	0.01%
Remboursement CSN	-	-	-	-	0.00%
	673 907	761 428	790 580	2 225 915	6.76%
SERVICES GÉNÉRAUX					
(2 coordinations, 1 secrétaire comptable, 7/10 commis-comptable,					
1 conseillère à la comptabilité, 2 secrétaires de direction)					
Salaires	709 671	745 568	776 598	2 231 837	6.78%
Avantages sociaux	287 359	311 741	331 411	930 511	2.82%
Frais de séjour	28 261	29 110	29 982	87 353	0.27%
Kilométrage	27 038	27 848	28 684	83 570	0.25%
Vêtements et accessoires FC	700	700	700	2 100	0.01%
Remboursement CSN - Coordination des négociations	-	-	-	-	0.00%
	1 053 029 $	1 114 967 $	1 167 375 $	3 335 371 $	10.13%

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024-2026

	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2024-2026	Ratio 2024-2026
FONCTIONNEMENT					
Ententes de services - Îles-de-la-Madeleine / Sept-Iles/ Baie-Comeau	66 487 $	67 798 $	69 269 $	203 554 $	0.62%
Remplacements pour congés de maladie, de maternité et parentaux	87 544	90 172	92 876	270 592	0.82%
Formation professionnelle	13 392	13 792	14 208	41 392	0.13%
Réunions d'équipe provinciales, régionales et sectorielles	10 000	10 000	10 000	30 000	0.09%
Honoraires extérieurs	47 565	1 000	1 000	49 565	0.15%
Service juridique CSN	141 316	145 552	149 920	436 788	1.33%
Coût de la convention collective	205 120	211 276	217 612	634 008	1.92%
Visioconférence	2 590	4 440	4 440	11 470	0.03%
Traitement des données - CSN	5 276	5 432	5 596	16 304	0.05%
Assurances et CSST	7 244	7 460	7 684	22 388	0.07%
Amortissement	5 957	5 786	5 602	17 345	0.05%
Coûts des retraités	117 015	129 133	142 185	388 333	1.18%
Journal de la Fédération	10 000	10 000	10 000	30 000	0.09%
Représentation politique	5 000	5 000	5 000	15 000	0.05%
Traduction pour les instances	20 000	20 000	20 000	60 000	0.18%
Compensation carbone	15 000	15 000	15 000	45 000	0.14%
Réserve équipe volante employé-e de bureau	29 583	31 068	32 475	93 126	0.28%
	789 089	772 909	802 867	2 364 865	7.18%
TOTAL DES SERVICES	9 069 891 $	9 646 401 $	10 085 761 $	28 802 053 $	87.44%

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024-2026

	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2024-2026	Ratio 2024-2026
SECTEURS					
Commerce de détail, de gros et services divers	7 267 $	7 485 $	- $	14 752 $	0.04%
Agroalimentaire	4 037	4 159	-	8 196	0.02%
Finances	3 230	3 327	-	6 557	0.02%
Tourisme	5 652	5 822	-	11 474	0.03%
Travaux sectoriels	20 187	92 129	116 310	228 626	0.69%
Personnes-ressources aux assemblées de secteurs	-	-	-	-	0.00%
Aide aux syndicats - Assemblées de secteurs	-	51 451	52 994	104 445	0.32%
Formation - Comités de liaison	34 629	-	7 139	41 768	0.13%
	75 002	164 373	176 443	415 818	1.26%
RÉUNIONS					
Bureau fédéral	46 872	68 252	70 299	185 423	0.56%
Comités du bureau fédéral	4 845	4 990	-	9 835	0.03%
Conseil fédéral	-	111 595	-	111 595	0.34%
Aide aux syndicats - Conseil fédéral	-	117 951	-	117 951	0.36%
Congrès fédéral	166 667	-	-	166 667	0.51%
Aide aux syndicats - Congrès fédéral	147 234	-	-	147 234	0.45%
Réunions du comité exécutif	4 728	6 000	6 000	16 728	0.05%
	370 346	308 788	76 299	755 433	2.29%
DÉLÉGATIONS					
Conseil confédéral CSN	26 784	27 588	22 538	76 910	0.23%
Remboursement Conseil confédéral CSN	(7 498)	(7 724)	(6 310)	(21 532)	-0.07%
Colloques divers et délégations diverses	3 336	3 332	3 332	10 000	0.03%
Colloques CSN	-	-	-	-	0.00%
	22 622	23 196	19 560	65 378	0.20%
COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL					
Surveillance	15 244	13 915	12 494	41 653	0.13%
Condition féminine	12 920	13 308	13 708	39 936	0.12%
Santé-sécurité-environnement	12 920	13 308	13 708	39 936	0.12%
Groupe de travail	9 690	9 978	10 278	29 946	0.09%
Coordination de la formation	5 652	5 822	5 997	17 471	0.05%
	56 426 $	56 331 $	56 185 $	168 942 $	0.51%

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024-2026

	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2024-2026	Ratio 2024-2026
FORMATION					
Agentes et agents de griefs	52 614 $	54 194 $	55 624 $	162 432 $	0.49%
Négociation de base	28 411	29 264	30 141	87 816	0.27%
Organiser la solidarité	13 002	13 392	13 794	40 188	0.12%
Assurances collectives	7 224	7 440	7 664	22 328	0.07%
Violence et harcèlement	1 000	1 000	1 000	3 000	0.01%
Prévention en santé-sécurité	1 500	1 500	1 500	4 500	0.01%
Troubles musculo-squelettiques	1 000	1 000	1 000	3 000	0.01%
Initiation au syndicalisme	5 494	5 658	5 828	16 980	0.05%
Prise de parole en public au féminin	-	12 476	12 850	25 326	0.08%
Sessions flottantes	10 522	10 838	11 164	32 524	0.10%
Consolidation organiser la solidarité	6 036	6 220	6 404	18 660	0.06%
Consolidation initiation au syndicalisme	-	-	-	-	0.00%
Consolidation	3 000	3 000	3 000	9 000	0.03%
	129 803	145 982	149 969	425 754	1.29%
DONS ET SOUSCRIPTIONS					
Dons	22 000	22 000	22 000	66 000	0.20%
Adhésions - souscriptions	2 065	2 065	2 065	6 195	0.02%
	24 065	24 065	24 065	72 195	0.22%
AUTRES					
Dépenses diverses	3 332	3 332	3 332	9 996	0.03%
Créances douteuses	500	500	500	1 500	0.00%
	3 832	3 832	3 832	11 496	0.03%
SERVICE DE LA DETTE					
Frais d'administration	260	260	260	780	0.00%
	260	260	260	780	0.00%
	10 457 151	11 115 166	11 368 741	32 941 058	100.00%

FC
FÉDÉRATION DU COMMERCE
CSN

Réglementation des dépenses

FC

FÉDÉRATION CSN DU COMMERCE

Réglementation des dépenses

2024

Tables des matières

1. Réglementation des salaires et dépenses 1
   1.1. Calcul des échelles 1
   1.2. Congrès fédéral – Conseil fédéral 1
   1.3. Assemblées sectorielles 1
   1.4. Appui financier aux syndicats régionaux 1
2. Politique de remboursement des dépenses 2
   2.1. Déjeuner 2
   2.2. Diner 2
   2.3. Souper 2
   2.4. Coucher 3
   2.5. Frais de garde 3
   2.6. Barèmes 4
   2.7. Déplacements 4
3. Politique de remboursement des salaires 5
4. Réglementation des dépenses et salaires pour les sessions de formation 5
5. Présences et autorisation 6
6. Frais de traduction 6
7. Frais de photocopies 6
8. Prêt à un syndicat (frais d'arbitrage) 7
9. Frais à la charge du syndicat 7
10. Frais à la charge de la fédération 7

Politiques adoptées à la Fédération du commerce (CSN) 8

1. Réglementation des salaires et dépenses

1.1. Calcul des échelles

Le calcul pour déterminer les échelles d'aide pour les syndicats admissibles à cette aide financière est fait lors de la préparation de la convocation de l'instance (article 3.4 des statuts et règlements FC). Le calcul comprend également la conversion du nombre de membres cotisants de chaque syndicat selon le taux moyen de la fédération pour déterminer l'échelle d'aide. En aucun cas ce calcul ne pourra revoir à la baisse le pourcentage prévu plus bas.

1.2. Congrès fédéral – Conseil fédéral

Pour la tenue des instances larges de la fédération, les syndicats affiliés bénéficient d'une aide financière pour la participation d'une personne par syndicat.

Syndicat de 1 à 50 membres :	remboursement de 100 % du salaire et des dépenses.
Syndicat de 51 à 75 membres :	remboursement de 75 % du salaire et des dépenses.
Syndicat de 76 à 100 membres :	remboursement de 65 % du salaire et des dépenses.
Syndicat de plus de 100 membres :	remboursement de 55 % du salaire et des dépenses.

La fédération rembourse selon les barèmes en vigueur.

La fédération rembourse également 100 % du coût du transport en commun pour les syndicats des régions Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, Côte-Nord et Abitibi-Témiscamingue – Nord-du-Québec.

La fédération assume les dépenses d'une ou d'un délégué-e pour les syndicats en grève, en lock-out ou en fermeture. Il est entendu qu'étant en conflit, aucun salaire n'est remboursé. Pour les nouveaux syndicats accrédités qui n'ont pas signé une première convention, la fédération assume les frais (salaires et dépenses) pour une personne déléguée.

1.3. Assemblées sectorielles

Pour la tenue de deux assemblées sectorielles, la fédération offre aussi une aide financière aux syndicats. Il s'agit de la même aide que pour la tenue du congrès fédéral et du conseil fédéral.

Tous les remboursements sont faits aux syndicats sur présentation de pièces justificatives appropriées et selon la réglementation en vigueur.

1.4. Appui financier aux syndicats régionaux

La fédération continue d'appuyer financièrement les syndicats régionaux unisectoriels détenant plusieurs accréditations pour leur participation à la vie démocratique de la fédération selon l'échelle d'aide actuellement en vigueur pour leur présence aux réunions et instances tel que mentionné à *1.2 Congrès fédéral – Conseil fédéral*.

La détermination du nombre de membres définissant le pourcentage d'appui financier se fait sur la base de l'accréditation d'où provient la militante ou le militant.

Le support n'est accordé que pour les syndicats unisectoriels détenant plusieurs accréditations dans plusieurs localités.

Le nombre total de délégué-es admissibles à l'aide financière ne peut dépasser le nombre de délégué-es auquel le syndicat a droit par son membership total.

Le Syndicat des travailleuses et travailleurs du commerce – CSN (STTC – CSN) et le Syndicat des employé-es de la restauration – CSN (SER – CSN) bénéficient du même appui financier.

2. Politique de remboursement des dépenses

2.1. Déjeuner

Le déjeuner est remboursé si :

- Une rencontre débute avant 8 heures.
- Le coucher à l'extérieur la veille est remboursé.
- Le lieu de la rencontre occasionne un déplacement avant 8 heures.

2.2. Diner

Le diner est remboursé si :

- La rencontre débute dans l'avant-midi et se poursuit en après-midi.
- La rencontre se termine après midi.
- La rencontre se termine après 11 heures et un déplacement supérieur de 100 km (retour) doit être effectué.

2.3. Souper

Le souper est remboursé si :

- La rencontre de l'après-midi se termine après 17 h 30.
- La rencontre se termine après 17 heures et un déplacement supérieur à 100 km (retour) doit être effectué.
- La rencontre débute avant 18 h 30.
- Une rencontre se tient en soirée et si elle suit une autre rencontre tenue en après-midi.
- Il y a rencontre en soirée et un déplacement supérieur à 100 km (aller) doit être effectué.
- La rencontre débute le lendemain matin avant 10 heures et un déplacement supérieur à 260 km (aller) doit être effectué.

2.4. Coucher

Le coucher est remboursé si :

Lorsque des frais de coucher sont encourus, ils sont remboursés selon le barème confédéral si :

- La rencontre se poursuit le lendemain matin avant 10 heures et une distance supérieure de 100 km (retour) doit être effectuée.
- La rencontre débute le lendemain matin avant 10 heures et un déplacement supérieur à 260 km (aller) du lieu de travail au lieu de réunion doit être effectué.
- Les frais de coucher de la dernière journée d'une rencontre sont remboursés lorsque la réunion se termine après 19 heures et que la distance à parcourir est supérieure à 200 km (retour).
- Les frais de coucher de la dernière journée d'une rencontre sont remboursés lorsque la distance à parcourir est supérieure à 300 km (retour) et que la réunion se termine après 17 h 30.

2.5. Frais de garde

La répartition quotidienne des frais de garde s'effectue comme suit :

Nombre d'enfants	1	2	3	Plus de 3 enfants
Avant-midi	16,00 $	24,00 $	31,70 $	8,30 $
Après-midi	16,00 $	24,00 $	31,70 $	8,30 $
Soirée (pour le travail) après 18 h	24,25 $	31,70 $	39,15 $	8,30 $
Nuit (pour le travail) après 24 h	32,00 $	47,15 $	65,80 $	8,30 $
En outre, pour la période du souper, les frais encourus pour la garde ou les retards à la garderie donnent droit à une compensation de 16,00 $ pour 1 enfant et de 8,30 $ additionnels pour chaque enfant.				

Les frais de garde sont remboursables s'ils ont été encourus et payés par la personne ayant des enfants de 16 ans et moins ou pour des enfants de moins de 18 ans qui sont atteints de handicap physique ou mental et qui nécessitent un service de garde.

Une personne peut réclamer des frais de garde seulement pour les frais additionnels encourus en dehors de ses heures normales de travail pour lesquelles aucun salaire n'est réclamé.

Les frais de garde ne sont remboursés qu'à un seul des deux parents ou conjoints lorsque les deux participent à des rencontres aux mêmes périodes et ne doivent pas servir de rémunération pour la personne parente ou conjointe.

Lorsque des frais de garde sont engagés sur l'heure du diner pour les enfants à cause d'une rencontre, la participante ou le participant peut réclamer une seule période de frais de garde, selon le nombre d'enfants, tel qu'il est prévu à la réglementation.

2.6. Barèmes

La fédération rembourse selon les barèmes CSN en vigueur, indexés au 1er juin de chaque année.

1er juin 2023

Déjeuner :	15,75 $
Diner :	24,50 $
Souper :	30,30 $
Coucher :	194,50 $
Total :	**265,05 $**

2.7. Déplacements

Le remboursement du coût de transport en commun est maintenu comme principe directeur. La fédération remboursera 0,441 $ du kilomètre pour le kilométrage parcouru entre le lieu de travail et le lieu de l'activité. Toutefois, le fait d'utiliser la voiture ne doit pas avoir pour effet que la personne puisse réclamer un remboursement de plus de dépenses et de salaire que celui auquel elle aurait eu droit si elle avait utilisé le transport en commun.

- Le coût du transport en commun réservé sept jours à l'avance, réellement encouru, peut être réclamé à titre de frais de déplacement. Le reçu du billet d'autobus, d'avion, de train ou de traversier, accompagné du billet d'embarquement, doit être fourni.
- Le kilométrage encouru est calculé selon la distance séparant le lieu de la rencontre et le lieu de travail.
- Des frais de déplacement de 0,607 $ du kilomètre sont remboursés aux membres du bureau fédéral, des comités fédéraux, des comités de liaison et des membres du comité de coordination de la formation.
- Les frais de taxis sont remboursés, sur présentation de reçus, de l'aéroport ou de la gare au lieu du coucher ou de la réunion.
- Des frais de déplacement basés sur le kilométrage sont remboursés du domicile à l'aéroport ou à la gare, selon le cas.
- Une personne ne peut réclamer du transport si elle était programmée pour travailler, à l'exception de celle qui doit effectuer un déplacement supplémentaire pour participer à une activité de la fédération.
- La fédération insiste pour rappeler aux personnes d'une même région qu'il serait souhaitable et syndicalement approprié de faire du covoiturage pour se déplacer à une rencontre de la fédération et ne réclamer que les frais ainsi encourus par l'utilisateur de l'automobile.
- Les frais de stationnement sont remboursés sur présentation de reçus.

- La fédération rembourse également 100 % du coût du transport en commun pour les syndicats des régions de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, de la Côte-Nord, et de l'Abitibi-Témiscamingue – Nord-du-Québec.

3. Politique de remboursement des salaires

Le salaire réellement perdu est remboursé lorsque la personne joint à la réclamation une confirmation de perte de revenus ou de rappel au travail, une copie de la demande de libération et une copie du talon de paie.

Le salaire réellement perdu est celui que la personne requise d'être au travail recevrait si elle était au travail, incluant s'il y a lieu, les avantages sociaux, les primes et les pourboires, selon la politique écrite du syndicat.

Toute personne retraitée, en congé de maladie, en CNESST, en assurance salaire, en assurance emploi, en congé payé ou percevant une prestation d'un régime d'indemnisation en absence maladie ne peut, en conséquence, réclamer du salaire.

En aucun cas, des heures supplémentaires ne sont remboursées, sauf le temps supplémentaire obligatoire conventionné, s'il est inclus dans l'horaire régulier, avec copie de l'article de la convention collective à l'appui.

Le remboursement du salaire perdu, incluant le temps de transport, ne peut excéder les dispositions prévues à la politique de remboursement des frais de déplacement.

La fédération rembourse 100 % du salaire et des avantages sociaux de la personne au syndicat local. Pour le paiement direct à la personne, la fédération utilise la demande versement de salaires des libérés CSN (DVSL).

4. Réglementation des dépenses et salaires pour les sessions de formation

La fédération rembourse 50 % du total des coûts pour deux personnes par syndicat pour les formations en relations de travail.

Pour le mandat 2021-2024, tel qu'adopté au 52e Congrès FC, la fédération rembourse 100 % du total des coûts pour 2 personnes par syndicat pour les formations « Initiation au syndicalisme » et « Organiser la solidarité ».

Les coûts des libérations (salaires et dépenses) sont payés pour les périodes où les participantes et participants sont présents à la session. À cet effet, ils doivent signer la feuille de présence prévue à cet effet chaque jour.

Les remboursements sont envoyés aux syndicats et non aux participantes et participants. Une militante ou un militant peut suivre plus de deux fois la même session, mais la fédération n'assume le remboursement que pour les deux premières fois.

La fédération rembourse 100 % du salaire et des dépenses d'une militante ou d'un militant qui participe à une session de formation à l'intérieur des six premiers mois suivant la date d'accréditation ou avant la conclusion de la convention collective d'un nouveau syndicat.

La fédération aide les syndicats aux prises avec de graves difficultés de fonctionnement. Cette aide est offerte selon la réglementation adoptée au conseil confédéral de la CSN. Elle permet la tenue de session de formation visant à consolider la vie syndicale d'un syndicat. Toute demande doit être acheminée par la conseillère ou le conseiller de la fédération.

Pour les sessions de formation en santé et sécurité au travail, 100 % du salaire réellement perdu (excluant les heures supplémentaires, les pourboires et les avantages sociaux) sont remboursés pour deux participantes ou participants par syndicat. Ces remboursements sont pris à même la subvention en santé et sécurité au travail accordée à la Fédération du commerce (CSN).

La fédération rembourse 100 % du coût du transport en commun pour deux participantes ou participants aux sessions de formation en santé et sécurité au travail pour les syndicats des régions de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, de la Côte-Nord et de l'Abitibi-Témiscamingue – Nord-du-Québec.

5. Présences et autorisation

Pour avoir droit au remboursement de frais encourus lors de réunions de la fédération, une feuille de présence est signée par les personnes par période de demi-journée pour chacune des journées de réunion. Pour chaque demi-période d'absence par jour, le rapport d'activités sera coupé de la moitié.

Le membre du comité exécutif de la fédération responsable d'un secteur ou d'un comité fédéral doit, au préalable, autoriser toutes les libérations et/ou dépenses à être encourues.

6. Frais de traduction

À l'exception des frais de traduction de la première convention collective qui sont remboursés jusqu'à concurrence de 1 000 $ dans le cas d'un syndicat de moins de 100 membres, tous les autres frais de traduction sont à la charge du syndicat.

7. Frais de photocopies

La fédération défraie les coûts de la papeterie et de l'impression des documents suivants :

- copies du projet de convention collective pour le comité syndical de négociation;
- copies du projet de convention collective à remettre à l'employeur;
- copies de la convention collective nécessaires pour le dépôt au ministère du Travail;
- copies de la convention collective à signer par le comité syndical de négociation;
- tous les documents nécessaires pour un arbitrage.

Tous les autres frais sont à la charge du syndicat.

8. Prêt à un syndicat (frais d'arbitrage)

Exceptionnellement, la fédération peut prêter à un syndicat les montants nécessaires pour acquitter une facture d'arbitrage. Le syndicat doit s'engager à rembourser la fédération selon les modalités à convenir.

9. Frais à la charge du syndicat

Les frais suivants sont à la charge du syndicat :

- frais d'huissier
- notes sténographiques
- présence d'une ou d'un sténographe officiel
- frais et honoraires de l'arbitre,
- annulation d'une audience d'arbitrage : toutefois, sous réserve de l'autorisation au préalable des membres du comité exécutif de la fédération, ces frais sont assumés par la fédération si une demande d'annulation est causée par l'absence d'une conseillère ou d'un conseiller pour maladie dans les quatre semaines précédant l'arbitrage, ou pour toute situation ayant été, au préalable, autorisée par ou à la demande de la fédération.
- frais d'expert

10. Frais à la charge de la fédération

Les frais suivants sont à la charge de la fédération :

- frais d'homologation d'une sentence
- frais judiciaires subséquents : la fédération se réserve le droit de procéder à l'évaluation du dossier.
- outrage au tribunal : dans la mesure où il y a un lieu avec une décision arbitrale.
- bref de saisie : si cela fait suite à un grief.
- support exceptionnel : pour les nouveaux syndicats ayant obtenu leur accréditation syndicale, mais ne disposant pas de caisse syndicale, la fédération offre un support financier. La fédération paie, sur réception de pièces justificatives, les frais de papeterie, locations de salles, libérations, etc., jusqu'à concurrence de l'équivalent d'un mois de cotisations régulières avec un plafond de 1 000 $. Le syndicat, par une résolution d'assemblée générale, s'engage à remettre les sommes dues à la fédération dans un délai maximum de six mois. La conseillère ou le conseiller au dossier recommande à la fédération l'octroi de cette aide.

Politiques adoptées à la Fédération du commerce (CSN)

Politique de rémunération pour les membres du comité exécutif

Cette politique a été adoptée par le bureau fédéral lors de la réunion du mois d'avril 2006 :

L'élaboration de la présente politique s'inspire des conditions de travail prévue à la convention collective du STTCSN, des conditions de libération des autres organisations affiliées et de la réglementation des dépenses de la Fédération du commerce (CSN).

Salaire

Il est entendu que dans l'éventualité où une dirigeante ou un dirigeant subirait une perte d'emploi définitive (fermeture définitive d'entreprise, désaffiliation ou révocation), celle-ci- ou celui-ci continuerait de recevoir sa rémunération, tel qu'il est prévu ci-après.

Allocation logement

Pour ce qui est de l'allocation de logement ou du barème journalier, ainsi que pour le kilométrage entre sa région et Montréal, la fédération assume ses dépenses au plus tard jusqu'à la fin du mandat.

Conditions de travail pour les dirigeantes et les dirigeants libérés à temps plein

Tel qu'il a été adopté lors du congrès précédent et réaffirmé lors du congrès de 1983, les dirigeantes et les dirigeants libérés à temps plein ont droit aux dispositions et conditions de travail des conseillères ou conseillers syndicaux, comprenant les éléments suivants :

Salaire *(adopté lors des précédents congrès et réaffirmé lors du congrès de 1983)*	Le salaire applicable est l'échelle des conseillères et conseillers syndicaux.
Pécule et vacances *(adopté lors des précédents congrès et réaffirmé lors du congrès de 1983)*	Selon les dispositions de la convention.
Allocation de logement *(adopté au bureau fédéral de 2006)*	L'indemnité est celle prévue à la convention collective, avec les précisions suivantes : Lors d'une absence pour maladie, la dirigeante ou le dirigeant qui a un bail recevra son allocation logement pour la durée de son bail. Si la dirigeante ou le dirigeant n'a pas de bail, son allocation logement est payée pour le premier mois d'absence maladie.
Prime de départ *(adopté lors des précédents congrès et réaffirmé lors du congrès de 1983)*	Cette politique s'applique lors de tout départ pourvu que ce départ ne soit pas le résultat d'une obligation due à l'exercice de fonctions syndicales à la CSN ou a des organisations affiliées à la CSN. Deux semaines de salaires par année de mandat complété au 2/3, pour le temps occupé et reconnu par la fédération sur un poste à temps plein, jusqu'à un maximum de trois mois.
Prime de transition *(adopté lors des précédents congrès, réaffirmé lors du congrès de 1983 et modifié au bureau fédéral de juin 1999)*	Deux semaines pour le transfert des dossiers.

Conditions de travail pour les dirigeantes ou dirigeants libérés à temps partiel

Secrétariat général : 44 semaines

Vice-présidence : 39 semaines

La dirigeante ou le dirigeant peut choisir de conserver intégralement les conditions de travail de sa convention collective ou obtenir les conditions de travail énumérées ci-après, sans aucun amalgame.

La dirigeante ou le dirigeant doit faire connaitre son choix pendant la première semaine de son mandat. Ces conditions de travail sont pour une durée de trois ans et ne peuvent être modifiées durant cette période.

La dirigeante ou le dirigeant qui renouvelle son mandat doit faire connaitre, dans la semaine qui suit son renouvellement, son choix de conditions de travail tel qu'il est prévu ci-haut.

Salaire *(adopté au congrès de 2012)*	Le salaire applicable est l'échelle des conseillères et conseillers syndicaux calculé au prorata du nombre de semaines.
Pécule et vacances *(adopté au bureau fédéral d'avril 2006)*	Selon les dispositions de la convention.
Congé personnel *(adopté au bureau fédéral d'avril 2006)*	Le nombre de jours de congé personnel est de 4 pour le poste de secrétariat général et de 3,5 pour la vice-présidence. Ces congés ne sont pas monnayables.
Congés parentaux *(adopté lors du bureau fédéral d'avril 2006)*	Le nombre de jours de congé parental est de 4 pour le poste de secrétariat général et de 3,5 pour la vice-présidence. Ces congés s'appliquent avec les mêmes interprétations que pour les salarié-es et ne sont pas monnayables.
Assurance collective *(adopté lors du bureau fédéral d'avril 2006)*	L'assurance groupe est payée pour l'année, selon les conditions prévues à la convention collective. Lors d'un arrêt de travail, la fédération assume le premier mois de salaire, tel qu'il est convenu dans la convention collective. Cet élément est le seul qui pourrait faire augmenter le nombre de semaines prévues (exemple : une personne qui tombe malade dans sa dernière semaine libérée pourrait obtenir le paiement de trois semaines de plus).
Régime de retraite *(adopté lors du bureau fédéral d'avril 2006)*	Le calcul des contributions au régime de retraite est effectué sur le salaire et les vacances.
Congé férié *(adopté lors du bureau fédéral d'avril 2006)*	8 mars Vendredi Saint Lundi de Pâques 1er mai Fête nationale du Québec Confédération Fête du Travail Action de grâce Période comprise entre la veille de Noël et le lendemain du Jour de l'An

	L'ensemble de ces congés fériés sont octroyés lorsqu'ils surviennent dans une semaine en cours de laquelle la dirigeante ou le dirigeant travaille lors d'une journée de congé férié, elle ou il doit reprendre cette journée à l'intérieur du nombre de semaines prévu et dans l'année de référence. Ces congés ne sont pas monnayables et ne sont pas cumulatifs.
Prime de transition *(adopté lors du bureau fédéral de juin 1999)*	Deux semaines pour le transfert des dossiers.

Politique de la prime de séparation ou de départ des dirigeantes et dirigeants au comité exécutif de la Fédération du commerce (CSN)

CONSIDÉRANT la proposition qui avait été votée au congrès de 1983;

CONSIDÉRANT que, sur la base de cette proposition, une application identique a été faite en 1987 et 1989;

CONSIDÉRANT que le principe directeur reste le même, soit l'application de la convention collective des personnes salariées aux personnes élues à temps plein du comité exécutif de la fédération.

CONSIDÉRANT le besoin de préciser l'application de cette politique.

Il est adopté de voter les mécanismes suivants pour l'application de cette politique :

- 2 semaines pour le transfert des dossiers pour toutes les personnes officières du comité exécutif.
- 2 semaines de salaire par année de mandat, complétée au 2/3, pour le temps occupé et reconnu par la fédération sur un poste à temps plein, jusqu'à un maximum de 3 mois. Cette politique s'applique lors de tout départ, en autant que ce départ n'est pas le résultat d'une obligation due à l'exercice de fonctions syndicales à la CSN ou à des organisations affiliées à la CSN.
    - Un non-renouvellement de mandat
    - Une démission

Extrait des procès-verbaux des instances de la Fédération du commerce (CSN)

1. Du 37e Congrès biennal tenu du 15 au 20 mai 1983
2. Du bureau fédéral des 2 et 3 juin 1999

Règles administratives
Comité exécutif
14, 15 et 16 janvier 2002

- Lorsqu'une officière ou un officier du comité exécutif de la fédération est délégué pour rencontrer un syndicat en conflit, il peut payer le repas des membres du comité exécutif dudit syndicat.

- Lors du règlement d'une convention collective, alors qu'une officière ou un officier du comité exécutif de la fédération est sur place, il peut payer une consommation aux membres du comité exécutif du syndicat ainsi qu'aux conseillères et conseillers syndicaux concernés.

- Lors d'une rencontre avec un employeur à la demande de la fédération, l'officière ou l'officier du comité exécutif de la fédération, ou la coordination, peut payer le repas si la dépense est préalablement autorisée par le comité exécutif de la fédération.

- Lors d'une rencontre officielle avec une conseillère ou un conseiller syndical de la fédération, l'officière ou l'officier du comité exécutif de la fédération, ou la coordination, peut payer le repas si la dépense est préalablement autorisée par le comité exécutif de la fédération.

- Lors du départ d'un salarié-e de la fédération dont la région désire souligner le départ, l'officière ou l'officier du comité exécutif de la fédération qui est sur place peut payer le repas du salarié-e.

Tel que convenu par le bureau fédéral de 1986-1987 :

- Lors du congrès, du conseil ou d'un colloque de la fédération, la Fédération du commerce (CSN) assume le coût du coucher pour les membres du comité exécutif, la coordination et le personnel de la direction, en autant que l'événement ne se tienne pas dans leur région.

- Lors du congrès de la CSN, la fédération assume le coût du coucher pour les membres du comité exécutif et la coordination, en autant que l'événement ne se tienne pas dans leur région.

Politique de sécurité et d'utilisation des outils informatiques CSN

Adoptée par le bureau confédéral en novembre 2004
Modifiée par le comité exécutif en mars 2009
Adoptée par le bureau confédéral en septembre 2020 à l'exception des articles 6.4 et 6.5
Articles 6.4 et 6.5 adoptés par le bureau confédéral du 26 avril 2021

Préambule

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) et ses organisations affiliées reconnaissent l'importance pour leurs dirigeantes et dirigeants, leurs cadres et leurs salarié-es d'avoir accès à des ressources informatiques pour la réalisation des activités reliées à leurs responsabilités respectives. En tant que propriétaire et gestionnaire des ressources informatiques, la CSN et ses organisations affiliées doivent s'assurer que leur utilisation ainsi que le traitement de l'information soient conformes à des règles de conduite et d'éthique, dont les objectifs et les principes directeurs sont définis dans la présente politique.

Au-delà des dispositions contenues dans la présente politique, la CSN et ses organisations affiliées s'attendent à ce que la conduite de chaque usager soit dictée par les autres politiques de la CSN et des organisations affiliées, par des règles usuelles de bienséance, de courtoisie et par les lois et règlements en vigueur au Canada et au Québec.

1. Définitions

Cadres
Ensemble du personnel de direction de la CSN.

Clavardage « chat »
Activité permettant à un internaute d'avoir une conversation écrite, interactive et en temps réel avec d'autres internautes par clavier interposé.

Dirigeantes et dirigeants
Personne élue en autorité qui dirige la CSN ou l'une de ses organisations affiliées.

Droit d'auteur
Droit exclusif de produire ou de reproduire une oeuvre ou une partie importante de celle-ci, sous une forme matérielle quelconque, de la représenter en public, de la publier, de permettre l'un des actes plus haut énumérés ainsi que tous les droits accessoires y afférents, le tout tel que défini par la Loi sur le droit d'auteur.

Droit d'utilisation
Autorisation accordée à une personne définissant l'usage qu'elle peut faire des ressources informatiques.

Forum de discussion « blogue »
Service offert par un serveur d'information qui permet à un groupe de personnes d'échanger leurs opinions, leurs idées sur un sujet particulier, en direct ou en différé.

Gestionnaire de système
Tout membre du personnel dont la fonction est de prendre en charge la responsabilité de la gestion d'équipements, de ressources, de systèmes ou de réseaux au sens de la présente politique, et toute personne à qui cette responsabilité est conférée en vertu d'une entente avec la CSN.

Illicite
Tout élément dont le contenu est de nature haineuse, discriminatoire, indécente, pornographique, raciste, violente ou de toute source illégale.

Internet
Réseau informatique mondial constitué d'un ensemble de réseaux nationaux, régionaux et privés, qui sont reliés par le protocole de communication TCP-IP et qui coopèrent dans le but d'offrir une interface unique à leurs utilisateurs.

Organisations affiliées
On entend par « organisations affiliées », les fédérations et les conseils centraux affiliés à la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

Poste de travail informatisé
Tout appareil qui peut être utilisé pour accéder, saisir, traiter ou emmagasiner des données de façon autonome ou en lien avec d'autres équipements informatiques.

Réseau informatique
Ensemble des composantes et des équipements informatiques reliés par voie de télécommunication en vue d'accéder à des ressources ou à des services informatisés, ou de partager cet accès.

Réseaux sociaux
Catégorie d'applications par Internet qui a pour objectif d'aider à relier des ami-es, des dirigeantes et des dirigeants, des cadres, des salarié-es ou d'autres individus qui utilisent ensemble une variété d'outils tels que *Facebook*, *MySpace*, *Twitter*, etc.

Ressources informatiques
Tout outil ou toute ressource informatique et de télécommunication incluant notamment : téléphones intelligents, serveurs, ordinateurs, mini-ordinateurs, micro-ordinateurs, postes de travail informatisés et leurs unités ou leurs accessoires périphériques de lecture, d'emmagasinage, de reproduction, d'impression, de transmission, de réception et de traitement de l'information, tout équipement de télécommunication, systèmes d'information, logiciels, banques de données et d'informations (textuelle, sonore, symbolique ou visuelle) placées dans un équipement ou sur un média informatique et système de courrier électronique, dont la CSN ou ses organisations affiliées sont propriétaires ou locataires ou sur lesquels elles possèdent un droit d'utilisation.

Salarié-e
Tout salarié-e de la CSN ou de l'une de ses organisations affiliées.

Signature professionnelle
La signature professionnelle doit comporter uniquement le nom, le prénom, l'appellation d'emploi, les coordonnées et l'identification de l'employeur (l'organisation). Tout autre élément doit être autorisé par l'employeur.

Utilisateurs
Toute personne qui utilise les ressources informatiques de la CSN ou de ses organisations affiliées.

2. Objectif

L'objectif de la *Politique de sécurité et d'utilisation des outils informatiques* est d'établir le cadre réglementaire régissant l'utilisation de toute ressource informatique de la CSN ou de ses organisations affiliées.

La présente politique a également pour but de protéger les investissements collectifs et les utilisateurs contre un usage abusif et illégal des ressources informatiques.

Ces règles visent également :

- à assurer le respect de toute législation à l'égard de l'usage et du traitement de l'information et de l'utilisation des technologies de l'information et des communications;
- à assurer que les utilisateurs observent les bonnes pratiques et les règles quant à l'utilisation des technologies de l'information;
- à assurer que les normes en matière de sécurité informatique soient dûment mises en place.

3. Champs d'application de la politique

La présente politique s'applique :

- aux dirigeantes et aux dirigeants, aux cadres et aux salarié-es de la CSN et de ses organisations affiliées. Elle touche également toute personne externe (stagiaire, militant, invité, etc.) ou firme externe appelée à utiliser les ressources informatiques ou de télécommunication installées à la CSN ou à traiter l'information appartenant à la CSN et à ses organisations affiliées;
- à l'utilisation de toute ressource informatique appartenant à la CSN ou à ses organisations affiliées, peu importe sa localisation, ou ne lui appartenant pas, mais utilisée dans ses locaux ou ne lui appartenant pas, mais reliée à son réseau;
- à l'utilisation de toutes les données saisies, traitées ou emmagasinées à l'aide d'équipements, de systèmes ou autres moyens exploitant des technologies de l'information et des télécommunications que la CSN ou ses organisations affiliées utilisent pour leurs activités.

4. Responsabilités de la CSN et de ses organisations affiliées

La CSN et ses organisations affiliées voient à l'application de la présente politique, et la contrôleuse ou le contrôleur en assume la responsabilité.

Aucune dérogation à la présente politique ou aux modalités en découlant n'est permise sans autorisation écrite de la contrôleuse ou du contrôleur.

5. Responsabilités de la contrôleuse ou du contrôleur

La contrôleuse ou le contrôleur s'assure que tout système d'information soit protégé au minimum par un processus d'accès nécessitant un mécanisme d'identification et d'authentification de l'utilisateur. Cette authentification doit être modifiée sur une base régulière en vertu des bonnes pratiques. De plus, elle doit limiter l'accès aux personnes autorisées seulement, en fonction de la nature de l'information et des applications utilisées.

6. Responsabilités des utilisateurs

Le respect de la présente politique et des modalités d'application en découlant incombe aux dirigeantes et aux dirigeants, aux cadres et aux salarié-es de la CSN et de ses organisations affiliées et aux utilisateurs externes des installations de la CSN.

Tout utilisateur doit prendre connaissance de la *Politique de sécurité et d'utilisation des outils informatiques* et des modalités d'application qui sont émises par le bureau confédéral.

Tout manquement à la présente politique et à ses modalités d'application doit être rapporté à la coordonnatrice ou au coordonnateur responsable du module informatique, qui en informe la contrôleuse ou le contrôleur.

Les utilisateurs doivent assumer la responsabilité de la sécurité, de l'intégralité de l'information et des traitements effectués sur les équipements qu'ils utilisent. Ils doivent protéger la confidentialité des renseignements qu'ils peuvent détenir, soit dans le cadre de leurs fonctions à titre de dirigeantes ou de dirigeants, de cadres ou de salarié-es de la CSN et de ses organisations affiliées ou encore, à titre personnel et en protéger l'accès par un mot de passe.

6.1 Droit d'usage et code d'accès

L'utilisation des ressources informatiques de la CSN et de ses organisations affiliées est un privilège et non un droit. Elle peut être révoquée en tout temps à tout utilisateur qui ne se conforme pas à la présente politique.

- Un code d'accès individuel ainsi qu'un mot de passe sont alloués à chaque utilisateur à titre strictement confidentiel conformément aux modalités d'application;
- Chaque utilisateur est responsable de la confidentialité et de l'usage de son code d'accès;
- L'utilisateur a l'obligation de s'identifier clairement lors de toute utilisation du réseau informatique de la CSN;
- L'utilisateur est en tout temps responsable de toute forme de communication effectuée grâce à l'utilisation de son code d'accès ou de son mot de passe et il doit voir à les protéger.

6.2 Utilisation prioritaire des équipements

Les ressources informatiques de la CSN et de ses organisations affiliées sont mises à la disposition des utilisateurs pour la réalisation d'activités professionnelles ou à toute autre fin autorisée par la CSN et les organisations affiliées.

Aucun utilisateur ne doit agir de façon à empêcher le fonctionnement normal des ressources informatiques ou d'en faire une utilisation qui aurait pour effet d'en diminuer le rendement, d'en limiter l'accès ou d'en interrompre le fonctionnement. Personne ne peut utiliser les ressources informatiques à des fins illicites ou illégales.

6.3 Conditions d'utilisation

L'utilisateur doit :

- toujours s'identifier à titre de signataire d'un message, et ce, uniquement avec sa signature professionnelle;
- aucune signature ne peut inclure un message de sensibilisation ou de revendication autre qu'un message lié à une campagne confédérale, régionale ou fédérale du mouvement;
- utiliser les ressources informatiques dans le respect des personnes, de leur vie privée, des renseignements personnels ou confidentiels les concernant, et ce, tant dans la communication de messages que d'images;
- s'assurer que les communications, faites dans le cadre de l'utilisation des ressources informatiques, sont empreintes de respect et de civisme et sont faites dans un langage courtois;
- utiliser les ressources informatiques dans le respect de la réputation et de l'image de la CSN, de ses organisations affiliées, des dirigeantes et des dirigeants, des cadres et des salarié-es;
- traiter le matériel informatique de façon responsable et avec respect (par exemple : seuls les autocollants apposés par le module informatique sur les équipements sont autorisés);
- respecter les mesures de sécurité, notamment et non limitativement les filtres Internet et les coupe-feu établis par la CSN.

6.4 Utilisation à des fins personnelles

Les ressources informatiques fournies par la CSN ou les organisations affiliées et le matériel qui s'y rattache doivent être utilisées par les utilisateurs dans l'exercice de leurs fonctions.

Cependant, à titre de privilège, les utilisateurs peuvent faire usage de certaines ressources informatiques à des fins personnelles, et ce, à certaines conditions :

- l'utilisation ne doit pas entrer en conflit avec la prestation de travail et ne doit pas entraver la performance au travail;
- l'utilisation ne nuit nullement aux opérations de la CSN et des organisations affiliées ni à l'efficacité ou à la disponibilité du système informatique;

- l'utilisation n'est pas faite à des fins commerciales, lucratives, de propagande (incluant la politique partisane), illégale ou illicite; ➢ l'utilisation personnelle ne doit pas engendrer de coûts supplémentaires pour l'organisation;
- l'utilisateur respecte les dispositions de la présente politique et les valeurs de la CSN, et ce, même s'il fait usage des ressources informatiques à des fins personnelles.

Les informations et les communications transmises ou reçues sur le réseau et les équipements CSN sont présumées être des communications professionnelles. L'expectative de vie privée des utilisateurs sur celles-ci est donc restreinte en conséquence. Toutefois, aucune interception ou consultation d'information ne sera faite, sauf en raison de motifs sérieux et raisonnables, en respect des règles émanant des Chartes et des autres lois applicables en la matière.

6.5 Actions prohibées

Il est **interdit**, notamment et non limitativement :

- d'utiliser les ressources informatiques à des fins de publicité, de propagande, de harcèlement, de diffusion de propos diffamatoires et haineux, offensants, perturbants, dénigrants ou incompatibles avec les valeurs de la CSN;
- de divulguer des renseignements personnels, incluant des photographies sans autorisation écrite de la personne concernée, à moins que ces photographies ne soient prises dans un contexte public qui n'exige pas un tel consentement.
- d'expédier des messages aux utilisateurs concernant des opinions à des fins politiques partisanes ou à des fins de propagande, des lettres en chaîne et toute information non pertinente;
- d'utiliser Internet à des fins personnelles durant les heures de travail pour les salarié-es régis par un cadre horaire à moins d'autorisation à cet effet par la coordonnatrice ou le coordonnateur;
- de consulter, de télécharger ou de transférer du matériel obscène, à connotation violente ou sexuelle;
- de participer à des jeux de hasard ou des paris;
- de transmettre un courrier électronique de façon anonyme ou en utilisant le nom d'une autre personne;
- de poser tout acte pouvant nuire au bon fonctionnement des ressources informatiques, entre autres, par l'insertion ou la propagation de virus informatiques, par la destruction ou la modification non autorisée de données ou de logiciels, ou par des gestes visant à désactiver, défier ou contourner n'importe quel système de sécurité;
- de diffuser, de stocker, de partager sur les systèmes informatiques de la CSN et de ses organisations affiliées, des éléments illicites et illégaux;
- d'utiliser des logiciels de partage de fichiers qui ne respectent pas la Loi sur le droit d'auteur tels que Torrent, Kaza, USENET, Morpheus, etc.; de participer à des activités de piratage (musique, jeux, logiciels, etc.) et d'intrusion ou de blocage de système informatique.

6.6 Accès à distance

Le module informatique et la contrôleuse ou le contrôleur doivent s'assurer des procédures suivantes :

- configurer le réseau pour assurer un niveau suffisant de performance et de fiabilité dans le but de répondre aux exigences en matière de la sécurité des systèmes;
- configurer le matériel et les logiciels d'accès à distance correctement contre les tentatives d'intrusion;
- contrôler l'accès à distance par des techniques efficaces d'identification, d'authentification et de chiffrage;
- accorder l'accès à distance aux utilisateurs ou tiers qui en ont besoin dans le cadre de leurs fonctions seulement.

7. Ressources informatiques

7.1 Protection des ressources informatiques

La protection des ressources informatiques relève exclusivement du module informatique. À cet effet, la contrôleuse ou le contrôleur doit s'assurer que des mesures de contrôle et de sécurité appropriées pour protéger adéquatement les installations sont en place.

Le module informatique met en place des mesures suffisantes pour protéger les données de la CSN et de ses organisations affiliées. Il met également en place une procédure de sauvegarde et de recouvrement, effectue des tests de recouvrement à intervalle régulier, conserve les copies dans un lieu physique distinct et effectue régulièrement un suivi sur le matériel de sauvegarde.

Seules les personnes dûment autorisées peuvent utiliser les ressources informatiques de la CSN et de ses organisations affiliées.

Tout accès ou tentative d'accès non autorisé aux ressources informatiques de la CSN ou de ses organisations affiliées constitue une violation à la présente politique et doit être rapporté au module informatique du Service de l'administration.

7.2 Intégrité et propriété des données

L'information installée par la CSN et les organisations affiliées dans les ressources informatiques demeure la propriété de celles-ci.

Toute information ainsi que tout matériel informatique créé par tout utilisateur dans le cadre de ses fonctions au sein de la CSN ou de l'une de ses organisations affiliées demeurent la propriété de celles-ci.

Personne ne doit modifier ou détruire les données, les logiciels, la documentation et les ressources informatiques de la CSN et des organisations affiliées sans autorisation.

7.3 Confidentialité de l'information

L'information contenue dans les ressources informatiques de la CSN et des organisations affiliées est confidentielle si elle a le caractère d'un renseignement nominatif ou d'un

renseignement que la CSN et ses organisations affiliées peuvent ou doivent protéger en vertu d'une loi, d'un règlement, d'un contrat ou d'une entente de confidentialité.

Personne ne doit, à des fins autres que pour la réalisation des activités de la CSN ou des organisations affiliées, divulguer ou utiliser une information considérée comme confidentielle par celles-ci. La divulgation de l'information doit alors être faite conformément aux lois, aux règlements ou aux politiques en vigueur.

7.4 Adresse électronique

La CSN peut attribuer une adresse électronique aux utilisateurs. Comme pour toutes les autres ressources informatiques de la CSN et des organisations affiliées, cette adresse demeure la propriété de celles-ci et son utilisation doit être faite dans le respect des modalités d'application pour l'utilisation du courrier électronique.

Lorsqu'un utilisateur quitte la CSN ou l'une de ses organisations affiliées, ces dernières se réservent le droit de conserver l'adresse électronique de celui-ci pendant une période de temps nécessaire afin de s'assurer que des communications importantes puissent être transmises à la CSN ou à l'organisation affiliée concernée.

8. Encadrement de l'utilisation d'Internet

La multitude de renseignements et d'informations contenues sur les différents sites Internet rend son accès de plus en plus populaire et la CSN doit s'assurer que l'usage qui en est fait est conforme à ses valeurs.

À cette fin, le module informatique peut mettre en place des mécanismes de surveillance appropriés afin de s'assurer que l'usage qui est fait d'Internet est conforme à la présente politique et aux modalités d'application.

À cet effet, le module informatique peut mettre en place des mécanismes de filtrage afin de limiter l'accès à certains sites Internet, dont notamment les sites contenant du matériel pornographique, de la pédophilie, des propos racistes, obscènes ou vulgaires ou des sites destinés aux jeux. Également, un contrôle pourra être exercé concernant la participation à des sites de clavardage, à des forums de discussion et à certains réseaux de socialisation.

9. Sanctions

Tout contrevenant à la présente politique et aux modalités d'application qui en découlent est passible, en plus des pénalités prévues à la loi, des sanctions suivantes :

- annulation ou suspension des droits d'accès aux équipements et aux services visés par la présente politique;
- remboursement à la CSN ou à l'une de ses organisations affiliées de toute somme que ces dernières seraient dans l'obligation de défrayer à la suite d'une utilisation non autorisée, frauduleuse ou illicite de ses ressources informatiques;
- mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement.

Politique de remboursement des dépenses lors d'activité terrain par les employé-es de bureau

Adoptée au comité exécutif du 2 décembre 2019

Il est convenu que les dépenses encourues seront remboursées pour la participation d'une ou d'un employé-e de bureau à une activité syndicale terrain accompagné d'une conseillère ou d'un conseiller syndical, si autorisée préalablement par la coordination régionale (kilométrage, repas et frais de garde).

Si cette activité à lieu en dehors des heures de travail, le temps supplémentaire ne sera pas autorisé, mais les dépenses seront remboursées.

Règles administratives

Proposition pour un projet pilote pour activités sectorielles

Bureau fédéral
6 et 7 octobre 2011

CONSIDÉRANT la décision du congrès de 2006 d'augmenter la vie sectorielle;

CONSIDÉRANT la volonté de promouvoir la participation et la solidarité à l'intérieur de la vie sectorielle;

CONSIDÉRANT le changement des élu-es au sein des délégations de chaque syndicat;

IL A ÉTÉ ADOPTÉ

Qu'une somme de 10 $ par participante et participant soit allouée pour une activité de vie syndicale sectorielle.

Mise à jour de la politique

Bureau fédéral
25, 26 et 27 avril 2018

CONSIDÉRANT la décision du congrès de 2006 d'augmenter la vie sectorielle;

CONSIDÉRANT la volonté de promouvoir la participation et la solidarité à l'intérieur de la vie sectorielle;

CONSIDÉRANT le changement des élu-es au sein des délégations de chaque syndicat;

IL A ÉTÉ ADOPTÉ

Qu'une somme de 15 $ par participante et participant soit allouée pour une activité de vie syndicale sectorielle.

Politique d'aide financière aux syndicats en conflit durant le congrès fédéral ou le conseil fédéral

CONSIDÉRANT que la Fédération du commerce (CSN) souhaite supporter financièrement les syndicats en conflit à l'intérieur de la confédération lors de la tenue des instances de la FC (congrès fédéral et conseil fédéral), afin que ceux-ci puissent poursuivre leur lutte :

IL A ÉTÉ ADOPTÉ

Que la Fédération du commerce (CSN) effectue un don de 500 $ à chacun des syndicats de la CSN vivant un conflit au moment du congrès fédéral ou du conseil fédéral de la fédération.

Politique d'aide financière aux syndicats d'autres fédérations vivant un conflit

Adoptée au bureau fédéral extraordinaire du 24 novembre 2020
Modifiée par le comité exécutif en février 2024
Adoptée par le bureau fédéral extraordinaire le 4 mars 2024

CONSIDÉRANT que la Fédération du commerce (CSN) souhaite appuyer et supporter financièrement les syndicats en conflit d'autres fédérations à la CSN;

IL A ÉTÉ ADOPTÉ

Que la Fédération du commerce (CSN) remette un don d'une valeur de 200 $ pour chaque syndicat d'autres fédérations vivant un conflit continu pour une période minimale de deux (2) semaines ou d'un conflit discontinu atteignant dix (10) jours de grève. Au 30e jour suivant le premier don, la fédération réitérera un don de 200$ au syndicat si celui-ci est toujours en conflit continu.

Que ceci se répète chaque 30e jour suivant le premier don, tant que le syndicat est toujours en conflit continu.

Politique d'aide financière aux syndicats de la Fédération du commerce (CSN) vivant un conflit

Adoptée au bureau fédéral extraordinaire du 24 novembre 2020
Modifiée par le comité exécutif en février 2024
Adoptée par le bureau fédéral extraordinaire le 4 mars 2024

Dans le cas où un syndicat de la Fédération du commerce (CSN) vivrait un conflit de deux semaines continues ou de 10 jours lors d'un conflit discontinu.

IL A ÉTÉ ADOPTÉ

Que la fédération se dote d'une politique d'aide financière aux syndicats vivant un conflit;

Que la fédération fasse un don d'une valeur de :

- 250 $ pour les syndicats de 1 à 99 membres;
- 300 $ pour les syndicats de 100 à 199 membres;
- 350 $ pour les syndicats de 200 à 299 membres;
- 400 $ pour les syndicats de 300 membres et plus.

Qu'au 30e jour suivant le premier don, la fédération réitérera le don au syndicat si celui-ci est toujours en conflit continu.

Que ceci se répète chaque 30e jour suivant le premier don, tant que le syndicat est toujours en conflit continu.

Plan d'opérationnalisation de la campagne du 50$ et de la campagne de solidarité pour les syndicats en conflit

Dans le cadre de la mise à jour de la politique de la campagne du 50$ de la CSN où le bureau confédéral de la CSN a adopté une proposition qui se lit comme suit :

Chaque organisation doit déterminer un processus systématique de déploiement de la campagne de 50$;

> Que chaque organisation partage son processus en bureau confédéral et au forum des coordinations;
>
> Que l'information des donateurs soit centralisée et accessible pour chaque organisation;
>
> Qu'un bilan de la campagne soit fait systématiquement et qu'un rapport soit fait en bureau confédéral et autre instance pertinente (voir annexe);

C'est donc dans ce contexte que la fédération souhaite, en collaboration avec vous, améliorer son plan d'opérationnalisation de cette campagne. Vous n'êtes pas sans savoir que le type de syndicalisme que nous pratiquons nous amène souvent à utiliser l'outil ultime de notre rapport de force : la grève. Cette politique s'applique également lorsque nous sommes confrontés à des employeurs qui tentent de nous imposer des reculs dans nos conditions de travail.

C'est pourquoi nous devons mettre en place les éléments pour que l'expression de notre solidarité s'opérationnalise à son plein potentiel.

Cette politique se veut pragmatique et permettant d'élever le niveau de solidarité que notre organisation est capable de déployer pour permettre aux syndicats affiliés de tenir la minute de plus et ainsi gagner leurs batailles. Voici ce que nous mettons au jeu pour alimenter le débat :

À partir de la 2e semaine de conflit, la Fédération du commerce (CSN) envoie une correspondance au syndicat en conflit. Cette lettre doit manifester l'appui de la fédération envers le syndicat et elle doit lui faire connaitre notre politique de solidarité. Cette correspondance est accompagnée d'un don de solidarité conforme aux différentes politiques de don de la fédération.

1- Au même moment, la fédération fait parvenir une correspondance à l'ensemble des syndicats de la fédération afin de les informer de la lutte de nos camarades, de les solliciter à faire un don, de les inciter à aller les voir sur leur ligne de piquetage et à les inviter à leurs AG pour parler de leur conflit. En annexe de cette correspondance, la politique de don et d'opérationnalisation de la présente campagne y est incluse;
2- Au même moment, la fédération envoie un courriel à l'équipe de travail afin qu'il fasse un suivi de la correspondance envoyée au syndicat. Les salarié-es débattent des dons de solidarités, de la visite du syndicat en conflit et de l'invitation du syndicat en lutte dans leurs différentes instances;
3- Les salarié-es de la fédération informent cette dernière des résultats du débat et des dons qui ont été adoptés par le syndicat. Cette information est centralisée dans un document *Sharepoint* accessible à l'ensemble de l'équipe;

4- Lors d'exécutif de la fédération, il est discuté de la question des présences physique des officiers de la fédération sur la ligne de piquetage du syndicat en conflit;
5- La fédération s'assure d'inviter les syndicats en conflit lors de chacune des instances fédératives;
6- Pour les syndicats en conflit qui sont affiliés à la Fédération du commerce (CSN), une correspondance est envoyée à l'ensemble des organisations de la CSN pour qu'elles les invitent dans leurs instances pour parler de leur conflit;
7- Les différents comités de liaison de la fédération, dans le cadre de leurs travaux, sollicitent les syndicats de leur secteur pour manifester leur appui au syndicat en conflit;
8- La FC produira une politique de dons à soumettre à chacun des syndicats affiliés afin que chaque syndicat puisse avoir une politique de dons de solidarité;
9- La procédure prévue ci-haut est remise en place après 3 mois de conflit continu et conformément au rappel prévu à la campagne de 50$ de la CSN.

La lutte des uns trace la voie pour les luttes à venir des autres syndicats. Pour ainsi élever la classe ouvrière, pour leur donner des conditions de vie dignes.

C'est grâce à une application efficace de cette politique que nous développons une réelle culture de solidarité. Celle-ci est nécessaire pour que toutes et tous comprennent bien le sens de la solidarité afin que les syndicats en lutte puissent être organisés pour gagner.

Politique d'aide financière
Campagne 50 $

CONSIDÉRANT que la CSN sollicite l'ensemble des syndicats de la confédération, lors de conflit dépassant 3 mois, avec une campagne de 50 $;

IL A ÉTÉ ADOPTÉ

Que lors de campagne de 50 $, la Fédération du commerce (CSN) contribue au montant de 500 $.

Politique d'aide financière aux syndicats dans le cadre d'une activité de vie syndicale

Bureau fédéral
25 et 26 mars 2010

Lorsqu'un syndicat ou une organisation invite la fédération à une activité telle que, tournoi de golf, tournoi de balle molle, tournoi de hockey, cabane à sucre ou une autre activité de vie syndicale, la fédération assume le coût des frais de participation et les dépenses qui s'y rattachent pour les membres du comité exécutif et les coordinations; la fédération assume cependant uniquement le coût du repas de l'activité pour les conjoint(e)s qui les accompagne.

De plus, dans le cadre d'une activité organisée par un syndicat, la fédération assume aussi ces mêmes frais pour la personne conseillère qui dessert le syndicat au moment de l'activité et uniquement le coût du repas de l'activité pour le conjoint ou la conjointe qui l'accompagne.

Mise à jour de la politique

Bureau fédéral
25, 26 et 27 avril 2018

CONSIDÉRANT que le monde syndical a évolué au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT que plusieurs activités telles que tournoi de golf, tournoi de balle molle, tournoi d'hockey, cabane à sucre ou autres activités, se font dans un cadre d'activité de vie syndicale pour plusieurs syndicats de la fédération;

CONSIDÉRANT que la fédération veut se doter d'une politique pour faire face à ces nouvelles réalités et afin de soutenir les syndicats de la fédération.

IL A ÉTÉ ADOPTÉ

Que la fédération se dote d'une politique d'aide financière aux syndicats dans le cadre d'une activité de vie syndicale;

Que la fédération fasse un don d'une valeur du prix réel jusqu'à concurrence de :

250 $ en argent, ou l'équivalent, en matériel promotionnel, pour les syndicats de 1 à 99 membres;

300 $ en argent, ou l'équivalent, en matériel promotionnel, pour les syndicats de 100 à 199 membres;

350 $ en argent, ou l'équivalent, en matériel promotionnel, pour les syndicats de 200 à 299 membres;

400 $ en argent, ou l'équivalent, en matériel promotionnel, pour les syndicats de 300 membres et plus.

Que la fédération accepte une demande par année civile;

Que cette politique ne peut être jumelée à la politique d'aide financière aux syndicats célébrant un anniversaire ou dans le cadre de la production d'un objet de visibilité;

Que cette politique entre en vigueur immédiatement (bureau fédéral des 25, 26 et 27 avril 2018).

Politique d'aide financière aux syndicats dans le cadre de la production d'un objet de visibilité dans une démarche d'amélioration de la vie syndicale

Dans le cas où un syndicat voudrait produire un objet de visibilité, la fédération s'engage à contribuer financièrement à condition que cela soit dans le cadre d'une démarche d'amélioration de la vie syndicale en collaboration avec la Fédération du commerce (CSN). Cette aide sera attribuée en autant que cela ne soit pas couvert par le Fonds de défense professionnel ou le Service de la syndicalisation.

IL A ÉTÉ ADOPTÉ

Que la fédération se dote d'une politique d'aide financière aux syndicats dans le cadre de la production d'un objet de visibilité dans une démarche d'amélioration de la vie syndicale;

Que la fédération fasse un don d'une valeur du prix réel jusqu'à concurrence de :

250 $ pour les syndicats de 1 à 99 membres

300 $ pour les syndicats de 100 à 199 membres

350 $ pour les syndicats de 200 à 299 membres

400 $ pour les syndicats de 300 membres et plus

Que la fédération accepte une demande par année civile;

Que cette politique ne peut être jumelée à la politique d'aide financière aux syndicats célébrant un anniversaire et ne peut être jumelée dans le cadre d'une activité de vie sectorielle;

Que cette politique entre en vigueur immédiatement (bureau fédéral des 25, 26 et 27 avril 2018).

Politique d'aide financière aux syndicats célébrant un anniversaire

Bureau fédéral
25 et 26 mars 2010

Lorsqu'un syndicale sollicite la présence de la fédération lors de la célébration de l'anniversaire de leur syndicat, la fédération assume le coût du repas et les dépenses qui s'y rattachent pour les membres du comité exécutif, les coordinations et la personne conseillère qui dessert le syndicat au moment de l'activité; la fédération assume cependant uniquement le coût du repas de l'activité pour les conjoint(e)s qui les accompagne.

Mise à jour de la politique

Bureau fédéral
25, 26 et 27 avril 2018

Des syndicats de la fédération sollicitent occasionnellement la fédération pour leur venir en aide financièrement dans le but d'organiser l'anniversaire de fondation du syndicat. Que ce soit 50 ans, 40 ans, 25 ans ou 15 ans, il faut souligner la présence de ces syndicats à la CSN et à la fédération. Dans le but d'apporter une modeste contribution à la réussite d'un tel événement,

IL EST ADOPTÉ

Que la Fédération du commerce (CSN) appuie financièrement les syndicats célébrant leur anniversaire de fondation, à raison d'un don au montant du prix réel jusqu'à concurrence de :

250 $ pour les syndicats de 1 à 99 membres

300 $ pour les syndicats de 100 à 199 membres

350 $ pour les syndicats de 200 à 299 membres

400 $ pour les syndicats de 300 membres et plus

Que la politique d'aide financière à l'organisation d'anniversaire de fondation des syndicats entre en vigueur immédiatement (bureau fédéral des 25, 26 et 27 avril 2018).

Politique de la Fédération du commerce (CSN) concernant les décès, l'hospitalisation et les naissances

Lors du décès du père, de la mère, du conjoint, d'un enfant, d'un frère ou d'une sœur, d'un membre d'un comité de liaison, d'un salarié-e ou d'un membre du comité exécutif de la Fédération du commerce (CSN), il est convenu que des fleurs soient envoyées ou qu'un don soit fait au nom de la Fédération du commerce (CSN), et ce, dans la mesure où la fédération est mise au courant.

De plus, lors de l'hospitalisation d'un salarié-e ou d'un membre du comité exécutif de la Fédération du commerce (CSN) ou de la naissance d'un enfant, d'un salarié ou d'un membre du comité exécutif de la Fédération du commerce (CSN), un cadeau sera offert au nom de la Fédération du commerce (CSN).

Politique de remboursement de la Fédération du commerce (CSN) aux syndicats affiliés

CONSIDÉRANT l'importance pour la fédération que les syndicats acquittent régulièrement leurs per capita;

CONSIDÉRANT les coûts d'intérêts importants que la fédération doit assumer face aux retards de per capita de certains syndicats;

CONSIDÉRANT l'équité qui doit exister entre les remboursements qu'effectue la fédération et la régularité du paiement des per capita par les syndicats;

CONSIDÉRANT que la CSN a une politique de remboursement face aux syndicats en retard.

IL A ÉTÉ ADOPTÉ

Que la fédération ne rembourse pas les syndicats en retard de plus d'un mois dans le paiement des per capita réguliers ou des ententes de per capita;

Que la fédération retienne les remboursements (formation, aide aux syndicats pour les instances, etc.) tant que le syndicat ne se met pas en règle en conformité des statuts et règlements;

Que cette entente entre en vigueur le 1er octobre 1993.

Politique de frais d'administration pour les comptes en retard

CONSIDÉRANT que le 42e Congrès de la Fédération du commerce (CSN) a adopté le principe d'une politique de frais d'administration pour les comptes à recevoir en retard de plus de trois mois;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au bureau fédéral d'adopter la mécanique de cette politique d'administration;

CONSIDÉRANT que la CSN a déjà une telle politique.

IL A ÉTÉ ADOPTÉ

Que la fédération charge 2 % de frais d'administration sur tout compte à recevoir en retard de plus de trois mois après la production du compte par la fédération;

Que ces frais d'administration soient chargés uniquement sur les comptes à recevoir : papeterie, locations de salles, télécommunications, achats de broches, etc., excluant les per capita réguliers et les ententes de per capita.

Que cette entente entre en vigueur à compter du 1er octobre 1993.

Règles administratives

Politique des dons et souscriptions

Tel qu'adopté par le comité exécutif de la Fédération du commerce (CSN) le 13 septembre 1999
Modifiée par le comité exécutif en février 2024
Adoptée par le bureau fédéral extraordinaire le 4 mars 2024

CONSIDÉRANT le budget dont dispose la Fédération du commerce (CSN) pour les dons et souscriptions;

CONSIDÉRANT la nécessité de convenir des propriétés dans l'allocation de ces sommes;

CONSIDÉRANT le besoin de convenir d'une méthode afin de traiter les différentes demandes de dons soumises;

Le comité exécutif de la Fédération du commerce (CSN) convient de la politique qui suit :

Article 1 Toutes les demandes de dons ou souscriptions à la Fédération du commerce (CSN) doivent être traitées de la façon prévue par la présente politique. Les comités ou secteurs ne sont pas autorisés à décider de dons ou souscriptions, ils peuvent cependant en faire la recommandation au comité exécutif de la Fédération du commerce (CSN);

Article 2 Les organismes faisant l'objet de la présente politique et ayant un champ d'action de niveau national, seront considérés de façon prioritaire. Les organismes œuvrant au niveau local ou régional sont refusés;

Article 3 La priorité sera accordée aux demandes qui s'inscrivent dans le sens des priorités de la CSN et la Fédération du commerce (CSN) pour l'année en cours;

Article 4 En règle générale, les organisations syndicales et les organismes populaires ont priorité dans l'allocation des dons;

Article 5 En règle générale, les fondations en support à des organismes publics, tels les hôpitaux ou les universités, ne sont pas éligibles à l'aide de la Fédération du commerce (CSN);

Article 6 Les dons ne doivent pas dépasser un maximum de 500,00 $ à un même organisme, par année;

Article 7 L'organisme ayant bénéficié d'un don à l'intérieur de l'année financière de la Fédération du commerce (CSN) ne peut en solliciter un deuxième, et ce, dans le but de répondre à plus de demandes;

Article 8 Toutes les demandes doivent être acheminées à la personne trésorière de la fédération qui voit à les accepter ou refuser en tout ou en partie selon la politique votée;

Article 9 La décision d'octroyer un don qui implique une exception à la présente politique est soumise au comité exécutif de la Fédération du commerce (CSN);

Article 10 Au moins deux fois par année, un rapport est soumis au comité exécutif de la Fédération du commerce (CSN) sur les dons accordés en vertu de la présente politique.

Adopté par le comité exécutif de la Fédération du commerce (CSN) le 13 septembre 1999.

Politiques de dépenses pour représentation à l'extérieur du Québec

Adoptée par le bureau fédéral extraordinaire le 4 mars 2024

Étant appelé à l'occasion à devoir nous déplacer à l'extérieur du Québec, il est important d'avoir des balises claires au niveau des dépenses lorsque cela arrive. Cette politique, s'adresse autant aux élus, aux personnes salariées qu'aux militants qui pourraient avoir à se déplacer à l'extérieur du Québec pour représenter la Fédération du commerce (CSN).

Frais de repas et d'hébergement

En ce qui concerne les frais de repas, les barèmes déjà prévus seront ceux appliquées lors de représentation à l'extérieur du Québec. Dans le cas de représentation à l'extérieur du Canada, les barèmes seront alors indexés selon la devise en place à ce moment. Si pour des raisons particulières, les barèmes en place n'étaient pas appropriés, le bureau fédéral de la Fédération du commerce (CSN) devra être consulté pour adopter, pour un événement précis, des barèmes adaptés à cette réalité particulière.

Pour les frais d'hébergement, c'est la Fédération du commerce (CSN) qui en assumera le coût et qui s'occupera des réservations en s'assurant de trouver un endroit approprié à coût convenable.

Frais de transport

La Fédération du commerce (CSN) rembourse les coûts du transport aérien en classe économique. Aussi pour les transports ferroviaires, les coûts en classe économique sont remboursés. Les pièces justificatives doivent être produites pour le remboursement.

La fédération rembourse les frais de taxi lors de délégations à l'extérieur du Québec. Les pièces justificatives doivent être produites pour le remboursement.

La fédération s'assure que tous les participants qui participent à une activité à l'extérieur du Québec, détiennent une assurance-voyage.

Remboursement des salaires

Le remboursement des salaires, s'il y lieu, se fera selon la politique de remboursement des dépenses actuellement en vigueur à la fédération.

Exceptionnellement la fédération peut rembourser des jours de salaire pour des motifs liés au décalage horaire, aux horaires d'avion et à d'autres situations en dehors du contrôle des participants.

Autres frais

La fédération n'assume aucun autre frais que ceux précédemment mentionnés.

Rapport Bureau fédéral et équipe

Dans le cas d'une mission d'une ou de plusieurs personnes, telle la participation au Labor Notes, un rapport est fait au bureau fédéral et à l'équipe provinciale.

FC
FÉDÉRATION DU COMMERCE
CSN

Complément d'information concernant la politique de remboursement des dépenses pour le 53e Congrès

Dimanche 26 mai 2024, Veille du congrès

Souper : Le souper de la veille est remboursé

- si le délégué a plus de 400 km* à parcourir.
- si le délégué est inscrit à la session d'accueil aux nouveaux délégué-es prévue en matinée le lundi et a plus de 260 km à parcourir**.

Coucher : Le coucher de la veille est remboursé

- si le délégué a plus de 400 km à parcourir.
- si le délégué est inscrit à la session d'accueil aux nouveaux délégué-es prévue en matinée le lundi et a plus de 260 km à parcourir.

Lundi, 27 mai 2024

Déjeuner : Seuls les délégué-es qui avaient droit au coucher sont éligibles au déjeuner.

Dîner : Tous les délégué-es sont éligibles au dîner.

Souper : Tous les délégué-es sont éligibles au souper

- si l'ajournement a lieu **après** 17 h 30.
- Si l'ajournement a lieu **avant** 17h30 et doivent parcourir plus de 100 km

Coucher : Tous les délégué-es sont éligibles au coucher

- S'ils doivent parcourir plus de 100 km

Mardi, 28 mai 2024

Déjeuner : Tous les délégué-es sont éligibles au déjeuner sauf ceux qui proviennent de la région du Cœur-du-Québec.

Dîner : Tous les délégué-es sont éligibles au dîner.

Souper : Tous les délégué-es sont éligibles au souper

- si l'ajournement a lieu **après** 17 h 30.
- si l'ajournement a lieu **avant** 17h30 et doivent parcourir plus de 100 km

Coucher : Tous les délégué-es sont éligibles au coucher

- s'ils doivent parcourir plus de 100 km

Mercredi, 29 mai 2024

Déjeuner, diner et souper : Idem que mardi.

Jeudi, 30 mai 2024

Déjeuner et dîner : Idem que mardi.

Souper : **Aucun remboursement ne sera fait aux délégué-es** étant donné que la soirée de solidarité est assumée par la Fédération du commerce (CSN).

Vendredi, 31 mai 2024

Déjeuner et dîner : idem que mardi.

Souper : Le souper est remboursé

- si le syndicat a plus de 400 km à parcourir et que le congrès se termine vers 12 heures.

Coucher : Aucun coucher ne sera remboursé

- sauf pour les délégué-es qui doivent parcourir plus de 700 km pour le retour
- sauf pour ceux des Iles-de-la-Madeleine qui doivent prendre leur avion de retour ou le bateau prévu le lendemain.

Samedi, 1er juin 2024

Déjeuner : Le déjeuner est remboursé uniquement aux délégué-es qui ont eu droit au coucher de la veille.

* Tous les calculs de kilométrage sont faits à partir du lieu de travail.

** Les délégué-es devront avoir signé la feuille de présence à la formation.

ENRACINONS LA SOLIDARITÉ

53e Congrès – Trois-Rivières – 27 au 31 mai 2024

Fédération du commerce (CSN)

1601, avenue De Lorimier

Montréal (Québec) H2K 4M5

fc-csn.ca